



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°129

Du 28 et 29 août 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 129

Du 28 et 29 août 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA
LÉGALITÉ

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/3058	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	6
2023/3059	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-sous-Bois à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	20
2023/3060	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Rungis à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	37
2023/3061	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	43
2023/3062	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	59
2023/3063	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	77
2023/3064	21/08/2023	Instituant les bureaux de vote dans la commune de Choisy-le-Roi à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	101
2023/3065	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Villecresnes à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	111
2023/3066	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly à compter du 1 ^{er} janvier 2024	126
2023/3067	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	141
2023/3068	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de la Queue-en-Brie à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	159

2023/3069	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune d'Ivry-sur-Seine à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	169
2023/3070	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	208
2023/3071	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Bonneuil-sur-Marne à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	260
2023/3072	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune de Vitry-sur-Seine à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	266
2023/3073	21/08/2023	instituant les bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne à compter du 1 ^{er} janvier 2024 + Annexe	322

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES MOYENS**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/02752	19/07/2023	Portant composition de la commission locale d'action sociale du Val de Marne	349

SOUS-PRÉFECTURE DE L'HAY LES ROSES

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/03146	29/08/2023	portant modifications de l'Arrêté Préfectoral modifié n°2006-5267 du 18 décembre 2006 portant approbation du règlement intérieur du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS + Plan	351

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE DE FRANCE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/2898	03/08/2023	portant renouvellement de l'habilitation de Monsieur Benoit HARRAULT Technicien Stagiaire à la mairie de VILLEJUIF (94800)	354

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/13	25/08/2023	portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	356
2023/03123	24/08/2023	ARRÊTÉ PORTANT CONSTATATION DE LA DÉSAFFECTATION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AD N°37 ET AE n°41 À RUNGIS ET DE LEUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT	361

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES
TRANSPORTS D'ÎLE DE FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/0771	29/08/23	Portant réglementation temporaire des conditions de circulation de la RN6, dans le sens de circulation Paris vers province, au carrefour de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue des Malfourches, sur la commune de Créteil pour des travaux de réparation d'urgence d'un regard d'assainissement.	363

PRÉFECTURE DE POLICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/01002	26/07/2023	accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris	366
2023/00990	29/08/2023	autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la RATP à procéder à des palpations de sécurité dans certaines stations, gares et arrêts du réseau francilien, du vendredi 1 ^{er} septembre 2023 au jeudi 30 novembre 2023 inclus + Annexe	372

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/sans numéro	28/08/2023	Portant adhésion au Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune du Chesnay-Rocquencourt (78) au titre de la compétence « Service extérieur des Pompes Funèbres »	378
2023/03149	29/08/2023	portant renouvellement de l'agrément de la société DOCAPOSTE ARKHINEO pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique.	382



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3058
instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2021/3135 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le courrier du Maire en date du 23 juin 2023 ;

Considérant le changement de dénomination des bureaux de vote n° 6 et 7 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2021/3135 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Chennevières-sur-Marne sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 4 (Champigny-sur-Marne-2)

Bureau n° 1 – Espace municipal Jean Moulin – 18 rue des Fusillés de châteaubriant

Bureau n° 2 - Espace municipal Jean Moulin – 18 rue des Fusillés de châteaubriant

Bureau n° 3 – Espace municipal Jean Moulin – 18 rue des Fusillés de châteaubriant

Bureau n° 4 – Gymnase Aristide Briand – 58 bis rue Aristide Briand

Bureau n° 5 - Gymnase Aristide Briand – 58 bis rue Aristide Briand

Bureau n° 6 – Gymnase Suzanne Lenglen – 18 avenue du moulin à vent

Bureau n° 7 - Gymnase Suzanne Lenglen – 18 avenue du moulin à vent

Bureau n° 8 - Gymnase Rousseau – 52 avenue Claire

.../...

Bureau n° 9 - Gymnase Rousseau – 52 avenue Claire

Bureau n° 10 - Gymnase Rousseau – 52 avenue Claire

Bureau n° 11 - Groupe scolaire les hauts de Chennevières – 11 rue Clément Ader

Bureau n° 12 - Groupe scolaire les hauts de Chennevières – 11 rue Clément Ader

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Espace municipal Jean Moulin – 18 rue des Fusillés de châteaubriant.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Chennevières-sur-Marne et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Liste des rues rattachées au :

1^{er} bureau

ESPACE MUNICIPAL JEAN MOULIN
18 RUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT

Cèdre (allée du)
Chambridauts (sentier des)
Champigny (rue de)
Champigny (sentier de)
Château (boulevard du)
Côteau (rue du)
Etape (rue de l')
Grand Chêne (allée du)
Ile de Conge (rue de)
Jean Angèle (voie)
La Varenne (avenue de)
La Varenne (rue de)
Marguerite (rue)
Parc (rue du)
Pommiers (allée des)
Port (rue du)
Saint Maur (rue de)
Sucy (rue de)
Vieux Moulin (rue du)
Vieux Moulin (sentier du)

Liste des Rues Rattachées au :

2ème BUREAU

ESPACE MUNICIPAL JEAN MOULIN
18 RUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT

Aristide Briand (rue)

Jules Viéjo (rue)

Maillarde (chemin de la)

Pierre Boucharinc (rue)

Place mon Idée

Liste des Rues Rattachées au :

3^{ème} BUREAU

ESPACE MUNICIPAL JEAN MOULIN
18 RUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT

Albert (avenue)
Coeuilly (avenue de)
Condorcet (rue)
Croix Saint Siméon (allée de la)
Fusillés de Chateaubriant (rue des)
Gay Lussac (rue)
Georges (avenue)
Libération (route de la)
Liberté (rue de la)
Mare de l'Orme (allée de la)
Montchanin (rue)
Pierre et Marie Curie (rue)
Pré Fleurant (rue du)
Raymond (avenue)
Thérèse (avenue)

Liste des Rues Rattachées au :

4^{ème} BUREAU

Gymnase Aristide Briand
58 bis rue Aristide Briand

Aqueduc (rue de l')

Baudin (rue)

Bry (rue de)

Chennevières (route de)

Croix Saint Vincent (chemin de la)

Fraternité (rue de la)

Gabriel Péri (rue)

Gare (avenue de la)

Gorgette (sentier de la)

Grandes Vignes (sentier des)

Havarde (sentier de la)

Hélaines (sentier des)

Houin (rue d')

Marne (rue de la)

Maugrains (rue des)

Maugrains (sentier des)

Moulinet (sentier du)

Pont (rue du)

Roissis (sentier des)

Liste des Rues Rattachées au :

5ème BUREAU

Gymnase Aristide Briand
58 bis rue Aristide Briand

Archers (rue des)
Colombert (ruelle)
Corsin (impasse)
Durmersheim (rue)
Général de Gaulle (rue du)
Gosset (impasse)
Jacques Doré (rue)
Liborel (rue)
Maréchal Leclerc (rue du)
Picard (impasse)
Plaine (avenue de la)
Prévost (impasse)
Prieuré (allée du)
République (rue de la)
Résidence de France
Splendid Panorama (Chemin du)

Liste des Rues Rattachées au :

6^{ème} BUREAU

Gymnase SUZANNE LENGLEN

18 avenue du Moulin à Vent

Alma (rue de l')
Alma (sentier de l')
Amboile (rue d')
André Derain (allée)
Basse Hutte (sentier de la)
Belvédère (rue du)
Bossuet (allée)
Casenave (rue)
Châtelets (sentier des)
Clos du Belvédère (allée du)
Croix Javot (Chemin de la)
Delacroix (allée)
Edouard Branly (rue)
Fragonard (rue)
Gauguin (allée)
Haute Hutte (sentier de la)
Henri Matisse (rue)
Henri Peuteuil (rue)
Ingres (rue)
Marie Laurencin (allée)
Mathilde Lapeyre (rue)
Millet (allée)
Modigliani (rue)
Moulin à Vent (avenue du)
Moulin à Vent (sentier du)
Nicolas Mignard (allée)
Noyon (rue de)
Ormes (allée des)
Renoir (allée)
Saint Mihiel (rue)
Sapins (allée des)
Utrillo (allée)
Van Gogh (rue)
Vigée Lebrun (rue)
Watteau (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

7^{ème} BUREAU

Gymnase SUZANNE LENGLEN
18 avenue du Moulin à Vent

Claude Debussy (avenue)

Emmanuel Chabrier (avenue)

Gabriel Fauré (avenue)

Maurice Ravel (avenue)

Liste des Rues Rattachées au :

8^{ème} BUREAU

Gymnase ROUSSEAU
52 Avenue Claire

Autun (avenue d')

Bois (avenue du)

Chagny (avenue de)

Charolles (avenue de)

Claire (avenue)

Edmond (avenue)

Emile Renaud (avenue)

Fossés Verts (rue des)

Germaine (avenue)

Jeanne (avenue)

Molière (rue)

Mozart (rue)

Mogatons (sentier des)

Platanes (avenue des)

Résistance (rue de la)

Simone Bigot (rue)

Transversale (rue)

Védrines (avenue)

Yvonne (avenue)

Liste des Rues Rattachées au :

9ème BUREAU

Gymnase ROUSSEAU
52 Avenue Claire

Anjou (Villa d')

Auguste Comte (Square)

Bourgogne (villa)

Bretagne (villa)

Corse (villa)

Lorraine (villa)

Picardie (villa)

Provence (villa)

Roussillon (rue du)

Touraine (villa)

Liste des Rues Rattachées au :

10ème BUREAU

Gymnase ROUSSEAU
52 Avenue Claire

Alsace (rue d')

Auvergne (rue d')

Champagne (villa)

Gascogne (villa)

Jean de La Fontaine (rue)

Languedoc (villa)

Normandie (villa)

Plessis Trévise (route du)

Rabelais (rue)

Liste des Rues Rattachées au :

11^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire « LES HAUTS DE CHENNEVIERES »
Rue Clément Ader

Battues (allée des)

Bordes (allée des)

Caravelle (allée de la)

Closeraie (impasse de la)

Franche Comté (villa)

Frégate (allée de la)

Galiote (allée de la)

Goëlette (place de la)

Hauts de Chennevières (allée des)

Ile de France (villa)

Liste des Rues Rattachées au :

12^{ème} BUREAU

Groupe Scolaire « LES HAUTS DE CHENNEVIERES »
Rue Clément Ader

Bordes (rue des)

Bosquet (rue du)

Champlain (avenue)

Clairière (rue de la)

Clément Ader (rue)

Closeraie (allée de la)

Europe (rue de l')

Jean Mermoz (rue)

Jean Monnet (rue)

Jean Moulin (rue)

Prés de Champlain (rue du)

Provins (route de)



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3059
instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-sous-Bois
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2022/2879 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-sous-Bois à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le courrier du Maire en date du 26 juin 2023 ;

Considérant le changement d'adresse des bureaux de vote n° 7, 8, 9, 10 et 11 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2022/2879 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay-sous-Bois est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Fontenay-sous-Bois sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 9 (Fontenay-sous-Bois)

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – 4 esplanade Louis Bayeurte

Bureau n° 2 - École Victor Duruy – 7 rue de Joinville

Bureau n° 3 - Maison du Citoyen et de la Vie Associative (MDCVA) – 16 rue du Père Aubry

Bureau n° 4 - École Victor Duruy – 7 rue de Joinville

Bureau n° 5 - École Pasteur – 3 rue Pierre Dulac

Bureau n° 6 - École Pasteur – 3 rue Pierre Dulac

Bureau n° 7 – Gymnase Léo Lagrange – 68 rue Eugène Martin

Bureau n° 8 - Gymnase Léo Lagrange – 68 rue Eugène Martin

.../...

Bureau n° 9 – MRI Hector Malot – 74 avenue de Stalingrad
Bureau n° 10 - MRI Hector Malot – 74 avenue de Stalingrad
Bureau n° 11 – Gymnase Léo Lagrange – 68 rue Eugène Martin
Bureau n° 12 – Stade André Laurent – 23 rue Saint-Germain
Bureau n° 13 – École Henri Wallon – 46 rue de La Fontaine
Bureau n° 14 – École Michelet – 1 rue Michelet
Bureau n° 15 – École Pierre Demont – 64 avenue de Lattre de Tassigny
Bureau n° 16 – Conservatoire municipal – 27 rue du Clos d’Orléans
Bureau n° 17 – École Pasteur – 3 rue Pierre Dulac
Bureau n° 18 – École Romain Rolland – allée Maxime Gorki
Bureau n° 19 – École Romain Rolland – allée Maxime Gorki
Bureau n° 20 – Espace intergénérationnel des Larris – 15 bis rue Jean Macé
Bureau n° 21 – École Paul Langevin – 3 rue Paul Langevin
Bureau n° 22 – École Jean Zay – 80 rue de La Fontaine
Bureau n° 23 – École Jean Zay – 80 rue de La Fontaine
Bureau n° 24 – École Édouard Vaillant – 2 rue Édouard Vaillant
Bureau n° 25 – École Édouard Vaillant – 2 rue Édouard Vaillant
Bureau n° 26 – École Édouard Vaillant – 2 rue Édouard Vaillant
Bureau n° 27 – École Henri Wallon – 46 rue de La Fontaine
Bureau n° 28 – École Paul Langevin – 3 rue Paul Langevin
Bureau n° 29 – Foyer Ambroise Croizat – 64 rue Jules Ferry
Bureau n° 30 – Foyer Ambroise Croizat – 64 rue Jules Ferry
Bureau n° 31 – École Mot – 1 boulevard André Bassée
Bureau n° 32 – Gaston Charle – 6 rue Gaston Charle
Bureau n° 33 – Foyer Matteraz – 15 rue Jean-Pierre Timbaud.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1- Hôtel de Ville – 4 esplanade Louis Bayeurte.

.../...

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Fontenay-sous-Bois et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**

Ludovic GUILLAUME

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTALISÉ DES RUES			
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total	
Bureau 001	RUE BOUVARD	Du 1 à la fin		5	
	IMP DESMARETS	Du 1 à la fin		120	
	IMP DE L'EGLISE	Du 1 à la fin		109	
	RUE DES EMERIS	Du 1 à la fin		13	
	VILLA EUGENE	Du 0 à la fin		23	
	RUE GUERIN LEROUX	Du 1 à la fin		60	
	RUE JEAN DOUAT	Du 0 à la fin		23	
	RUE DE NEUILLY	Du 1 à la fin	Impaire	20	
	RUE DU NORD	Du 1 à la fin		8	
	RUE DES ORMES	Du 1 à la fin		100	
	RUE PAUL BERT	Du 1 à la fin		137	
	RUE DE LA REUNION	Du 1 à la fin		7	
	RUE DE ROSNY	Du 2 à la fin	Paire	1175	
			Du 21 à la fin	Impaire	11
	RUE SAINT-GERMAIN	Du 1 au 13	Impaire	100	
			Du 37 à la fin	Impaire	99
		BD DE VERDUN	Du 1 au 29 Quinter	Impaire	76
		Du 2 au 30	Paire	6	
Total				47	
Bureau 002	BD ANDRE BASSEE	Du 1 à la fin		57	
	RUE DE L'AUDIENCE	Du 1 à la fin		19	
	RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL	Du 1 à la fin		16	
	RUE GASTON CHARLE	Du 1 à la fin	Impaire	101	
	PLACE DE LA LIBERATION	Du 1 à la fin		81	
	RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE	Du 2 à la fin	Paire	19	
	RUE MAURICE COUDERCHET	Du 1 à la fin		5	
	RUE MOT	Du 1 à la fin		75	
Total				84	
Bureau 003	RUE D'ALGER	Du 1 à la fin		60	
	RUE DU BERCEAU	Du 1 à la fin		24	
	RUE DE LA CORNEILLE	Du 1 à la fin		24	
	RUE LOUIS XAVIER DE RICARD	Du 1 à la fin		73	
	RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE	Du 17 à la fin	Impaire	59	
	RUE DE NEUILLY	Du 14 à la fin	Paire		
	RUE PIERRE LAROUSSE	Du 1 à la fin			
	RUE DE LA PLANCHE	Du 1 à la fin			

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	RUE DE LA RESISTANCE	Du 1 à la fin		5
	RUE DU RD PERE LUCIEN AUBRY	Du 1 à la fin		120
	IMP DU SUD	Du 1 à la fin		109
	RUE VAUBAN	Du 1 à la fin		13
	BD DU 25 AOUT 1944	Du 2 à la fin	Paire	23
Total				60
Bureau 004	RUE DE BAPAUME	Du 1 à la fin		23
	VILLA DU COTEAU	Du 1 à la fin		20
	RUE DESIRE RICHEBOIS	Du 1 à la fin		8
	BD DES 2 COMMUNES	Du 1 à la fin		100
	RUE EPOIGNY	Du 1 à la fin		137
	RUE DE LA FIDELITE	Du 1 à la fin		7
	RUE DU FOND DES ANGLES	Du 1 à la fin		1175
	RUE DE LA FRATERNITE	Du 1 à la fin		11
	RUE DE JOINVILLE	Du 1 à la fin		100
	IMP LEGRAND	Du 0 à la fin		99
	RUE LEGRAND	Du 1 à la fin		76
	RUE MAURICE BARTHELEMY	Du 1 à la fin		6
	RUE MOLIERE	Du 1 à la fin		47
	RUE PIERRE BROSSOLETTE	Du 1 à la fin		57
	RUE DU REGARD	Du 1 à la fin		19
	RUE SQUEVILLE	Du 1 à la fin		16
	RUE VICTOR MUSSAULT	Du 1 à la fin		101
Total				81
Bureau 005	RUE DALAYRAC	Du 99 à la fin	Impaire	19
	RUE EUGENE MARTIN	Du 1 au 19	Impaire	5
		Du 2 au 12	Paire	75
	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	Du 1 à la fin		84
	RUE PASTEUR	Du 92 à la fin	Paire	60
	RUE PAULINE	Du 1 à la fin		24
	RUE THERESE	Du 1 à la fin		24
	RUE YVONNE	Du 1 à la fin		73
Total				59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
Bureau 006	RUE DALAYRAC	Du 25 au 97	Impaire	5
	RUE EMILE ROUX	Du 1 à la fin		120
	RUE JULES LEPETIT	Du 1 à la fin		109
	RUE MALLIER	Du 1 à la fin		13
	RUE MARCEL ET JACQUES GAUCHER	Du 1 à la fin		23
	RUE PASTEUR	Du 1 à la fin	Impaire	60
		Du 2 au 90	Paire	23
	RUE PIERRE DULAC	Du 1 à la fin		20
Total				8
Bureau 007	RUE ANDRE LAURENT	Du 1 au 71	Impaire	100
		Du 2 au 72	Paire	137
	RUE BEAUSEJOUR	Du 1 à la fin		7
	VILLA DES CARREAUX	Du 1 à la fin		1175
	RUE DALAYRAC	Du 108 à la fin	Paire	11
	RUE EUGENE MARTIN	Du 14 à la fin	Paire	100
		Du 21 à la fin	Impaire	99
	RUE GAMBETTA	Du 70 à la fin	Paire	76
	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 81	Impaire	6
		Du 2 au 86 Quinter	Paire	47
	RUE ROUBLOT	Du 67 à la fin	Impaire	57
		Du 72 à la fin	Paire	19
	RUE DES TERRES SAINT-VICTOR	Du 1 à la fin		16
Total				101
Bureau 008	RUE CHARLES BASSEE	Du 64 à la fin	Paire	81
		Du 83 à la fin	Impaire	19
	RUE DALAYRAC	Du 88 au 106	Paire	5
	RUE GAMBETTA	Du 2 au 68	Paire	75
		Du 83 à la fin	Impaire	84
	RUE JULES FERRY	Du 17 à la fin		60
	RUE MIRABEAU	Du 1 à la fin		24
	VILLA DE L'OUEST	Du 1 à la fin		24
	VILLA DE LA PAIX	Du 1 à la fin		73
	RUE ROUBLOT	Du 28 au 70	Paire	59

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
		Du 49 au 65	Impaire	5
	RUE DU RUISSEAU	Du 1 à la fin		120
Total				109
Bureau 009	RUE ANDRE LAURENT	Du 73 à la fin	Impaire	13
		Du 74 à la fin	Paire	23
	IMP DE L'AVENIR	Du 1 à la fin		60
	RUE DE L'AVENIR	Du 1 à la fin		23
	RUE DES BEAUMONTS	Du 1 à la fin		20
	VILLA BEAUMONTS	Du 1 à la fin		8
	VILLA BEAUSEJOUR	Du 1 à la fin		100
	PASSAGE EMILE BOUTRAIS	Du 1 à la fin		137
	RUE EMILE BOUTRAIS	Du 1 à la fin		7
	RUE D'ESTIENNE D'ORVES	Du 1 à la fin		1175
	RUE GOUNOD	Du 1 à la fin		11
	RUE HECTOR MALOT	Du 1 à la fin		100
	VILLA HEITZ	Du 1 à la fin		99
	RUE JULES MASSENET	Du 1 à la fin		76
	IMP LEGRY	Du 1 à la fin		6
	RUE PIERRE DEMONT	Du 1 à la fin		47
	IMP DE LA RENARDIERE	Du 1 à la fin		57
	RUE DE LA RENARDIERE	Du 1 à la fin		19
	AVENUE DE STALINGRAD	Du 1 au 45	Impaire	16
		Du 2 au 68	Paire	101
	RUE DE TRUCY	Du 1 à la fin		81
Total				19
Bureau 010	ALLEE DES MESANGES	Du 1 à la fin		5
	RUE COLI	Du 1 à la fin		75
	RUE GABRIEL PERI	Du 1 à la fin		84
	RUE GEORGES LE TIEC	Du 1 à la fin		60
	RUE LE BRIX	Du 1 à la fin		24
	RUE DU LUAT	Du 1 à la fin		24
	RUE MEDERIC	Du 1 à la fin		73
	RUE NUNGESSER	Du 1 à la fin		59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	AVENUE PARMENTIER	Du 1 à la fin		5
	RUE DU PASSELEU	Du 1 à la fin		120
	RUE DES 4 RUELLES	Du 1 à la fin		109
	VILLA DES 4 RUELLES	Du 0 à la fin		13
	RUE DE LA SANTE	Du 1 à la fin		23
	RUE DE LA SOLIDARITE	Du 1 à la fin		60
	AVENUE DE STALINGRAD	Du 47 à la fin	Impaire	23
		Du 70 à la fin	Paire	20
	RUE DES 3 TERRITOIRES	Du 51 à la fin	Impaire	8
	RUE TURPIN	Du 1 à la fin		100
	ALLEE DES CAILLES	Du 1 à la fin		137
Total				7
Bureau 011	RUE DES CARRIERES	Du 1 à la fin		1175
	RUE CHARLES BASSEE	Du 23 au 33	Impaire	11
		Du 51 au 81	Impaire	100
	RUE DALAYRAC	Du 2 au 86	Paire	99
	RUE GAMBETTA	Du 1 au 81	Impaire	76
	RUE JULES FERRY	Du 1 au 16		6
	RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE	Du 1 au 15	Impaire	47
	RUE MAISON ROUGE ET DR K. GUEDJ	Du 1 à la fin		57
	RUE MAUCONSEIL	Du 2 à la fin	Paire	19
	RUE DES MOCARDS	Du 1 à la fin		16
	RUE DE NEUILLY	Du 2 au 12	Paire	101
	RUE ROUBLLOT	Du 1 au 47	Impaire	81
		Du 2 au 26 Quinter	Paire	19
Total				5
Bureau 012	RUE ALBERT 1ER	Du 1 à la fin		75
	RUE ANDRE TESSIER	Du 1 à la fin	Impaire	84
	RUE DES BELLES VUES	Du 1 à la fin		60
	VILLA DES BELLES VUES	Du 1 à la fin		24
	VILLA BERANGER	Du 1 à la fin		24
	VILLA DES CARRIERES	Du 1 à la fin		73
	RUE CHARLES BASSEE	Du 1 au 21	Impaire	59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
		Du 2 au 62	Paire	5
		Du 35 au 49	Impaire	120
	VILLA DU CHATELET	Du 1 à la fin		109
	RUE DU CHEVAL RU	Du 1 à la fin	Impaire	13
		Du 2 à la fin	Paire	23
	PLACE DU GENERAL LECLERC	Du 1 à la fin		60
	RUE GEORGES MANDEL	Du 1 à la fin		23
	RUE GERARD PHILIPPE	Du 1 à la fin		20
	RUE MARGUERITE	Du 1 à la fin		8
	RUE DES NACLIÈRES	Du 1 à la fin		100
	VILLA PECHE	Du 1 à la fin		137
	RUE RASPAIL	Du 1 à la fin		7
	RUE DE ROSNY	Du 1 au 19	Impaire	1175
	CHEMIN DES SOURCES	Du 1 à la fin		11
	RUE SAINT-GERMAIN	Du 2 à la fin	Paire	100
		Du 15 au 35	Impaire	99
	VILLA SAINT-GERMAIN	Du 1 à la fin		76
Total				6
Bureau 013	RUE AMPERE	Du 1 à la fin		47
	RUE BALZAC	Du 1 à la fin		57
	IMP DE LA CHAUSSADE	Du 1 à la fin		19
	RUE EMILE ZOLA	Du 1 à la fin		16
	RUE FABRE D'EGLANTINE	Du 1 à la fin		101
	RUE JEAN JAURES	Du 1 à la fin		81
	RUE PIERRE CURIE	Du 119 à la fin	Impaire	19
	RUE POUSSIN	Du 1 à la fin		5
	RUE RACINE	Du 1 à la fin		75
	RUE DES RIEUX	Du 1 à la fin		84
	BD DE VERDUN	Du 66 à la fin	Paire	60
	AVENUE VICTOR HUGO	Du 85 au 143	Impaire	24
		Du 98 au 184	Paire	24
Total				73
Bureau 014	RUE ALFRED DE MUSSET	Du 1 au 1	Impaire	59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
		Du 2 à la fin	Paire	5
	RUE ANATOLE FRANCE	Du 1 à la fin		120
	RUE ANDRE TESSIER	Du 2 à la fin	Paire	109
	RUE AUGUSTE COMTE	Du 25 à la fin		13
	RUE BEAUMARCHAIS	Du 1 à la fin		23
	RUE BERANGER	Du 1 à la fin		60
	RUE MARCELIN BERTHELOT	Du 1 à la fin		23
	RUE CUVIER	Du 1 à la fin		20
	RUE DANIELLE CASANOVA	Du 1 à la fin	Impaire	8
	RUE DENIS PAPIN	Du 1 à la fin		100
	RUE GAY-LUSSAC	Du 1 à la fin		137
	RUE LESAGE	Du 1 à la fin		7
	VILLA LETOURNEUR	Du 1 à la fin		1175
	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 1 à la fin	Impaire	11
		Du 2 au 80	Paire	100
	PLACE MICHELET	Du 1 à la fin		99
	RUE MICHELET	Du 1 à la fin		76
	AVENUE RABELAIS	Du 31 à la fin	Impaire	6
	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 258 à la fin	Paire	47
	RUE DU SENTIER DU MOULIN	Du 1 à la fin		57
	BD DE VERDUN	Du 31 au 67	Impaire	19
		Du 32 au 64	Paire	16
Total				101
Bureau 015	RUE AGNES VARDA	Du 1 à la fin		81
	RUE DES ALOUETTES	Du 1 à la fin		19
	RUE DU BOIS	Du 1 à la fin		5
	RUE DU BOIS DES JONCS MARINS	Du 1 à la fin		75
	RUE DU BOIS GALON	Du 1 à la fin		84
	RUE CARNOT	Du 1 à la fin		60
	RUE FLORIAN	Du 1 à la fin		24
	RUE DE LA FONTAINE DU VAISSEAU	Du 1 à la fin		24
	RUE GISELE HALIMI	Du 1 à la fin		73
	RUE LOUIS AUROUX	Du 1 à la fin		59

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	AVENUE LOUISON BOBET	Du 1 à la fin		5
	RUE DES MARAIS	Du 1 à la fin		120
	AV DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 1 à la fin		109
	RUE PIERRE GRANGE	Du 1 à la fin		13
	RUE DE LA PRAIRIE	Du 1 à la fin		23
	SENTIER DE LA PRAIRIE	Du 1 à la fin		60
	RUE SIMONE VEIL	Du 1 à la fin		23
	ALLEE TRANQUILLE	Du 1 à la fin		20
Total				8
Bureau 016	VILLA HELENE	Du 1 à la fin		100
	AVENUE DE LA BELLE GABRIELLE	Du 1 à la fin		137
	AVENUE DE LA DAME BLANCHE	Du 1 au 21	Impaire	7
		Du 2 au 22	Paire	1175
	AVENUE FOCH	Du 1 au 65 Bis	Impaire	11
		Du 2 au 42 Quinter	Paire	100
	AVENUE DES MARRONNIERS	Du 1 à la fin		99
	AVENUE ODETTE	Du 1 à la fin		76
	AVENUE DE LA PORTE JAUNE	Du 2 à la fin	Paire	6
	AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	Du 1 à la fin		47
	BD DE VINCENNES	Du 2 au 14	Paire	57
Total				19
Bureau 017	AVENUE DES CHARMES	Du 1 à la fin		16
	AVENUE DE LA DAME BLANCHE	Du 23 à la fin	Impaire	101
		Du 24 à la fin	Paire	81
	VILLA DE LA DAME BLANCHE	Du 1 à la fin		19
	AVENUE FOCH	Du 44 à la fin	Paire	5
		Du 67 à la fin	Impaire	75
	AVENUE DE LA PEPINIERE	Du 1 à la fin		84
	AVENUE DE LA PORTE JAUNE	Du 1 à la fin	Impaire	60
	BD DE VINCENNES	Du 16 à la fin	Paire	24
Total				24
Bureau 018	ALLEE ALBERT CAMUS	Du 1 à la fin		73
	RUE CHAPTAL	Du 1 à la fin		59

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	ALLEE HENRI BARBUSSE	Du 1 à la fin		5
	ALLEE MAXIME GORKI	Du 0 à la fin		120
	AVENUE RABELAIS	Du 1 au 29	Impaire	109
		Du 2 au 16	Paire	13
	ALLEE GERMAINE TILLION	Du 1 à la fin		23
Total				60
Bureau 019	RUE DE BIR HAKEIM	Du 1 à la fin		23
	RUE DE LA CROIX HEURTEBISE	Du 1 à la fin		20
	IMP DE LA CROIX POMMIER	Du 1 à la fin		8
	FORT DE NOGENT	Du 0 à la fin		100
	RUE GABRIEL LACASSAGNE	Du 1 à la fin		137
	BD GALLIENI	Du 1 à la fin		7
	RUE HOCHÉ	Du 1 à la fin		1175
	RUE MARCEAU	Du 1 à la fin		11
	AVENUE DE NEUILLY	Du 1 à la fin		100
	RUE DES PRIETS	Du 1 à la fin		99
	BD DU 25 AOUT 1944	Du 1 à la fin	Impaire	76
Total				6
Bureau 020	RUE JEAN MACE	Du 9 à la fin	Impaire	47
	PLACE DES LARRIS	Du 1 à la fin		57
	RUE DU PASTEUR M LUTHER KING	Du 1 à la fin		19
	RUE PAUL LANGEVIN	Du 2 au 8	Paire	16
	RUE ROSENBERG	Du 1 au 1	Impaire	101
Total				81
Bureau 021	RUE AIME ET EUGENIE COTTON	Du 1 à la fin		19
	RUE BERTIE ALBRECHT	Du 1 à la fin		5
	RUE DANIELLE CASANOVA	Du 2 à la fin	Paire	75
	RUE PAUL LANGEVIN	Du 1 à la fin	Impaire	84
	RUE SUZANNE BUISSON	Du 1 à la fin		60
Total				24
Bureau 022	ALLEE DU BUISSON DE LA BERGERE	Du 1 à la fin		24
	AVENUE CHARLES GARCIA	Du 11 à la fin	Impaire	73
		Du 12 à la fin	Paire	59

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	RUE JEAN ZAY	Du 1 à la fin	Impaire	5
	RUE LA FONTAINE	Du 56 à la fin	Paire	120
		Du 207 à la fin	Impaire	109
	AVENUE DES OLYMPIADES	Du 1 au 11	Impaire	13
	AVENUE DES OLYMPIADES	Du 2 au 10	Paire	23
Total				60
Bureau 023	AVENUE CHARLES GARCIA	Du 1 au 9	Impaire	23
		Du 2 au 10	Paire	20
	RUE JEAN ZAY	Du 2 à la fin	Paire	8
	RUE DE LA MARE A GUILLAUME	Du 1 à la fin		100
	AVENUE DES OLYMPIADES	Du 12 à la fin	Paire	137
		Du 13 à la fin	Impaire	7
	AVENUE PABLO PICASSO	Du 1 à la fin		1175
Total				11
Bureau 024	RUE FERNAND LEGER	Du 7 à la fin	Impaire	100
		Du 10 à la fin	Paire	99
	RUE GEORGES GUYNEMER	Du 1 à la fin		76
	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 82 au 108	Paire	6
	RUE ROGER SALENGRO	Du 1 à la fin		47
Total				57
Bureau 025	RUE EDOUARD VAILLANT	Du 2 à la fin	Paire	19
		Du 15 à la fin	Impaire	16
	RUE FERNAND LEGER	Du 2 au 8	Paire	101
		Du 1 au 5	Impaire	81
	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 110 au 116	Paire	19
	RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 1 à la fin		5
Total				75
Bureau 026	RUE EDOUARD VAILLANT	Du 1 au 13	Impaire	84
	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 118 à la fin	Paire	60
	RUE MONTESQUIEU	Du 1 à la fin		24
	AVENUE RABELAIS	Du 18 à la fin	Paire	24
Total				73
Bureau 027	RUE CAMILLE HONORE	Du 1 à la fin		59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	RUE BERNARD PALISSY	Du 1 à la fin		5
	RUE DESCARTES	Du 1 à la fin		120
	RUE GUSTAVE DORE	Du 1 à la fin		109
	RUE HENRI WALLON	Du 1 à la fin		13
	RUE JEAN MACE	Du 10 à la fin	Paire	23
	RUE JEAN-PIERRE MARTINIE	Du 1 à la fin		60
	AVENUE JEAN MOULIN	Du 1 à la fin		23
	RUE LA FONTAINE	Du 44 au 54	Paire	20
		Du 91 au 205	Impaire	8
	RUE LOUISE MICHEL	Du 1 à la fin		100
	RUE PAUL ELUARD	Du 1 à la fin		137
	RUE PIERRE CURIE	Du 1 au 117	Impaire	7
	AVENUE VICTOR HUGO	Du 145 à la fin	Impaire	1175
		Du 186 à la fin	Paire	11
Total				100
Bureau 028	RUE ALFRED DE MUSSET	Du 3 à la fin	Impaire	99
	RUE GUIZOT	Du 1 à la fin		76
	RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD	Du 1 à la fin		6
	RUE LAMARTINE	Du 1 à la fin		47
	RUE PAUL LANGEVIN	Du 10 à la fin	Paire	57
	RUE ROSENBERG	Du 3 à la fin	Impaire	19
		Du 2 à la fin	Paire	16
	IMP DES TRONTAIS	Du 1 à la fin		101
	AVENUE VICTOR HUGO	Du 1 au 29	Impaire	81
		Du 2 au 16	Paire	19
Total				5
Bureau 029	VILLA BEL AIR	Du 1 à la fin		75
	VILLA BELLEVUE	Du 1 à la fin		84
	AVENUE DANTON	Du 0 à la fin		60
	RUE EDOUARD MAURY	Du 88 à la fin	Paire	24
		Du 113 à la fin	Impaire	24
	AVENUE ERNEST RENAN	Du 2 au 102	Paire	73
	VILLA DES FRENES	Du 1 à la fin		59

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
	VILLA GRANDJEAN	Du 1 à la fin		5
	RUE DES MOULINS	Du 152 à la fin	Paire	120
		Du 183 à la fin	Impaire	109
	VILLA DES ORMES	Du 1 à la fin		13
	VILLA DU PLATEAU	Du 1 à la fin		23
	RUE DES PRES LORETS	Du 1 à la fin		60
	VILLA DES PRES LORETS	Du 1 à la fin		23
	VILLA PRESTINARI	Du 1 à la fin		20
	VILLA DU PROGRES	Du 1 à la fin		8
	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 83 au 181	Impaire	100
		Du 88 au 158	Paire	137
	RUE VEDRINES	Du 1 à la fin		7
Total				1175
Bureau 030	RUE AUGUSTE COMTE	Du 1 au 24		11
	RUE EDOUARD MAURY	Du 2 au 86	Paire	100
		Du 1 au 111	Impaire	99
	AVENUE ERNEST RENAN	Du 104 à la fin	Paire	76
	RUE EUGENE HERICOURT	Du 1 à la fin		6
	VILLA EUGENIE	Du 0 à la fin		47
	RUE GILBERT RIBATTO	Du 1 à la fin		57
	VILLA HAZE	Du 1 à la fin		19
	RUE DE LA MATENE	Du 1 au 19		16
	RUE DES MOULINS	Du 1 au 181	Impaire	101
		Du 2 au 150	Paire	81
	VILLA DU MOULIN	Du 1 à la fin		19
	IMP DU MOULIN DES ROSETTES	Du 1 à la fin		5
	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 160 au 256	Paire	75
		Du 183 à la fin	Impaire	84
	RUE DES ROSETTES	Du 1 à la fin		60
	VILLA DES ROSETTES	Du 1 à la fin		24
	RUE SEYVERT	Du 1 à la fin		24
	BD DE VERDUN	Du 69 à la fin	Impaire	73
	RUE VICTOR LESPAGNE	Du 1 à la fin		59

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
Total				1036
Bureau 031	RUE BOSCHOT	Du 1 à la fin		124
	RUE CASTEL	Du 1 à la fin		91
	RUE CHEVRETTE	Du 1 à la fin		79
	RUE DALAYRAC	Du 1 au 23	Impaire	136
	RUE GROGNARD	Du 1 à la fin		84
	RUE MAUCONSEIL	Du 1 à la fin	Impaire	68
	VILLA MEMORIS	Du 1 à la fin		54
	PLACE MOREAU DAVID	Du 1 à la fin		62
	RUE NOTRE-DAME	Du 1 à la fin		74
	RUE PIERRE SEMARD	Du 1 à la fin		171
	PASSAGE PIERRE WEBER	Du 1 à la fin		10
	VILLA SAINT-LOUIS	Du 1 à la fin		7
	RUE SAINT-VINCENT	Du 1 à la fin		62
Total				1022
Bureau 032	VILLA SIMONE	Du 1 à la fin		0
	RUE DU CLOS D'ORLEANS	Du 1 à la fin		535
	VILLA DE L'ESPERANCE	Du 1 à la fin		30
	RUE GASTON CHARLE	Du 0 à la fin	Paire	104
	BD HENRI RUEL	Du 1 à la fin		384
	VILLA LAPIE	Du 1 à la fin		8
	VILLA MADELEINE	Du 0 à la fin		7
	VILLA D'ORLEANS	Du 1 à la fin		26
	VILLA VITRY	Du 1 à la fin		10
	RESIDENCE DU CLOS D'ORLEANS	Du 1 à la fin		5
Total				1109
Bureau 033	RUE JEAN MACE	Du 1 au 7	Impaire	591
		Du 8 au 8	Paire	1
	RUE LA FONTAINE	Du 1 au 89	Impaire	35
		Du 2 au 42	Paire	263
	RUE LAVOISIER	Du 1 à la fin		3
	AVENUE VICTOR HUGO	Du 18 au 96	Paire	52

Mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS		ETAT ACTUALISÉ DES RUES		
Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Total
		Du 31 au 83	Impaire	40
Total				985
Total				34612



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3060
instituant les bureaux de vote dans la commune de Rungis
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2014/6204 du 11 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Rungis à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu les courrier et courriel du Maire en dates des 6 et 10 juillet 2023 ;

Considérant la modification des rues rattachées de trois bureaux de vote ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2014/6204 du 11 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Rungis est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Rungis sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 19 (Thiais)

Bureau n° 1 - Grange Sainte-Geneviève 1 - 13 rue Sainte-Geneviève

Bureau n° 2 - Grange Sainte-Geneviève 2 - 13 rue Sainte-Geneviève

Bureau n° 3 - École élémentaire les Antes - 1 rue Guillaume Colletet

Bureau n° 4 - École élémentaire La Grange - 13/15 rue de la Grange

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Grange Sainte-Geneviève 1 – 13, rue Sainte Geneviève

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Rungis et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Salle la Grange 13-15 rue sainte Geneviève - Rungis

Bureau

1

Voie	Nom de la voie	Côté	N° de début	N° de fin	Indication
Voie	AU LARD	les deux	début	fin	Ville
Rue	du BELVEDERE	les deux	début	fin	Ville
Avenue	CHARLES LINDBERGH	les deux	début	fin	Ville
Rue	du CHÂTEAU	les deux	début	fin	Ville
Rue	du FIEF	le deux	début	fin	Ville
Place	du GENERAL DE GAULLE	les deux	début	fin	Ville
Rue	de LA PIROUETTE	les deux	début	fin	Ville
Avenue	de LA REPUBLIQUE	les deux	début	fin	Ville
Résidence	LES CLOSEAUX	les deux	début	fin	Ville
Avenue	LUCIEN GRELINGER	impair	1	25	Ville
Avenue	LUCIEN GRELINGER	pair	2	20	Ville
Avenue	MARCEL	les deux	début	fin	Ville
Place	MARCEL THIROUIN	les deux	début	fin	Ville
Résidence	MEDICIS	les deux	début	fin	Ville
Rue	MONDETOUR	les deux	début	fin	Ville
Rue	NOTRE DAME	les deux	début	fin	Ville
Rue	d'ORLY	les deux	début	fin	Ville
Rue	du PARC	impair	1	13	Ville
Rue	du PARC	pair	2	22	Ville
Voie	PETITE VOIE DES FONTAINES	impair	1	19	Ville
Voie	PETITE VOIE DES FONTAINES	pair	2	12	Ville
Rue	du PONT DES HALLES	les deux	début	fin	Delta
Rue	des SOURCES	les deux	début	fin	Ville
Rue	VUILLEFROY DE SILLY	les deux	début	fin	Ville
Avenue	des CHARENTES	les deux	début	fin	MIN
Quai	de LORIENT	les deux	début	fin	MIN
Place	des PLANTEURS	les deux	début	fin	MIN

Salle la Grange 13-15 rue sainte Geneviève - RUNGIS

Bureau

2

Voie	Nom de la voie	Côté	N° de début	N° de fin	Indication
Allée	CHARLES IX	les deux	début	fin	Ville
Avenue	du BOUT DE LA VILLE	les deux	début	fin	Ville
Allée	FRANCOIS II	les deux	début	fin	Ville
Allée	HENRI III	le deux	début	fin	Ville
Voie	des JUMEAUX	les deux	début	fin	Ville
Rue	de l'ABREUVOIR	les deux	début	fin	Ville
Rue	de l'EGLISE	les deux	début	fin	Ville
Allée	du GRAT-COQ	les deux	début	fin	Ville
Allée	des GRISONNIERES	les deux	début	fin	Ville
Rue	de l'HOTEL DIEU	les deux	début	fin	Ville
Place	de l'AQUEDUC ANTIQUE	les deux	début	fin	Ville
Allée	de L'AULNAIE DES MALLETS	les deux	début	fin	Ville
Allée	de LA PIERREE	les deux	début	fin	Ville
Chemin	du LAGUE	les deux	début	fin	Ville
Résidence	du MARCHE BAT A (rue de l'Abreuvoir)	les deux	début	fin	Ville
Résidence	du MARCHE BAT B (rue du Marché)	les deux	début	fin	Ville
Rue	du MARCHE	les deux	début	fin	Ville
Chemin	de MONTJEAN	les deux	début	fin	Ville
Chemin	de PARAY	les deux	1	5	Ville
Résidence	de PARAY	les deux	début	fin	Ville
Allée	du RÔ DE RUNGIS	les deux	début	fin	Ville
Rue	SAINTE-GENEVIEVE	les deux	début	fin	Ville
Allée	des SEPTIERS	les deux	début	fin	Ville
Place	des ETATS UNIS	les deux	début	fin	lcade
Place	de LA SEINE	les deux	début	fin	lcade
Rue	OSCAR NIEMEYER	les deux	début	fin	lcade
Rue	SAARINEN	les deux	début	fin	lcade
Rue	WALTER GROPIUS	les deux	début	fin	lcade

Ecole les Antes 1 rue Guillaume Colletet - RUNGIS

Bureau

3

Voie	Nom de la voie	Côté	N° de début	N° de fin	Indication
Avenue	des ANTES	les deux	début	fin	Ville
Rue	du BOSQUET	les deux	début	fin	Ville
Rue	du BOUT DU PAVE	les deux	début	fin	Ville
Rue	des CARRIERS	les deux	début	fin	Ville
Rue	des DRUIDES	les deux	début	fin	Ville
Rue	EDME VERNIQUET	les deux	début	fin	Ville
Rue	F.PILATRE DE ROZIER	les deux	début	fin	Ville
Place	des FRERES MONTGOLFIER	les deux	début	fin	Ville
Rue	du GUERRIER CELTE	les deux	début	fin	Ville
Rue	GUILLAUME COLLETET	les deux	début	fin	Ville
Rue	des HALLIERS	les deux	début	fin	Ville
Rue	des JAVELLES	les deux	début	fin	Ville
Place	JOSEPH CUGNOT	les deux	début	fin	Ville
Allée	de LA REGENTE	les deux	1	1	Ville
Place	LOUIS XIII	les deux	début	fin	Ville
Avenue	LUCIEN GRELINGER	pair	22	38	Ville
Avenue	LUCIEN GRELINGER	impair	27	39	Ville
Rue	de LUTECE	les deux	début	fin	Ville
Rue	MONTORGUEIL	les deux	début	fin	Ville
Rue	du PARC	pair	15	31	Ville
Rue	du PARC	impair	24	32	Ville
Rue	des PARISII	les deux	début	fin	Ville
Voie	PETITE VOIE DES FONTAINES	pair	14	60	Ville
Voie	PETITE VOIE DES FONTAINES	impair	21	59	Ville
Rue	du REGARD	les deux	début	fin	Ville
Rue	RICHELIEU	les deux	début	fin	Ville
Rue	SAINT-EUSTACHE	les deux	début	fin	Ville
Rue	SAINT-SULPICE	les deux	début	fin	Ville
Rue	du SANGLIER	les deux	début	fin	Ville
Rue	du SENTIER DES PAUVRES	les deux	début	fin	Ville
Rue	THOMAS FRANCINE	les deux	début	fin	Ville

Ecole la Grange 13-15 rue de la Grange - RUNGIS

Bureau

4

Voie	Nom de la voie	Côté	N° de début	N° de fin	Indication
Rue	ANTOINE DE CONDORCET	les deux	début	fin	Ville
Rue	ANTOINE DE LAVOISIER	les deux	début	fin	Ville
Rue	des ARPENTS	les deux	début	fin	Ville
Chemin	des AVERNAISES	les deux	début	fin	Ville
Rue	BERTHE BOISSET	les deux	début	fin	Ville
Allée	des CHARMES	les deux	début	fin	Ville
Place	CLAUDE BERTHOLET	les deux	début	fin	Ville
Rue	CLAUDE CHAPPE	les deux	début	fin	Ville
Rue	DELAMBRE ET MECHAIN	les deux	début	fin	Ville
Place	EUGENE BROT	les deux	début	fin	Ville
Avenue Rte	de FONTAINEBLEAU	les deux	début	fin	Ville
Place	du FOUR A PAIN	les deux	début	fin	Ville
Avenue	de FRESNES	les deux	début	fin	Ville
Rue	GASPAR MONGE	les deux	début	fin	Ville
Rue	des GLANEUSES	les deux	début	fin	Ville
Rue	J.F. CHAMPOLLION	les deux	début	fin	Ville
Place	JOSÉPHINE BAKER	les deux	début	fin	Ville
Rue	de L'ABBE GREGOIRE	les deux	début	fin	Ville
Rue	de L'EMERY	les deux	début	fin	Ville
Rue	de L'ORMETEAU	les deux	début	fin	Ville
Rue	de LA FERME	les deux	début	fin	Ville
Avenue	de LA GARE	les deux	début	fin	Ville
Rue	de LA GRANGE	les deux	début	fin	Ville
Rue	de LA RAIE TORTUE	les deux	début	fin	Ville
Rue	des LABOUREURS	les deux	début	fin	Ville
Rue	LOUIS A. DE BOUGAINVILLE	les deux	début	fin	Ville
Rue	du MARECHAL FERRANT	les deux	début	fin	Ville
Allée	des ORMES	les deux	début	fin	Ville
Avenue	PASTEUR	les deux	début	fin	Ville
impasse	PASTEUR	les deux	début	fin	Ville
Rue	PASTEUR	les deux	début	fin	Ville
Rue	des POTIERS	les deux	début	fin	Ville
Rue	du PRE HAUT	les deux	début	fin	Ville
Rue	du RIMARIN	les deux	début	fin	Ville
Impasse	SIMONE VEIL	les deux	début	fin	Ville
Place	du TERRIER AU RENARD	les deux	début	fin	Ville
Avenue	du TOURNEAU	les deux	début	fin	Ville



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3061
instituant les bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2022/2874 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu les courriers du Maire en dates des 5 et 15 juillet 2023 ;

Considérant le changement d'adresse du bureau de vote n° 40 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n° 2022/2874 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Champigny-sur-Marne est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Champigny-sur-Marne sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

CANTON N°3 (CHAMPIGNY SUR MARNE-1)

Bureau n° 1 - Mairie (1^{ère} circonscription)
14 rue Louis Talamoni

Bureau n° 2 - Salle d'Escrime (1^{ère} circonscription)
163 rue Diderot

Bureau n° 3 - L.C.R La Planchette (1^{ère} circonscription)
avenue Roger Salengro

Bureau n° 4 - École maternelle Maurice Denis (1^{ère} circonscription)
rue Maurice Piroolley

Bureau n° 5 - École maternelle Maurice Denis (1^{ère} circonscription)
rue Maurice Piroolley

Bureau n° 6 - École maternelle Marcel Cachin (1^{ère} circonscription)
87 rue Diderot

Bureau n° 7 - École primaire Marcel Cachin (1^{ère} circonscription)
5 avenue d'Alsace Lorraine

.../...

Bureau n° 8 - CMA Jean Vilar (1^{ère} circonscription)
52 rue Pierre Marie Derrien

Bureau n° 9 - École maternelle Jacques Decour (1^{ère} circonscription)
37 rue du Docteur Roux

Bureau n° 10 - École maternelle Jacques Decour (1^{ère} circonscription)
37 rue du Docteur Roux

Bureau n° 11 - École maternelle Georges Politzer (5^{ème} circonscription)
9 rue Gaston Soufflay

Bureau n° 12 - École primaire Henri Bassis (5^{ème} circonscription)
77 rue du Monument

Bureau n° 13 - École maternelle Henri Bassis (5^{ème} circonscription)
77 rue du Monument

Bureau n° 14 - Gymnase Pascal Tabanelli (5^{ème} circonscription)
11 rue de Musselburgh

Bureau n° 15 - LCP Jean Morlet (5^{ème} circonscription)
19/21 rue Albert Thomas

Bureau n° 16 - École maternelle Jeanne Vacher (5^{ème} circonscription)
89 rue de Musselburgh

Bureau n° 17 - École maternelle Joliot Curie (5^{ème} circonscription)
2 rue Joliot Curie

Bureau n° 18 - Centre de loisirs Joliot Curie (5^{ème} circonscription)
Angle rue Prairial/Bd Gabriel Péri

Bureau n° 19 - École maternelle Danielle Casanova (5^{ème} circonscription)
10 rue Danielle Casanova

Bureau n° 20 - École maternelle Albert Thomas (5^{ème} circonscription)
46 rue Charles Fourier

Bureau n° 21 - École primaire Albert Thomas (5^{ème} circonscription)
54 rue Karl Marx

Bureau n° 22 - École maternelle Eugénie Cotton (5^{ème} circonscription)
500 rue de Bernaü

Bureau n° 35 - Gymnase Maurice Baquet (5^{ème} circonscription)
7 rue Maurice Baquet

Bureau n° 36 - École maternelle Léon Frapié (5^{ème} circonscription)
1 rue des Génétrais

Bureau n° 37 - École primaire Jean Jaurès (5^{ème} circonscription)
1 rue des Génétrais

Bureau n° 38 - Gymnase Maurice Baquet (5^{ème} circonscription)
7 rue Maurice Baquet

.../...

Bureau n° 39 - École maternelle Léon Frapié (5^{ème} circonscription)
1 rue des Génétrais

Bureau n° 40 - École maternelle Maurice Denis 3 (1^{ère} circonscription)
rue Maurice Piroolley

Bureau n° 41 - École maternelle Joliot Curie (5^{ème} circonscription)
2 rue Joliot Curie

CANTON N°4 (CHAMPIGNY SUR MARNE-2)

Bureau n° 23 - Gymnase Jesse Owens (5^{ème} circonscription)
24 avenue du 11 Novembre 1918

Bureau n° 24 - Collège Paul Vaillant Couturier (5^{ème} circonscription)
20 rue Paul Vaillant Couturier

Bureau n° 25 - École maternelle Paul Vaillant Couturier (5^{ème} circonscription)
54 rue des Bas Clayaux

Bureau n° 26 - École primaire Romain Rolland A (5^{ème} circonscription)
2 rue Paul Bert

Bureau n° 27 - École primaire Romain Rolland B (5^{ème} circonscription)
11 rue Parmentier

Bureau n° 28 - École maternelle Romain Rolland (5^{ème} circonscription)
2 rue des Ormeaux

Bureau n° 29 - Gymnase Simone Jaffray (5^{ème} circonscription)
16/18 rue Parmentier

Bureau n° 30 - École maternelle Maurice Thorez 1 (5^{ème} circonscription)
20 avenue du 11 Novembre 1918

Bureau n° 31 - École maternelle Maurice Thorez 2 (5^{ème} circonscription)
20 avenue du 11 Novembre 1918

Bureau n° 32 - Centre de Loisirs Anatole France (5^{ème} circonscription)
92 avenue Boileau

Bureau n° 33 - École maternelle Jacques Solomon 2 (5^{ème} circonscription)
rue Jacques Solomon

Bureau n° 34 - École maternelle Jacques Solomon 1 (5^{ème} circonscription)
rue Jacques Solomon

Bureau n° 42 - Maison Pour Tous du Bois L'Abbé (5^{ème} circonscription)
6 Place Rodin

Bureau n° 43 - CMA Gérard Philipe (5^{ème} circonscription)
54 Bd du Château

Article 3 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les bureaux centralisateurs de la commune sont les suivants :

Pour les élections européennes, municipales, présidentielles, régionales et référendum :

Bureau n°1 – Hôtel de Ville – 14 rue Louis Talamoni.

.../...

Pour les élections départementales :

Canton n°3 : Bureau n°1 – Hôtel de Ville – 14 rue Louis Talamoni

Canton n°4 : Bureau n°23 – Gymnase Jesse Owens – 24 avenue du 11 novembre 1918.

Pour les élections législatives :

1^{ère} circonscription : Bureau n°1 – Hôtel de ville - 14 rue Louis Talamoni.

5^{ème} circonscription : Bureau n°1 – Hôtel de ville - 14 rue Louis Talamoni.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Champigny-sur-Marne et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

CHAMPIGNY SUR MARNE

LISTE DES BUREAUX DE VOTE

CANTON CHAMPIGNY 1

1ER BUREAU : Mairie - 14 rue Louis Talamoni

AVENUE CARNOT 1à 31 & 2 à 52B
PLACE LENINE
QUAI VICTOR HUGO 2à 30
RUE ALBERT THOMAS 2à 34 & 1 à 15
RUE DE L'ÉGLISE 2 à la fin
RUE DE LA PRAIRIE
RUE DE VERDUN 182 à la fin & 185 à la fin
RUE DES 4 SERGENTS 2 à la fin

RUE DU MARCHÉ
RUE GEORGES DIMITROV
RUE GUITTARD
RUE JEAN JAURES 62 à la fin
RUE JOSEPHINE DE BEAUHARNAIS
RUE LOUIS TALAMONI 2à 28
RUE PIERRE RENAUDEL
VILLA CARNOT

2EME BUREAU : Salle d'Escrime -163 rue Diderot

AVENUE CARNOT 33 à la fin & 54 à la fin
QUAI VICTOR HUGO 32 à la fin
RUE DE LA PLAGE 30 à la fin
RUE DE VERDUN 148 à 180 & 135 à 183T
RUE DES 4 SERGENTS 1 à la fin
RUE DIDEROT 167 à la fin & 182 à la fin

RUE EDOUARD VAILLANT 1 à la fin & 14 à la fin
RUE EUGENE BRUN 8 à la fin & 7 à la fin
RUE JEAN JAURES 28 à 60
RUE MATTEOTI
SQUARE DIDEROT

3EME BUREAU : L.C.R Angle Chemin de la Planchette – avenue Roger Salengro

AVENUE ROGER SALENGRO 130 à la fin & 133 à la fin
RUE JEAN JAURES 2 à 26 & 1 à 19
CHEMIN DE LA PLANCHETTE 2 à 30 & 1 à la fin
RUE DE LA PLAGE 2 à 28B
RUE DE ROSIGNANO MARITTIMO 1 à la fin

RUE DU CHEMIN VERT
RUE DU CIMETIERE 1 à 7 & 2 à 12
RUE EDOUARD VAILLANT 2 à 12B
RUE EUGENE BRUN 2 à 6 & 1 à 5

4EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Denis 1 – rue Maurice Piroolley

AVENUE ROGER SALENGRO 63 à 131 & 68 à 128
BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 2 à 56 & 1 à 49
IMPASSE BRADE LETHUAIRE
RUE AUGUSTE TARAVELLA 1 à la fin
RUE BENJAMIN MOULOISE
RUE DE LA LIBERTE
RUE DES FRERES BONNEFF
RUE DES FRERES PETIT

RUE DES MARONNIERS
RUE DESTOUCHES
RUE EDMOND ROSTAND
RUE LAPIERRE
RUE MAURICE DENIS 2 à 8 & 1 à 15
RUE MAURICE PIROLLEY
RUE PIERRE MARIE DERRIEN 1 à 27 & 2 à 48
RUE ROBESPIERRE

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

5EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Denis 2- rue Maurice Piroley

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 2 à 100
AVENUE ROGER SALENGRO 2 à 46 & 1 à 61
RUE BLAISE PASCAL
RESIDENCE GABRIEL PERI

RUE NATIONALE
VILLA CHARLES DE GAULLE

6EME BUREAU : Ecole Maternelle Marcel Cachin – 87 rue Diderot

AVENUE BERTHE
AVENUE GERMAINE
QUAI GALLIENI 115 à la fin
RUE DES DEUX SŒURS
RUE DES PECHEURS
RUE DES PEUPLIERS
RUE DES BOURETS

RUE DIDEROT 87 à 103 & 108 à 180B
RUE DU BARRAGE
RUE HENRI ROBERT
RUE LEONIE
VILLA DES BORDS DE MARNE 2 à la fin
VILLA GALLIENI

7EME BUREAU : Ecole Primaire Marcel Cachin – 5 av d'Alsace Lorraine

ALLEE SARAH BERNHARDT
AVENUE D'ALSACE LORRAINE
AVENUE DIANE
AVENUE MADELON
AVENUE REINE

RUE DE LA PREVOYANCE
RUE DE VERDUN 58 à 146 & 97 à 133
IMPASSE DIDEROT
RUE DIDEROT 69 à 85 & 105 à 165
RUE MAURICE DENIS 17 à la fin

8EME BUREAU : CMA Jean Vilar – 52 rue Pierre Marie Derrien

AVENUE GUYNEMER
AV ROGER SALENGRO 48 à 66
RUE DE VERDUN 51 à 95
RUE DU BEL AIR
RUE FELIX PYAT
RUE MAURICE DENIS 10 à la fin

RUE PAUL ELUARD
RUE PIERRE MARIE DERRIEN 29 à la fin & 50 à la fin
RUE ROMAIN ROLLAND
RUE YVES FARGES
VILLA DES VARENNES

9EME BUREAU : Ecole Maternelle Jacques Decour – 37 rue du Docteur Roux

IMPASSE LEONTINE
QUAI GALLIENI 1 à 113 & 2 à la fin
RESIDENCE DIDEROT
RUE DE L' ETOILE
RUE DES BONS ENFANTS
RUE DES BORDS DE MARNE

RUE DIDEROT 7 à 67 & 2 à 106
RUE DU DOCTEUR ROUX
RUE GEORGETTE
RUE GOUNOD
VILLA DES BORDS DE MARNE 1 à la fin
VILLA DU BEL AIR

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

10EME BUREAU : Ecole Maternelle Jacques Decour – 37 rue du Docteur Roux

AVENUE EUGENE COUREL
AVENUE MAXIME GORKI
AVENUE RENE DAMOUS
IMPASSE SAINT ETIENNE
RUE CHARLES FLOQUET
RUE DE VERDUN 1 à 49 & 2 à 56

RUE DES DEUX COMMUNES
RUE DES PAVILLONS FLEURIS
RUE DIDEROT 1 à 5
RUE PAPIN
RUE SAINT ETIENNE

11EME BUREAU : Ecole Maternelle Georges Politzer – 9 rue Gaston Soufflay

AVENUE DE LA REPUBLIQUE 1 à 5 & 2 à 10
BOULEVARD DE STALINGRAD 1 à 53 & 2 à 32
CHEMIN D'EXPLOITATION
IMPASSE DE LA CERISAIE
IMPASSE DU PETIT CHAMPIGNY
IMPASSE ESTELLE
RUE CAMILLE FLAMMARION
RUE DE BERNAU 2 à 338
RUE DE L' UNION
RUE DE ROSIGNANO MARITTIMO 2 à la fin

RUE DES HAUTS PERREUX 10 à la fin & 13 à la fin
RUE DUPERTUIS 1 à la fin
RUE GASTON SOUFFLAY
RUE GUY MOQUET 2 à 18
RUE JEAN JAURES 21 à la fin
RUE JULIAN GRIMAU
RUE JULIETTE DE WILS
RUE MARCEL ET G SEMBAT 1 à la fin & 2 à 14
SQUARE DES MAQUISARDS
VILLA DES HAUTS PERREUX

12EME BUREAU : Ecole Primaire Henri Bassis – 77 rue du Monument

AVENUE DE COEUILLY
AVENUE MARX DORMOY 113 à la fin
CHE DES BASSINETS
CHEMIN DES CHALOUX
CHEMIN DES TARTRES
MAIL DE LA DEMI LUNE
RUE ARMAND TROUSSEAU
RUE DE DUNKERQUE 2 à 14 & 1 à 17
RUE DES PERREUX 37 à la fin
RUE DU MARCHE ROLLAY
VOIE SONIA DELAUNAY 1 à 129 & 2 à 82

RUE DU BOIS JULIETTE 21 à la fin
RUE DU MONUMENT 8 à 16-74 à 86 & 31 à 35
RUE JEAN VILLEMEN
RUE JULES PEAN
RUE MARCEL PAUL 1 à 379 & 2 à 698
RUE MARCELIN BERTHELOT
RUE MARTELET
RUE PIERRE BRETONNEAU
RUE RENE LAENNEC
SENTIER DES TARTRES

13EME BUREAU : Ecole maternelle Henri Bassis – 77 rue du monument

ALLEE ROLLAY
HAMEAU DES GLAISIERES
HAMEAU DU PRINTEMPS
HAMEAU DES LILAS
CHEMIN DES LILAS
RUE ALFRED GREVIN 16 à la fin & 33 à la fin
RUE DE COLMAR
RUE DE DUNKERQUE 19 à la fin

RUE DE JALAPA
RUE DE STRASBOURG
RUE DU MONUMENT 18 à 72-88 à la fin & 37 à 109
SENTIER DES GLAISIERES
SENTIER DES JONCS
SENTIER DES PENDANTS
VILLA DES HAUTES COURANTES
VILLA ROLLAY
IMPASSE DES VERGERS

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

14EME BUREAU : Gymnase Pascal Tabanelli – 11 rue de Musselburgh

AVENUE MARX DORMOY 1 à 31 & 2 à 22
PLACE DE L'EGLISE
RUE A TRAIT
RUE DE L' EGLISE 1 à la fin
RUE DE LA MARNE
CHEMIN DE CONTRE HALAGE 2 à la fin & 1 à 77

RUE DE MUSSELBURGH 1 à 51 & 2 à 34
RUE DU CLOCHER
RUE LOUIS TALAMONI 30 à la fin
VILLA SUCY
VILLA DE MUSSELBURGH
PASSAGE DU CLOCHER

15EME BUREAU : LCP Jean Morlet – 19/21 rue Albert Thomas

ALLEE DES ROCHES
RUE ALBERT DARMONT
RUE ALBERT THOMAS 17 à la fin & 36 à la fin
RUE ALBERT VINCON
RUE AUX OULCHES
RUE CHARLES GIDE
RUE DES HAUTS PERREUX 2 à 8 & 1 à 11
RUE DES PERREUX 2 à la fin & 1 à 35
RUE DU BEAU SITE
RUE DU BOIS JULIETTE 1 à 19 & 2 à la fin
IMPASSE DU FOUR

RUE DU FOUR
RUE DU MONUMENT 1 à 29 & 2 à 6
RUE DU PARC DE LA MONTAGNE
RUE DUPERTUIS 2 à la fin
RUE FERDINAND BUISSON
RUE GAMBETTA
RUE JACQUES RICHARD
RUE LOUIS TALAMONI 1 à la fin
RUE MARCEL ET G SEMBAT 16 à la fin
RUE THIERS

16EME BUREAU : Ecole Maternelle Jeanne Vacher – 89 rue de Musselburgh

AVENUE MARX DORMOY 33 à 111 & 24 à la fin
CHEMIN DE CONTRE HALAGE 79 à la fin
CHEMIN DE L'ILE DE CONGE
RUE DE CHAMPIGNY
RUE DE MUSSELBURGH 36 à la fin & 53 à la fin
RUE ETIENNE BRUSLE

RUE MICHELET
SENTIER DE LA MOCANE
SENTIER DES LARRIS
SENTIER DES SAVANNES
SENTIER DU ROC

17EME BUREAU : Ecole Maternelle Joliot Curie – 2 rue Joliot Curie

AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92 à la fin
BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 78 à la fin
BOULEVARD DE STALINGRAD 118 à 156
BOULEVARD GABRIEL PERI 12 à 78
IMPASSE DU CENTRE
RUE ARTHUR ADAMOV 2 à la fin
RUE DES TILLEULS 12 à la fin & 19 à la fin
RUE DU LT ANDRE OHRESSER 1 à 33 & 2 à 32T
RUE EMILE ZOLA

RUE HENRI BARBUSSE
PLACE LOUIS LOUCHEUR
RUE MIET
RUE PRAIRIAL 1 à la fin & 28 à la fin
RUE THEODORINE
VILLA LAVERSIN
VILLA REMY
RUE CROIX ROUGE FRANCAISE
RUE KARL MARX 1 à 25

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

18EME BUREAU : Centre de Loisirs Joliot Curie – Angle rue Prairial / Boulevard Gabriel Péri

AVENUE DE LA REPUBLIQUE 7 à 55 & 12 à 54B
BOULEVARD GABRIEL PERI 1 à 15
BOULEVARD JULES GUESDE 1 à la fin
CHEMIN DU MOULIN
IMPASSE DE L'EST
RUE ALEXANDRE FOURNY 2 à 44
RUE GERMINAL 2 à LA FIN
RUE DE BERNAU 1 à 149
RUE DE LA COTE D'OR 2 à 8B

RUE DU PANORAMA 1 à la fin
RUE FERNAND PELLOUTIER
RUE GUY MOQUET 1 à 51 & 20 à 52
RUE PIERRE LOTI 1 à 23
SENTIER DES VOIES DE BONNE EAU
SQUARE JACQUES SIMON
RUE LAVERSin
SQUARE JEAN ZAY
SQUARE JEAN MOULIN

19EME BUREAU : Ecole Maternelle Danielle Casanova – 10 rue Danielle Casanova

ALLEE CHARLES DULLIN
ALLEE LOUIS JOUVET
AVENUE JACQUES COPEAU
CHEMIN DU GROS CAILLOU

RUE DANIELLE CASANOVA
RUE EUGENE VARLIN
SQUARE GEORGES PITOEFF
RUE BABEUF

20EME BUREAU : Ecole Maternelle Albert Thomas – 46 rue Charles Fourier

CHEMIN DU BUISSON 2 à 18 & 1 à 15
RUE ALEXANDRE FOURNY 21 à 79
RUE DOMINIQUE ADENOT 1 à 7
RUE BARDY 1 à la fin
RUE CHARLES FOURIER
RUE DE LA COTE D'OR 1 à la fin
RUE GEORGES WILSON

RUE DU BAS DU RU
RUE FRANCIS DE PRESSENCE
RUE GUY MOQUET 54 à 68 & 53 à la fin
RUE KARL MARX 27 à la fin & 2 à la fin
RUE PROUDHON
SQUARE LEON BLUM
RUE SYLVIA MONTFORT

21EME BUREAU : Ecole Primaire Albert Thomas – 54 rue Karl Marx

ALLEE BEAUSEJOUR
AVENUE DE ST MANDE
AVENUE DE ST MAURICE
CHEMIN DES LONGUES RAIES
CHEMIN DU BUISSON 20 à la fin & 17 à la fin
CHEMIN DU PRE DE L'ETANG
CHEMIN DU PRE DE L'ETANG PROLONGE
CLOS DU PRE DE L'ETANG
RESIDENCE DU BUISSON
RUE DOMINIQUE ADENOT 9 à 13

RUE BARDY 2 à la fin
RUE DE L'EGALITE 26 à la fin & 27 à la fin
RUE DE LA MEZY
RUE DES ARMOIRIES
RUE DES BUISSONNETS
RUE DES HAUTS BONNE EAU
RUE GUY MOQUET 70 à la fin
SENTIER DES BAS BONNE EAU
SENTIER DES SIMONETTES

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

22EME BUREAU : Ecole Maternelle Eugénie Cotton – 500 rue de Bernaü

ALLEE DES MEILLIERS
AVENUE DES GRANDS GODETS 1 à la fin
AVENUE MAURICE THOREZ 370 à 670
AVENUE ODETTE
AVENUE PAUL SANGNIER 16 à la fin & 25 à la fin
CHEMIN DE LA CROIX 2 à la fin
CITE DE LA LANDE
HAMEAU ALFRED GREVIN
PASSAGE CROIX
PLACE DE L'UNION
RUE DE BERNAU 340 à la fin & 151 à la fin
RUE DOMINIQUE ADENOT 15 à 19

RUE ALEXANDRE FOURNY 81 à la fin & 46 à la fin
RUE ALFRED GREVIN 2 à 14 & 1 à 31
RUE DE LA PIPEE
RUE DES CASTORS
RUE DES NATIONS 1 à la fin
RUE DE L'EGALITE 1 à 25 & 2 à 24
RUE DU CLOS DE BOURGES
RUE DU PANORAMA 2 à la fin
RUE DU PROFESSEUR PAUL MILLIEZ
RUE DU REGARD DES LUATS
RUE DU TUNNEL
RUE VOLTAIRE 1 à la fin

35EME BUREAU : Gymnase Maurice Baquet – 7 rue Maurice Baquet

ALLEE WATTEAU
ALLEE CLAUDE MONET
AVENUE ANDRE DREYER
AVENUE BALZAC
AVENUE DE L'ILE D'AMOUR
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 181 à la fin
AVENUE DU GENERAL LECLERC
AVENUE MARIN
CHEMIN DES CLOTAIS
HAMEAU DES GILBARDES

IMPASSE DES CLOTAIS
LA REMISE DE VERROU
PLACE LA FONTAINE
QUAI LUCIE 62 à la fin
RESIDENCE DE L'ILE D'AMOUR
RUE DES GILBARDES
RUE DES MARAIS
RUE ENGELS
RUE LEO FRANCKEL
VILLA GILBERT

36EME BUREAU : Ecole Maternelle Léon Frapié -1 rue des Génétrais

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 142 à 214 & 53 à 179
AVENUE JACK GOUREVITCH 58 à la fin
BOULEVARD DE STALINGRAD 158 à la fin & 143 à la fin
BOULEVARD DES ALLIES
PROMENADE DE POLANGIS

RUE DE MARTINVEST
RUE DE MEAUTRY
RUE DES GENETRAIS
RUE DU BIGNON 2 à la fin
RUE MENNETOU

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

37EME BUREAU : Ecole Primaire Jean Jaurès – 1 rue des Génétrais

ALLEE DES ORMES
ALLEE DES ERABLES
AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 2 à 16
BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 109 à la fin
RUE AMPERE
RUE DE LA MUTUALITE
RUE DE LA VICTOIRE
RUE DE PATAY 2 à 24B & 1 à 15
RUE DE PRETORIA
RUE DES TILLEULS 2 à 10 & 1 à 17

RUE DU DOCTEUR CHARCOT 2 à 32 & 1 à 47B
RUE DU LT ANDRE OHRESSER 34 à la fin & 35 à la fin
RUE DU MAROC
RUE FERDINAND
RUE GARNIER
RUE GEORGE SAND
RUE HENRY DUNANT
RUE JEAN ALLEMANE
RUE JEAN SAVU 2 à 42 & 1 à la fin
RUE STUART

38EME BUREAU : Gymnase Maurice Baquet – 7 rue Maurice Baquet

AVENUE DE L'HORLOGE
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 1 à 51
AVENUE JACK GOUREVITCH 2 à 56
AVENUE LOUIS FOREST
BOULEVARD DE POLANGIS
RUE CHARLES INFROIT
RUE CHARLES TELLIER
RUE DE CANGE
RUE DE GREFFUHLE
RUE DE LONRAY

RUE DU BIGNON 1 à la fin
RUE DU PIPEL
RUE EDOUARD BRANLY
RUE EDOUARD JENNER
RUE JEANNE D'ARC
RUE LESSART LE CHENE
RUE MABILLEAU
RUE PAUL LANGEVIN
RUE RASPAIL 2 à la fin & 19 à la fin
RUE ROLAND MARTIN

39EME BUREAU : Ecole Maternelle Léon Frapié -1 rue des Génétrais

AVENUE DE LA REPUBLIQUE 95 à la fin
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 216 à la fin
AVENUE LA FONTAINE
AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 18 à la fin
CHEMIN LATERAL DU NORD
CITE ANDRE JOLY
IMPASSE GISELE
PASSAGE LA FONTAINE
QUAI DU VIADUC
QUAI LUCIE 2 à 60
RESIDENCE LA FONTAINE

RUE ARTHUR ADAMOV 1 à la fin
RUE D'ORLEANS
RUE DE MULHOUSE
RUE DE PATAY 26 à la fin & 17 à la fin
RUE DU DOCTEUR CHARCOT 34 à la fin & 49 à la fin
RUE DU VERROU
RUE EUGENE POTTIER
RUE FLOREAL
RUE JEAN SAVU 44 à la fin
RUE ROBERT BIROU

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

40EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Denis 3 – rue Maurice Piroley

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 102 à 140
BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 51 à 107 & 58 à 76
BOULEVARD DE STALINGRAD 55 à 141
BOULEVARD GABRIEL PERI 73 à 95 & 80 à la fin
CHEMIN DE LA PLANCHETTE 32 à la fin
IMPASSE DES SAPINS
IMPASSE ERNEST
IMPASSE LAISNE
IMPASSE PIERRE LAURENS
IMPASSE SAINT AMAND
BOULEVARD GABRIEL PERI 97 A LA FIN

RUE ANDRE CHENIER
RUE AUGUSTE TARAVELLA 2 à la fin
RUE DU CIMETIERE 9 à la fin & 14 à la fin
RUE DU PETIT BOIS
RUE GERARD
RUE JULES FERRY
RUE SAINT EUGENE
RUE SAINT JOSEPH
VILLA DES ROSES
VILLA JULES FERRY
PLACE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

41EME BUREAU : Ecole Maternelle Joliot Curie – 2 rue Joliot Curie

AVENUE DE LA REPUBLIQUE 56 à 90 & 57 à 93
BOULEVARD DE STALINGRAD 34 à 116
BOULEVARD GABRIEL PERI 2 à 10 & 17 à 71
BOULEVARD JULES GUESDE 2 à la fin
IMPASSE DES COURTILLES
RUE ALEXANDRE FOURNY 1 à 19
RUE BENOIT MALON
RUE DE LA COTE D'OR 10 à la fin
RUE GERMINAL 1 à la fin

RUE DES RABIERES
RUE DU MOULIN
RUE ELISEE RECLUS
RUE IRENE ET JOLIOT CURIE
RUE MESSIDOR
RUE PIERRE LOTI 25 à la fin & 2 à la fin
RUE PRAIRIAL 2 à 26

CANTON CHAMPIGNY 2

23EME BUREAU : Gymnase Jesse Owens – 24 avenue du 11 Novembre 1918

AVENUE DES GRANDS GOSETS 2 à la fin
AVENUE MAURICE THOREZ 672 à la fin
RUE ARLATEN
RUE DE DUNKERQUE 16 à la fin
RUE DE LA GAITE
AVENUE MAURICE THOREZ DE 1133 à LA FIN

RUE MARCEL PAUL 381 à la fin & 700 à la fin
RUE DU MONUMENT 111 à la fin
RUE RENE
RESIDENCE DU PLATEAU
VOIE SONIA DELAUNAY 84 à la fin & 131 à la fin
AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 2 à 6

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

24EME BUREAU : Collège Paul Vaillant Couturier – 20 rue Paul Vaillant Couturier

AVENUE COLOMBE HARDELET 1 à la fin
AVENUE ELISA MERCOEUR
AVENUE ELISA ROUBAUD 2 à 8
AVENUE LOUISE COLLET
AVENUE MAURICE THOREZ 2 à 368 & 1 à 713
BOULEVARD DE LA SOURCE
BOULEVARD DU CHATEAU 1 à 33 & 2 à 40
IMPASSE DE LA TERRASSE
IMPASSE DU DRAIN
IMPASSE DU JOINT
IMPASSE DU RU
RUE DE L'AVENIR
RUE DE L'INDEPENDANCE
RUE DE LA CORNE DE BOEUF

RUE DE LA FEDERATION 2 à la fin
RUE DE LA FRATERNITE
RUE DE SEVIGNE 12 à la fin & 29 à la fin
RUE DES BAS CLAYAUX
RUE DES NATIONS 2 à la fin
RUE DU BOIS L ABBE 1 à la fin
RUE DU PROFESSEUR LERICHE
RUE ETIENNE DOLET
RUE GEORGES DANTON
RUE GUSTAVE COURBET
RUE LAMARTINE
RUE PASTEUR
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
RUE VOLTAIRE 2 à la fin

25EME BUREAU : Ecole Maternelle Paul Vaillant Couturier – 54 rue des Bas Clayaux

ALLEE DES MAISONNEES
ALLEE DES SAULES
CLOS DES PERROQUETS

RUE DE LA FEDERATION 1 à la fin
RUE DES PERROQUETS
RUE DU 19 MARS 1962

26EME BUREAU : Ecole Primaire Romain Rolland A – 2 rue Paul Bert

AVENUE COLOMBE HARDELET 2 à la fin
AVENUE ELISA ROUBAUD 10 à la fin & 1 à la fin
AVENUE SALVADOR ALLENDE 2 à la fin & 1 à 77
BOULEVARD DU CHATEAU 42 à la fin & 35 à la fin
IMPASSE DU PRESBYTERE
PLACÉ DE CHATEAUDUN
PLACE DE COEUILLY
PLACE DE LA CHANSON
PLACE PARMENTIER
PLACE VERCINGETORIX
RUE ALBERT

RUE DES ORMEAUX
RUE DES PINSONS
RUE DES PLATANES
RUE DES ROITELETS
RUE DES ROSSIGNOLS
RUE DES VETERANS 2 à la fin
RUE DETAILLE
RUE FAIDHERBE
RUE JULES APPERT
RUE MASSENET 22 à la fin & 15 à la fin
RUE MOLIERE 1 à la fin

RUE DE CHANZY
RUE DE L'ETANG 29 à la fin & 36 à la fin
RUE DE L'ABREUVOIR 2 à la fin & 1 à 7
RUE DE NEUVILLE
RUE DE SEVIGNE 2 à 10 & 1 à 27
RUE DES ALOUETTES
RUE DES CHARDONNERETS
RUE DES MESANGES

RUE NIEUPORT
RUE PARMENTIER
RUE PAUL BERT
RUE PIERRE CURIE
RUE RHIN ET DANUBE
RUE SEVERINE
RUE SIMONE BIGOT 2 à la fin & 1 à la fin

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

27EME BUREAU : Ecole Primaire Romain Rolland B – 11 rue Parmentier

ANCIEN CHEMIN DE VILLIERS 2 à 34
AVENUE ANDREE
AVENUE ARSENE 1 à la fin
AVENUE CELINA
AVENUE CHARLES BAUDIN
AVENUE CLARA 1 à 15 & 2 à 18
AVENUE DE BEAUREGARD 10 à la fin
AVENUE DE LA CONCORDE 9 à la fin & 8 à la fin
AVENUE DE LA PETITE France
AVENUE DENISE
AVENUE DES EGLANTINES
AVENUE DU PARC 63 à 111
AVENUE EUGENIE
AVENUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1 à 57 & 2 à 56

AVENUE JULES VALLES 2 à 70 & 1 à 39
AVENUE LEON DUPRAT
AVENUE LOUISA
AVENUE MADELEINE 1 à la fin
AVENUE MARIE
AVENUE MELINA 1 à la fin
AVENUE PAUL VENZAC 10 à la fin
AVENUE PAULINE
AVENUE THERESE 2 à 346 & 1 à 159
AVENUE VICTOR COUPE 23 à la fin
BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 2 à 44B & 1 à 45
CHEMIN DES LYONNES 124 à la fin
IMPASSE GABRIELLE

28EME BUREAU : Ecole Maternelle Romain Rolland – 2 rue des Ormeaux

ANCIEN CHEMIN DE VILLIERS 36 à la fin
AVENUE ADRIENNE
AVENUE AMBROISINE 24 à la fin & 21 à la fin
AVENUE ANDRE KALCK
AVENUE ANDRE ROUY 28 à la fin
AVENUE ARSENE 2 à la fin
AVENUE BEAUSEJOUR 26 à la fin
AVENUE CLARA 20 à la fin & 17 à la fin
AVENUE DE L'EPARGNE 2 à la fin
AVENUE DE LA CONCORDE 2 à 6
AVENUE DE LA FAMILLE
AVENUE DU PARC 68 à 86
AVENUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 58 à la fin & 59 à la fin
AVENUE JEAN BOS 1 à la fin
AVENUE JULES VALLES 72 à la fin & 41 à la fin
AVENUE LUCIEN BARRAULT 374 à la fin & 427 à la fin
AVENUE MADELEINE 2 à la fin
AVENUE MARTHE

AVENUE PAUL LAFARGUE
AVENUE PAUL VENZAC 2 à 8 & 1 à 5
AVENUE SOLANGE
AVENUE THERESE 161 à 333
AVENUE VICTOR COUPE 2 à la fin & 1 à 21
BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI 46 à la fin & 47 à la fin
PLACE DE LA RESISTANCE
PLACE GEORGES COURTELINE
RUE ANDRE GAUBERT
RUE DE CHATEAUDUN
RUE DE L'ABREUVOIR 9 à la fin
RUE DE L'ETANG 1 à 27 & 2 à 34
RUE DE PLESSIS TREVISE 2 à 50B & 1 à 41
RUE DES FAUVETTES
RUE HARPIGNIES
RUE MASSENET 2 à 20 & 1 à 13
RUE MAURICE BERTEAUX 50 à la fin

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

29EME BUREAU : Gymnase Simone Jaffray – 16/18 rue Parmentier

AVENUE ANNA
AVENUE DE BEAUREGARD 2 à 8 & 1 à la fin
AVENUE DE LA CONCORDE 1 à 7
AVENUE DU PARC 2 à 66 & 1 à 61
AVENUE LUCIEN BARRAULT 1 à 425 & 2 à 372
AVENUE MARGUERITE
AVENUE MELINA 2 à la fin
CHEMIN DES BAS MOGUICHETS
CHEMIN DES LYONNES 2 à 122
CHEMIN DES HAUTS CLAYAUX
HAMEAU DES PERROQUETS

RUE ANATOLE FRANCE
RUE DE LA CUEILLETTE
RUE DE LA PTE ST DENIS
RUE DES BELLES VUES
RUE DES HAUTS MOGUICHETS
RUE DES LOISIRS
RUE DES MIMOSAS
RUE DU DOCTEUR BRING
RUE MARIA PIVA
SENTIER DES HAUTS CLAYAUX 1
SENTIER DES HAUTS CLAYAUX 2

30EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Thorez 1 – 20 avenue du 11 Novembre 1918

ALLEE DES MORDACS
AVENUE DU ONZE NOVEMBRE 1918 1 à la fin & 8 à la fin
AVENUE MAURICE THOREZ 715 à 1131
CITE DES PEUPLIERS
RUE DULCIE/SEPTEMBER

RUE DES AMIS
RUE DU BOIS L ABBE 2 à la fin
RUE JULIEN HEULOT
RUE JEAN FERRAT
PLACE GEORGES MARCHAIS

31EME BUREAU : Ecole Maternelle Maurice Thorez 2 – 20 avenue du 11 Novembre 1918

AVENUE DU HUIT MAI 1945
RUE MOLIERE 2 à la fin
RUE DU FOSSE VERT

RUE DU GENERAL KOENIG
RUE RACINE
VILLA MOLIERE

32EME BUREAU : Centre de Loisirs Anatole France - 92 avenue Boileau

ALLEE CARPEAUX
RUE CARPEAUX 3-5-7 et 9
RUE RODIN

SQUARE JEAN GOUJON
SQUARE CARPEAUX
SQUARE HOUDON

33EME BUREAU : Ecole Jacques Solomon Maternelle 2 – rue Jacques Solomon

RUE DE SAVOIE
RUE DU BOURBONNAIS
RUE DU MAINE 1 à 6
RUE MATISSE 3

SQUARE CHARLES D'ORLEANS
SQUARE JOACHIM DU BELLAY
SQUARE RONSARD
AVENUE BOILEAU DE 18 à 38

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,

CHAMPIGNY SUR MARNE

34EME BUREAU : Ecole Jacques Solomon Maternelle 1 – rue Jacques Solomon

AVENUE BOILEAU 40 à la fin & 1 à la fin
RUE JACQUES SOLOMON
SQUARE RAMEAU

42EME BUREAU : Maison Pour Tous du Bois L'Abbé - 6 Place Rodin

AVENUE BOILEAU 2 à 16
PLACE RODIN
SQUARE DELACROIX .
RUE CARPEAUX 1, 2 et 4
VILLA BEARN 7- RUE CARPEAUX 6

SQUARE LULLI
VILLA BEARN 1 à 6 et 8 jusqu'à la fin
VILLA POITOU 3 et 5
RUE MATISSE 1

43EME BUREAU : CMA Gérard Philipe – 54 Boulevard du Château

AVENUE AMBROISINE 2 à 22 & 1 à 19
AVENUE BEAUSEJOUR 2 à 24 & 1 à la fin
AVENUE DU PARC 88 à la fin & 113 à la fin
AVENUE EDMOND
AVENUE JEAN BOS 2 à la fin
AVENUE PAUL BELANJON
AVENUE PAUL VENZAC 7 à la fin
AVENUE ROBERT
AVENUE ROGER
AVENUE SALVADOR ALLENDE 79 à la fin
AVENUE THERESE 335 à la fin & 348 à la fin
RUE DE LA MARE

RUE DE PLESSIS TREVISE 52 à la fin & 43 à la fin
RUE DE REIMS
RUE DES CHRYSANTHEMES
RUE DES NOISETIERS
RUE DES PAQUERETTES
RUE DES ROSIERS
RUE DES VETERANS 1 à la fin
RUE DU COLONEL GRANCEY
RUE DU GENERAL LAMBERT
RUE FELIX FAURE
RUE VILLEBOIS MAREUIL
AVENUE DE L'EPARGNE 1 à fin

Monsieur Laurent JEANNE
Le Maire,



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3062
instituant les bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont
à compter du 1^{er} janvier 2024**

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2019/3855 du 28 novembre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu les courriers et courriels du Maire en dates des 3, 6 et 27 juillet 2023 ;

Considérant le déplacement du bureau de vote n° 6 et la création de trois bureaux de vote ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n° 2019/3855 du 28 novembre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Joinville-le-Pont est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Joinville-le-Pont sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 5 (Charenton-le-Pont)

Bureau n°1 – Hôtel de ville 1 – Place Georges Defert - 23 rue de Paris

Bureau n°2 – Hôtel de ville 2 - Place Georges Defert - 23 rue de Paris

Bureau n°3 – Hôtel de ville 3 - Place Georges Defert - 23 rue de Paris

Bureau n°4 – École Simon Veil - 56 rue de Paris

Bureau n°5 – École Parangon – 41 boulevard du Maréchal Leclerc

Bureau n°6 – École Eugène Voisin A - 5 rue du Pourtour des Écoles

Bureau n°7 – École Eugène Voisin B - 5 rue du Pourtour des Écoles

Bureau n°8 – Collège Jules Ferry A - 47 bis boulevard de Polangis

Bureau n°9 – Collège Jules Ferry B - 47 bis boulevard de Polangis

.../...

Bureau n°10 – École maternelle de Polangis - 12 avenue Joseph Jouglia

Bureau n°11 – École primaire de Polangis - 17/19 avenue Pierre Allaire

Bureau n°12 – École Jean-Jacques Gressier A - 31 avenue des Platanes

Bureau n°13 – École Jean-Jacques Gressier B - 31 avenue des Platanes

Bureau n°14 – Gymnase Émile Lecuirot - 7 bis avenue du Président Wilson

Bureau n°15 – École P'tit Gibus - 7 ter avenue du Président Wilson.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de ville - Place Georges Defert - 23, rue de Paris.

Article 4 - Le nouveau périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Joinville-le-Pont et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivoli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
010	01480	AVENUE COURTIN	COURTIN	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			52
010	04115	AVENUE D ESTIENNE D ORVES	ESTIENNE D ORVES	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 19			72
010	04115	AVENUE D ESTIENNE D ORVES	ESTIENNE D ORVES	Du 1 au 9999	Paire	Du 2 au 16			72
010	04115	AVENUE D ESTIENNE D ORVES	ESTIENNE D ORVES	Du 1 au 9999	Paire	Du 18 au 38			72
010	04115	AVENUE D ESTIENNE D ORVES	ESTIENNE D ORVES	Du 1 au 9999	Impaire	Du 21 au 39			72
010	03153	RUE ETIENNE PEGON	ETIENNE PEGON	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			61
010	03540	AVENUE FOCH	FOCH	Du 0 au 9999	Impaire	Du 13 au 29			67
010	03540	AVENUE FOCH	FOCH	Du 0 au 9999	Paire	Du 20 au 32			67
010	03551	RUE DES FRERES LUMIERE	FRERES LUMIERE	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			69
010	04170	AVENUE GUY MOQUET	GUY MOQUET	Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 15			78
010	04170	AVENUE GUY MOQUET	GUY MOQUET	Du 0 au 9999	Paire	Du 2 au 18			78
010	04170	AVENUE GUY MOQUET	GUY MOQUET	Du 0 au 9999	Impaire	Du 17 au 33			78
010	04170	AVENUE GUY MOQUET	GUY MOQUET	Du 0 au 9999	Paire	Du 20 au 36			78
010	04765	AVENUE JOSEPH JOUGLA	JOSEPH JOUGLA	Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999			97
010	04765	AVENUE JOSEPH JOUGLA	JOSEPH JOUGLA	Du 0 au 9999	Paire	Du 2 au 9998			97
010	06180	RUE MORET	MORET	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			115
010	06880	AVENUE OUDINOT	OUDINOT	Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999			121
010	06880	AVENUE OUDINOT	OUDINOT	Du 0 au 9999	Paire	Du 2 au 9998			121
010	07120	AVENUE DU PARC	PARC	Du 0 au 9999	Impaire	Du 17 au 9999			125
010	07120	AVENUE DU PARC	PARC	Du 0 au 9999	Paire	Du 22 au 9998			125
010	07140	AVENUE PAULINE	PAULINE	Du 0 au 9999	Paire	Du 30 au 9998			128
010	07140	AVENUE PAULINE	PAULINE	Du 0 au 9999	Impaire	Du 35 au 9999			128
010	07145	AVENUE PIERRE ALLAIRE	PIERRE ALLAIRE	Du 0 au 9999	Suite	Du 20 au 9999			131



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3063
instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2017/2941 du 10 août 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu les courriers du Maire en dates des 7 et 10 juillet 2023 ;

Considérant le déplacement des bureaux de vote n° 9 et 12, et la modification de 4 rues rattachées ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n° 2017/2941 du 10 août 2017 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Orly à compter du 1^{er} mars 2018 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune d'Orly sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 15 (Orly)

Bureau n°1 - Hôtel de ville, salle du conseil – 1 place François Mitterrand

Bureau n°2 - Restaurant scolaire Jean Moulin - 89 avenue de la Victoire

Bureau n°3 - Maison de l'enfance - 4 allée de la Terrasse

Bureau n°4 - École maternelle Noyer Grenot - 12 rue Pierre Corneille

Bureau n°5 - Restaurant scolaire Romain Rolland - 17 avenue Molière

Bureau n°6 - Centre culturel, salle de réunion - 1 place Gaston Viens

Bureau n°7 - Restaurant Pablo Neruda - 33 rue des hautes bornes

Bureau n°8 - Restaurant Marcel Cachin - 1 square des frères Montgolfier

Bureau n°9 - Gymnase Robert Desnos – Rue des hautes bornes

.../...

Bureau n°10 - École Paul Éluard - 1 rue Amundsen

Bureau n°11 - Salle de l'Orangerie - Parc Georges Méliès

Bureau n°12 - Hôtel de ville, salle des mariages – 1 place François Mitterrand

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 – Hôtel de ville, salle du conseil – 1 place François Mitterrand

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**


Ludovic GUILLAUME

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue Nom de la voie)	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0001 HÔTEL DE VILLE - SALLE DU CONSEIL	9405400004 (AERODROME) AVENUE DE L' AERODROME	Du 0 au 56	Pair	34	34	68	1	1	2	1	1	2
	9405400004 (AERODROME) AVENUE DE L' AERODROME	Du 1 au 55	Impair	23	37	60	1	0	1	1	0	1
	9405400031 (CHARMILLES) ALLEE DES CHARMILLES	Du 0 au 999	Pair/Impair	37	33	70	1	0	1	1	0	1
	9405400038 (COMMERCE) RUE DU COMMERCE	Du 0 au 999	Pair/Impair	93	99	192	0	0	0	0	0	0
	9405400041 (CROIX) RUE DE LA CROIX	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	9405400058 (FOUR) RUE DU FOUR	Du 0 au 999	Pair/Impair	3	8	11	0	0	0	0	0	0
	9405400063 (MARCHE) CHEMIN DE LA GARE AU MARCHE	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400084 (LAC) ALLEE DU LAC	Du 0 au 999	Pair/Impair	19	12	31	0	0	0	0	0	0
	9405400097 (1945) PLACE DU 8 MAI 1945	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	2	2	0	0	0	0	0	0
	9405400101 (MARGUERITE) ALLEE DES MARGUERITES	Du 0 au 999	Pair/Impair	17	14	31	2	2	4	2	2	4
	9405400107 (MIMOSAS) ALLEE DES MIMOSAS	Du 0 au 999	Pair/Impair	11	11	22	0	0	0	0	0	0
	9405400119 (1918) RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	Du 0 au 999	Pair/Impair	57	62	119	2	1	3	3	1	4
	9405400131 (DETAÏN) RUE DU PLAT D'ETAÏN	Du 0 au 999	Pair/Impair	1	3	4	1	0	1	1	0	1
	9405400140 (REPUBLIQUE) AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	25	53	1	1	2	1	1	2

le 5 juillet 2023


DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400164 (VERGER) RUELLE DU VERGER	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400166 (VIOLETTES) ALLEE DES VIOLETTES	Du 0 au 999	Pair/Impair	14	11	25	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 0 au 18	Pair	14	9	23	0	0	0	0	0	0
	9405400193 (VERGER) RUE DU VERGER	Du 0 au 999	Pair/Impair	78	84	162	0	0	0	0	0	0
	9405400194 (MACONS) RUE DES MACONS	Du 0 au 999	Pair/Impair	40	52	92	1	1	2	1	1	2
	9405400208 (MITTERRAND) PLACE FRANCOIS MITTERRAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	0	1	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0002 RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN	9405400007 (ASSCHER) RUE LOUIS ASSCHER	Du 0 au 999	Pair/Impair	20	24	44	0	0	0	0	0	0
	9405400011 (MARIN) RUE DU BAS MARIN	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	1	1	0	1	1
	9405400012 (BASSET) RUE BASSET	Du 0 au 999	Pair/Impair	14	21	35	0	0	0	0	0	0
	9405400015 (BAUDELAIRE) RUE GEORGES BAUDELAIRE	Du 0 au 999	Pair/Impair	14	16	30	0	0	0	0	0	0
	9405400022 (BONIN) RUE LOUIS BONIN	Du 0 au 999	Pair/Impair	42	39	81	1	0	1	1	0	1
	9405400030 (CARRIERES) CHEMIN DES CARRIERES	Du 0 au 999	Pair/Impair	1	5	6	0	0	0	0	0	0
	9405400033 (CHEVILLY) CHEMIN DE CHEVILLY	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400034 (CHIENS) RUELLE AUX CHIENS	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400035 (CIMETIERE) SENTIER DU CIMETIERE	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400044 (DORVAL) AVENUE DE DORVAL	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	4	6	0	0	0	0	0	0
	9405400047 (ECOLE) SENTIER DES ECOLES	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	17	30	0	0	0	0	0	0
	9405400048 (ECOLE) PASSAGE DES ECOLES	Du 0 au 999	Pair/Impair	15	15	30	0	0	0	0	0	0
	9405400049 (ECOLE) RUE DES ECOLES	Du 0 au 999	Pair/Impair	5	5	10	0	0	0	0	0	0
	9405400050 (ERHARD) RUE JOSEPH ERHARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	19	19	38	0	0	0	0	0	0

le 5 juillet 2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400056 (FOCH) RUE DU MARECHAL FOCH	Du 0 au 999	Pair/Impair	31	29	60	0	0	0	0	0	0
	9405400060 (FRATERNELL) RUE DE LA FRATERNELLE	Du 0 au 999	Pair/Impair	3	4	7	0	0	0	0	0	0
	9405400062 (GAMBLE) RUE ISABELLE GAMBLE	Du 0 au 999	Pair/Impair	5	5	10	0	0	0	0	0	0
	9405400069 (GOUJON) RUE PIERRE GOUJON	Du 0 au 999	Pair/Impair	12	6	18	0	0	0	0	0	0
	9405400070 (COQ) SENTIER DU GRATTE COQ	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400080 (JOFFRE) RUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 10 au 998	Pair	29	41	70	1	0	1	1	0	1
	9405400080 (JOFFRE) RUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 13 au 999	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400082 (KEFIR) ALLEE DU KEFIR	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400087 (LANCES) RUE DES LANCES	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400091 (LECENE) RUE DU DOCTEUR LECENE	Du 0 au 999	Pair/Impair	16	18	34	1	0	1	2	1	3
	9405400092 (LECLERC) PLACE DU MARECHAL LECLERC	Du 0 au 999	Pair/Impair	6	5	11	0	0	0	0	0	0
	9405400093 (GEORGESLEY) RUE ANNE GEORGES-LEYGUES	Du 0 au 999	Pair/Impair	11	16	27	1	2	3	1	1	2
	9405400112 (CAILLOUX) RUE DU MOULIN A CAILLOUX	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400118 (NOUVELLE) VOIE NOUVELLE	Du 0 au 999	Pair/Impair	17	15	32	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400121 (NOYERS) RUE DES NOYERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400123 (OLIVIERS) RUE DES OLIVIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400128 (PEUPLIERS) RUE DES PEUPLIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	4	4	8	0	0	0	0	0	0
	9405400132 (PROVOST) RUE IVAN PREVOST	Du 0 au 999	Pair/Impair	17	23	40	0	0	0	0	0	0
	9405400133 (DIXME) RUE DU PUIT DIXME	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400134 (ARPENTS) RUE DES QUINZE ARPENTS	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400146 (ROSIERS) SENTIER DES ROSIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	11	14	25	0	0	0	0	0	0
	9405400148 (ROUSSEAU) RUE J-JACQUES ROUSSEAU	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400165 (VIGNES) SENTIER DES VIGNES	Du 0 au 999	Pair/Impair	45	49	94	3	2	5	3	2	5
	9405400169 (MAILLARD) RUE DU MAILLARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	9405400171 (PLATANES) RUE DES PLATANES	Du 0 au 999	Pair/Impair	3	3	6	0	0	0	0	0	0
	9405400172 (RURAL) SENTIER RURAL	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 20 au 36	Pair	6	6	12	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 81 au 97	Impair	5	8	13	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 108 au 998	Pair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 147 au 999	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400199 (AEROPORTPA) ORLY FRET 723	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400207 (DEROCHE) RUE ELISE DEROCHÉ	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400209 (UNION) AVENUE DE L'UNION	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400210 (BOLLAND) RUE ADRIENNE BOLLAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400211 (FARMAN) AVENUE HENRI FARMAN	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	94054R0189 (TILLON) ROUTE CHARLES TILLON	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	2	5	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0003 MAISON DE L'ENFANCE	9405400001 (ACACIAS) ALLEE DES ACACIAS	Du 0 au 999	Pair/Impair	53	45	98	2	1	3	2	1	3
	9405400017 (BELLEVUE) ALLEE DE BELLEVUE	Du 0 au 999	Pair/Impair	61	79	140	1	1	2	1	1	2
	9405400020 (BLEUETS) ALLEE DES BLEUETS	Du 0 au 999	Pair/Impair	12	14	26	0	0	0	0	0	0
	9405400021 (BOIS) ALLEE DES BOIS	Du 0 au 999	Pair/Impair	7	6	13	0	0	0	0	0	0
	9405400032 (CHAUDRONNI) CHEMIN DES CHAUDRONNIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	5	7	1	1	2	1	1	2
	9405400042 (CURIE) RUE PIERRE CURIE	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	30	58	0	0	0	0	0	0
	9405400066 (GILLETAINS) CHEMIN DES GILLETAINS	Du 0 au 999	Pair/Impair	1	2	3	1	0	1	1	0	1
	9405400068 (GLYCINES) ALLEE DES GLYCINES	Du 0 au 999	Pair/Impair	26	28	54	0	0	0	0	0	0
	9405400081 (JONCHERE) ALLEE DE LA JONCHERE	Du 0 au 999	Pair/Impair	27	23	50	1	0	1	1	0	1
	9405400106 (MILON) RUE ROGER MILON	Du 0 au 999	Pair/Impair	32	26	58	0	2	2	0	2	2
	9405400116 (NORMANDE) VOIE NORMANDE	Du 0 au 999	Pair/Impair	5	6	11	0	0	0	0	0	0
	9405400125 (PARC) ALLEE DU PARC	Du 0 au 999	Pair/Impair	23	30	53	0	0	0	0	0	0
	9405400142 (POINT) ALLEE DU ROND POINT	Du 0 au 999	Pair/Impair	22	30	52	2	0	2	1	0	1
	9405400143 (ROSES) ALLEE DES ROSES	Du 0 au 999	Pair/Impair	14	18	32	0	2	2	0	2	2

le 5 juillet 2023


DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001


Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400150 (SALENGRO) PLACE ROGER SALENGRO	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400156 (SOURCES) ALLEE DES SOURCES	Du 0 au 999	Pair/Impair	27	29	56	0	1	1	0	1	1
	9405400157 (TERRASSE) ALLEE DE LA TERRASSE	Du 0 au 999	Pair/Impair	9	21	30	2	0	2	2	0	2
	9405400158 (TILLEULS) ALLEE DES TILLEULS	Du 0 au 999	Pair/Impair	22	13	35	1	1	2	2	1	3
	9405400175 (PAUL) CLOS MARCEL PAUL	Du 0 au 999	Pair/Impair	71	92	163	1	0	1	1	0	1
	9405400214 (GILLETAINS) SENTIER DES GILLETAINS	Du 1 au 1	Impair	1	1	2	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue Nom de la voie)	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0004 ECOLE MATERNELLE NOYER GRENOT	9405400006 (ANDRE) VILLA ROSE ANDRE	Du 0 au 999	Pair/Impair	8	9	17	0	0	0	0	0	0
	9405400036 (CLEMENCEAU) RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 0 au 999	Pair/Impair	15	9	24	1	1	2	1	1	2
	9405400039 (CORNEILLE) RUE PIERRE CORNEILLE	Du 0 au 998	Pair	5	8	13	0	0	0	0	0	0
	9405400051 (EVRAT) RUE LOUIS PAUL EVRAT	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	20	33	0	0	0	0	0	0
	9405400071 (GRIGNON) CHATEAU DE GRIGNON	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400077 (JAURES) RUE JEAN JAURES	Du 0 au 999	Pair/Impair	54	62	116	4	4	8	4	4	8
	9405400078 (JENNER) RUE JENNER	Du 0 au 999	Pair/Impair	20	16	36	0	0	0	0	0	0
	9405400090 (LAVOISIER) RUE LAVOISIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	3	5	0	0	0	0	0	0
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 16 au 98	Pair	9	8	17	1	0	1	1	0	1
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 83 au 99	Impair	10	7	17	0	0	0	0	0	0
	9405400114 (MURIERS) RUE DES MURIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	6	11	17	0	0	0	0	0	0
	9405400120 (GRENOT) RUE NOYER GRENOT	Du 0 au 999	Pair/Impair	127	143	270	1	2	3	1	2	3
	9405400124 (PAIX) AVENUE DE LA PAIX	Du 0 au 999	Pair/Impair	34	39	73	0	1	1	0	1	1
	9405400144 (ROSES) PASSAGE DES ROSES	Du 0 au 999	Pair/Impair	8	8	16	0	0	0	0	0	0

le 5 juillet 2023


DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400149 (ROUSSEAU) RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 0 au 999	Pair/Impair	14	16	30	2	0	2	2	0	2
	9405400154 (SIMON) RUE RAYMOND SIMON	Du 0 au 999	Pair/Impair	24	28	52	0	0	0	0	0	0
	9405400159 (TOUR) RUE ERNEST DE LA TOUR	Du 0 au 999	Pair/Impair	40	41	81	2	2	4	2	2	4
	9405400161 (TRUYENS) RUE LEON TRUYENS	Du 0 au 999	Pair/Impair	8	7	15	0	1	1	0	1	1
	9405400163 (COUTURIER) RUE P V COUTURIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	79	91	170	3	2	5	4	3	7

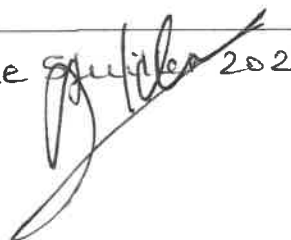
DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0005 RESTAURANT SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	9405400016 (BEAUMARCHA) ALLEE BEAUMARCHAIS	Du 0 au 999	Pair/Impair	26	46	72	0	0	0	0	0	0
	9405400039 (CORNEILLE) RUE PIERRE CORNEILLE	Du 1 au 999	Impair	37	57	94	0	0	0	0	0	0
	9405400040 (COURTELINE) ALLEE GEORGES COURTELINE	Du 0 au 999	Pair/Impair	43	58	101	0	1	1	0	1	1
	9405400045 (DUMAS) ALLEE ALEXANDRE DUMAS	Du 0 au 999	Pair/Impair	27	39	66	0	0	0	0	0	0
	9405400055 (FEYDEAU) ALLEE GEORGES FEYDEAU	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	20	33	0	0	0	0	0	0
	9405400067 (GIRAUDOUX) ALLEE JEAN GIRAUDOUX	Du 0 au 999	Pair/Impair	19	30	49	1	0	1	1	0	1
	9405400083 (LABICHE) ALLEE EUGENE LABICHE	Du 0 au 999	Pair/Impair	19	26	45	0	0	0	0	0	0
	9405400100 (MARIVAUX) RUE MARIVAUX	Du 0 au 999	Pair/Impair	51	61	112	1	1	2	1	1	2
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 35 au 81	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400109 (MOLIERE) AVENUE MOLIERE	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	44	72	0	1	1	0	1	1
	9405400115 (MUSSET) RUE ALFRED DE MUSSET	Du 0 au 999	Pair/Impair	35	29	64	0	1	1	0	1	1
	9405400135 (RACINE) RUE JEAN RACINE	Du 0 au 999	Pair/Impair	71	65	136	0	0	0	0	0	0
	9405400137 (REGNARD) ALLEE J. FRANCOIS REGNARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	24	35	59	0	0	0	0	0	0
	9405400138 (RENARD) RUE JULES RENARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	24	44	68	0	0	0	0	0	0

le 06/07/2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400151 (SARDOU) ALLEE VICTORIEN SARDOU	Du 0 au 999	Pair/Impair	21	34	55	0	0	0	0	0	0
	9405400202 (PROUVE) RUE JEAN PROUVE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	20	30	50	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0006 CENTRE CULTUREL S. DE REUNION	9405400029 (CALMETTE) RUE DU DOCTEUR CALMETTE	Du 0 au 14	Pair	27	29	56	1	0	1	1	0	1
	9405400046 (DUMONT) ALLEE SANTOS DUMONT	Du 0 au 999	Pair/Impair	54	65	119	0	1	1	0	1	1
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 0 au 4	Pair	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	9405400152 (SAULES) VOIE DES SAULES	Du 0 au 999	Pair/Impair	124	149	273	1	1	2	1	1	2
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 0 au 6	Pair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 1 au 3	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400180 (VIAN) ALLEE BORIS VIAN	Du 0 au 999	Pair/Impair	70	58	128	1	1	2	1	1	2
	9405400181 (VIENS) PLACE GASTON VIENS	Du 0 au 999	Pair/Impair	29	35	64	1	1	2	1	1	2
	9405400184 (TOURETTE) ALLEE DE LA TOURETTE	Du 0 au 999	Pair/Impair	10	9	19	0	0	0	0	0	0
	9405400185 (CHANDIGARH) RUE CHANDIGARH	Du 0 au 999	Pair/Impair	94	105	199	1	0	1	1	0	1
	9405400186 (CORBUSIER) PLACE LE CORBUSIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400187 (RONCHAMP) ALLEE RONCHAMP	Du 0 au 999	Pair/Impair	18	12	30	0	0	0	0	0	0
	9405400188 (SAULES) PLACE LA GARE DES SAULES	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400189 (1962) RUE DU 19 MARS 1962	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	1	3	0	0	0	0	0	0

le 06/07/2023


DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400200 (TRIOLET) RUE ELSA TRIOLET	Du 0 au 9999	Pair/Impair	26	38	64	0	1	1	0	1	1
	9405400201 (ARAGON) RUE LOUIS ARAGON	Du 0 au 9999	Pair/Impair	56	68	124	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0007 RESTAURANT PABLO NERUDA	9405400027 (BUFFON) RUE BUFFON	Du 0 au 999	Pair/Impair	35	29	64	0	0	0	0	0	0
	9405400043 (CUVIER) ALLEE CUVIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	16	20	36	0	1	1	0	0	0
	9405400053 (FAISANDERIE) ALLEE DE LA FAISANDERIE	Du 0 au 999	Pair/Impair	32	40	72	0	0	0	0	0	0
	9405400074 (BORNES) RUE DES HAUTES BORNES	Du 0 au 999	Pair/Impair	86	96	182	0	1	1	0	1	1
	9405400079 (JEUX) ALLEE DES JEUX	Du 0 au 999	Pair/Impair	21	27	48	0	0	0	0	0	0
	9405400086 (LAMARCK) ALLEE LAMARCK	Du 0 au 999	Pair/Impair	15	32	47	0	0	0	0	0	0
	9405400104 (MIDI) ALLEE DU MIDI	Du 0 au 999	Pair/Impair	30	33	63	0	0	0	0	0	0
	9405400105 (MIDI) PLACE DU MIDI	Du 0 au 999	Pair/Impair	29	46	75	0	0	0	0	0	0
	9405400113 (MURIER) ALLEE DU MURIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	4	6	10	0	0	0	0	0	0
	9405400129 (PEUPLIERS) ALLEE DES PEUPLIERS	Du 0 au 999	Pair/Impair	56	61	117	1	0	1	1	0	1
	9405400139 (FAISAN) CHEMIN LA REMISE AU FAISAN	Du 0 au 999	Pair/Impair	1	1	2	0	0	0	0	0	0
	9405400141 (RESIDENCE) PLACE DE LA RESIDENCE	Du 0 au 999	Pair/Impair	32	31	63	0	0	0	0	0	0
	9405400155 (SPORTS) ALLEE DES SPORTS	Du 0 au 999	Pair/Impair	27	23	50	0	0	0	0	0	0
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 21 au 99	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0

le 06/07/2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400190 (CALMETTE) RUE DU DR CALMETTE PROLONGEE	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400215 (GIRARD-MAN) Allée NICOLE GIRARD-MANGIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	4	5	0	0	0	0	0	0


DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0008 RESTAURANT SCOLAIRE MARCEL CACHIN	9405400003 (ADER) ALLEE CLEMENT ADER	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	24	37	0	0	0	0	0	0
	9405400013 (BASTIE) SQUARE MARYSE BASTIE	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	20	48	0	0	0	0	0	0
	9405400023 (BOUCHER) SQUARE HELENE BOUCHER	Du 0 au 999	Pair/Impair	53	54	107	1	1	2	1	1	2
	9405400026 (BREGUET) ALLEE LOUIS BREGUET	Du 0 au 999	Pair/Impair	116	147	263	0	0	0	0	1	1
	9405400052 (EXUPERY) PLACE A DE ST EXUPERY	Du 0 au 999	Pair/Impair	121	146	267	1	3	4	1	3	4
	9405400064 (GARROS) ALLEE ROLAND GARROS	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	24	52	0	0	0	0	0	0
	9405400103 (MERMOZ) RUE JEAN MERMOZ	Du 1 au 99	Impair	93	122	215	1	0	1	0	0	0
	9405400110 (MONTGOLFIE) SQUARE DES FRERES MONTGOLFIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	43	37	80	0	0	0	1	0	1
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 8 au 10	Pair	5	5	10	0	0	0	0	0	0
	9405400203 (EXUPERY) RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Du 0 au 16	Pair	59	72	131	0	0	0	0	0	0
	9405400203 (EXUPERY) RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	Du 1 au 9999	Impair	0	4	4	0	0	0	0	0	0
	9405400204 (AIGLE) ALLEE CAROLINE AIGLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	1	2	0	0	0	0	0	0
	9405400205 (AURIOL) RUE JACQUELINE AURIOL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0

le 5 juillet 2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue Nom de la voie)	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0009 GYMNASSE ROBERT DESNOS	9405400018 (BERNARD) RUE CLAUDE BERNARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	52	56	108	0	0	0	0	0	0
	9405400029 (CALMETTE) RUE DU DOCTEUR CALMETTE	Du 1 au 99	Impair	73	119	192	1	2	3	1	2	3
	9405400029 (CALMETTE) RUE DU DOCTEUR CALMETTE	Du 16 au 98	Pair	88	101	189	0	0	0	0	0	0
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 6 au 14 Bis	Pair	74	71	145	0	0	0	0	0	0
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 5 au 19	Impair	20	28	48	0	0	0	0	0	0
	9405400182 (NIEMEN) RUE NORMANDIE NIEMEN	Du 0 au 999	Pair/Impair	82	97	179	0	1	1	0	1	1
	9405400183 (DEGAULLE) PLACE CHARLES DE GAULLE	Du 0 au 999	Pair/Impair	22	30	52	0	0	0	0	0	0
	9405400195 (GUERIN) RUE CAMILLE GUERIN	Du 0 au 999	Pair/Impair	58	95	153	0	1	1	0	1	1
	9405400196 (CURIE) RUE MARIE CURIE	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400197 (LAMAZE) RUE DU DOCTEUR FERNAND LAMAZE	Du 0 au 999	Pair/Impair	27	32	59	0	0	0	0	0	0
	9405400198 (TENINE) ALLEE DU DOCTEUR TENINE	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0010 ECOLE PAUL ELUARD	9405400005 (AMUNDSEN) RUE AMUNDSEN	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	2	4	0	0	0	0	0	0
	9405400025 (BRAZZA) SQUARE SAVORGNAN DE BRAZZA	Du 0 au 999	Pair/Impair	93	90	183	1	2	3	1	2	3
	9405400028 (CAILLE) SQUARE RENE CAILLE	Du 0 au 999	Pair/Impair	28	35	63	1	0	1	1	0	1
	9405400037 (COLOMB) RUE CHRISTOPHE COLOMB	Du 0 au 999	Pair/Impair	23	19	42	0	0	0	0	0	0
	9405400057 (FOUCAULD) SQUARE CHARLES DE FOUCAULD	Du 0 au 999	Pair/Impair	78	85	163	0	0	0	1	1	2
	9405400061 (GAMA) RUE VASCO DE GAMA	Du 0 au 999	Pair/Impair	10	17	27	0	0	0	0	0	0
	9405400089 (PEROUSE) SQUARE LA PEROUSE	Du 0 au 999	Pair/Impair	44	61	105	0	1	1	0	1	1
	9405400098 (POLO) RUE MARCO POLO	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400103 (MERMOZ) RUE JEAN MERMOZ	Du 0 au 98	Pair	91	93	184	0	0	0	0	0	0
	9405400153 (SEMARD) RUE PIERRE SEMARD	Du 0 au 999	Pair/Impair	136	152	288	0	0	0	1	1	2
	9405400168 (CACHIN) AVENUE MARCEL CACHIN	Du 12 au 98	Pair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400170 (BOUVRAY) VOIE DU BOUVRAY	Du 0 au 999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400212 (ARTHAUD) RUE FLORENCE ARTHAUD	Du 0 au 9999	Pair/Impair	6	8	14	0	0	0	0	0	0

le 5 juillet 2023



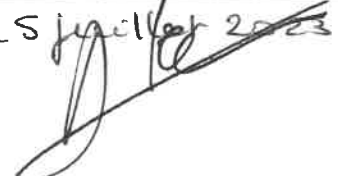
DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0011 SALLE DE L'ORANGERIE	9405400004 (AERODROME) AVENUE DE L' AERODROME	Du 57 au 999	Impair	0	4	4	1	1	2	2	4	6
	9405400004 (AERODROME) AVENUE DE L' AERODROME	Du 58 au 998	Pair	80	86	166	1	0	1	1	0	1
	9405400008 (AUBEPINES) RUE DES AUBEPINES	Du 0 au 999	Pair/Impair	24	25	49	2	1	3	2	1	3
	9405400009 (AVIATION) RUE DE L' AVIATION	Du 0 au 999	Pair/Impair	41	34	75	0	0	0	0	0	0
	9405400010 (BARBUSSE) AVENUE HENRI BARBUSSE	Du 0 au 999	Pair/Impair	47	59	106	2	2	4	2	2	4
	9405400024 (BRANLY) RUE EDOUARD BRANLY	Du 0 au 999	Pair/Impair	10	12	22	0	0	0	0	0	0
	9405400054 (FERME) RUE DE LA FERME	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	21	34	0	0	0	0	0	0
	9405400065 (GENETS) RUE DES GENETS	Du 0 au 999	Pair/Impair	19	10	29	0	2	2	0	2	2
	9405400072 (GUERIN) RUE LOUIS GUERIN	Du 0 au 999	Pair/Impair	16	14	30	0	0	0	0	0	0
	9405400073 (GUYNEMER) RUE GUYNEMER	Du 0 au 999	Pair/Impair	24	40	64	1	1	2	1	1	2
	9405400080 (JOFFRE) RUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 0 au 8	Pair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400080 (JOFFRE) RUE DU MARECHAL JOFFRE	Du 1 au 11	Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9405400094 (LIBERATION) RUE DE LA LIBERATION	Du 0 au 999	Pair/Impair	2	1	3	0	0	0	0	0	0
	9405400096 (LUCIE) RUE LUCIE	Du 0 au 999	Pair/Impair	16	17	33	1	3	4	1	3	4

Le 5 juillet 2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9405400108 (MOQUET) AVENUE GUY MOQUET	Du 0 au 999	Pair/Impair	70	77	147	0	3	3	0	3	3
	9405400122 (NUNGESSER) RUE NUNGESSER	Du 0 au 999	Pair/Impair	3	5	8	0	0	0	0	0	0
	9405400126 (PARMENTIER) RUE PARMENTIER	Du 0 au 999	Pair/Impair	51	46	97	2	3	5	2	3	5
	9405400127 (PASTEUR) RUE PASTEUR	Du 0 au 999	Pair/Impair	8	6	14	1	0	1	1	0	1
	9405400162 (VAILLANT) RUE DU DOCTEUR VAILLANT	Du 0 au 999	Pair/Impair	7	15	22	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 38 au 106	Pair	14	18	32	2	0	2	2	0	2
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 99 au 145	Impair	15	13	28	0	0	0	0	0	0
	9405400213 (PANTIN) IMPASSE DU CLOS PANTIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

ORLY (94)

version 001

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0012 HÔTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES	9405400059 (FRANCE) RUE ANATOLE FRANCE	Du 0 au 999	Pair/Impair	13	19	32	0	0	0	0	0	0
	9405400075 (HUGO) RUE VICTOR HUGO	Du 0 au 999	Pair/Impair	15	17	32	1	0	1	1	0	1
	9405400076 (JACOB) SQUARE MAX JACOB	Du 0 au 999	Pair/Impair	31	33	64	0	0	0	0	0	0
	9405400095 (LOTI) RUE PIERRE LOTI	Du 0 au 999	Pair/Impair	18	19	37	1	0	1	2	1	3
	9405400102 (CHATEAUBRI) AVENUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT	Du 1 au 33	Impair	43	49	92	1	0	1	1	0	1
	9405400117 (NOUVELET) RUE DU NOUVELET	Du 0 au 999	Pair/Impair	77	85	162	3	1	4	5	4	9
	9405400136 (RAYNAL) AVENUE ADRIEN RAYNAL	Du 0 au 42	Pair	93	119	212	3	2	5	5	4	9
	9405400136 (RAYNAL) AVENUE ADRIEN RAYNAL	Du 1 au 73	Impair	25	25	50	1	0	1	1	0	1
	9405400136 (RAYNAL) AVENUE ADRIEN RAYNAL	Du 44 au 70	Pair	85	98	183	0	0	0	0	0	0
	9405400136 (RAYNAL) AVENUE ADRIEN RAYNAL	Du 75 au 9999	Impair	2	8	10	0	0	0	0	0	0
	9405400147 (ROSTAND) RUE EDMOND ROSTAND	Du 0 au 999	Pair/Impair	17	29	46	2	0	2	2	0	2
	9405400167 (ZOLA) RUE EMILE ZOLA	Du 0 au 999	Pair/Impair	39	32	71	0	0	0	0	0	0
	9405400173 (VICTOIRE) AVENUE DE LA VICTOIRE	Du 1 au 79	Impair	30	37	67	0	1	1	0	1	1
	9405400206 (CHEDID) RUE ANDREE CHEDID	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0

le 5 juillet 2023



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3064
instituant les bureaux de vote dans la commune de Choisy-le-Roi
à compter du 1^{er} janvier 2024**

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2016/2081 du 29 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Choisy-le-Roi à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu le courrier du Maire en date du 29 juin 2023 ;

Considérant la création des bureaux de vote n° 23, 24, 25 et 26 et la modification des rues rattachées des bureaux de vote n° 7, 19, 20, 21 et 22 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2016/2081 du 29 juin 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Choisy-le-Roi est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Choisy-le-Roi sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 6 (Choisy-le-Roi)

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – place Gabriel Péri

Bureau n° 2 - Salle des Fêtes « Le Royal » - 13 avenue Anatole France

Bureau n° 3 - Bourse du Travail – 27 boulevard des Alliés

Bureau n° 4 - École maternelle Blanqui – 25 rue Auguste Blanqui

Bureau n° 5 - École maternelle Blanqui – 25 rue Auguste Blanqui

Bureau n° 6 – École primaire Blanqui – 19 rue Auguste Blanqui

Bureau n° 7 - École maternelle Marcel Cachin – 37 rue Sébastopol

Bureau n° 8 - École maternelle Eugénie Cotton – 6/8 rue Georges Clémenceau

.../...

Bureau n° 9 - École primaire Noblet – 23 rue Paul Carle
 Bureau n° 10 - École maternelle Noblet – 16 rue Armand Noblet
 Bureau n° 11 – Maison pour tous – 30 avenue de Newburn
 Bureau n° 12 – École Paul Langevin – rue Robert Peary
 Bureau n° 13 – École Paul Langevin – rue Robert Peary
 Bureau n° 14 – École Joliot-Curie – 104 avenue d’Alfortville
 Bureau n° 15 - École Joliot-Curie – 104 avenue d’Alfortville
 Bureau n° 16 – École Victor Hugo – 11 rue Victor Jérôme
 Bureau n° 17 – École Victor Hugo – 11 rue Victor Jérôme
 Bureau n° 18 – École maternelle Casanova – 49 rue de la Paix
 Bureau n° 19 – École Jean Macé – 80 rue de la Paix
 Bureau n° 20 – École Jean Macé – 80 rue de la Paix
 Bureau n° 21 – École maternelle Casanova – 49 rue de la Paix
 Bureau n° 22 – Médiathèque Aragon – 17 rue Pierre Mendès-France
 Bureau n° 23 – Gymnase Alice Milliat – 2 avenue Rosa Luxemburg
 Bureau n° 24 – École Joliot Curie – 104 avenue d’Alfortville
 Bureau n° 25 – Conservatoire la Tannerie – 44 rue du Docteur Roux
 Bureau n° 26 – Médiathèque Aragon – 17 rue Pierre Mendès-France.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – place Gabriel Péri.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l’annexe établie par la commune de Choisy-le-Roi et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l’année considérée ; il s’appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l’établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l’intérieur des limites duquel est situé l’organisme d’accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

.../...

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**

Ludovic GUILLAUME



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

**VILLE DE CHOISY LE ROI
IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE
PERIODE 2023 - 2024**

BUREAU CENTRALISATEUR - BUREAU 0001 HOTEL DE VILLE - PLACE GABRIEL PERI

BUREAU 0001 HOTEL DE VILLE - PLACE GABRIEL PERI

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE DU 25 AOUT 1944	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 1 Quater au 9 Quater	Impair
AVENUE GAMBETTA	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE LEON GOURDAULT	Du 0 au 9998	Pair
AVENUE DU GENERAL LECLERC	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GUY MOQUET	Du 0 au 9998	Pair
AVENUE RENE PANHARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE GABRIEL PERI	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE RAYMOND POINCARRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 0 au 18 Quater	Pair
RUE LEDRU ROLLIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ROUGET DE LISLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
MAIRIE DE CHOISY LE ROI	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0002 SALLE DES FETES LE ROYAL - 13 AVENUE ANATOLE France

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 1 au 37 Quater	Impair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 2 au 16 Quater	Pair
AVENUE LEON GOURDAULT	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE JEAN JAURES	Du 1 au 9999 Quater	Impair
RUE DE LA LIBERTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE MICHELET	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 1 Quater	Impair
RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 0 au 9998	Pair
PLACE PIERRE SEMARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair
SQUARE ANATOLE FRANCE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN JAURES	Du 1 au 9999	Impair

BUREAU 0003 BOURSE DU TRAVAIL - 27 BD DES ALLIES

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
BOULEVARD DES ALLIES	Du 1 au 37	Impair
ALLEE GABRIEL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE GAMBETTA	Du 0 au 9998	Pair
VILLA DES PEUPLIERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DES PEUPLIERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0004 ECOLE MATERNELLE BLANQUI - 25 RUE AUGUSTE BLANQUI

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE HENRI BARBUSSE	Du 0 au 9998	Pair
RUE HENRI BARBUSSE	Du 1 au 9999	Impair
RUE CARNOT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE CARNOT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 5 au 11	Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 16 au 22	Pair
RUE DEVILLIERS	Du 1 au 9999	Impair
PLACE DE L'EGLISE	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE JEAN JAURES	Du 4 au 10	Pair
RUE ROLLIN REGNIER	Du 1 au 9999	Impair

RUE EMILE ZOLA	Du 27 au 9999	Impair
SQUARE HENRI SELLIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE YVONNE MARCAILLOUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN JAURES	Du 4 au 10	Pair

BUREAU 0005 ECOLE MATERNELLE BLANQUI - 25 RUE AUGUSTE BLANQUI

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
BOULEVARD DES ALLIES	Du 0 au 9998	Pair
RUE AUGUSTE BLANQUI	Du 14 au 9998	Pair
RUE AUGUSTE BLANQUI	Du 15 au 9999	Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 13 au 9999	Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 24 au 9998	Pair
RUE DUPUY CROUZET	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE DE L'EGLISE	Du 0 au 9998	Pair
RUE AUGUSTE FRANCHOT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE JEAN JAURES	Du 12 au 9998	Pair
RUE LOUISE MICHEL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
BOULEVARD DE STALINGRAD	Du 2 au 10	Pair
RUE DE VERDUN	Du 1 au 9999	Impair
RUE EMILE ZOLA	Du 0 au 9998	Pair
PLACE FONTAINE LOUIS BORE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
GALERIE DES ALLIES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PASSAGE BLANQUI	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN JAURES	Du 12 au 9998	Pair

BUREAU 0006 ECOLE PRIMAIRE BLANQUI - 19 RUE AUGUSTE BLANQUI

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE DU DOCTEUR AUBLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE AUGUSTE BLANQUI	Du 0 au 13	Pair/Impair
RUE INSURRECTION PARISIENNE	Du 0 au 9998	Pair
RUE INSURRECTION PARISIENNE	Du 1 au 9999	Impair
BOULEVARD DE STALINGRAD	Du 12 au 46	Pair
RUE DE VERDUN	Du 0 au 9998	Pair

BUREAU 0007 ECOLE MATERNELLE CACHIN - 37 RUE SEBASTOPOL

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
VOIE DE L'EPINETTE	Du 0 au 9998	Pair
VOIE DE L'EPINETTE	Du 1 au 17	Impair
AVENUE DE LUGO	Du 0 au 9998	Pair
RUE ROLLIN REGNIER	Du 10 au 9998	Pair
VOIE DES ROSES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE SEBASTOPOL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE EMILE ZOLA	Du 21 au 25	Impair
IMPASSE VOIE DES ROSES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
SQUARE SEBASTOPOL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE MARCEL CACHIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0008 ECOLE MATERNELLE EUGENIE COTTON - 6/8 RUE GEORGES CLEMENCEAU

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
SQUARE SALVADOR ALLENDE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 1 au 3	Impair
RUE GEORGES CLEMENCEAU	Du 2 au 10	Pair
RUE DEVILLIERS	Du 0 au 9998	Pair
VOIE DE L'EPINETTE	Du 21 au 9999	Impair
AVENUE JEAN JAURES	Du 2 au 2	Pair
AVENUE DE LUGO	Du 1 au 9999	Impair
RUE PABLO PICASSO	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ROLLIN REGNIER	Du 0 au 8	Pair
RUE DU DOCTEUR ROUX	Du 1 au 9	Impair
RUE DU DOCTEUR ROUX	Du 2 au 4	Pair
RUE FAULER PROLONGEE	Du 0 au 9999	Pair/Impair

SQUARE DANTON	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DU 8 MAI 1945	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN JAURES	Du 2 au 2	Pair

BUREAU 0009 ECOLE PRIMAIRE NOBLET - 23 RUE PAUL CARLE

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE ALPHONSE BRAULT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE PAUL CARLE	Du 0 au 9998	Pair
RUE PAUL CARLE	Du 9 au 9999	Impair
AVENUE MARCEL DAVID	Du 1 au 59 Quater	Impair
AVENUE MARCEL DAVID	Du 2 au 52 Quater	Pair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 18 au 66	Pair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 41 au 65	Impair
RUE ARMAND NOBLET	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE PARMENTIER	Du 0 au 9998	Pair
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 3 au 45	Impair
RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 1 au 9999	Impair

BUREAU 0010 ECOLE MATERNELLE NOBLET - 16 RUE ARMAND NOBLET

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE BABEUF	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA BEETHOVEN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA BERLIOZ	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ANDRE CHENIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DARTHE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 11 au 81	Impair
VILLA FOURRIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE LAMARCK	Du 2 au 9998	Pair
RUE YVES LEGER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GUY MOQUET	Du 1 au 9999	Impair
RUE DE L'ABBE POUCHARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DES FRERES RECLUS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA ELISEE RECLUS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 20 au 82	Pair
RUE ADOLPHE SANNIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JULES VALLES	Du 2 au 14	Pair
RUE WAGNER	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0011 MAISON POUR TOUS - 30 AVENUE DE NEWBURN

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE ALBERT 1ER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE ARISTIDE BRIAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA FLAUBERT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DU FOUR	Du 1 au 11	Impair
RUE DU FOUR	Du 2 au 14	Pair
RUE DU FOUR	Du 13 au 15	Impair
RUE DU FOUR	Du 16 au 22	Pair
RUE LAMARTINE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE NEWBURN	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE DE NEWBURN	Du 2 au 30	Pair
AVENUE DE NEWBURN	Du 32 au 9998	Pair
RUE ROBERT PEARY	Du 2 au 9998	Pair
ALLEE FERNAND PELLOUTIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JULES VALLES	Du 1 au 9999	Impair
RUE JULES VALLES	Du 16 au 54	Pair
RUE JULES VALLES	Du 56 au 9998	Pair
RUE ARISTIDE BRIAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE FERNAND PELLOUTIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
Rue COLETTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0012 ECOLE PAUL LANGEVIN - RUE ROBERT PEARY

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
----------------	---------------------	------

ALLEE JACQUES CARTIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE CAVELIER DE LA SALLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE CHAMPLAIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CHRISTOPHE COLOMB	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DUMONT D URVILLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE MAGELLAN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ROBERT PEARY	Du 1 au 9999	Impair
RUE MARCO POLO	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE VASCO DE GAMA	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0013 ECOLE PAUL LANGEVIN - RUE ROBERT PEARY

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE DES BLEUETS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE LEON BLUM	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE EDOUARD BRANLY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
QUAI DE CHOISY	Du 62 au 9999	Pair/Impair
AVENUE MARCEL DAVID	Du 54 au 9998	Pair
AVENUE MARCEL DAVID	Du 61 au 9999	Impair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 68 au 9998	Pair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 105 au 9999	Impair
AVENUE GUYNEMER	Du 2 au 9998	Pair
RUE HENRI JARDIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DES LISERONS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN MOULIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DES ORMEAUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DES PAQUERETTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE PARMENTIER	Du 1 au 9999	Impair
RUE DES PLATANES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 47 au 9999	Impair
AVENUE RONDU	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE RONDU	Du 12 au 9998	Pair
IMPASSE RONDU	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE MARC SANGNIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE CHARLES JULES VAILLANT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE LUCIE AUBRAC	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VOIE DES COSMONAUTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0014 ECOLE JOLIOT-CURIE - 104 AVENUE D'ALFORTVILLE

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE D'ALFORTVILLE	Du 72 au 84	Pair
RUE BASCOU	Du 0 au 9998	Pair
RUE MARYSE BASTIE	Du 2 au 2	Pair
AVENUE DE LA FOLIE	Du 1 au 9999	Impair
RUE LABBE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DU NORD	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CAMILLE COROT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE CAMILLE COROT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GUSTAVE COURBET	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE HONORE DAUMIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE HONORE DAUMIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE GUSTAVE COURBET	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0015 ECOLE JOLIOT-CURIE - 104 AVENUE D'ALFORTVILLE

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE D'ALFORTVILLE	Du 1 au 89	Impair
AVENUE DES CHALETS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA DES CYPRINS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DE L'EST	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE MARGUERITE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
QUAI POMPADOUR	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DES TERRASSES DE SEINE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
VILLA DU PRUD'HOMME MARINIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0016 ECOLE VICTOR HUGO - 11 RUE VICTOR JEROME

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE D'ALFORTVILLE	Du 0 au 70	Pair
RUE BAURET	Du 0 au 10	Pair
RUE BAURET	Du 1 au 5	Impair
AVENUE DU DOCTEUR CHARCOT	Du 0 au 46	Pair
AVENUE DU DOCTEUR CHARCOT	Du 1 au 15	Impair
RUE DEFFORGE	Du 23 au 45	Impair
AVENUE DE LA FOLIE	Du 2 au 16	Pair
PASSAGE GUIMAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE VICTOR HUGO	Du 1 au 51	Impair
RUE VICTOR JEROME	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE LEPESCHEUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE MEDERIC	Du 1 au 9999	Impair
RUE PASSEREAU	Du 1 au 9999	Impair
RUE PASSEREAU	Du 20 au 20	Pair
RUE PECHON	Du 0 au 9998	Pair
VILLA PICHON	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE PIERRE BROSSOLETTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GEORGES BRASSENS	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0017 ECOLE VICTOR HUGO - 11 RUE VICTOR JEROME

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE MARYSE BASTIE	Du 0 au 0	Pair
RUE MARYSE BASTIE	Du 1 au 9999	Impair
RUE BAURET	Du 7 au 9999	Impair
RUE BAURET	Du 12 au 9998	Pair
AVENUE MARCELIN BERTHELOT	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE BRONGNIART	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DU DOCTEUR CHARCOT	Du 17 au 9999	Impair
AVENUE DU DOCTEUR CHARCOT	Du 48 au 9998	Pair
RUE DEFFORGE	Du 0 au 9998	Pair
RUE DEFFORGE	Du 1 au 21	Impair
RUE DE L'EPARGNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DE LA FOLIE	Du 18 au 9998	Pair
AVENUE VICTOR HUGO	Du 53 au 99	Impair
RUE LUCIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE MEDERIC	Du 0 au 9998	Pair
RUE BERNARD PALISSY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE PASSEREAU	Du 2 au 18	Pair
RUE PECHON	Du 1 au 9999	Impair
RUE SALVETAT	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0018 ECOLE MATERNELLE CASANOVA - 49 RUE DE LA PAIX

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE D'ALSACE LORRAINE	Du 1 au 9999	Impair
RUE JEAN BAUDIN	Du 15 au 9999	Impair
RUE JEAN BAUDIN	Du 22 au 9998	Pair
AVENUE JEAN BOUIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DU DOCTEUR CALMETTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DE LA CHASSE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE HENRI CORVOL	Du 65 au 9999	Impair
AVENUE HENRI CORVOL	Du 86 au 9998	Pair
AVENUE VICTOR HUGO	Du 60 au 9998	Pair
RUE NOEL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE POMPADOUR	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE TRAVERSIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0019 ECOLE JEAN MACE - 80 RUE DE LA PAIX

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE CHEVREUL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CAMILLE DESMOULINS	Du 1 au 21	Impair
RUE DES FUSILLES	Du 1 au 27	Impair

RUE DES FUSILLES	Du 2 au 32	Pair
AVENUE VICTOR HUGO	Du 0 au 28	Pair
RUE PASTEUR	Du 0 au 9998	Pair
RUE PASTEUR	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 0 au 56	Pair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 1 au 73	Impair
PASSAGE CHEVREUL	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PLACE PAUL ELUARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0020 ECOLE JEAN MACE - 80 RUE DE LA PAIX

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE HENRI CORVOL	Du 0 au 84	Pair
AVENUE HENRI CORVOL	Du 1 au 63	Impair
AVENUE DANVILLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
CHEMIN D'EXPLOITATION	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE MEHY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 94 au 9998	Pair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 107 au 9999	Impair
RUE LOUISE BOURGEOIS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ROBERT DOISNEAU	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE MORILLON	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DU LIEUTENANT-COLONEL CURIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE MORILLON	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0021 ECOLE MATERNELLE CASANOVA - 49 RUE DE LA PAIX

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE D'ALSACE LORRAINE	Du 0 au 92	Pair
RUE D'ALSACE LORRAINE	Du 96 au 9998	Pair
RUE JEAN BAUDIN	Du 1 au 13	Impair
RUE JEAN BAUDIN	Du 2 au 18	Pair
RUE DU BEL AIR	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CHARLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CAMILLE DESMOULINS	Du 2 au 9998	Pair
RUE CAMILLE DESMOULINS	Du 23 au 9999	Impair
RUE THEOPHILE DUCLOUX	Du 1 au 9999	Impair
RUE THEOPHILE DUCLOUX	Du 2 au 9998	Pair
RUE DES FUSILLES	Du 29 au 9999	Impair
RUE DES FUSILLES	Du 34 au 9998	Pair
AVENUE VICTOR HUGO	Du 30 au 58	Pair
RUE MIRABEAU	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DE LA PAIX	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE PICHON DES PRES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 58 au 92	Pair
AVENUE VILLENEUVE ST GEORGES	Du 75 au 105	Impair
RUE BOULENGER DELBARRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0022 MEDIATHEQUE ARAGON - 17 RUE PIERRE MENDES-France

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
RUE PAUL CARLE	Du 1 au 7	Impair
RUE PIERRE CURIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE JULES FERRY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE ANATOLE FRANCE	Du 67 au 103	Impair
AVENUE GUYNEMER	Du 1 au 9999	Impair
AVENUE RONDU	Du 2 au 10	Pair
AVENUE LOUIS LUC	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0023 GYMNASSE ALICE MILLIAT - 2 AVENUE ROSA LUXEMBURG

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 83 au 111	Impair
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 113 au 9999	Impair
RUE ETIENNE DOLET	Du 0 au 38	Pair
RUE ETIENNE DOLET	Du 1 au 41	Impair

RUE ETIENNE DOLET	Du 40 au 9998	Pair
RUE ETIENNE DOLET	Du 43 au 9999	Impair
RUE DU FOUR	Du 17 au 9999	Impair
RUE DU FOUR	Du 24 au 9998	Pair
RUE LAMARCK	Du 1 au 9999	Impair
RUE LAVOISIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE GEORGE SAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE SPINOZA	Du 0 au 9999	Pair/Impair
IMPASSE ROSA PARKS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE ROSA LUXEMBURG	Du 0 au 9999	Pair/Impair
MAIL ALBERT JACQUARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DE LA REMISE AUX FAISANS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ESPLANADE OLYMPE DE GOUGES	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0024 ECOLE JOLIOT CURIE - 104 AVENUE D'ALFORTVILLE

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
AVENUE D'ALFORTVILLE	Du 86 au 9998	Pair
AVENUE D'ALFORTVILLE	Du 91 au 9999	Impair
RUE BASCOU	Du 1 au 9999	Impair
ALLEE DES IRIS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DES LILAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
AVENUE DES MARRONNIERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DES MESANGES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE DES TROENES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE FREDERIC JOLIOT-CURIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE ALFRED LEBIDON	Du 0 au 9999	Pair/Impair
ALLEE SIMONE VEIL	Du 0 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0025 CONSERVATOIRE LA TANNERIE - 44 RUE DU DOCTEUR ROUX

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
PASSAGE BERTRAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE CONSTANT COQUELIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DEMANIEUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE DU DOCTEUR ROUX	Du 6 au 9998	Pair
RUE DU DOCTEUR ROUX	Du 11 au 9999	Impair
BOULEVARD DE STALINGRAD	Du 48 au 9999	Pair/Impair

BUREAU 0026 MEDIATHEQUE ARAGON - 17 RUE PIERRE MENDES-France

Nom de la voie	N° deb au n° de fin	Côté
QUAI DE CHOISY	Du 0 au 60	Pair
RUE GUTENBERG	Du 0 au 9999	Pair/Impair
RUE PIERRE MENDES-FRANCE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PASSAGE DONG-DA	Du 0 au 9999	Pair/Impair
PASSAGE TIRNOVA	Du 0 au 9999	Pair/Impair
QUAI FERNAND DUPUY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
QUAI VOLTAIRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3065
instituant les bureaux de vote dans la commune de Villecresnes
à compter du 1^{er} janvier 2024**

**La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2022/2880 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villecresnes à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le courrier du Maire en date du 10 juillet 2023 ;

Considérant la modification des rues rattachées du bureau de vote n° 8 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2022/2880 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villecresnes est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Villecresnes sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 16 (Plateau Briard)

- Bureau n° 1 - École de la Mairie – Réfectoire - 4 rue d'Yerres
- Bureau n° 2 - École de la Mairie – Réfectoire - 4 rue d'Yerres
- Bureau n° 3 - FIEF – 49 rue du Lieutenant Dagorno
- Bureau n° 4 - École maternelle du Réveillon – rue du Réveillon
- Bureau n° 5 - Château (Cercay) – 40 rue de Cercay
- Bureau n° 6 – Château (Bois) – 40 rue de Cercay
- Bureau n° 7 - École Mélanie Bonis – 9 rue du Bois d'Auteuil
- Bureau n° 8 - École Mélanie Bonis – 9 rue du Bois d'Auteuil

.../...

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - École de la Mairie - Réfectoire - 4 rue d'Yerres

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Villecresnes et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGÉ RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
0001 ECOLE DE LA MAIRIE	9407500040 (DIEU) RUE DU BOIS PRIE-DIEU	Du 0 au 9999	Pair/Impair	23	24	47
	9407500060 (BOURGOGNE) RUE DE LA BOURGOGNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	34	46	80
	9407500063 (BOURGOGNE) IMPASSE DE LA BOURGOGNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	4	7
	9407500095 (CAMELIA) ALLEE DES CAMELIAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	15	23	38
	9407500130 (CHARMES) RUE DES CHARMES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	17	16	33
	9407500150 (CHATAIGN) ALLEE DES CHATAIGNIERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	13	13	26
	9407500170 (FER) RUE DU CHEMIN DE FER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	29	27	56
	9407500260 (FEUILLEE) CHEMIN DE LA FEUILLEE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	10	9	19
	9407500330 (GARENNE) IMPASSE DE LA GARENNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	8	10	18
	9407500335 (GARENNE) RUE DE LA GARENNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	28	22	50
	9407500339 (DE GAULLE) PLACE CHARLES DE GAULLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	5	8
	9407500345 (GENETS) RUE DES GENETS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	18	17	35
	9407500353 (GRANGE) ROUTE DE LA GRANGE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	24	21	45
	9407500380 (HETRES) ALLEE DES HETRES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	12	17	29



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500390 (CAVAILLES) RUE JEAN CAVAILLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	26	24	50
	9407500430 (JUSTICE) ALLEE DE LA JUSTICE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	11	13	24
	9407500444 (LILAS) ALLEE DES LILAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	10	12	22
	9407500670 (RENARD) ALLEE DU RENARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair	15	16	31
	9407500695 (ROSERAIE) RUE DE LA ROSERAIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	12	15	27
	9407500720 (SABLONS) ALLEE DES SABLONS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	16	19	35
	9407500726 (SABLIERE) IMPASSE DE LA SABLIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	19	24	43
	9407500750 (STATION) RUE DE LA STATION	Du 0 au 9999	Pair/Impair	45	47	92
	9407500760 (TILLEULS) ALLEE DES TILLEULS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	13	13	26
	9407500784 (TRAVERSIER) RUE TRAVERSIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	9	6	15
	9407500790 (VALENTON) RUE DE VALENTON	Du 0 au 9999	Pair/Impair	17	17	34
	9407500810 (VERTE) ALLEE VERTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	24	19	43
	9407500811 (VERTE) IMPASSE VERTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	1	4
	940750ZZ01 (BOURGOGNE) SENTIER DE LA BOURGOGNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	94075A0007 (CHEVAL) RUE DU FER A CHEVAL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	23	16	39
	94075A0008 (EGLANTIER) ALLEE DES EGLANTIERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	2	5	7
	94075ZZ099 (AST) Allée DES ASTERS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
0002 ECOLE DE LA MAIRIE	9407500010 (ACACIAS) ALLEE DES ACACIAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	16	18	34
	9407500034 (BICHES) VILLA DES BICHES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	2	5
	9407500046 (MOREAU) ALLEE DU BOIS MOREAU	Du 0 au 9999	Pair/Impair	25	18	43
	9407500050 (BOULEAUX) ALLEE DES BOULEAUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair	25	26	51
	9407500062 (BOUVREUILS) IMPASSE DES BOUVREUILS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	8	11
	9407500185 (CHENES) ALLEE DES CHENES	Du 0 au 9999 ALLEE DES CHENES	Pair/Impair	81	88	169
	9407500190 (CIRCULAIRE) ALLEE CIRCULAIRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	20	27	47
	9407500220 (EGLISE) RUE DE L'EGLISE	Du 0 au 9999 RUE DE L'EGLISE	Pair/Impair	6	9	15
	9407500230 (ESPERANCE) ALLEE DE L'ESPERANCE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	20	23	43
	9407500270 (FOSSE) ALLEE FOSSE AUX BICHES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	27	32	59
	9407500290 (FRESNES) ALLEE DES FRESNES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	22	23	45

10 JUL. 2023



DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500423 (JUBENNES) RUE DES JUBENNES	Du 0 au 9999 RUE DES JUBENNES	Pair/Impair	24	24	48
	9407500440 (DAGORNO) RUE DU LIEUTENANT DAGORNO	Du 57 au 9999	Impair	1	3	4
	9407500440 (DAGORNO) RUE DU LIEUTENANT DAGORNO	Du 68 au 9998	Pair	10	10	20
	9407500540 (MERLES) RUE DES MERLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	35	37	72
	9407500555 (MUGUET) ALLEE DU MUGUET	Du 0 au 9999	Pair/Impair	9	10	19
	9407500710 (ROYALE) ALLEE ROYALE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	20	15	35
	9407500730 (HUBERT) ALLEE SAINT HUBERT	Du 0 au 9999	Pair/Impair	13	17	30
	9407500818 (VILLAGE) IMPASSE DU VILLAGE	Du 0 au 9999 IMPASSE DU VILLAGE	Pair/Impair	3	6	9
	9407500850 (YERRES) RUE D'YERRES	Du 0 au 9999 RUE D'YERRES	Pair/Impair	55	85	140
	94075A0009 (CAMPENON) ALLEE VINCENT CAMPENON	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	1	2
0003 FIEF	9407500015 (ATTILLY) AVENUE D'ATTILLY	Du 0 au 9999 AVENUE D'ATTILLY	Pair/Impair	75	98	173
	9407500018 (AUBEPINES) VILLA DES AUBEPINES	Du 0 au 9999 VILLA DES AUBEPINES	Pair/Impair	16	29	45
	9407500038 (BLEUETS) ALLEE DES BLEUETS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	4	1	5
	9407500048 (BOUGAIN) VILLA DES BOUGAINVILLIERS	Du 0 au 9999 VILLA DES BOUGAINVILLEES	Pair/Impair	16	19	35



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500204 (TASSIGNY) AVE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 0 au 9999	Pair/Impair	52	34	86
	9407500208 (BERTRAND) RUE DU DOCTEUR JP BERTRAND	Du 0 au 9999 RUE DU DOCTEUR JP BERTRAND	Pair/Impair	42	101	143
	9407500280 (FOREAU) AVENUE FOREAU	Du 0 au 9999	Pair/Impair	11	8	19
	9407500310 (GARE) AVENUE DE LA GARE	Du 0 au 9999 AVENUE DE LA GARE	Pair/Impair	14	17	31
	9407500341 (LECLERC) RUE DU GENERAL LECLERC	Du 0 au 9999	Pair/Impair	39	52	91
	9407500370 (GUYNEMER) RUE GUYNEMER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	14	18	32
	9407500440 (DAGORNO) RUE DU LIEUTENANT DAGORNO	Du 1 au 55	Impair	34	35	69
	9407500440 (DAGORNO) RUE DU LIEUTENANT DAGORNO	Du 2 au 66	Pair	35	31	66
	9407500480 (MAIRIE) AVENUE DE LA MAIRIE	Du 0 au 9999 AVENUE DE LA MAIRIE	Pair/Impair	25	23	48
	9407500652 (PRIMEVERES) ALLEE DES PRIMEVERES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	7	9	16
	9407500666 (RELAIS) ALLEE DU RELAIS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	4	4	8
	9407500690 (BDRICHERAN) BOULEVARD RICHERAND	Du 0 au 9999 BOULEVARD RICHERAND	Pair/Impair	3	2	5
	9407500691 (IMPRICHE) IMPASSE RICHERAND	Du 0 au 9999 IMPASSE RICHERAND	Pair/Impair	10	8	18
	9407500758 (TAMARIS) ALLEE DES TAMARIS	Du 0 au 9999 ALLEE DES TAMARIS	Pair/Impair	33	48	81



10 JUL 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	940750B020 (FERME) IMPASSE DE LA FERME AUX PUCES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	13	11	24
	940750ZZ02 (GARE) SENTIER DE LA GARE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	940750ZZ07 (BÉLAIR) Allée ALLÉE JULIENNE DE BÉLAIR	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
0004 ECOLE MATERNELLE DU REVEILLON	9407500014 (ARCHE) RUE DE L'ARCHE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	10	11	21
	9407500020 (AVENIR) RUE DE L'AVENIR	Du 0 au 9999	Pair/Impair	7	8	15
	9407500125 (EZARD) PASSAGE A NIVEAU 16 MONT EZARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	9407500209 (ECUREUILS) RUE DES ECUREUILS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	22	24	46
	9407500250 (FAURE) RUE FELIX FAURE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	14	22	36
	9407500362 (GUE) RUE DU GUE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	21	22	43
	9407500375 (HERMINE) RUE DE L'HERMINE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	12	11	23
	9407500400 (MOULIN) RUE JEAN MOULIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair	33	39	72
	9407500420 (JONQUILLES) RUE DES JONQUILLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	47	52	99
	9407500460 (MAHONIAS) RUE DES MAHONIAS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	7	12
	9407500530 (FOCH) RUE DU MARECHAL FOCH	Du 0 au 9999	Pair/Impair	7	10	17



17 0 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500545 (MONDEFAIRE) RUE DE MONDEFAIRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	29	28	57
	9407500560 (MUTUALITE) RUE DE LA MUTUALITE	Du 0 au 9999 RUE DE LA MUTUALITE	Pair/Impair	7	4	11
	9407500580 (PASTEUR) RUE PASTEUR	Du 0 au 9999	Pair/Impair	21	24	45
	9407500600 (PERVENCHES) RUE DES PERVENCHES	Du 0 au 9999 RUE DES PERVENCHES	Pair/Impair	8	13	21
	9407500680 (REVEILLON) RUE DU REVEILLON	Du 0 au 9999	Pair/Impair	78	99	177
	9407500700 (ROSES) RUE DES ROSES	Du 0 au 9999 RUE DES ROSES	Pair/Impair	12	22	34
	9407500755 (SYCOMORES) ALLEE DES SYCOMORES	Du 0 au 9999 ALLEE DES SYCOMORES	Pair/Impair	24	38	62
	9407500840 (VIOLETTES) RUE DES VIOLETTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	43	59	102
	940750ZZ04 (EZARD) IMPASSE DU MONT EZARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
0005 CHATEAU (CERCAY)	9407500036 (PASCAL) RUE BLAISE PASCAL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	14	9	23
	9407500100 (CANARDS) CHEMIN DES CANARDS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	9407500120 (CERCAY) RUE DE CERCAY	Du 0 au 9999 RUE DE CERCAY	Pair/Impair	99	81	180
	9407500201 (CLOS) RUE DU CLOS SAINT PIERRE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	35	36	71
	9407500202 (COTEAU) IMPASSE DU COTEAU	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	9	14



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500214 (DEMOISELLE) IMPASSE DES DEMOISELLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	3	8
	9407500240 (ETOILE) RUE DE L'ETOILE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	82	78	160
	9407500265 (FLEURS) CITE DES FLEURS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	60	75	135
	9407500303 (GALILEE) ALLEE GALILEE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	4	7
	9407500431 (VERNE) RUE JULES VERNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	23	22	45
	9407500432 (VERNE) PASSAGE JULES VERNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	2	3	5
	9407500436 (VINCI) PLACE LEONARD DE VINCI	Du 0 au 9999	Pair/Impair	4	13	17
	9407500620 (PLANTES) RUE DES PLANTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	42	49	91
	9407500621 (PLANTES) SENTIER DES PLANTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	21	23	44
	9407500780 (TOURNELLE) RUE DE LA TOURNELLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	16	14	30
	9407500781 (TOURNELLE) SENTIER DE LA TOURNELLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	2	3	5
	940750ZZ06 (RONCARD) ALLEE PIERRE DE RONSARD	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	5	10
0006 CHATEAU (BOIS)	9407500016 (ALOUETTES) SENTIER DES ALOUETTES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	1	2
	9407500030 (BEAUMONTS) CHEMIN DES BEAUMONTS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	24	22	46



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGÉ RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500126 (CHARDONNIE) IMPASSE CHARDONNIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	4	6	10
	9407500197 (CLAIRIERE) CLAIRIERE DU PARC	Du 0 au 9999	Pair/Impair	44	60	104
	9407500225 (ERABLES) RUE DES ERABLES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	16	26	42
	9407500268 (MAI) SENTIER DE LA FONTAINE DU MAI	Du 0 au 9999	Pair/Impair	4	10	14
	9407500269 (MAI) RUE DE LA FONTAINE DU MAI	Du 0 au 9999	Pair/Impair	21	25	46
	9407500410 (JOLIVETTES) SENTIER DES JOLIVETTES	Du 0 au 9999 SENTIER DES JOLIVETTES	Pair/Impair	21	23	44
	9407500425 (JUBENNES) SENTIER DES JUBENNES	Du 0 au 9999 SENTIER DES JUBENNES	Pair/Impair	0	3	3
	9407500470 (MAI) RUE DU MAI	Du 0 au 9999 RUE DU MAI	Pair/Impair	24	19	43
	9407500490 (MANDRES) RUE DE MANDRES	Du 0 au 9999 RUE DE MANDRES	Pair/Impair	72	58	130
	9407500542 (MESANGES) ALLEE DES MESANGES	Du 0 au 9999 ALLEE DES MESANGES	Pair/Impair	26	23	49
	9407500575 (PARC) RUE DU PARC	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	1	2
	9407500603 (PEUPLIERS) PLACE DES PEUPLIERS	Du 0 au 9999 PLACE DES PEUPLIERS	Pair/Impair	42	52	94
	9407500630 (POUTILS) CHEMIN DES POUTILS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	25	30	55
	9407500692 (ROSEAUX) ALLEE DES ROSEAUX	Du 0 au 9999 ALLEE DES ROSEAUX	Pair/Impair	14	16	30



11 0 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL	
	9407500731 (SAULES) ALLEE DES SAULES	Du 0 ALLEE DES SAULES	au 9999	Pair/Impair	16	19	35
	9407500802 (VALLEE) CHEMIN DE LA VALLEE	Du 0	au 9999	Pair/Impair	10	10	20
	940750ZZ05 (PERREUX) RUE DES PERREUX	Du 0	au 9999	Pair/Impair	47	42	89
0007 ÉCOLE MÉLANIE BONIS	9407500028 (AZALEES) ALLEE DES AZALEES	Du 0	au 9999	Pair/Impair	12	9	21
	9407500080 (BRUNOY) RUE DE BRUNOY	Du 0	au 9999	Pair/Impair	54	54	108
	9407500090 (CALMETTE) RUE CALMETTE	Du 0	au 9999	Pair/Impair	15	20	35
	9407500110 (CEDRE) RUE DU CEDRE	Du 0	au 9999	Pair/Impair	19	14	33
	9407500160 (CHATEAU) AVENUE DU CHATEAU	Du 1	au 47	Impair	20	20	40
	9407500160 (CHATEAU) AVENUE DU CHATEAU	Du 2	au 50	Pair	27	22	49
	9407500200 (CLOSEAUX) CHEMIN DES CLOSEAUX	Du 0	au 9999	Pair/Impair	18	26	44
	9407500203 (CULBUTO) ALLEE DU CULBUTO	Du 0	au 9999	Pair/Impair	10	9	19
	9407500206 (CYCLAMENS) ALLEE DES CYCLAMENS	Du 0	au 9999	Pair/Impair	1	3	4
	9407500210 (BRANLY) RUE EDOUARD BRANLY	Du 0	au 9999	Pair/Impair	23	21	44
	9407500217 (DONJONS) ALLEE DU DONJON	Du 0	au 9999	Pair/Impair	14	15	29



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500255 (FERME) IMPASSE DE LA FERME	Du 0 au 9999	Pair/Impair	6	8	14
	9407500360 (GROTTE) RUE DES GROTTE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	71	87	158
	9407500383 (DUNANT) RUE HENRI DUNANT	Du 0 au 9999	Pair/Impair	8	8	16
	9407500384 (JACINTHE) ALLEE DES JACINTHE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	3	8
	9407500510 (MARDELLE) RUE DES MARDELLE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	60	55	115
	9407500570 (ORANGERIE) RUE DE L'ORANGERIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	27	29	56
	9407500585 (DOUMER) RUE PAUL DOUMER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	13	9	22
	9407500610 (PIGEONNIER) RUE DU PIGEONNIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	6	9	15
	9407500625 (PARIS) CHEMIN DU PONT DE PARIS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	1	0	1
	9407500655 (QUARTIER) CHEMIN DU QUARTIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	14	20	34
	9407500745 (SOURCE) RUE DE LA SOURCE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	2	1	3
	9407500803 (VAUX) CHEMIN DE VAUX	Du 0 au 9999	Pair/Impair	27	32	59
	9407500999 (MAÇONS) SENTIER DES MAÇONS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	3	3	6
	940750ZZ03 (BRIE) CHEMIN DE BRIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	11	14	25



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Principale

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGE RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONCON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
0008 ÉCOLE MÉLANIE BONIS	9407500019 (AUBRAY) CHEMIN D'AUBRAY	Du 0 au 9999 CHEMIN D'AUBRAY	Pair/Impair	7	7	14
	9407500043 (AUTEUIL) IMPASSE DU BOIS D'AUTEUIL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	9	9	18
	9407500045 (AUTEUIL) RUE DU BOIS D'AUTEUIL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	35	21	56
	9407500135 (MOLIERE) CHEMIN DE LA MOLIERE	Du 0 au 9999 CHEMIN DE LA MOLIERE	Pair/Impair	0	0	0
	9407500140 (CHASSE) RUE DE LA CHASSE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	15	11	26
	9407500160 (CHATEAU) AVENUE DU CHATEAU	Du 49 au 9999	Impair	25	23	48
	9407500160 (CHATEAU) AVENUE DU CHATEAU	Du 52 au 9998	Pair	27	35	62
	9407500188 (CHEVREUIL) RUE DU CHEVREUIL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	6	6	12
	9407500443 (LIEVRES) RUE DES LIEVRES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	7	8	15
	9407500445 (LISIERE) CHEMIN DE LA LISIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	6	6	12
	9407500457 (LORRAINS) CHEMIN DES LORRAINS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	5	7	12
	9407500588 (PERDRIX) RUE DES PERDRIX	Du 0 au 9999	Pair/Impair	21	26	47
	9407500624 (POIRIER) RUE DU POIRIER DE FER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	37	41	78
	9407500650 (PRAIRIE) RUE DE LA PRAIRIE	Du 0 au 9999	Pair/Impair	19	21	40



10 JUL. 2023

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

VILLECRESNES (94)

Liste Complémentaire Européenne

BUREAU	CODE RIVOLI (ABREGÉ RUE) NOM DE LA VOIE	BORNAGE DU TRONÇON DE RUE LIBELLE	PAIR/IMPAIR	NBRE HOMMES	NBRE FEMMES	TOTAL
	9407500660 (RADIO) RUE DE LA RADIO	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	9407500718 (MEUNIER) CHEMIN DES MEUNIER	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	9407500805 (VERT) CHEMIN VERT	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	940750705J (ROSSIGNOL) CHEMIN DES ROSSIGNOL	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	94075A0001 (CLARA) RUE CLARA SCHUMANN	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	94075A0002 (FAURÉ) RUE GABRIEL FAURÉ	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	1	1
	94075A0003 (VIVALDI) RUE ANTONIO VIVALDI	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	94075A0004 (STROZZI) ALLEE BARBARA STROZZI	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	94075A0005 (BERLIOZ) CHEMIN HECTOR BERLIOZ	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	94075A0006 (MUSICIENS) PLACE DES MUSICIENS	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0
	940750218E (ECUYERES) ALLÉE DES ECUYERES	Du 0 au 9999	Pair/Impair	0	0	0



10 JUL. 2023

[Handwritten signature]



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3066
instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2019/4195 du 31 décembre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le courrier du Maire en date du 10 juillet 2023 ;

Considérant la modification des rues rattachées aux bureaux de vote n° 10 et 11 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2019/4195 du 31 décembre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gentilly est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Gentilly sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 12 (le Kremlin-Bicêtre)

Bureau n° 1 - Salle des fêtes de la Mairie (10^{ème} circonscription)
6 rue du docteur Ténine

Bureau n° 2 - École maternelle Henri Barbusse (préau) (10^{ème} circonscription)
6 rue du docteur Ténine

Bureau n° 3 – École primaire Victor Hugo (préau) (10^{ème} circonscription)
1/3 allée des Platanes

Bureau n° 4 - École Gustave Courbet (préau) (10^{ème} circonscription)
8/10 rue du Président Allende

Bureau n° 5 - École Gustave Courbet (réfectoire) (10^{ème} circonscription)
8/10 rue du Président Allende

.../...

Bureau n° 6 - École maternelle Marie et Pierre Curie (réfectoire) (10^{ème} circonscription)
10 rue Jean Louis

Bureau n° 7 - École primaire Henri Barbusse (préau aile droite) (11^{ème} circonscription)
14 place Henri Barbusse

Bureau n° 8 - École primaire Lamartine (aile droite) (11^{ème} circonscription)
22/24 rue des Champs Élysées

Bureau n° 9 - École primaire Lamartine (aile gauche) (11^{ème} circonscription)
22/24 rue des Champs Élysées

Bureau n°10 - École maternelle Jean Lurçat (préau côté gauche) (11^{ème} circonscription)
Chaperon vert, 2^{ème} avenue

Bureau n°11 - École maternelle Jean Lurçat (préau côté droit) (11^{ème} circonscription)
Chaperon vert, 2^{ème} avenue

Bureau n° 12 – CMAC (10^{ème} circonscription)
2 rue Jules Ferry.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Élection(s) européennes, présidentielle, départementales et municipales, et référendum :

Bureau n° 1 - Salle des fêtes de la Mairie - 6 rue du docteur Ténine.

Élection(s) régionales :

Bureau n° 2 – École maternelle Henri Barbusse (préau) - 6 rue du docteur Ténine.

Élections législatives :

10^{ème} circonscription : Bureau n° 1 - Salle des fêtes de la Mairie - 6 rue du docteur Ténine

11^{ème} circonscription : Bureau n° 11 - École maternelle Jean Lurçat (préau côté droit) - Chaperon vert, 2^{ème} avenue.

Article 4 - Le nouveau périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Gentilly et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

.../...

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**

Ludovic GUILLAUME

1^{er} BUREAU : Salle des fêtes de la mairie,
6 rue du Docteur Ténine

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

CHARLES FREROT (du 2 au 48)

QUATRE TOURS

THIBERVILLE

VAL DE MARNE (du 1 au 19)

VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'Patricia Tordjman', written over the seal.

2ème BUREAU : Ecole maternelle Henri Barbusse
6 rue du Docteur Ténine

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

BIEVRE (du 2 au 4)

CHARLES FREROT (côté impair)

DIVISION LECLERC (du 1 au 19)

JEAN JAURES (du 5 au 21)

JEAN JAURES (du 4 au 22)

RASPAIL (du 27 au 67)

RASPAIL (du 2 au 58)

RENE CASSIN

REPUBLIQUE

SAINT ELOI (côté pair)

VICTOR HUGO (du 1 au 11)

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



3ème BUREAU : Ecole Victor Hugo,
1/3 allée des Platanes

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

CHARLES CALMUS

FERNAND LEGER

GABRIEL PERI (du 2 au 38)

GALLIENI

JACQUES PREVERT

PLATANES

RASPAIL (du 1 au 25)

TANNEURS

VERDUN

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



4^{ème} BUREAU : Ecole Gustave Courbet, Préau
8/10 rue Allende

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

BATHILDE

BENSERADE (le 2)

DIVISION LECLERC (du 10 à la fin)

DIVISION LECLERC (du 21 à la fin)

GABRIEL PERI (du 62 au 86)

MARCELLIN BERTHELOT

PAROY (du 5 à la fin, et du 8 à la fin)

PRESIDENT ALLENDE

RASPAIL (du 69 à 95)

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



5ème BUREAU : Ecole Gustave Courbet, Réfectoire,
8/10 rue Allende

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

ARCUEIL (du 21 à la fin, et du 40 à la fin)

BENSERADE (du 1 au 7, et du 4 au 12)

BOULINEAU

BOUGARD

BOUT DU RANG

CHAMOISERIE

CONDORCET (côté pair)

FRAYSSE

GANDILHON

GLAISIERES

LABOURSE

MOULIN DE LA ROCHE (rue)

MOULIN DE LA ROCHE (passage)

NICOLAS DEBRAY (côté impair)

PASCAL (du 1 à la fin et du 14 à la fin)

PASTEUR (côté impair)

RASPAIL (du 97 à la fin)

RASPAIL (du 60 à la fin)

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



6ème BUREAU : Ecole maternelle Marie et Pierre Curie, Réfectoire
10 rue Jean Louis

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

BEL ECU

BENSERADE (du 9 à la fin, et du 14 à la fin)

CONDORCET (côté impair)

GABRIEL PERI (du 88 à la fin)

GRANDES MAISONS

JEAN LOUIS

JULIEN BONNOT

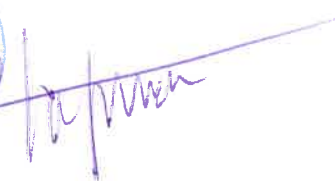
PARC

PASCAL (du 2 au 12)

SOLEIL LEVANT

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



7ème BUREAU : Ecole primaire Henri Barbusse, Préau aile droite,
14 place Henri Barbusse

Canton du Kremlin-Bicêtre
11^{ème} circonscription

ALBERT GUILPIN

ARCUEIL (du 1 au 19, et du 2 au 38)

BOUVERY

CHARLES FREROT (du 50 à la fin)

DIVISION LECLERC (du 2 au 8)

FREIBERG

HENRI BARBUSSE

HENRI GAUTHEROT

JEAN JAURES (du 1 au 3, et le 2)

MAZAGRAN

NICOLAS DEBRAY (côté pair)

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 1 au 35, et côté pair)

POSTE

PRESIDENT WILSON

RAYMOND LEFEBVRE (du 1 au 45, et du 2 au 52)

ROBERT MARCHAND

SOUVENIR

TENINE

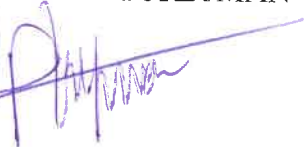
VAL DE MARNE (du 21 à la fin)

VICTOR MARQUIGNY

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023



La Maire,
Patricia TORDJMAN



8ème BUREAU : Ecole primaire Lamartine, aile droite,
22/24 rue des Champs Elysées

Canton du Kremlin-Bicêtre
11^{ème} circonscription

AUGUSTE BLANQUI (impasse)

AUGUSTE BLANQUI (rue)

CHAMPS ELYSEES

GABRIELLE

HENRI KLEYNHOFF

IMPASSE JOSEPHINE

LOUIS GAILLET

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 75 au 97)

PIERRE MARCEL

ROMAIN ROLLAND

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



9ème BUREAU : Ecole primaire Lamartine, aile gauche,
22/24 rue des Champs Elysées

Canton du Kremlin-Bicêtre
11^{ème} circonscription

AMELIE

BENOIT MALON

DEMAND

JEAN-BAPTISTE CLEMENT

LAFOUGE

LECOCQ

PAIX

PASTEUR (côté pair)

RAYMOND LEFEBVRE (du 47 à la fin, et du 54 à la fin)

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 37 au 73)

REIMS

RENE ANJOLVY

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



10ème BUREAU : Ecole maternelle Jean Lurçat, Préau côté gauche,
Chaperon vert 2^{ème} avenue

Canton du Kremlin-Bicêtre
11^{ème} circonscription

CHAPERON VERT 1^{ère} AVENUE

CHAPERON VERT 2^{ème} AVENUE

CHAPERON VERT 3^{ème} AVENUE

COLONEL ARNAUD BELTRAME

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



11^{ème} BUREAU : Ecole maternelle Jean Lurçat, Préau côté droit,
Chaperon vert 2^{ème} avenue

Canton du Kremlin-Bicêtre
11^{ème} circonscription

AQUEDUCS

CARRIERES

DEDOUVRE

FOUBERT

LENINE

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 99 à la fin)

PETIT BOIS

REMOND

TILLEULS

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN



12ème BUREAU : C.M.A.C.
2 rue Jules Ferry

Canton du Kremlin-Bicêtre
10^{ème} circonscription

ARISTIDE BRIAND

BIEVRE (du 1 à la fin, et du 6 à la fin)

GABRIEL PERI (du 40 au 60, de la rue Aristide Briand à la rue de la
Division Leclerc)

JEAN JAURES (du 23 à la fin, et du 24 à la fin)

JULES FERRY


PAROY (du 1 au 3, et du 2 au 6)

SAINT ELOI (côté impair)

VICTOR HUGO (du 2 au 12)

Fait à Gentilly, le 10 juillet 2023

La Maire,
Patricia TORDJMAN





**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3067
instituant les bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé
à compter du 1^{er} janvier 2024**

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté n° 2021/3133 du 31 août 2021 modifié instituant les bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le courrier du Maire en date du 17 juillet 2023 ;

Considérant le changement d'adresse du bureau de vote n° 13 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n° 2021/3133 du 31 août 2021 modifié instituant les bureaux de vote dans la commune de Saint-Mandé est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Saint-Mandé sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 23 (Vincennes)

Bureau n° 1 - Hôtel de ville – hall d'accueil – 10 place Charles Digeon

Bureau n° 2 - École maternelle Charles Digeon – 24 rue du commandant Mouchotte

Bureau n° 3 - École maternelle Charles Digeon – 24 rue du commandant Mouchotte

Bureau n° 4 - École maternelle Charles Digeon – Réfectoire - 24 rue du commandant Mouchotte

Bureau n° 5 - École primaire Charles Digeon – 24 rue du commandant Mouchotte

Bureau n° 6 - École élémentaire Émilie et Germaine Tillion – 20 boulevard de la Guyane

Bureau n° 7 - École primaire Charles Digeon – 24 rue du commandant Mouchotte

Bureau n° 8 - École primaire Paul Bert – 3 rue Paul Bert

Bureau n° 9 - Hôtel de ville – Salle des fêtes (1^{er} étage) – 10 place Charles Digeon (entrée par l'avenue de Liège)

.../...

Bureau n° 10 - École maternelle Paul Bert – 10 rue Cailletet – 75012 Paris

Bureau n° 11 - Centre Jean Bertaud – 19 avenue Joffre

Bureau n° 12 - École maternelle de la Tourelle – 14 rue Plisson

Bureau n° 13 – Hôtel de ville – Salle des mariages (1^{er} étage) – 10 place Charles Digeon (entrée par l'avenue de Liège)

Bureau n° 14 - École primaire Paul Bert – 3 rue Paul Bert

Bureau n° 15 - École maternelle Paul Bert – 10 rue Cailletet – 75012 Paris

Bureau n° 16 - École élémentaire Émilie et Germaine Tillion – 20 boulevard de la Guyane.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de ville - Place Georges Defert - 23, rue de Paris.

Article 4 - Le nouveau périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Saint-Mandé et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

BUREAU N° 1
HOTEL DE VILLE (HALL D'ACC.)
10 PLACE CHARLES DIGEON

- RUE CART Du 1 au 11
- PLACE CHARLES DIGEON Du 1 au 10
- CHAUSSEE DE L'ÉTANG Du 20 au 44 Paire
- RUE DU LAC Du 1 au 15 Impaire
- AVENUE DE LIEGE Du 1 au 3 Impaire
- RUE POIRIER Du 2 au 6 Paire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 13 au 43 Impaire
- PAR MAIRIE DE SAINT-MANDE



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 2
ECOLE MATERNELLE CHARLES DIGEON
24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE

- AVENUE BENOIT LEVY Du 1 au 16
- CHAUSSEE DE L'ÉTANG Du 54 au 90 Quinter Paire
- RUE FAIDHERBE Du 2 au 31
- RUE GRANDVILLE Du 1 au 15
- RUE JEANNE D'ARC Du 11 au 57 Impaire
- RUE RENAULT Du 2 au 12 Paire



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 3
ECOLE PRIMAIRE CHARLES DIGEON
24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE

- RUE DE L'ALOUETTE Du 2 au 14 Paire
Du 3 au 11 Impaire
- RUE BRIERE DE BOISMONT Du 3 au 16
- RUE DE L'EPINETTE Du 1 au 18
- RUE JEAN MERMOZ Du 3 au 17 Impaire
Du 4 au 16 Paire
- RUE JEANNE D'ARC Du 10 au 48 Paire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 61 au 91 Impaire
- AVENUE SAINTE MARIE Du 4 au 14 Paire

Le Maire
Julien WEIL



BUREAU N° 4
ECOLE MATERNELLE CHARLES DIGEON (REFECTOIRE)
24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE

- AVENUE ALPHAND Du 49 au 59 Impaire
- AVENUE DAUMESNIL Du 33 au 55 Impaire
- CHAUSSEE DE L'ÉTANG Du 92 au 100 Paire
- AVENUE HERBILLON Du 1 au 4 Quinter
- RUE JEANNE D'ARC Du 50 au 56 Paire
Du 59 au 75 Impaire

- AVENUE DE LA PELOUSE Du 1 au 6
- AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE Du 93 au 99 Impaire
Du 118 au 132 Paire

- AVENUE SAINTE MARIE Du 1 au 41 Impaire
- AVENUE ROBERT-ANDRE VIVIEN Du 1 au 21 Impaire
Du 6 au 24 Paire



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 5
ECOLE PRIMAIRE CHARLES DIGEON
24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE

- RUE DE L'ALOUETTE Du 13 au 25 Impaire
- AVENUE ALPHAND Du 21 au 47 Quinter Impaire
- RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE Du 15 au 43 Impaire
Du 20 au 30 Paire
- RUE EUGENE RINGUET Du 1 au 7
- RUE JEAN MERMOZ Du 18 au 18 Paire
Du 19 au 27 Impaire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 88 au 116 Paire
- AVENUE SAINTE MARIE Du 16 au 36 Paire
- RUE DE VERDUN Du 2 au 6



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 6
ECOLE ELEMEN. EMILIE ET GERMAINE TILLION
20 BOULEVARD DE LA GUYANE

- RUE DE L'ALOUETTE Du 27 au 45 Impaire
Du 36 au 60 Paire
- AVENUE ALPHAND Du 2 au 56 Paire
- RUE BAUDIN Du 1 au 15
- VILLA CARNOT Du 1 au 5
- RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE Du 32 au 58 Paire
Du 45 au 65 Impaire
- RUE DURGET Du 2 au 10
- BOULEVARD DE LA GUYANE Du 10 au 70
- RUE HAMELIN Du 1 au 21
- AVENUE SAINTE MARIE Du 38 au 54 Paire



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 7
ECOLE PRIMAIRE CHARLES DIGEON
24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE

- RUE DE L'ABBE POUCHARD Du 1 au 15
- RUE DE L'ALOUETTE Du 16 au 34 Paire
- AVENUE ALPHAND Du 1 au 19 Impaire
- PLACE LUCIEN DELAHAYE Du 1 au 8 Quinter
- RUE GUYNEMER Du 3 au 24
- RUE JOLLY Du 1 au 17
- VILLA MARCES Du 1 au 12
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 82 au 86 Paire
- RUE SACROT Du 7 au 29 Impaire



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 8
ECOLE PRIMAIRE PAUL-BERT
3 RUE PAUL BERT

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| • RUE MONGENOT | Du 1 au 21 |
| • RUE PAUL BERT | Du 1 au 5 Impaire |
| • AVENUE DU GENERAL DE GAULLE | Du 34 au 48 Paire |
| • AVENUE VICTOR HUGO | Du 1 au 12 |
| • RUE IERE DIV. FRANCAISE LIBRE | Du 1 au 15 Impaire |

Le Maire
Julien WEIL



BUREAU N° 9
HOTEL DE VILLE (1^{er} étage, salle des fêtes)
10 PLACE CHARLES DIGEON

- RUE CART Du 2 au 6 Paire
- CHAUSSEE DE L'ÉTANG Du 2 au 18 Paire
- AVENUE FOCH Du 2 au 22 Paire
- AVENUE GAMBETTA Du 1 au 21
- PLACE DU GENERAL LECLERC Du 2 au 2 Paire
- AVENUE DE LIEGE Du 2 au 6 Paire
- RUE POIRIER Du 1 au 15 Impaire
Du 8 au 18 Paire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 1 au 11 Quinter Impaire
- VILLA DE LA TOURELLE Du 1 au 10



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 10
ECOLE MATERNELLE PAUL BERT
entrée par le 10 RUE CAILLETET

- RUE DE L'AMIRAL COURBET Du 1 au 16
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 2 au 32 Paire
- RUE DU TALUS DU COURS Du 1 au 8

Le Maire
Julien WEIL



BUREAU N° 11
CENTRE JEAN BERTAUD
19 AVENUE JOFFRE

- AVENUE GALLIENI Du 127 au 188
- AVENUE JOFFRE Du 3 au 3 Impaire
Du 10 au 28 Paire
Du 13 au 41 Impaire
- RUE DE LAGNY Du 63 au 73
- RUE PLISSON Du 2 au 21
- AVENUE QUIHOU Du 3 au 42
- RUE DES VALLÉES Du 1 au 12



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 12
ECOLE MATERNELLE DE LA TOURELLE
14 RUE PLISSON

- RUE FAYS Du 2 au 19
- AVENUE FOCH Du 1 au 15 Impaire
- PLACE DU GENERAL LECLERC Du 1 au 5 Impaire
- AVENUE JOFFRE Du 2 au 8 Paire
Du 5 au 11 Impaire
- RUE DU PARC Du 2 au 11
- AVENUE DE PARIS Du 87 au 125 Bis Impaire
Du 174 au 174 Paire
- RUE VITEAU Du 1 au 8

Le Maire
Julien WEIL



BUREAU N° 13
HOTEL DE VILLE (1^{er} étage, salle des mariages)
10 PLACE CHARLES DIGEON

- ALLEE DES ACACIAS Du 2 au 16
- SQUARE DES CATALPAS Du 2 au 8
- AVENUE DES MINIMES Du 62 au 68
- SQUARE DES ORMES Du 2 au 4
- AVENUE DE PARIS Du 63 au 85 Impaire
- AVENUE PASTEUR Du 2 au 4
- ALLEE DES PLATANES Du 1 au 11
- SQUARE DES SORBIERS Du 2 au 12
- VILLA ANDRÉ MOYNET Du 2 au 10



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 14
ECOLE PRIMAIRE PAUL BERT
3 RUE PAUL BERT

- RUE ALLARD Du 1 au 17 Impaire
- CHAUSSEE DE L'ÉTANG Du 46 au 52 Paire
- RUE JEANNE D'ARC Du 1 au 9 Impaire
Du 2 au 8 Paire
- RUE DU LAC Du 2 au 18 Paire
- SQUARE NUNGESSER Du 1 au 11
- RUE PAUL BERT Du 15 au 21 Impaire
- RUE RENAULT Du 1 au 9 Impaire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 45 au 59 Quinter Impaire
Du 72 au 80 Paire
- RUE SACROT Du 1 au 5 Impaire
Du 2 au 20 Paire



Le Maire
Julien WEIL

BUREAU N° 15
ECOLE MATERNELLE PAUL BERT
entrée par le 10 RUE CAILLETET

- RUE ALLARD Du 4 au 30^{Quinter} Paire
Du 19 au 29 Impaire
- RUE DE BERULLE Du 1 au 24
- RUE PAUL BERT Du 6 au 28 Paire
Du 7 au 13 Impaire
- AVENUE DU GENERAL DE GAULLE Du 50 au 70 Paire
- RUE SACROT Du 22 au 32 Paire (38)
- RUE 1ERE DIV. FRANCAISE LIBRE Du 2 au 14 Paire
- PASSAGE BIR HAKEIM Du 1 au 1

Le Maire
Julien WEIL



BUREAU N° 16
ECOLE ELEMEN EMILIE ET GERMAINE TILLION
20 BOULEVARD DE LA GUYANE

- AVENUE ALPHAND Du 58 au 76 Paire
- AVENUE DAUMESNIL Du 3 au 31 Quinter Impaire
- AVENUE SAINTE MARIE Du 43 au 91 Impaire
Du 56 au 72 Paire
- AVENUE ROBERT-ANDRE VIVIEN Du 23 au 43 Impaire
Du 26 au 72 Paire

Le Maire
Julien WEIL





**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3068
instituant les bureaux de vote dans la commune de la Queue-en-Brie
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2022/2870 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de la Queue-en-Brie à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le courrier du Maire en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant l'ajout de l'allée de la Briqueterie dans le bureau de vote n° 8 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2022/2870 du 9 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de la Queue-en-Brie est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de la Queue-en-Brie sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 16 (Plateau Briard)

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - place du 18 juin 1940

Bureau n° 2 - École primaire Lamartine - route de Villiers

Bureau n° 3 - École primaire Pauline Kergomard – allée des Clématites

Bureau n° 4 - École primaire Jean Jaurès – rue Jean Jaurès

Bureau n° 5 - Maison pour tous Henri Rouart - route de Villiers

Bureau n° 6 - École maternelle « Gournay » - chemin de Gournay

Bureau n° 7 - École primaire Jean Zay – rue Dunoyer de Ségonzac

Bureau n° 8 - École primaire Jean Jaurès – rue Jean Jaurès

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – place du 18 juin 1940.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de la Queue-en-Brie et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

1^{er} BUREAU HOTEL DE VILLE

Avenue André Gide	En totalité
Avenue Charles Péguy	En totalité
Avenue des Bordes	En totalité
Avenue du Maréchal Mortier	Numéros pairs
Avenue Paul Claudel	En totalité
Centre commercial du Morbras	En totalité
Place du 18 juin 1940	En totalité
Rue Edgar Degas	En totalité
Rue Pierre de Coubertin	Numéros impairs
Square Alexandre Dumas	En totalité
Square Aristide Briand	En totalité
Square Charles Baudelaire	En totalité
Square Chateaubriand	En totalité
Square Diderot	En totalité
Square Emile Zola	En totalité
Square François de Curel	En totalité
Square Jean-Jacques Rousseau	En totalité
Square Pierre Benoit	En totalité
Square Pierre Loti	En totalité
Square Saint Exupéry	En totalité

04 JUL. 2023

Le Maire



Jean-Paul FAURE-SOULET

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : mairie@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

2ème BUREAU ECOLE PRIMAIRE LAMARTINE

Allée Berthelot	En totalité
Allée Ernest Renan	En totalité
Allée Lavoisier	En totalité
Allée Pascal	En totalité
Allée Paul Verlaine	En totalité
Allée Pierre Curie	En totalité
Avenue de Bretagne	En totalité
Avenue du Maine	En totalité
Avenue Lamartine	En totalité
Rue Anatole France	En totalité
Rue Georges Sand	En totalité
Rue Jean Racine	En totalité
Rue Pédro	En totalité
Rue Victor Hugo	En totalité
Rue Pasteur	En totalité

04 JUL. 2023

Le Maire,



Jean-Paul FAURE-SOULET

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : mairie@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

3^{ème} BUREAU ECOLE PRIMAIRE P. KERGOMARD

Allée des Acacias	En totalité
Allée des Amandiers	En totalité
Allée des Aubépines	En totalité
Allée des Bouleaux	En totalité
Allée des Clématites	En totalité
Allée des Cytises	En totalité
Allée des Erables	En totalité
Allée des Frênes	En totalité
Allée des Genévriers	En totalité
Allée des Marronniers	En totalité
Allée des Merisiers	En totalité
Allée des Noisetiers	En totalité
Allée des Noyers	En totalité
Allée des Peupliers	En totalité
Allée du Gros Chêne	En totalité
Avenue de l'Hippodrome	En totalité
Rue des Chardonnerets	En totalité
Square des Mésanges	En totalité

04 JUIL. 2023

Le Maire,



Jean-Paul FAURE-SOULET

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : maire@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

4^{ème} BUREAU ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES

Allée de la Fontaine	En totalité
Allée des Gentianes	En totalité
Allée du Jasmin	En totalité
Chemin de Brie	En totalité
Chemin de la Cuvette de Champlain	En totalité
Chemin de la Marbrerie	En totalité
Chemin de la Montagne	En totalité
Chemin des Grands Clos	En totalité
Chemin des Marmousets	En totalité
Cour Chalumeau	En totalité
Cour Nicolas	En totalité
Cour Pellerin	En totalité
Cour Peulot	En totalité
Place de la Tour	En totalité
Place Jacques Monod	En totalité
Route de Combault	En totalité
Route du Pont Banneret	En totalité
Route de Lésigny	En totalité
Route de Noiseau	En totalité
Rue Alfred Kastler	En totalité
Rue André Citroën	En totalité
Rue Armand Peugeot	En totalité
Rue Georges Bizet	En totalité
Rue de la Libération	En totalité
Rue de la Paix	En totalité
Rue des Frères Lumières	En totalité
Rue du 8 mai 1945	En totalité
Rue du Four	En totalité
Rue du Général de Gaulle	En totalité
Rue du Général Leclerc	En totalité
Rue du Morbras	En totalité
Rue Frédéric Passy	En totalité
Rue Gustave Eiffel	En totalité
Rue Lech Walesa	En totalité
Rue Marcel Dassault	En totalité
Rue de Stockholm	En totalité
Sente Léon Bourgeois	En totalité
Sente J.P Rameau	En totalité
Square Albert Camus	En totalité
Square Paul Valéry	En totalité

04 JUL. 2023

Le Maire,

Jean-Paul FAURE-SOULET



Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : maire@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

5^{ème} BUREAU MAISON POUR TOUS-HENRI ROUART

Route de Villiers	En totalité
Rue Charles Pathé	En totalité
Rue d'Alsace	En totalité
Rue d'Artois	En totalité
Rue d'Anjou	En totalité
Rue de Berry	En totalité
Rue de Champagne	En totalité
Rue de Flandres	En totalité
Rue de Normandie	En totalité
Rue de Picardie	En totalité
Rue de Provence	En totalité
Rue de Savoie	En totalité
Rue Pierre de Coubertin (H.L.M)	Numéros pairs
Allée Claude Bernard	En totalité
Allée Françoise Barré-Sinoussi	En totalité
Chemin de Gournay	En totalité

04 JUL. 2023

Le Maire,

Jean-Paul FAURE-SOULET



Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : mairie@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

6^{ème} BUREAU ECOLE MATERNELLE GOURNAY

Allée Mendès France	En totalité
Allée René Cassin	En totalité
Avenue du Buisson Fleuri	En totalité
Avenue du Docteur Schweitzer	En totalité
Place de l'Europe	En totalité
Place Louise Michel	En totalité
Rue d'Amsterdam	En totalité
Rue d'Athènes	En totalité
Rue Danièle Casanova	En totalité
Rue de Bonn	En totalité
Rue de Bruxelles	En totalité
Rue de Copenhague	En totalité
Rue de Dublin	En totalité
Rue de Lisbonne	En totalité
Rue de Londres	En totalité
Rue de Luxembourg	En totalité
Rue de Madrid	En totalité
Rue de Paris	En totalité
Rue de Rome	En totalité
Rue de Strasbourg	En totalité
Rue du Chemin vert	En totalité
Rue Ferdinand Buisson	En totalité
Rue Henri Dunant	En totalité
Rue Jean Monnet	En totalité
Rue Robert Schuman	En totalité
Allée des Coquelicots	En totalité
Allée des Agapanthes	En totalité
Allée des Pivoines	En totalité
Allée des Pâquerettes	En totalité

04 JUL. 2023

Le Maire,



Jean-Paul FAURE-SOULET

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : mairie@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

7^{ème} BUREAU ECOLE PRIMAIRE JEAN ZAY

Avenue du Maréchal Mortier	Numéros impairs
Avenue Georges Pompidou	En totalité
Place Camille Saint Saëns	En totalité
Place Charles Gounod	En totalité
Place Emmanuel Chabrier	En totalité
Place Gabriel Fauré	En totalité
Place Hector Berlioz	En totalité
Place Jules Massenet	En totalité
Place Maurice Ravel	En totalité
Rue César Franck	En totalité
Rue Claude Debussy	En totalité
Rue Darius Milhaud	En totalité
Rue Dunoyer de Segonzac	En totalité
Rue Jacqueline Auriol	En totalité
Rue Jean Baptiste Clément	En totalité
Rue Jean Mermoz	En totalité
Rue Louis Aragon	En totalité
Rue Vincent d'Indy	En totalité
Sente Erik Satie	En totalité
Sente François Couperin	En totalité
Sente Marc Antoine Charpentier	En totalité

04 JUL. 2023
Le Maire,

Jean-Paul FAURE-SOULET



Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : maire@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

8^{ème} BUREAU – ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES

Chemin de la Pompe	En totalité
Rue de l'avenir	En totalité
Rue Henri Rouart	En totalité
Rue Jean Jaurès	En totalité
Rue Renard	En totalité
Rue Sébastopol	En totalité
Rue du Clos Saint Nicolas	En totalité
Rue Germaine Tillion	En totalité
Rue Lucie Aubrac	En totalité
Rue des Vosges	En totalité
Allée Du Docteur Ginette Amado	En totalité
Allée de la Briqueterie	En totalité

04 JUIL. 2023

Le Maire,



Jean-Paul FAURE-SOULET

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : maire@laqueueenbrie.fr
www.laqueueenbrie.fr



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3069
instituant les bureaux de vote dans la commune d'Ivry-sur-Seine
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2020/2182 du 3 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Ivry-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu le courrier du Maire en date du 12 juillet 2023 ;

Considérant la création des bureaux de vote n° 17, 18 et 19 et le déplacement des bureaux de vote n° 3 et 30 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté 2020/2182 du 3 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune d'Ivry-sur-Seine est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune d'Ivry-sur-Seine sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 11 (Ivry-sur-Seine)

Bureau n° 1 - Mairie - esplanade Georges Marrane

Bureau n° 2 - École élémentaire Albert Einstein - allée du Parc

Bureau n° 3 - Salle de danse – 30 rue Marat

Bureau n° 4 - École maternelle Maximilien Robespierre - 7 ter rue Robespierre

Bureau n° 5 - Espace Robespierre - 2 rue Robespierre

Bureau n° 6 - Collège Georges Politzer - salle 1 - 5/7 rue Fouilloux

Bureau n° 7 - Maison de quartier Jean-Jacques Rousseau- salle 1 - 46 rue Jean-Jacques Rousseau

Bureau n° 8 - Groupe scolaire Dulcie September - 5 allée Chanteclair

- Bureau n° 9 - École maternelle Danielle Casanova – 72 bis avenue Georges Gosnat
- Bureau n°10 - Groupe scolaire Orme au chat - 3 place de l'Orme au chat
- Bureau n°11 - Foyer Chevaleret - 4 rue Maurice Couderchet
- Bureau n°12 - École élémentaire Irène et Frédéric Joliot-Curie (A) - 3 rue Truillot
- Bureau n°13 - École maternelle Irène et Frédéric Joliot-Curie - 21 rue Saint-Just
- Bureau n°14 - École élémentaire Irène et Frédéric Joliot-Curie (B) - 23 rue Saint-Just
- Bureau n°15 - Collège Georges Politzer - salle 2 - 5/7 rue Fouilloux
- Bureau n°16 - École maternelle Rosalind Franklin – 7 rue Émile Blin
- Bureau n°17 - Groupe scolaire Anne Sylvestre – 6 ter rue Galilée
- Bureau n°18 - Maison de quartier Jean-Jacques Rousseau – salle 2 – 46 rue Jean-Jacques Rousseau
- Bureau n°19 - École maternelle Maurice Thorez – 62 avenue Maurice Thorez
- Bureau n°20 - École élémentaire Rosa Parks – 84/86 avenue de Verdun
- Bureau n°21 - École maternelle Rosa Parks – 84/86 avenue de Verdun
- Bureau n°22 - Ecole élémentaire Anton Makarenko (A) - 4 rue Jean Perrin
- Bureau n°23 - Ecole maternelle Jacques Solomon - 21 rue Gagnée
- Bureau n°24 - Collège Henri Wallon - salle 1 - 3 place Danton
- Bureau n°25 - École maternelle Henri Barbusse - 9 rue Georgette Rostaing
- Bureau n°26 - Salle des longs sillons - 21 rue Barbès
- Bureau n°27 - École maternelle Paul Langevin - 218 rue Marcel Hartmann
- Bureau n°28 - Groupe scolaire Guy Môquet - 28 rue Mirabeau
- Bureau n°29 - École élémentaire Anton Makarenko (B) - 4 rue Jean Perrin
- Bureau n°30 - École élémentaire Maurice Thorez – salle 1 – 29/31 rue Baudin
- Bureau n°31 - École élémentaire Maurice Thorez – salle 2 - 29/31 rue Baudin
- Bureau n°32 - Foyer Ambroise Croizat - 21 rue Jean-Marie Poulmarch
- Bureau n°33 - École maternelle Gabriel Péri - 47 rue Gabriel Péri
- Bureau n°34 - École élémentaire Henri Barbusse (B) - 8 rue Alexis Chaussinand
- Bureau n°35 - Maison de quartier Monmousseau – 17 rue Gaston Monmousseau
- Bureau n°36 - Collège Henri Wallon - salle 2 - 3 place Danton.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville - esplanade Georges Marrane.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune d'Ivry-sur-Seine et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

1^{er} BUREAU

**MAIRIE
ESPLANADE GEORGES MARRANE**

**BOULEAUX (place des),
CLEMENT (rue Jean Baptiste)
DEREURE (rue Simon)
FOUR (passage du)
GOSNAT (avenue Georges), du 83 au 103
GOSNAT (promenade Venise)
MARRANE (esplanade Georges)
PHILIPPE (place Gérard)
PHILIPPE (promenade Gérard)
RASPAIL (rue), du 2 au 10
ROUSSEAU (rue Louis)
SUPERIEURE (promenade)
TERRASSES (promenade des)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**


2^{ème} BUREAU

ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT EINSTEIN
Allée du Parc

CACHIN (rue Marcel)
CASANOVA (avenue Danielle), du 73 à la fin et le 140
ESQUIROL (rue du Docteur)
FERRER (rue Francisco)
GOSNAT (avenue Georges), du 60 au 74
PARC (Allée du)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

3^{ème} BUREAU

**SALLE DE DANSE
30, rue Marat**

**MARAT (rue) du 1 au 63 et du 2 au 40
QUINCEY (Allée Edouard)
ROBESPIERRE (rue) du 2 au 24 et le 13
SAINT JUST (rue) du 39 à la fin, du 42 bis à la fin**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

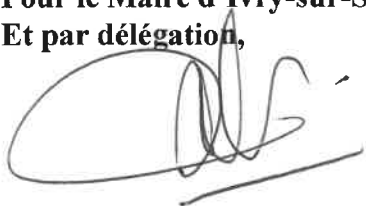
4^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE MAXIMILIEN ROBESPIERRE
7 ter, rue Robespierre**

**CORNAVIN (rue Gaston)
EGLISE (place de l')
HACHETTE (terrasse Jeanne)
HACHETTE (promenée)
HONFROY (rue Pierre)
MALICOTS (sentier des)
MARAT (promenée)
MOULIN A VENT (sentier du)
PALISSY (rue Bernard)
REPUBLIQUE (place de la)
ROBESPIERRE (rue) du 1 au 11
ROUSSEL (rue Ferdinand)
SELVA (rue Lucien)
THEATRE (chemin du)
THOREZ (avenue Maurice), du 171 à la fin
TRUDIN (rue Georges)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

5^{ème} BUREAU

**ESPACE ROBESPIERRE
2, rue Robespierre**

**BERTHELOT (rue)
CARRIERES DELACROIX (allée des)
GOSNAT (avenue Georges) du 105 à la fin
LE GALLEU (rue Jean), du 47 à la fin, du 48 à la fin
LECLERC (avenue du Général)
THOREZ (avenue Maurice), du 88 à la fin**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

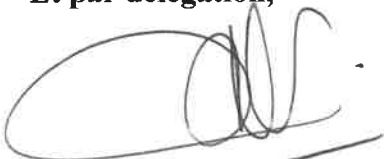
6^{ème} BUREAU

**COLLEGE GEORGES POLITZER-SALLE 1
5/7, rue Fouilloux**

**BAC (villa)
COLOMBIER (rue du)
DOMBROWSKI (rond point)
EINSTEIN (rue Albert)
FABLET (rue Louis)
FOUILLOUX (rue)
GUENET (place Emile)
GOSNAT (place)
LION D'OR (passage du)
MARAT (rue), du 42 à la fin et du 65 à la fin,
CEILLETS (sentiers des)
OUSSEKINE (place Malik)
PARMENTIER (place)
RASPAIL (rue) du 29 à la fin et du 40 à la fin
SAINT-FRAMBOURG (sentier)
TREMOULET (rue Jean)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

7^{ème} BUREAU

**MAISON DE QUARTIER JEAN-JACQUES ROUSSEAU-SALLE 1
46, rue Jean-Jacques Rousseau**

AVENIR (rue de l')
AVENIR (impasse de l')
BRANDEBOURG (boulevard) du 59 à la fin et du 66 à la fin
DELBREËL (allée Madeleine) du 1 à la fin
FAUCONNIERES (placette des)
GARE (rue de la)
LENINE (rue),
PARSON (impasse)
VAILLANT COUTURIER (boulevard Paul) du 51 au 85 et 58 au 86
ZOLA (rue Emile)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

8^{ème} BUREAU

**GROUPE SCOLAIRE DULCIE SEPTEMBER
5, allée Chanteclair**

**BRETAGNE (rue de)
BOYER (quai Marcel)
BRUNESSEAU (rue)
CHANTECLAIR (Allée)
COMPAGNON (quai Jean)
FAUCONNIERES (promenade des)
HUGO (rue Victor), du 1 au 77, du 2 au 80
JOUTES (rue des)
MITTERAND (rue François)
MOLIERE (rue), du 103 à la fin et du 104 à la fin
ROUSSEAU (rue Jean-Jacques), du 1 au 13, du 2 au 12
VAILLANT-COUTURIER (boulevard Paul), du 1 au 45, du 2 au 48
VANZUPPE (rue Jules)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

9^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE DANIELLE CASANOVA
72 bis, avenue Georges Gosnat**

**CASANOVA (avenue Danielle), du 126 au 138, du 142 à la fin
GOSNAT (avenue) du 76 à la fin
JEHENNE (rue Georges)
LIEGAT (promenade du)
MARRONNIERS (chemin des)
PERI (rue Gabriel), du 1 au 39, du 2 au 36 bis
VOLTAIRE (place)
VOLTAIRE (promenade)
VOLTAIRE (rue)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

10^{ème} BUREAU

**GROUPE SCOLAIRE ORME AU CHAT
3, place de l'Orme au Chat**

BEUVE MERY (place Hubert)
BRANDEBOURG (boulevard de), du 1 au 57 et du 2 au 64
GALAIS (rue Pierre)
GERARD (passage)
GUILLOU (rue Edmée)
HÔTELS (rue des petits)
INSURRECTION D'AOUT 1944 (place de l'), du 2 à la fin et du 5 à la fin
INSURRECTION (Jardin de)
IVRY (rue d')
ORME AU CHAT (place de l')
POSTILLON (allée de)
SEINE (Allée de la)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

11^{ème} BUREAU

**FOYER CHEVALERET
4, rue Maurice Couderchet**

**COUDERCHET (rue Maurice)
GRANDCOING (rue Maurice)
INSURRECTION D'AOUT 1944 (place de l'), du 1 au 3 bis
LAMPES (rue des)
MOLIERE (rue) du 1 au 43 et du 2 au 38
PAPIN (rue Denis)
REVOLUTION (rue de la)
RIGAUD (rue Pierre), n° pair et n° impair
SIMONET (rue Gustave)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

12^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE (A)
3, rue Truillot**

**GAGARINE (Allée) n° impairs et n° pairs
PIOLINE (cité Auguste)
TRUILLOT (rue)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

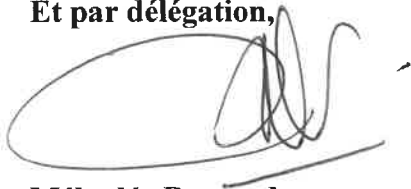
13^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE
21, rue Saint-Just**

**CACHIN (place Marcel)
DESCARTES (rue)
GOSNAT (avenue Georges), du 67 au 81
GUIGNOIS (rue Pierre)
GUY (rue Claude)
LEIBNITZ (rue)
SAINT-JUST (rue) du 1 au 9, du 2 au 42 et du 31 au 37**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

14^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE (B)
23, rue Saint-Just**

BLANQUI (rue)
RASPAIL (rue), du 1 au 27, du 12 au 38
SPINOZA (avenue)
SAINT JUST, du 11 au 29

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

15^{ème} BUREAU

COLLEGE GEORGES POLITZER-SALLE 2
5/7, rue Fouilloux

BONNEFOIX (rue Jean)
KLEBER (rue)
REPUBLIQUE (avenue de la)
RENOULT (rue Jean Baptiste)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

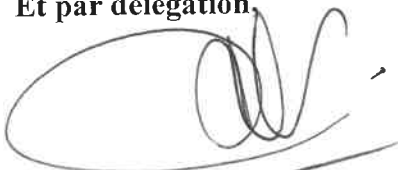
16^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE ROSALIND FRANKLIN
7, rue Emile Blin**

**AMPERE (rue)
BAIGNADE (rue de la)
BLIN (rue Emile)
BOURDEAU (passage)
ECLATEUR (rue de L')
GUNSBURG (rue Maurice)
INDUSTRIE (avenue de) du 45 à la fin
JAURES (avenue Jean)
NOUVELLE (rue)
POURCHASSE (quai Henri)
PRUDHON (impasse)
RENAN (rue Ernest)
SORBIERS (villa des)
VOLTA (passage)
WITCHITZ (rue Robert)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

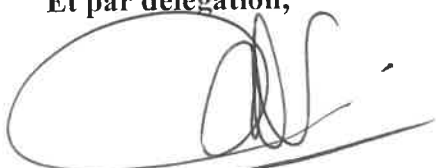
17^{ème} BUREAU

**GROUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE
6 ter, rue Galilée**

DE COULOMB (rue Charles)
DESHAIES (quai Auguste)
FABIEN (boulevard du Colonel)
FARADAY (rue Michaël)
GALILEE (rue)
GAMBETTA (place Léon)
INDUSTRIE (avenue de) du 1 au 45
MAZET (rue Jean)
MOISE (rue)
PENICHES (rue des)
THIBERT (rue Marguerite)
SALLNAVE (rue Marcel)
VAILLANT-COUTURIER (boulevard Paul) du 87 à la fin et du 88 à la fin

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

18^{ème} BUREAU

**MAISON DE QUARTIER JEAN-JACQUES ROUSSEAU-SALLE 2
46, rue Jean-Jacques Rousseau**

**ELISABETH (rue)
MOLIERE (rue), du 40 au 102 et 45 au 101
ROUSSEAU (rue Jean-Jacques), du 14 à la fin et du 15 à la fin
VAILLANT-COUTURIER (boulevard Paul) du 47 au 49 et du 50 au 56
WESTERMEYER (rue)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

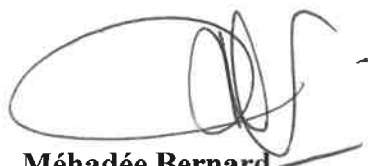
19^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE MAURICE THOREZ
62, avenue Maurice Thorez**

**BARBES (rue), du 1 au 11
CURIE (rue Pierre et Marie)
DE GAULLE (place du Général)
JEAN LE GALLEU (rue) du 1 au 45 et du 2 au 46
POULMARCH (rue Jean-Marie), du 1 au 17 et du 2 au 16,
ROBIN (rue René)
VASSEUR (rue Edouard)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

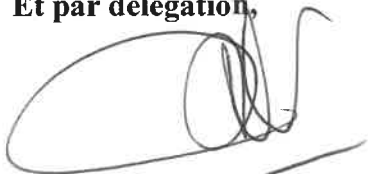
20^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE ROSA PARKS
84/86, avenue de Verdun**

**DEGERT (rue Robert)
GOURNAY (passage de)
MARTIN (rue Henri)
QUARTIER PARISIEN (rue du)
CARNOT (rue)
VERDUN (avenue de), du 34 à la fin, et du 79 à la fin**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

21^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE ROSA PARKS
84/86, avenue de Verdun**

AFFICHE ROUGE (rue de l')
BASTARD (rue Emile)
COUTURES (chemin des)
ELISABETH (allée)
GOURNAY (impasse de)
HERBEUSES (impasse des)
HERBEUSES (sentier des)
LEFEVRE (rue Raymond)
MANOUCHIAN (allée)
MARTIN (impasse Henri)
PAIX (impasse de la)
PAIX (rue de la)
SOLITUDE (Allée Mulâtresse)
VEROLLOT (impasse)
VEROLLOT (rue)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

22^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE ANTON MAKARENKO (A)
4, rue Jean Perrin**

**BUESSARD (rue Roger), n° impairs
HOCHÉ (rue), du 40 au 110
JOLIOT-CURIE (allée Irène), n° impairs, du 2 au 4
OLYMPE DE GOUGES (rue)
PERRIN (rue Jean),**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

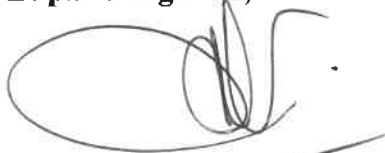
23^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE JACQUES SOLOMON
21, rue Gagnée**

**CALMETTE (rue du Professeur)
MONMOUSSEAU (rue Gaston) du 18 à la fin
HUON (rue Amédée) du 1 au 17 et du 2 au 20
GAGNEE (rue) du 1 au 35**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

24^{ème} BUREAU

**COLLEGE HENRI WALLON-SALLE 1
3, place Danton**

**COLOMB (rue Christophe)
DANTON (place)
HUGO (rue Victor), du 79 à la fin, du 82 à la fin
LEDRU ROLLIN (rue) du 14 à la fin, du 21 à la fin
MAZY (rue Paul)
PASTEUR (rue)
POETES (allée des)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

25^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE HENRI BARBUSSE
9, rue Georgette Rostaing**

**BARBUSSE (avenue Henri), n° pairs
CHAUSSINAND (rue Alexis), du 5 à la fin, du 6 à la fin
19 MARS 1962 (rue du)
DUCHAUFFOUR (rue Eugène)
PICARD (rue Gaston)
ROSTAING (rue Georgette), du 5 à la fin, du 10 à la fin**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

26^{ème} BUREAU

**SALLE DES LONGS SILLONS
21, rue Barbès**

**8 MAI 1945 (place du)
BARBES (rue), du 31 à la fin
BERTEAUX (rue Maurice)
BIZET (rue)
CHALETs (rue des)
CHATEAUDUN (rue de)
CIMETIERE PARISIEN (avenue du)
LEROY (rue Charles)
MARCHAL (rue Louis)
MARQUES (boulevard Hippolyte)
MEUNIER (rue Albert)
MOZART (rue)
VERDUN (avenue de), du 2 au 32, du 3 au 23**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

27^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN
218, rue Marcel Hartmann**

BLAIS (impasse des Frères)
BLAIS (rue des Frères)
COUTANT (rue Maurice), du 1 au 19, du 2 au 18
CRETTE (rue Louise Aglaé)
FORT (route du)
GRIMAU (Allée Julian)
HARTMANN (rue Marcel)
HUON (rue Amédée) du 19 à la fin, du 22 à la fin
JOSEPHINE (avenue)
LAMANT (rue Marcel), du 8 à la fin et du 25 à la fin,
MONMOUSSEAU (rue Gaston), du 19 à la fin
NADAIRE (rue Lucien)
ROBESPIERRE (rue) du 15 à la fin et du 26 à la fin

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

28^{ème} BUREAU

**GROUPE SCOLAIRE GUY MÔQUET
28, rue Mirabeau**

BERTRAND (rue Louis), du 1 au 27, n°pairs, et du 35 à la fin
BOUNACEUR (rue Mohamed)
DORMOY (rue Jean)
LIBERTE (sentier de la)
MARCEAU (rue) n° impairs et n° pairs
MIRABEAU (rue)
THOMAS (rue Antoine)
VILLARS (rue René)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

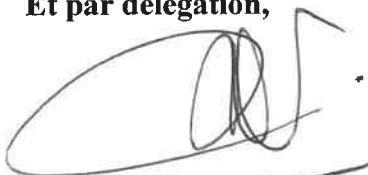
29^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE ANTON MAKARENKO (B)
4, rue Jean Perrin**

**BUESSARD (impasse Roger)
HOICHE (passage)
HOICHE (impasse)
HOICHE (rue) du 2 au 38, n°impairs et du 112 à la fin
HOICHE (square)
JOLIOT-CURIE (allée Irène), le n°6
LANGEVIN (rue Paul)
RIVOLI (passage)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

30^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ-SALLE 1
29/31, rue Baudin**

**BARBES (rue), du 2 au 42 et du 13 au 29
BERT (rue Paul)
CHOCOLATERIE (Allée de la)
THOREZ (avenue Maurice), du 2 au 26
VIEUX MOULIN (allée du)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

31^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ-SALLE 2
29/31, rue Baudin**

**BAUDIN (rue)
LEPREST (allée Allain),
THOREZ (avenue Maurice), du 1 au 169, du 28 au 86
VILLA D'IVRY
VOGUET (rue André)**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

32^{ème} BUREAU

**FOYER AMBROISE CROIZAT
21, rue Jean-Marie Poulmarch**

**ANDRIEUX (rue Paul)
BARBES (rue), du 44 à la fin
BELLE-CROIX (Allée)
CHANVIN (impasse)
FERRY (rue Jules)
MAUNOURY (Mail Monique)
POULMARCH (rue Jean-Marie), du 18 à la fin, du 19 à la fin
VERDUN (avenue de), du 25 au 77**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**


33^{ème} BUREAU

**ECOLE MATERNELLE GABRIEL PERI
47, rue Gabriel Péri**

ALFONSO (rue Célestino)
BERTRAND (rue Louis), du 29 au 33
BROSSOLETTE (rue Pierre)
D'ORVES (rue d'Estienne)
PERI (rue Gabriel), du 38 à la fin, du 41 à la fin

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

34^{ème} BUREAU

**ECOLE ELEMENTAIRE HENRI BARBUSSE (B)
8, rue Alexis Chaussinand**

BARBUSSE (avenue Henri), n° impairs
CHARMES (passage des)
CHAUSSINAND (rue Alexis), du 1 au 3, du 2 au 4
DOIRET (rue Roger)
HAUTES BORNES (impasse des)
MICHELET (impasse)
MICHELET (rue)
MONMOUSSEAU (rue Gaston), du 2 au 10
PEUPLIERS (impasse des)
ROSTAING (rue Georgette), du 1 au 3, du 2 au 8
STALINGRAD (boulevard de), n° impairs, du 144 à la fin
TELLIER (impasse)

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

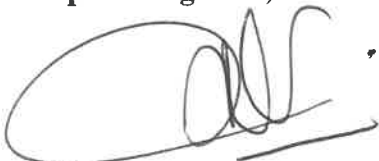
35^{ème} BUREAU

**MAISON DE QUARTIER MONMOUSSEAU
17, rue Gaston Monmousseau**

**COUTANT (rue Maurice), du 20 à la fin, du 21 à la fin
HARTMANN (rue Marcel), du 112 au 148
LAMANT (rue Marcel), du 1 au 23, du 2 au 6
MONMOUSSEAU (rue Gaston), du 1 au 17, du 12 au 16
STALINGRAD (boulevard de), du 122 au 142**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**

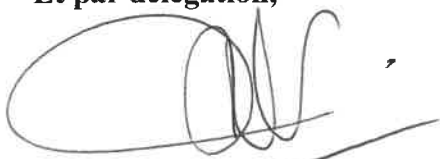
36^{ème} BUREAU

**COLLEGE HENRI WALLON-SALLE 2
3, place Danton**

**CASANOVA (avenue Danielle) du 39 au 71, du 76 au 106 et du 108 au 124
SEMARD (avenue Pierre)
DESAULT (rue)
JARDINS (rue des)
TILLION (rue Germaine)
MOULIE (rue Pierre)
ROLLIN (rue Ledru) du 1 au 19 et du 2 au 12**

Fait à Ivry-sur-Seine le, 11 juillet 2023

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation,**



**Méhadée Bernard
Adjointe au Maire**



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É N° 2023/3070
instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le courrier du Maire en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant la création des bureaux de vote n° 47, 48, 49 et 50 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2021/3132 du 31 août 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Créteil est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Créteil sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n°7 (Créteil - 1)

Bureau n° 1 – Hôtel de Ville (2^{ème} circonscription)
Place Salvador Allende- Salle des commissions n°1

Bureau n° 2 - Hôtel de Ville (2^{ème} circonscription)
Place Salvador Allende- Salle des commissions n°2

Bureau n° 3 – École maternelle Pierre Mendès France (2^{ème} circonscription)
Place Pierre Mendès France

Bureau n° 4 – École maternelle Gaston Deferre (2^{ème} circonscription)
5 rue Georges Ohm

Bureau n° 5 – Maison de quartier du Port (2^{ème} circonscription)
17 mail Salzgitter

Bureau n° 6 – École élémentaire de la Source (2^{ème} circonscription)
Square des Griffons

.../...

Bureau n° 7 – Salle Aimé Césaire (2^{ème} circonscription)
48 avenue Magellan

Bureau n° 8 – École Aimé Césaire (2^{ème} circonscription)
1 rue du Galion

Bureau n° 9 – École Alain Gerbault (2^{ème} circonscription)
1 rue Charles Gounod

Bureau n° 10 – École maternelle Chateaubriand (2^{ème} circonscription)
Avenue Corvisart

Bureau n° 11 – École élémentaire Chateaubriand (2^{ème} circonscription)
Avenue Corvisart

Bureau n° 12 – École maternelle Allezard (1^{ère} circonscription)
Avenue du Chemin de Mesly

Bureau n° 13 – École élémentaire Allezard (1^{ère} circonscription)
Avenue du Chemin de Mesly

Bureau n° 14 – École élémentaire José Maria de Heredia (2^{ème} circonscription)
4 allée Tristan Bernard

Bureau n° 15 – École élémentaire Charles Péguy (2^{ème} circonscription)
4 boulevard Pablo Picasso

Bureau n° 16 – École élémentaire Blaise Pascal (2^{ème} circonscription)
1 allée Nicolas Poussin

Bureau n° 17 – École élémentaire Gaspard Monge (2^{ème} circonscription)
Boulevard du Montaigut

Bureau n° 18 – École maternelle Gaspard Monge (2^{ème} circonscription)
Boulevard du Montaigut

Bureau n° 19 – École élémentaire Léo Lagrange (2^{ème} circonscription)
Avenue du Maréchal Lyautey

Bureau n° 20 – Conservatoire de musique Marcel Dadi (1^{ère} circonscription)
2 rue Maurice Déménitroux

Bureau n° 21 – École élémentaire Félix Eboué (2^{ème} circonscription)
12 rue Thomas Edison

Bureau n° 22 – École maternelle Félix Eboué (2^{ème} circonscription)
4 rue Thomas Edison

Bureau n° 23 – École maternelle Janine Le Cleac'h (2^{ème} circonscription)
20 place des Bouleaux

Bureau n° 24 – École maternelle Charles Beuvin (2^{ème} circonscription)
Place Charles Beuvin

Bureau n° 50 – Hôtel de Ville – Salle des Mariages (2^{ème} circonscription)
Place Salvador Allende

.../...

Canton n°8 (Créteil - 2)

Bureau n° 25 – R.P.A du Halage (1^{ère} circonscription)
55 quai du Halage

Bureau n° 26- École élémentaire Charles Beuvin (2^{ème} circonscription)
Rue Henri Koch

Bureau n° 27 – Locaux communs résidentiels (1^{ère} circonscription)
17 rue de Bonne

Bureau n° 28 – Gymnase des Buttes (1^{ère} circonscription)
45 avenue Sainte Marie

Bureau n° 29 – Collège Plaisance (1^{ère} circonscription)
97 avenue Laferrière

Bureau n° 30 – École maternelle Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
4 rue Paul François Avet

Bureau n° 31 – Maison du Combattant (1^{ère} circonscription)
Place Henri Dunant

Bureau n° 32 – Salle Jean Cocteau (1^{ère} circonscription)
14 rue des Écoles

Bureau n° 33 – Salle polyvalente René Renaud (1^{ère} circonscription)
9 rue des Écoles

Bureau n° 34 – Dojo Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
14 rue des Écoles

Bureau n° 35 – École élémentaire Victor Hugo (1^{ère} circonscription)
7 avenue de la République

Bureau n° 36 – École maternelle Albert Camus (1^{ère} circonscription)
137 rue de Brie

Bureau n° 37 – École des Guiblets (2^{ème} circonscription)
82 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 38 – École élémentaire Paul Casalis (2^{ème} circonscription)
20 rue Henri Doucet

Bureau n° 39 – École des Guiblets (2^{ème} circonscription)
82 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 40 – École maternelle Paul Casalis (2^{ème} circonscription)
20 rue Henri Doucet

Bureau n° 41 – École Léo Orville (2^{ème} circonscription)
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 42 – École du Jeu de Paume (2^{ème} circonscription)
63 boulevard John Fitzgerald Kennedy

Bureau n° 43 – École maternelle Savignat (2^{ème} circonscription)
Allée de la Côte d'Or

Bureau n° 44 – École élémentaire Savignat (2^{ème} circonscription)

Allée de la Côte d'Or

Bureau n° 45 – École élémentaire de la Habette (2^{ème} circonscription)
12 rue du Docteur Ramon

Bureau n° 46 – École maternelle de la Habette (2^{ème} circonscription)
12 rue du Docteur Ramon

Bureau n° 47 – Centre Socioculturel Madeleine Rebérioux (2^{ème} circonscription)
27 avenue François Mitterrand

Bureau n° 48 – École élémentaire des Sarrazins (2^{ème} circonscription)
51-63 rue des Sarrazins

Bureau n°49 – École élémentaire des Sarrazins (2^{ème} circonscription)
51-63 rue des Sarrazins

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – entresol salle du conseil municipal – place Salvador Allende.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Créteil et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les marinières et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
0001 HOTEL DE VILLE	9402803593 (FRANCE LIB) AVENUE DE LA FRANCE LIBRE	Du 0 au 9999 FRANCE LIBRE	Pair/Impair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 1 au 9 DE GAULLE	Impair
	9402804139 (LARMINAT) RUE DU GENERAL DE LARMINAT	Du 7 au 9 LARMINAT	Impair
	9402809143 (TOISON DOR) ALLEE DE LA TOISON D OR	Du 0 au 9999 TOISON D OR	Pair/Impair
0002 HOTEL DE VILLE	9402800315 (ARGONAUTES) PASSAGE DES ARGONAUTES	Du 0 au 9999 ARGONAUTES	Pair/Impair
	9402800355 (BILLOTTE) PLACE DU GENERAL PIERRE BILLOTE	Du 0 au 9999 BILLOTTE	Pair/Impair
	9402801482 (COMPAGNONS) AV. COMPAGNONS DE LA LIBERATION	Du 0 au 9999 COMPAGNONS	Pair/Impair
	9402801497 (CROISETTE) QUAI DE LA CROISETTE	Du 0 au 9999 CROISETTE	Pair/Impair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 21 au 21 GAULLE	Impair
	9402804726 (MOULIN) RUE JEAN MOULIN	Du 0 au 9999 MOULIN	Pair/Impair
	9402806719 (OHM) RUE GEORGES OHM	Du 0 au 9999 OHM	Pair/Impair
	9402806721 (OLIVET) ALLEE PIERRE D OLIVET	Du 0 au 9999 OLIVET	Pair/Impair
	9402806799 (OUDRY) BOULV. JEAN BAPTISTE OUDRY	Du 0 au 14 OUDRY	Pair
	9402806799 (OUDRY) BOULV. JEAN BAPTISTE OUDRY	Du 1 au 59 OUDRY	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808522 (ALLENDE) PLACE SALVADOR ALLENDE	Du 0 au 9999 ALLENDE	Pair/Impair
0003 ECOLE MATERNELLE PIERRE MENDES FRANCE	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 1 au 11 BILLOTTE	Impair
	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 2 au 10 BILLOTTE	Pair
	9402806715 (OCAGNE) ALLEE MAURICE D OCAGNE	Du 0 au 9999 OCAGNE	Pair/Impair
	9402806723 (OPHULS) ALLEE MAX OPHULS	Du 1 au 9 OPHULS	Impair
	9402806723 (OPHULS) ALLEE MAX OPHULS	Du 2 au 8 OPHULS	Pair
	9402806731 (OUDOT) RUE ROLAND OUDOT	Du 0 au 9999 OUDOT	Pair/Impair
	9402807182 (MENDES FRA) PLACE MENDES FRANCE	Du 0 au 9999 MENDES FRANCE	Pair/Impair
0004 ECOLE MATERNELLE GASTON DEFERRE	9402800011 (ABYMES) ESPLANADE DES ABYMES	Du 0 au 9999 ABYMES	Pair/Impair
	9402800626 (MOLOISE) RUE BENJAMIN MOLOISE	Du 0 au 9999 MOLOISE	Pair/Impair
	9402800627 (MOLOISE) SQUARE BENJAMIN MOLOISE	Du 0 au 9999 MOLOISE	Pair/Impair
	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 13 au 29 BILLOTTE	Impair
	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 16 au 20 BILLOTTE	Pair
	9402804790 (KIRYAT YAM) RUE KIRYAT YAM	Du 0 au 9999 KIRYAT YAM	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806729 (OSMOND) RUE FLORIS OSMOND	Du 0 OSMOND au 9999	Pair/Impair
	9402808519 (SALZGITTER) MAIL SALZGITTER	Du 1 salzgitter au 9999	Impair
0005 MAISONS DE QUARTIER DU PORT	9402803194 (FALKIRK) RUE FALKIRK	Du 1 FALKIRK au 43	Impair
	9402803194 (FALKIRK) RUE FALKIRK	Du 2 FALKIRK au 32	Pair
	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 22 BILLOTTE au 9998	Pair
	9402804141 (BILLOTTE) AVE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE	Du 31 BILLOTTE au 9999	Impair
	9402806662 (NOVI BEOGR) RUE NOVI BEOGRAD	Du 0 BEOGRAD au 9999	Pair/Impair
	9402806663 (NOVI BEOGR) SQUARE NOVI BEOGRAD	Du 0 BEOGRAD au 9999	Pair/Impair
	9402806799 (OUDRY) BOULV. JEAN BAPTISTE OUDRY	Du 61 OUDRY au 79	Impair
0006 ECOLE ELEMENTAIRE DE LA SOURCE	9402800037 (ALIZES) PLACE DES ALIZES	Du 0 ALIZES au 9999	Pair/Impair
	9402801407 (CANAL) RUE DU CANAL	Du 1 canal au 9999	Impair
	9402801413 (CASCADES) IMPASSE DES CASCADES	Du 0 CASCADES au 9999	Pair/Impair
	9402803104 (EAU) PLACE D'EAU	Du 0 EAU au 9999	Pair/Impair
	9402803106 (EAU VIVE) SQUARE DE L'EAU VIVE	Du 0 EAU VIVE au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402803194 (FALKIRK) RUE FALKIRK	Du 40 au 70 FALKIRK	Pair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 2 au 16 MITTERRAND	Pair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 3 au 9 MITTERRAND	Impair
	9402804166 (GRIFFONS) SQUARE DES GRIFFONS	Du 0 au 9999 GRIFFONS	Pair/Impair
	9402805090 (LAC) RUE DU LAC	Du 0 au 9999 LAC	Pair/Impair
	9402806799 (OUDRY) BOULV. JEAN BAPTISTE OUDRY	Du 81 au 95 OUDRY	Impair
	9402808519 (SALZGITTER) MAIL SALZGITTER	Du 0 au 9998 salzgitter	Pair
0007 SALLE AIME CESAIRE	9402800082 (ARTIMON) RUE D'ARTIMON	Du 0 au 9999 ARTIMON	Pair/Impair
	9402800500 (DUVAUCHELL) RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE	Du 0 au 9999 DUVAUCHELLE	Pair/Impair
	9402800684 (BRISE) QUAI DE LA BRISE	Du 0 au 9999 BRISE	Pair/Impair
	9402800687 (SAUSSAIE) CHEMIN DE LA SAUSSAIE DU BAN	Du 0 au 9999 saussaie	Pair/Impair
	9402804121 (GALION) RUE DU GALION	Du 0 au 9999 GALION	Pair/Impair
	9402805190 (MAGELLAN) AVENUE MAGELLAN	Du 0 au 9999 MAGELLAN	Pair/Impair
	9402806658 (NOUVEAU MO) AVENUE DU NOUVEAU MONDE	Du 0 au 9999 MONDE	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402803131 (GONCOURT) RUE EDMOND DE GONCOURT	Du 0 au 9999 GONCOURT	Pair/Impair
	9402804711 (GABIN) RUE JEAN GABIN	Du 0 au 9999 GABIN	Pair/Impair
	9402804712 (GIRAUDOUX) PLACE JEAN GIRAUDOUX	Du 0 au 9999 GIRAUDOUX	Pair/Impair
0010 ECOLE MATERNELLE CHATEAUBRIAND	9402800077 (ARCHIVES) RUE DES ARCHIVES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402800629 (PALME) RUE OLOF PALME	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402800676 (BRECHE) AVENUE DE LA BRECHE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402801485 (COURTOIS) AVENUE COURTOIS	Du 0 au 9999 COURTOIS	Pair/Impair
	9402801550 (CROIX MECH) PLACE DE LA CROIX DES MECHES	Du 0 au 9999 CROIX MECHES	Pair/Impair
	9402803597 (MAURIAC) AVENUE FRANCOIS MAURIAC	Du 0 au 9999 MAURIAC	Pair/Impair
	9402804139 (LARMINAT) RUE DU GENERAL DE LARMINAT	Du 1 au 5 LARMINAT	Impair
	9402804139 (LARMINAT) RUE DU GENERAL DE LARMINAT	Du 11 au 13 LARMINAT	Impair
	9402804159 (GOUPILIERE) RUE DE LA GOUPILIERE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402807179 (CURIE) RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Du 0 au 9999 CURIE	Pair/Impair
0011 ECOLE ELEMENTAIRE CHATEAUBRIAND	940280081K (ARTS) ALLEE DES ARTS	Du 0 au 9999 ALLEE DES ARTS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402807257 (POMPADOUR) ROUTE DE LA POMPADOUR	Du 0 au 9999 POMPADOUR	Pair/Impair
	9402808906 (SOURCIER) MAIL DU SOURCIER	Du 0 au 9999 SOURCIER	Pair/Impair
0008 ECOLE AIME CESAIRE	9402800614 (BATILLAGES) RUE DES BATILLAGES	Du 0 au 9999 BATILLAGES	Pair/Impair
	9402801407 (CANAL) RUE DU CANAL	Du 0 au 9998 CANAL	Pair
	9402808515 (SALAMANDRE) ALLEE DE LA SALAMANDRE	Du 0 au 9999 SALAMANDRE	Pair/Impair
	9402808780 (SIRENE) ALLEE DE LA SIRENE	Du 0 au 9999 SIRENE	Pair/Impair
	9402808873 (SANTA MARI) MAIL SANTA MARIA	Du 0 au 9999 SANTA MARIA	Pair/Impair
	9402808884 (SEXTANT) PLACE DU SEXTANT	Du 0 au 9999 SEXTANT	Pair/Impair
0009 ECOLE ALAIN GERBAULT	9402800683 (MOULIN) ROND POINT JEAN MOULIN	Du 0 au 9999 MOULIN	Pair/Impair
	9402801439 (GOUNOD) RUE CHARLES GOUNOD	Du 0 au 9999 GOUNOD	Pair/Impair
	9402801465 (CHOISY) ROUTE DE CHOISY	Du 0 au 9998 CHOISY	Pair
	9402801465 (CHOISY) ROUTE DE CHOISY	Du 1 au 5 CHOISY	Impair
	9402801465 (CHOISY) ROUTE DE CHOISY	Du 7 au 13 CHOISY	Impair
	9402801465 (CHOISY) ROUTE DE CHOISY	Du 15 au 9999 CHOISY	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801000 (CALMETTE) RUE CALMETTE	Du 0 au 9999 CALMETTE	Pair/Impair
	9402801412 (CARPENTIER) ALLEE CARPENTIER	Du 0 au 9999 CARPENTIER	Pair/Impair
	9402801431 (CHARCOT) RUE CHARCOT	Du 0 au 9999 CHARCOT	Pair/Impair
	9402801441 (CHARPY) RUE CHARPY	Du 0 au 9999 CHARPY	Pair/Impair
	9402801474 (CORVISART) AVENUE CORVISART	Du 0 au 9999 CORVISART	Pair/Impair
	9402806140 (DEMENITROU) RUE MAURICE DEMENITROUX	Du 2 au 26 DEMENITROUX	Pair
	940288225M (SABLIERES) RUE DES SABLIERES	Du 0 au 9999 RUE DES SABLIERES	Pair/Impair
0012 ECOLE MATERNELLE ALLEZARD	9402800675 (BRETAGNE) RUE DE BRETAGNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402801453 (MESLY) AVENUE DU CHEMIN DE MESLY	Du 2 au 9998 MESLY	Pair
	9402806140 (DEMENITROU) RUE MAURICE DEMENITROUX	Du 1 au 9999 DEMENITROUX	Impair
	9402806830 (ORME SAINT) RUE DE L ORME SAINT SIMEON	Du 0 au 9999 ORME SAINT	Pair/Impair
	9402807283 (PRE DIMANC) IMPASSE DU PRE DIMANCHE	Du 0 au 9999 PRE DIMANCHE	Pair/Impair
0013 ECOLE ELEMENTAIRE ALLEZARD	9402800067 (ANJOU) RUE D ANJOU	Du 0 au 9999 ANJOU	Pair/Impair
	9402806151 (MECHES) RUE DES MECHES	Du 8 au 66 MECHES	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806151 (MECHES) RUE DES MECHES	Du 15 au 25 MECHES	Impair
	9402806159 (MESLY) RUE DE MESLY	Du 4 au 40 MESLY	Pair
	9402807120 (PARIS) RUE DE PARIS	Du 1 au 35	Impair
	9402807160 (PARC) VILLA DU PETIT PARC	Du 0 au 9999	Pair/Impair
0014 ECOLE ELEMENTAIRE JOSE MARIA DE HEREDI	9402800047 (PARE) RUE AMBROISE PARE	Du 0 au 9999 PARE	Pair/Impair
	9402800641 (POETE) RUE POETE ET SELLIER	Du 0 au 9999 SELLIER	Pair/Impair
	9402800667 (BOURVIL) ALLEE BOURVIL	Du 0 au 9999 BOURVIL	Pair/Impair
	9402804106 (PIERNE) RUE GABRIEL PIERNE	Du 0 au 9999 PIERNE	Pair/Impair
	9402804119 (BRAQUE) ALLEE GEORGES BRAQUE	Du 0 au 9999 BRAQUE	Pair/Impair
	9402804162 (GRAND FOSS) RUE DU GRAND FOSSE	Du 0 au 9999 GRAND FOSSE	Pair/Impair
	9402804171 (PAVOIS) PLACE DU GRAND PAVOIS	Du 0 au 9999 PAVOIS	Pair/Impair
	9402804752 (PRADIER) ALLEE JAMES PRADIER	Du 0 au 9999 PRADIER	Pair/Impair
	9402806118 (PAGNOL) ALLEE MARCEL PAGNOL	Du 0 au 9999 PAGNOL	Pair/Impair
	9402806671 (HABRU) MAIL DU NOYER HABRU	Du 0 au 9999 HABRU	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402807123 (PARMENTIER) ALLEE PARMENTIER	Du 0 au 9999 PARMENTIER	Pair/Impair
	9402807174 (PUGET) ALLEE PIERRE PUGET	Du 0 au 9999 PUGET	Pair/Impair
	9402807268 (PORTE DES) PLACE DE LA PORTE DES CHAMPS	Du 0 au 9999 PORTES DES	Pair/Impair
	9402807269 (PORTE DES) RUE DE LA PORTE DES CHAMPS	Du 0 au 9999 PORTE DES CHAMPS	Pair/Impair
	9402809145 (BERNARD) ALLEE TRISTAN BERNARD	Du 0 au 9999 BERNARD	Pair/Impair
0015 ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY	9402800635 (PASCAL) RUE BLAISE PASCAL	Du 0 au 9999 PASCAL	Pair/Impair
	9402801442 (PEGUY) RUE CHARLES PEGUY	Du 0 au 9999 PEGUY	Pair/Impair
	9402802546 (PAPIN) ALLEE DENIS PAPIN	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402804728 (PONCELET) ALLEE JEAN PONCELET	Du 0 au 9999 PONCELET	Pair/Impair
	9402806641 (POUSSIN) ALLEE NICOLAS POUSSIN	Du 0 au 9999 POUSSIN	Pair/Impair
	9402807100 (PICASSO) BOULEVARD PABLO PICASSO	Du 1 au 11 PICASSO	Impair
	9402807100 (PICASSO) BOULEVARD PABLO PICASSO	Du 2 au 8 PICASSO	Pair
	9402807284 (PREVERT) RUE JACQUES PREVERT	Du 0 au 9999 PREVERT	Pair/Impair
0016 ECOLE ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL	9402800211 (VILLENEUVE) CHEMIN DE VILLENEUVE	Du 1 au 9999 VILLENEUVE	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	
	9402800249 (MARAIS) IMPASSE DES MARAIS	Du 0 MARAIS	au 9999	Pair/Impair
	9402800444 (QUINTE) RUE DE LA BASSE QUINTE	Du 0 QUINTE	au 9999	Pair/Impair
	9402800446 (FONTAINE) RUE DE LA FONTAINE SAINT CHRISTOPHE	Du 0 FONTAINE	au 9999	Pair/Impair
	9402800449 (QUINTE) RUE DE LA HAUTE QUINTE	Du 0 QUINTE	au 9999	Pair/Impair
	9402800475 (BOUVETS) RUE DES BOUVETS	Du 0 bouvets	au 9999	Pair/Impair
	9402800486 (MALFOURCHE) RUE DES MALFOURCHES	Du 0 MALFOURCHES	au 9999	Pair/Impair
	9402800631 (PALISSY) RUE BERNARD PALISSY	Du 0 PALISSY	au 9999	Pair/Impair
	9402800642 (BOEUFS) CHEMIN DES BOEUFS	Du 0 BOEUFS	au 9999	Pair/Impair
	9402806114 (MARAIS) CHEMIN DES MARAIS	Du 0 MARAIS	au 9999	Pair/Impair
	9402806116 (PROUST) RUE MARCEL PROUST	Du 0 PROUST	au 9999	Pair/Impair
	9402806120 (FOCH) AVENUE DU MARECHAL FOCH	Du 70 FOCH	au 114	Pair
	9402806120 (FOCH) AVENUE DU MARECHAL FOCH	Du 83 FOCH	au 115	Impair
	9402807100 (PICASSO) BOULEVARD PABLO PICASSO	Du 10 PICASSO	au 10	Pair
	9402807100 (PICASSO) BOULEVARD PABLO PICASSO	Du 13 PICASSO	au 19	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	
	9402807127 (RADOT) RUE PASTEUR VALERY RADOT	Du 12 PASTEUR	au 64	Pair
	9402807127 (RADOT) RUE PASTEUR VALERY RADOT	Du 15 PASTEUR	au 17	Impair
	9402807255 (POMPADOUR) AVENUE DE LA POMPADOUR	Du 0 POMPADOUR	au 9999	Pair/Impair
	9402808115 (POINCARE) RUE RAYMOND POINCARE	Du 0 POINCARE	au 9999	Pair/Impair
0017 ECOLE ELEMENTAIRE GASPARD MONGE	9402800068 (MAUROIS) RUE ANDRE MAUROIS	Du 0 MAUROIS	au 9999	Pair/Impair
	9402800302 (MECHES) MAIL DES MECHES	Du 0 meches	au 9999	Pair/Impair
	9402800516 (PARISIS) RUE DU COMMANDANT PARISIS	Du 0 parisis	au 9999	Pair/Impair
	9402803596 (MANSART) RUE FRANCOIS MANSART	Du 0 MANSARD	au 9999	Pair/Impair
	9402804123 (MONGE) RUE GASPARD MONGE	Du 0 MONGE	au 9999	Pair/Impair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 55 GAULLE	au 55	Impair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 61 gaulle	au 61	Impair
	9402804703 (JEAN) RUE JEAN HEMARD	Du 0	au 9998	Pair
	9402804703 (JEAN) RUE JEAN HEMARD	Du 1	au 9999	Impair
	9402804730 (LEMOINE) RUE JEAN LEMOINE	Du 0 LEMOINE	au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806117 (SEGUIN) RUE MARC SEGUIN	Du 0 au 9999 SEGUIN	Pair/Impair
	9402806120 (FOCH) AVENUE DU MARECHAL FOCH	Du 120 au 150 FOCH	Pair
	9402806120 (FOCH) AVENUE DU MARECHAL FOCH	Du 121 au 145 FOCH	Impair
	9402806150 (MECHES) CHEMIN DES MECHES	Du 0 au 9999 MECHES	Pair/Impair
	9402806161 (ANGE) ALLEE MICHEL ANGE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402807127 (RADOT) RUE PASTEUR VALERY RADOT	Du 2 au 6 RADOT	Pair
	9402807127 (RADOT) RUE PASTEUR VALERY RADOT	Du 5 au 9 RADOT	Impair
	9402807128 (VALERY RAD) IMPASSE PASTEUR VALLERY RADOT	Du 0 au 9999 RADOT	Pair/Impair
	9402807171 (PETITES HA) AVENUE DES PETITES HAIES	Du 0 au 9999 HAIES	Pair/Impair
	9402807175 (MARIVAUX) RUE PIERRE MARIVAUX	Du 0 au 9999 MARIVAUX	Pair/Impair
	9402809617 (VALENTON) RUE DE VALENTON	Du 0 au 9999 VALENTON	Pair/Impair
	9402809670 (MOZART) ALLEE WOLFGANG MOZART	Du 0 au 9999 MOZART	Pair/Impair
	940280ZZ01 (UNIVERSITE) ALLEE DE L'UNIVERSITE	Du 0 au 9999 UNIVERSITE	Pair/Impair
0018 ECOLE MATERNELLE GASPARD MONGE	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 287 au 287 GAULLE	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804756 (MICHELET) RUE JULES MICHELET	Du 0 MICHELET au 9999	Pair/Impair
	9402806167 (MOLIERE) RUE MOLIERE	Du 0 MOLIERE au 9999	Pair/Impair
	9402806172 (MONTAIGUT) BOULEVARD DU MONTAIGUT	Du 0 montaigut au 9999	Pair/Impair
0019 ECOLE ELEMENTAIRE LEO LAGRANGE	9402800043 (LAMARTINE) ALLEE ALPHONSE LAMARTINE	Du 0 LAMARTINE au 9999	Pair/Impair
	9402800069 (LAVOISIER) RUE ANTOINE LAVOISIER	Du 0 LAVOISIER au 9999	Pair/Impair
	9402803535 (LESSEPS) RUE FERDINAND DE LESSEPS	Du 0 LESSEPS au 9999	Pair/Impair
	9402804713 (BRUYERE) ALLEE JEAN DE LA BRUYERE	Du 0 BRUYERE au 9999	Pair/Impair
	9402804731 (LAPEROUSE) ALLEE JEAN FRANCOIS DE LAPEROUSE	Du 0 LAPEROUSE au 9999	Pair/Impair
	9402804751 (LALANDE) ALLEE JOSEPH LALANDE	Du 0 LALANDE au 9999	Pair/Impair
	9402805156 (LEVRIERE) PLACE DE LA LEVRIERE	Du 0 LEVRIERE au 9999	Pair/Impair
	9402806123 (LYAUTEY) AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	Du 0 LYAUTEY au 9999	Pair/Impair
0020 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARCEL DAD	9402800035 (THOMEREAU) RUE ALFRED THOMEREAU	Du 0 THOMEREAU au 9999	Pair/Impair
	9402800650 (BORDEAUX) RUE DE BORDEAUX	Du 0 BORDEAUX au 9999	Pair/Impair
	9402800665 (BOURGOGNE) RUE DE BOURGOGNE	Du 0 BOURGOGNE au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801450 (CHATEAU) RUE DU CHATEAU	Du 0 au 9999 CHATEAU	Pair/Impair
	9402804140 (SARRAIL) RUE DU GAL SARRAIL	Du 0 au 9999 SARRAIL	Pair/Impair
	9402804180 (EIFFEL) RUE GUSTAVE EIFFEL	Du 1 au 9999	Impair
	9402804710 (CHAMPEVAL) AV. JEAN BAPTISTE CHAMPEVAL	Du 0 au 9999 CHAMPEVAL	Pair/Impair
	9402804720 (JAURES) RUE JEAN JAURES	Du 0 au 9999 JAURES	Pair/Impair
	9402806121 (JOFFRE) PLACE DU MAL JOFFRE	Du 0 au 9999 JOFFRE	Pair/Impair
	9402806122 (TASSIGNY) AV. M.DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 1 au 51 TASSIGNY	Impair
	9402806650 (NORMANDIE) RUE DE NORMANDIE	Du 0 au 9999 NORMANDIE	Pair/Impair
	9402807115 (PARC) RUE DU PARC	Du 0 au 9999 PARC	Pair/Impair
	9402808820 (SAINT CHRI) RUE SAINT-CHRISTOPHE	Du 0 au 9999 CHRISTOPHE	Pair/Impair
	9402808850 (SAINT SIMO) RUE SAINT SIMON	Du 2 au 42 SIMON	Pair
	940284447F (HERVE) MAIL HERVE MASSON	Du 0 au 9999 MAIL HERVE MASSON	Pair/Impair
0021 ECOLE ELEMENTAIRE FELIX EBOUE	9402800016 (EINSTEIN) RUE ALBERT EINSTEIN	Du 0 au 9999 EINSTEIN	Pair/Impair
	9402800071 (ETEX) RUE ANTOINE ETEX	Du 0 au 9999 ETEX	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801480 (COURCY) RUE DE COURCY	Du 0 au 9999 COURCY	Pair/Impair
	9402802540 (DENFERT RO) RUE DENFERT ROCHEREAU	Du 0 au 9999 ROCHEREAU	Pair/Impair
	9402803160 (MALLET) RUE ERNEST MALLET	Du 0 au 9999 MALLET	Pair/Impair
	9402803183 (ETEX) SQUARE ANTOINE ETEX	Du 0 au 9999 ETEX	Pair/Impair
	9402803185 (EUROPE) PLACE DE L EUROPE	Du 0 au 9999 EUROPE	Pair/Impair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 70 au 96 GAULLE	Pair
	9402804138 (GAULLE) AVENUE DU GAL DE GAULLE	Du 89 au 115 Z GAULLE	Impair
	9402804160 (GOURCUFF) RUE DE GOURCUFF	Du 0 au 9999 GOURCUFF	Pair/Impair
	9402804180 (EIFFEL) RUE GUSTAVE EIFFEL	Du 0 au 9998 EIFFEL	Pair
	9402804687 (JACQUARD) VOIE JACQUARD	Du 0 au 9999 JACQUARD	Pair/Impair
	9402805152 (EULER) RUE LEONARD EULER	Du 0 au 9999 EULER	Pair/Impair
	9402805157 (LAFFORGUE) RUE DU LT PIERRE LAFFORGUE	Du 0 au 9999 LAFFORGUE	Pair/Impair
	9402806620 (NEUFLIZE) PLACE DE NEUFLIZE	Du 0 au 9999 NEUFLIZE	Pair/Impair
	9402807137 (ELUARD) SQUARE PAUL ELUARD	Du 0 au 9999 ELUARD	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808545 (ERARD) RUE SEBASTIEN ERARD	Du 0 au 9999 ERARD	Pair/Impair
	9402808850 (SAINT SIMO) RUE SAINT SIMON	Du 1 au 9999 SIMON	Impair
	9402808850 (SAINT SIMO) RUE SAINT SIMON	Du 44 au 9998 SIMON	Pair
	9402808851 (SAINT SIMO) VILLA SAINT SIMON	Du 0 au 9999 SAINT SIMON	Pair/Impair
	9402809140 (TIRARD) RUE TIRARD	Du 0 au 9999 TIRARD	Pair/Impair
	940280ZZ04 (SAINT SIMO) RESIDENCE SAINT SIMON	Du 0 au 9999	Pair/Impair
0022 ECOLE MATERNELLE FELIX EBOUE	9402800064 (BOULLE) VOIE ANDRE BOULLE	Du 0 au 9999 BOULLE	Pair/Impair
	9402800431 (DAVY) RUE JEAN DAVY	Du 0 au 9999 DAVY	Pair/Impair
	9402800594 (ESQUIROL) RUE JEAN ESQUIROL	Du 0 au 9999 ESQUIROL	Pair/Impair
	9402803115 (ECHAT) RUE DE L'ECHAT	Du 0 au 9999 ECHAT	Pair/Impair
	9402803127 (EDISON) SQUARE THOMAS EDISON	Du 0 au 9999 EDISON	Pair/Impair
	9402803510 (EBOUE) VOIE FELIX EBOUE	Du 0 au 9999 EBOUE	Pair/Impair
	9402804146 (ENESCO) RUE GEORGES ENESCO	Du 0 au 9999 ENESCO	Pair/Impair
	9402804708 (ESQUIROL) SQUARE JEAN ESQUIROL	Du 0 au 9999 ESQUIROL	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402809146 (EDISON) RUE THOMAS EDISON	Du 0 au 9999 EDISON	Pair/Impair
	9402809620 (VERT DES M) CHEMIN VERT DES MECHEs	Du 0 au 9999 MECHES	Pair/Impair
0023 ECOLE MATERNELLE JANINE LE CLEAC'H	9402800655 (BORDIERES) RUE DES BORDIERES	Du 0 au 9999 BORDIERES	Pair/Impair
	9402800662 (BOURGEONS) ALLEE DES BOURGEONS	Du 0 au 9999 BOURGEONS	Pair/Impair
	9402800663 (BOUTONS OR) ALLEE DES BOUTONS D OR	Du 0 au 9999 BOUTONS D OR	Pair/Impair
	9402800664 (BOUTONS AR) PLACE DES BOUTONS D ARGENT	Du 0 au 9999 BOUTONS ARGENT	Pair/Impair
	9402801434 (BEUVIN) RUE CHARLES BEUVIN	Du 0 au 9998 BEUVIN	Pair
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 112 au 140 laferriere	Pair
	9402806122 (TASSIGNY) AV. M.DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 74 au 112 TASSIGNY	Pair
	9402806122 (TASSIGNY) AV. M.DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 79 au 79 TASSIGNY	Impair
	9402806630 (NEUVE) RUE NEUVE	Du 0 au 9999 NEUVE	Pair/Impair
	940280X013 (BADIANE) COUR DE LA BADIANE	Du 0 au 9999 BADIANE	Pair/Impair
0024 ECOLE MATERNELLE CHARLES BEUVIN	9402800020 (ALEXANDRE) RUE ALEXANDRE	Du 0 au 9999 ALEXANDRE	Pair/Impair
	9402800034 (BORDIERES) PLACE DES BORDIERES	Du 0 au 9999 bordieres	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402800640 (BLEUETS) RUE DES BLEUETS	Du 1 au 97 BLEUETS	Impair
	9402800640 (BLEUETS) RUE DES BLEUETS	Du 2 au 56 BLEUETS	Pair
	9402800640 (BLEUETS) RUE DES BLEUETS	Du 72 au 86 bleuets	Pair
	9402800644 (BOLETS) PLACE DES BOLETS	Du 0 au 9999 BOLETS	Pair/Impair
	9402800658 (BOULEAUX) PLACE DES BOULEAUX	Du 0 au 9999 BOULEAUX	Pair/Impair
	9402801460 (CHERET) RUE CHERET	Du 63 au 9999 cheret	Impair
	9402802560 (DIDEROT) RUE DIDEROT	Du 0 au 9999 DIDEROT	Pair/Impair
	9402804115 (GALETS) RUE DES GALETS	Du 3 au 23 GALETS	Impair
	9402804437 (KOCH) RUE HENRI KOCH	Du 2 au 4 KOCH	Pair
	9402806122 (TASSIGNY) AV. M.DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 116 au 120	Pair
	9402806165 (MOELLONS) RUE DES MOELLONS	Du 4 au 20 MOELLONS	Pair
	9402806165 (MOELLONS) RUE DES MOELLONS	Du 21 au 23 moellons	Impair
	9402807188 (PINSONS) ALLEE DES PINSONS	Du 0 au 9999 PINSONS	Pair/Impair
	9402807190 (PINSONS) RUE DES PINSONS	Du 0 au 9999 PINSONS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808110 (RAMPE) RUE DE LA RAMPE	Du 0 RAMPE	au 9999 Pair/Impair
	9402808135 (RENARD) RUE DU RENARD	Du 0 RENARD	au 9999 Pair/Impair
	9402809635 (VIET) RUE VIET	Du 0 VIET	au 9999 Pair/Impair
0025 R.P.A DU HALAGE	9402800646 (BONNE) RUE DE BONNE	Du 30 BONNE	au 9998 Pair
	9402800646 (BONNE) RUE DE BONNE	Du 33 BONNE	au 9999 Impair
	9402801005 (HELENE) VILLA HELENE	Du 0 HELENE	au 9999 Pair/Impair
	9402801459 (CHERET) IMPASSE CHERET	Du 0 CHERET	au 9999 Pair/Impair
	9402801460 (CHERET) RUE CHERET	Du 72 CHERET	au 110 Pair
	9402804420 (HALAGE) QUAI DU HALAGE	Du 33 HALAGE	au 55 Impair
	9402804430 (HENRI) RUE HENRI	Du 0 HENRI	au 9999 Pair/Impair
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 2 LAFERRIERE	au 80 Pair
	9402805130 (LATERALE) RUE LATERALE	Du 0 LATERALE	au 9999 Pair/Impair
	9402806145 (MAYENNE) RUE DE MAYENNE	Du 0 MAYENNE	au 9999 Pair/Impair
	9402807180 (PIERRON) RUE PIERRON	Du 0 PIERRON	au 9999 Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808830 (SAINT GEOR) RUE SAINT GEORGES	Du 0 au 9999 SAINT GEORGES	Pair/Impair
	9402809660 (VIRGINIE) RUE DE VIRGINIE	Du 0 au 9999 VIRGINIE	Pair/Impair
0026 ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES BEUVIN	9402800022 (JONQUILLES) ALLEE DES JONQUILLES	Du 0 au 9999 JONQUILLES	Pair/Impair
	9402800024 (MYOSOTIS) ALLEE DES MYOSOTIS	Du 0 au 9999 MYOSOTIS	Pair/Impair
	9402800070 (BOURDELLE) RUE ANTOINE BOURDELLE	Du 0 au 9999 BOURDELLE	Pair/Impair
	9402800074 (GUILLAUMIN) RUE ARMAND GUILLAUMIN	Du 0 au 9999 GUILLAUMIN	Pair/Impair
	9402800640 (BLEUETS) RUE DES BLEUETS	Du 58 au 70 BLEUETS	Pair
	9402801415 (CASTEL) RUE DU CASTEL	Du 0 au 9999 CASTEL	Pair/Impair
	9402801432 (BEUVIN) PLACE CHARLES BEUVIN	Du 0 au 9999 BEUVIN	Pair/Impair
	9402801434 (BEUVIN) RUE CHARLES BEUVIN	Du 1 au 9999 BEUVIN	Impair
	9402801471 (CLIQUART) RUE DU CLIQUART	Du 0 au 9999 CLIQUART	Pair/Impair
	9402803595 (PICABIA) RUE FRANCIS PICABIA	Du 0 au 9999 PICABIA	Pair/Impair
	9402804115 (GALETS) RUE DES GALETS	Du 2 au 9998 GALETS	Pair
	9402804437 (KOCH) RUE HENRI KOCH	Du 1 au 7 KOCH	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804441 (SIDANER) ALLEE HENRI LE SIDANER	Du 0 au 9999 SIDANER	Pair/Impair
	9402804746 (JONQUILLES) PLACE DES JONQUILLES	Du 0 au 9999 JONQUILLES	Pair/Impair
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 92 au 110 LAFERRIERE	Pair
	9402805155 (SURVAGE) RUE LEOPOLD SURVAGE	Du 0 au 9999 SURVAGE	Pair/Impair
	9402805175 (MARCOUSSIS) RUE LOUIS MARCOUSSIS	Du 0 au 9999 MARCOUSSIS	Pair/Impair
	9402806144 (LUCE) ALLEE MAXIMILIEN LUCE	Du 0 au 9999 LUCE	Pair/Impair
	9402806165 (MOELLONS) RUE DES MOELLONS	Du 1 au 19 MOELLONS	Impair
	9402807285 (PRIMEVERES) RUE DES PRIMEVERES	Du 0 au 9999 PRIMEVERES	Pair/Impair
	9402807286 (PRIMEVERES) ALLEE DES PRIMEVERES	Du 0 au 9999 PRIMEVERES	Pair/Impair
	9402809637 (VIEUX CHEM) RUE DU VIEUX CHEMIN	Du 0 au 9999 CHEMIN	Pair/Impair
	9402809655 (VIOLETTES) RUE DES VIOLETTES	Du 0 au 9999 VIOLETTES	Pair/Impair
	940280ZZ05 (PIVOINES) RUE DES PIVOINES	Du 0 au 9999 PIVOINES	Pair/Impair
	940280ZZ08 (MOELLONS) PLACE DES MOELLONS	Du 0 au 9999	Pair/Impair
0027 LOCAUX COMMUNS RESIDENTIELS	9402800045 (ALLARY) RUE ALLARY	Du 0 au 9999 ALLARY	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402800646 (BONNE) RUE DE BONNE	Du 1 bonne au 31	Impair
	9402800646 (BONNE) RUE DE BONNE	Du 6 BONNE au 28	Pair
	9402801410 (CAP) RUE DU CAP	Du 0 CAP au 9999	Pair/Impair
	9402801425 (CENTRALE) ALLEE CENTRALE	Du 88 CENTRALE au 106	Pair
	9402801460 (CHERET) RUE CHERET	Du 2 au 70	Pair
	9402802530 (DEMONT) VILLA DEMONT	Du 0 DEMONT au 9999	Pair/Impair
	9402803167 (ESPERANCE) PASSAGE DE L ESPERANCE	Du 0 ESPERANCE au 9999	Pair/Impair
	9402803170 (ESPERANCE) RUE DE L ESPERANCE	Du 0 ESPERANCE au 9999	Pair/Impair
	9402804145 (GENEVIEVE) VILLA GENEVIEVE	Du 0 GENEVIEVE au 9999	Pair/Impair
	9402804420 (HALAGE) QUAI DU HALAGE	Du 1 HALAGE au 31	Impair
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 3 LAFERRIERE au 65 Bis	Impair
	9402807235 (RUE POIVEZ) RUE POIVEZ	Du 0 POIVEZ au 9999	Pair/Impair
	9402807265 (PORT) RUE DU PORT	Du 0 PORT au 9999	Pair/Impair
	9402809123 (TILLEULS) IMPASSE DES TILLEULS	Du 0 TILLEULS au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	Nb Liste Principale			Nb Liste Européenne			Nb Liste Municipale		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	9402809618 (VERDUN) AVENUE DE VERDUN	Du 103 VERDUN au 123	Impair	4	4	8	0	0	0	0	0	0
	9402809640 (VIEUX MOUL) AVENUE DU VIEUX MOULIN	Du 0 MOULIN au 9999	Pair/Impair	5	2	7	0	0	0	0	0	0
0028 GYMNASE DES BUTTES	9402800055 (FRANCE) RUE ANATOLE FRANCE	Du 0 FRANCE au 9999	Pair/Impair	18	28	46	0	0	0	1	1	2
	9402800090 (AVERSE) RUE DE L AVERSE	Du 0 AVERSE au 9999	Pair/Impair	53	67	120	0	0	0	1	1	2
	9402800620 (BEAU SITE) RUE DU BEAU SITE	Du 0 SITE au 9999	Pair/Impair	7	5	12	0	0	0	0	0	0
	9402800691 (BUISSON) RUE DU BUISSON	Du 0 BUISSON au 9999	Pair/Impair	22	21	43	0	0	0	0	0	0
	9402801420 (CEINTURE) AVENUE DE CEINTURE	Du 40 CEINTURE au 56	Pair	11	22	33	1	1	2	1	1	2
	9402801420 (CEINTURE) AVENUE DE CEINTURE	Du 55 CEINTURE au 75	Impair	6	15	21	0	0	0	0	0	0
	9402801440 (CHARLOT) AVENUE CHARLOT	Du 0 CHARLOT au 9999	Pair/Impair	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9402801460 (CHERET) RUE CHERET	Du 1 CHERET au 61 Bis	Impair	50	72	122	0	0	0	0	0	0
	9402803520 (MAIRE) RUE FELIX MAIRE	Du 0 MAIRE au 9999	Pair/Impair	20	34	54	0	0	0	0	0	0
	9402804750 (JOSEPHINE) AVENUE JOSEPHINE	Du 0 JOSEPHINE au 9999	Pair/Impair	7	7	14	0	0	0	1	0	1
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 67 LAFERRIERE au 79	Impair	5	15	20	0	0	0	0	0	0
	9402806130 (MARIE-AMEL) AVENUE MARIE-AMELIE	Du 0 AMELIE au 9999	Pair/Impair	16	14	30	0	0	0	0	0	0

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806135 (MARNE) AVENUE DE LA MARNE	Du 0 MARNE au 9999	Pair/Impair
	9402806139 (ANGOT) ALLÉE MAURICE ANGOT	Du 0 ANGOT au 9999	Pair/Impair
	9402806820 (MESNIL) RUE OCTAVE DU MESNIL	Du 0 MESNIL au 9999	Pair/Impair
	9402807120 (PARIS) RUE DE PARIS	Du 4 PARIS au 10	Pair
	9402807140 (PAULINE) AVENUE PAULINE	Du 0 PAULINE au 9999	Pair/Impair
	9402808125 (REINE BLAN) AVENUE DE LA REINE BLANCHE	Du 0 BLANCHE au 9999	Pair/Impair
	9402808870 (SAINTE MAR) AVENUE SAINTE MARIE	Du 0 SAINTE MARIE au 9999	Pair/Impair
	9402809618 (VERDUN) AVENUE DE VERDUN	Du 1 VERDUN au 97	Impair
0029 COLLEGE PLAISANCE	9402800027 (MUSSET) RUE ALFRED DE MUSSET	Du 0 MUSSET au 9999	Pair/Impair
	9402800040 (DAUDET) RUE ALPHONSE DAUDET	Du 0 DAUDET au 9999	Pair/Impair
	9402800695 (BUTTES) RUE DES BUTTES	Du 0 BUTTES au 9999	Pair/Impair
	9402801420 (CEINTURE) AVENUE DE CEINTURE	Du 1 au 53	Impair
	9402801420 (CEINTURE) AVENUE DE CEINTURE	Du 2 CEINTURE au 38	Pair
	9402803600 (VILLON) RUE FRANCOIS VILLON	Du 0 VILLON au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402803700 (MISTRAL) RUE FREDERIC MISTRAL	Du 0 au 9999 MISTRAL	Pair/Impair
	9402804135 (GALLIENI) AVENUE DU GAL GALLIENI	Du 0 au 9999 GALLIENI	Pair/Impair
	9402804170 (GRANDJEAN) RUE GRANDJEAN	Du 0 au 9999 GRANDJEAN	Pair/Impair
	9402804723 (FONTAINE) RUE JEAN DE LA FONTAINE	Du 0 au 9999 FONTAINE	Pair/Impair
	9402804755 (JULIETTE) VILLA JULIETTE	Du 0 au 9999 JULIETTE	Pair/Impair
	9402805120 (LAFERRIERE) AVENUE LAFERRIERE	Du 81 au 101 LAFERRIERE	Impair
	9402806105 (MAISONS) AVENUE DE MAISONS	Du 0 au 9999 MAISONS	Pair/Impair
	9402806122 (TASSIGNY) AV. M.DE LATTRE DE TASSIGNY	Du 4 au 72 TASSIGNY	Pair
	9402806160 (MICHEL) RUE MICHEL	Du 0 au 9999 MICHEL	Pair/Impair
	9402807210 (PLAISANCE) RUE DE PLAISANCE	Du 0 au 9999 PLAISANCE	Pair/Impair
	9402808836 (SAINT LOUI) ALLEE SAINT LOUIS	Du 0 au 9999 SAINT LOUIS	Pair/Impair
0030 ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	9402800065 (ANCILLES) PASSAGE DES ANCILLES	Du 0 au 9999 ANCILLES	Pair/Impair
	9402800245 (GUYERE) IMPASSE DE LA GUYERE	Du 0 au 9999 GUYERE	Pair/Impair
	9402800458 (ECLUSE) RUE DE L'ECLUSE	Du 0 au 9999 ECLUSE	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402800615 (BEAU RIVAG) AVENUE DU BEAU RIVAGE	Du 0 au 9999 RIVAGE	Pair/Impair
	9402800660 (BOURG) RUE DU BOURG	Du 0 au 9999 BOURG	Pair/Impair
	9402800670 (BRAS DU CH) CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE	Du 1 au 19 CHAPITRE	Impair
	9402800670 (BRAS DU CH) CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE	Du 2 au 20 chapitre	Pair
	9402801425 (CENTRALE) ALLEE CENTRALE	Du 1 au 93 CENTRALE	Impair
	9402801425 (CENTRALE) ALLEE CENTRALE	Du 2 au 78 CENTRALE	Pair
	9402801435 (FREDERIC) IMPASSE CHARLES FREDERIC	Du 0 au 9999 FREDERIC	Pair/Impair
	9402801462 (CHEVALIERS) PASSAGE DES CHEVALIERS DE L'ARC	Du 0 au 9999 ARC	Pair/Impair
	9402801481 (COUCOUS) ALLEE DES COUCOUS	Du 0 au 9999 COUCOUS	Pair/Impair
	9402803120 (ECOLES) RUE DES ECOLES	Du 1 au 9 Bis ECOLES	Impair
	9402803120 (ECOLES) RUE DES ECOLES	Du 2 au 14 ECOLES	Pair
	9402803530 (FERME) AVENUE DE LA FERME	Du 0 au 9999 FERME	Pair/Impair
	9402806171 (MONFRAY) IMPASSE MONFRAY	Du 0 au 9999 MONFRAY	Pair/Impair
	9402806180 (MOULIN) RUE DU MOULIN	Du 0 au 9999 MOULIN	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402807110 (PARADIS) IMPASSE DU PARADIS	Du 0 au 9999 PARADIS	Pair/Impair
	9402807135 (AVET) RUE PAUL FRANCOIS AVET	Du 26 au 34 AVET	Pair
	9402807135 (AVET) RUE PAUL FRANCOIS AVET	Du 27 au 49 AVET	Impair
	9402807280 (PRAIRIE) RUE DE LA PRAIRIE	Du 0 au 9999 PRAIRIE	Pair/Impair
	9402807290 (GEORGET) RUE DU PUITS GEORGET	Du 0 au 9999 GEORGET	Pair/Impair
	9402808145 (REPUBLIQUE) AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 23 au 45 REPUBLIQUE	Impair
	9402808145 (REPUBLIQUE) AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 32 au 50 republique	Pair
	9402808155 (LEGEAY) RUE ROBERT LEGEAY	Du 0 au 9999 LEGEAY	Pair/Impair
	9402809120 (TERRASSE) RUE DE LA TERRASSE	Du 0 au 9999 TERRASSE	Pair/Impair
	9402809590 (UZELLES) PASSAGE DES UZELLES	Du 0 au 9999 UZELLES	Pair/Impair
	9402809591 (UZELLES) AVENUE DES UZELLES	Du 0 au 9999 uzelles	Pair/Impair
	9402809618 (VERDUN) AVENUE DE VERDUN	Du 40 au 62 VERDUN	Pair
	940280B038 (ECLUSE) ECLUSE DE L ILE BRISE PAIN	Du 0 au 9999 PAIN	Pair/Impair
0031 MAISON DU COMBATTANT	9402800015 (ACACIAS) ALLEE DES ACACIAS	Du 0 au 9999 ACACIAS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801500 (CROIX CRAI) RUE DE LA CROIX DES CRAIES	Du 0 au 9999 CROIX DES CRAIES	Pair/Impair
	9402802568 (DUPEYROUX) ALLEE DU DR DUPEYROUX	Du 0 au 9999 DUPEYROUX	Pair/Impair
	9402802570 (PLICHON) RUE DU DR PLICHON	Du 0 au 9999 PLICHON	Pair/Impair
	9402803180 (ORVES) RUE D ESTIENNE D ORVES	Du 0 au 9999 ORVES	Pair/Impair
	9402803590 (FOSSE AUX) RUE DE LA FOSSE AUX MOINES	Du 0 au 9999 FOSSE AUX MOINES	Pair/Impair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 2 au 56 LECLERC	Pair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 5 au 57 LECLERC	Impair
	9402804439 (DUNANT) PLACE HENRI DUNANT	Du 0 au 9999 DUNANT	Pair/Impair
	9402806138 (MARRONNIERS) ALLEE DES MARRONNIERS	Du 0 au 9999 MARRONNIERS	Pair/Impair
	9402806151 (MECHES) RUE DES MECHES	Du 1 au 13 meches	Impair
	9402806159 (MESLY) RUE DE MESLY	Du 1 au 51 MESLY	Impair
	9402807135 (AVET) RUE PAUL FRANCOIS AVET	Du 1 au 11 AVET	Impair
	9402807135 (AVET) RUE PAUL FRANCOIS AVET	Du 4 au 4 AVET	Pair
	9402807177 (BROSSOLETT) AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	Du 1 au 45 BROSSOLETTE	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402807177 (BROSSOLETT) AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	Du 2 au 30 BROSSOLETTE	Pair
	9402809618 (VERDUN) AVENUE DE VERDUN	Du 22 au 32 VERDUN	Pair
0032 SALLE JEAN COCTEAU	9402803120 (ECOLLES) RUE DES ECOLES	Du 11 au 91 Bis ECOLLES	Impair
	9402803120 (ECOLLES) RUE DES ECOLES	Du 16 au 88 ECOLLES	Pair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 60 au 124 LECLERC	Pair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 61 au 143 LECLERC	Impair
	9402805125 (LAPLAINE) COUR LAPLAINE	Du 0 au 9999 LAPLAINE	Pair/Impair
	9402807177 (BROSSOLETT) AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	Du 38 au 82 BROSSOLETTE	Pair
	9402807177 (BROSSOLETT) AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	Du 47 au 75 BROSSOLETTE	Impair
	9402808145 (REPUBLIQUE) AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 7 REPUBLIQUE	Impair
	9402808145 (REPUBLIQUE) AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Du 2 au 26 REPUBLIQUE	Pair
0033 SALLE POLYVALENTE RENE RENAUD	9402801009 (PRINTEMPS) VILLA PRINTEMPS	Du 0 au 9999 PRINTEMPS	Pair/Impair
	9402801453 (MESLY) AVENUE DU CHEMIN DE MESLY	Du 1 au 9999 MESLY	Impair
	9402802550 (DEPART) RUE DU DEPART	Du 0 au 9999 DEPART	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804105 (PERI) RUE GABRIEL PERI	Du 0 PERI au 9999	Pair/Impair
	9402804435 (MATISSE) RUE HENRI MATISSE	Du 2 au 9998	Pair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 1 SAVAR au 39	Impair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 2 SAVAR au 38	Pair
	9402806126 (MARGUERITE) SQUARE DES MARGUERITES	Du 0 MARGUERITES au 9999	Pair/Impair
	9402806159 (MESLY) RUE DE MESLY	Du 53 MESLY au 79	Impair
	9402807125 (PASTEUR) VILLA PASTEUR	Du 0 PASTEUR au 9999	Pair/Impair
	9402808540 (SEBASTIEN) VILLA SEBASTIEN	Du 0 SEBASTIEN au 9999	Pair/Impair
0034 DOJO VICTOR HUGO	9402804125 (LACHARRIER) RUE DU GAL DE LACHARRIERE	Du 4 LACHARRIERE au 34	Pair
	9402804125 (LACHARRIER) RUE DU GAL DE LACHARRIERE	Du 5 LACHARRIERE au 45	Impair
	9402804740 (JOLY) RUE DE JOLY	Du 0 JOLY au 9999	Pair/Impair
	9402806170 (MONFRAY) RUE MONFRAY	Du 2 MONFRAY au 16	Pair
	9402806170 (MONFRAY) RUE MONFRAY	Du 3 MONFRAY au 17	Impair
	9402806170 (MONFRAY) RUE MONFRAY	Du 19 MONFRAY au 35	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806170 (MONFRAY) RUE MONFRAY	Du 20 au 44 MONFRAY	Pair
	9402807271 (PORTE DE B) RUE DE LA PORTE DE BRIE	Du 0 au 9999 PORTE DE BRIE	Pair/Impair
0035 ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	9402800610 (BARRAGE) RUE DU BARRAGE	Du 0 au 9999 BARRAGE	Pair/Impair
	9402800625 (BEL AIR) RUE DU BEL AIR	Du 0 au 9999 BEL AIR	Pair/Impair
	9402800630 (BELLEVUE) RUE DE BELLEVUE	Du 0 au 9999 BELLEVUE	Pair/Impair
	9402800670 (BRAS DU CH) CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE	Du 21 au 59 chapitre	Impair
	9402800670 (BRAS DU CH) CHEMIN DU BRAS DU CHAPITRE	Du 22 au 58 chapitre	Pair
	9402801430 (CHAPITRE) AVENUE DU CHAPITRE	Du 0 au 9999 CHAPITRE	Pair/Impair
	9402803120 (ECOLE) RUE DES ECOLES	Du 90 au 9998 ECOLE	Pair
	9402803120 (ECOLE) RUE DES ECOLES	Du 93 au 9999 ECOLE	Impair
	9402804130 (MARBOT) RUE DU GENERAL DE MARBOT	Du 0 au 9999 MARBOT	Pair/Impair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 145 au 273 LECLERC	Impair
	9402805170 (LOUISE) RUE LOUISE	Du 0 au 9999 LOUISE	Pair/Impair
	9402806175 (MORBRAS) ALLEE DU MORBRAS	Du 0 au 9999 MORBRAS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806176 (MORBRAS) RUE DU MORBRAS	Du 0 au 9999 MORBRAS	Pair/Impair
	9402806177 (MORBRAS) CHEMIN DU MORBRAS	Du 0 au 9999 MORBRAS	Pair/Impair
	9402806184 (MOULIN BER) IMPASSE DU MOULIN BERSON	Du 0 au 9999 BERSON	Pair/Impair
	9402806185 (MOULIN BER) RUE DU MOULIN BERSON	Du 0 au 9999 BERSON	Pair/Impair
	9402807170 (VALLON) RUE DU PETIT VALLON	Du 0 au 9999 VALLON	Pair/Impair
	9402807173 (PEUPLIERS) AVENUE DES PEUPLIERS	Du 0 au 9999 PEUPLIERS	Pair/Impair
	9402807220 (PLATANES) AVENUE DES PLATANES	Du 0 au 9999 PLATANES	Pair/Impair
	9402807245 (POMME) RUE DE LA POMME	Du 0 au 9999 POMME	Pair/Impair
	9402808120 (REIMS) RUE DE REIMS	Du 0 au 9999 REIMS	Pair/Impair
	9402808550 (BOBILLOT) RUE DU SERGENT BOBILLOT	Du 0 au 9999 BOBILLOT	Pair/Impair
	9402808880 (BOBILLOT) VILLA DU SERGENT BOBILLOT	Du 0 au 9999 BOBILLOT	Pair/Impair
0036 ECOLE MATERNELLE ALBERT CAMUS	9402800246 (ORME) IMPASSE DE L'ORME AUX CHATS	Du 0 au 9999 CHATS	Pair/Impair
	9402800680 (BRIE) RUE DE BRIE	Du 7 au 179 BRIE	Impair
	9402800680 (BRIE) RUE DE BRIE	Du 12 au 114 BRIE	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801445 (CHARRIER) RUE CHARRIER	Du 1 charrier au 9999	Impair
	9402802571 (CASALIS) AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS	Du 2 casalis au 18	Pair
	9402803130 (FOUINAT) RUE EDMOND FOUINAT	Du 0 fouinat au 9999	Pair/Impair
	9402803550 (FONTENELLE) RUE DES FONTENELLES	Du 0 FONTENELLES au 9999	Pair/Impair
	9402804109 (GABRIELLE) VILLA GABRIELLE	Du 0 GABRIELLE au 9999	Pair/Impair
	9402804110 (GAITE) BOULEVARD DE LA GAITE	Du 0 GAIETE au 9999	Pair/Impair
	9402804125 (LACHARRIER) RUE DU GAL DE LACHARRIERE	Du 36 LACHARRIERE au 9998	Pair
	9402804125 (LACHARRIER) RUE DU GAL DE LACHARRIERE	Du 47 LACHARRIERE au 9999	Impair
	9402804137 (LECLERC) RUE DU GAL LECLERC	Du 130 LECLERC au 9998	Pair
	9402804715 (JAGUIN) RUE JEAN JAGUIN	Du 0 jaguin au 9999	Pair/Impair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 40 SAVAR au 86	Pair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 41 SAVAR au 109	Impair
	9402805140 (LECOQ) PASSAGE LECOQ	Du 0 LECOQ au 9999	Pair/Impair
	9402807155 (PETIT BOIS) RUE DU PETIT BOIS	Du 1 PETIT BOIS au 39	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808520 (SAILLENFAI) PASSAGE SAILLENFAIT	Du 0 au 9999 SAILLENFAIT	Pair/Impair
0037 ECOLE DES GUILLETS	9402800038 (MARCHE) ALLEE DU MARCHE	Du 0 au 9999 marche	Pair/Impair
	9402800096 (RENOIR) RUE AUGUSTE RENOIR	Du 0 au 9999 RENOIR	Pair/Impair
	9402800632 (MORISOT) RUE BERTHE MORISOT	Du 0 au 9999 MORISOT	Pair/Impair
	9402801402 (PISSARO) RUE CAMILLE PISSARO	Du 0 au 9999 PISSARO	Pair/Impair
	9402801468 (MONET) RUE CLAUDE MONET	Du 0 au 9999 MONET	Pair/Impair
	9402802580 (PINEL) RUE DU DR PINEL	Du 0 au 9999 PINEL	Pair/Impair
	9402803132 (MANET) RUE EDOUARD MANET	Du 0 au 9999 MANET	Pair/Impair
	9402803175 (DELACROIX) IMPASSE EUGENE DELACROIX	Du 0 au 9999 DELACROIX	Pair/Impair
	9402804155 (SEURA) RUE GEORGES SEURAT	Du 0 au 9999 SEURAT	Pair/Impair
	9402804435 (MATISSE) RUE HENRI MATISSE	Du 1 au 9999	Impair
	9402804735 (KENNEDY) BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	Du 62 au 86 KENNEDY	Pair
	9402804735 (KENNEDY) BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	Du 81 au 87 KENNEDY	Impair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 88 au 96 SAVAR	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 113 SAVAR au 113	Impair
	9402805177 (PINGOT) RUE MADELEINE PINGOT	Du 1 PINGOT au 9999	Impair
	9402807136 (GAUGUIN) RUE PAUL GAUGUIN	Du 0 GAUGUIN au 9999	Pair/Impair
	9402807272 (PORTE DINE) RUE DU PORTE DINER	Du 0 DINER au 50	Pair
	9402807272 (PORTE DINE) RUE DU PORTE DINER	Du 7 DINER au 51	Impair
	940280ZZ02 (BOULARD) AREPA RUE DU CDT J.BOULARD	Du 11 BOULARD au 11	Impair
0038 ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CASALIS	9402800050 (LAPLACE) RUE AMEDEE LAPLACE	Du 0 LAPLACE au 9999	Pair/Impair
	9402800482 (EGLANTIERS) RUE DES EGLANTIERS	Du 0 EGLANTIERS au 9999	Pair/Impair
	9402800636 (BLANCHARD) IMPASSE BLANCHARD	Du 0 blanchard au 9999	Pair/Impair
	9402800680 (BRIE) RUE DE BRIE	Du 116 BRIE au 230	Pair
	9402801436 (QUESNOY) IMPASSE CHARLES QUESNOY	Du 0 QUESNOY au 9999	Pair/Impair
	9402801473 (CLAVISIS) RUE DES CLAVISIS	Du 0 CLAVISIS au 9999	Pair/Impair
	9402801476 (BOULARD) RUE DU CDT JOYEN BOULARD	Du 1 boulard au 5	Impair
	9402801476 (BOULARD) RUE DU CDT JOYEN BOULARD	Du 2 BOULARD au 2	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté	
	9402802571 (CASALIS) AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS	Du 1 CASALIS	au 75	Impair
	9402803140 (ALDEBERT) RUE ELOI ALDEBERT	Du 0 ALDEBERT	au 9999	Pair/Impair
	9402804107 (RONNE) RUE GABRIEL DE RONNE	Du 0 RONNE	au 9999	Pair/Impair
	9402804150 (MEDERIC) IMPASSE GEORGES MEDERIC	Du 0 MEDERIC	au 9999	Pair/Impair
	9402804432 (BARBUSSE) RUE HENRI BARBUSSE	Du 0 BARBUSSE	au 9999	Pair/Impair
	9402804434 (CARDINAUD) RUE HENRI CARDINAUD	Du 0 cardinaud	au 9999	Pair/Impair
	9402804436 (GEOFFROY) IMPASSE HENRI GEOFFROY	Du 0 GEOFFROY	au 9999	Pair/Impair
	9402804438 (MARTRET) RUE HENRI MARTRET	Du 0 MARTRET	au 9999	Pair/Impair
	9402804440 (THIRIET) RUE HENRI THIRIET	Du 0 THIRIET	au 9999	Pair/Impair
	9402806163 (MIMOSAS) RUE DES MIMOSAS	Du 0 MIMOSAS	au 9999	Pair/Impair
	9402806190 (MUGUET) RUE DU MUGUET	Du 0 MUGUET	au 9999	Pair/Impair
	9402806657 (NOTRE AVEN) ROND POINT NOTRE AVENIR	Du 0 NOTRE AVENIR	au 9999	Pair/Impair
	9402807105 (PAQUERETTE) RUE DES PAQUERETTES	Du 0 PAQUERETTES	au 9999	Pair/Impair
	9402807133 (DANDOIS) RUE PAUL DANDOIS	Du 0 DANDOIS	au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402807153 (PETIT BOIS) PLACE DU PETIT BOIS	Du 0 au 9999 PETIT BOIS	Pair/Impair
	9402807155 (PETIT BOIS) RUE DU PETIT BOIS	Du 2 au 9998 PETIT BOIS	Pair
	9402808825 (SAINT EXUP) RUE SAINT EXUPERY	Du 0 au 9999 SAINT EXUPERY	Pair/Impair
	9402809630 (MERCIER) IMPASSE VVE ERNEST MERCIER	Du 0 au 9999 MERCIER	Pair/Impair
0039 ECOLE DES GUIBLETS	9402800360 (FAURE) PLACE GABRIEL FAURE	Du 0 au 9999 faure	Pair/Impair
	9402800547 (NOVEMBRE) RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	Du 0 au 9999 NOVEMBRE	Pair/Impair
	9402801470 (PERRAULT) RUE CLAUDE PERRAULT	Du 0 au 9999 PERRAULT	Pair/Impair
	9402802571 (CASALIS) AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS	Du 60 au 90 CASALIS	Pair
	9402802571 (CASALIS) AVENUE DU DOCTEUR PAUL CASALIS	Du 83 au 95 CASALIS	Impair
	9402803125 (DEGAS) RUE EDGAR DEGAS	Du 0 au 9999 DEGAS	Pair/Impair
	9402804100 (FAURE) RUE GABRIEL FAURE	Du 0 au 9999 FAURE	Pair/Impair
	9402804463 (HUIT MAI) RUE DU HUIT MAI 1945	Du 0 au 9999 HUIT MAI	Pair/Impair
	9402804735 (KENNEDY) BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	Du 5 au 19 KENNEDY	Impair
	9402804754 (MASSENET) RUE JULES MASSENET	Du 0 au 9999 MASSENET	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402805173 (LE VAU) IMPASSE LOUIS LE VAU	Du 0 au 9999 LE VAU	Pair/Impair
	9402806142 (RAVEL) RUE MAURICE RAVEL	Du 0 au 9999 RAVEL	Pair/Impair
	9402807134 (CEZANNE) RUE PAUL CEZANNE	Du 0 au 9999 CEZANNE	Pair/Impair
	9402808160 (BONHEUR) RUE ROSA BONHEUR	Du 0 au 9999 BONHEUR	Pair/Impair
	9402809616 (VAN GOGH) RUE VINCENT VAN GOGH	Du 0 au 9999 VAN GOGH	Pair/Impair
0040 ECOLE MATERNELLE PAUL CASALIS	9402800017 (DOYEN) RUE ALBERT DOYEN	Du 0 au 9999 DOYEN	Pair/Impair
	9402800018 (GLEIZES) RUE ALBERT GLEIZES	Du 0 au 9999 GLEIZES	Pair/Impair
	9402800072 (BARYE) IMPASSE ANTOINE LOUIS BARYE	Du 0 au 9999 BARYE	Pair/Impair
	9402800633 (MAHN) RUE BERTHOLD MAHN	Du 0 au 9999 MAHN	Pair/Impair
	9402801437 (VILDRAC) IMPASSE CHARLES VILDRAC	Du 0 au 9999 VILDRAC	Pair/Impair
	9402802569 (METIVET) RUE DU DOCTEUR METIVET	Du 0 au 9999 METIVET	Pair/Impair
	9402804433 (DOUCET) RUE HENRI DOUCET	Du 0 au 9999 DOUCET	Pair/Impair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 98 au 98 SAVAR	Pair
	9402806173 (MONTEILLEU) IMPASSE DES MONTEILLEUX	Du 0 au 9999 MONTEILLEUX	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402806668 (NOYERS) IMPASSE DES NOYERS	Du 0 au 9999 NOYERS	Pair/Impair
	9402807215 (PLANTES) IMPASSE DES PLANTES	Du 0 au 9999 PLANTES	Pair/Impair
	9402808140 (ARCOS) RUE RENE ARCOS	Du 1 au 3 RUE RENE ARCOS	Impair
	9402808140 (ARCOS) RUE RENE ARCOS	Du 2 au 4 ARCOS	Pair
	9402809125 (TIMONS) IMPASSE DES TIMONS	Du 0 au 9999 IMPASSE DES TIMONS	Pair/Impair
0041 ECOLE LEO ORVILLE	9402800066 (LE NOTRE) IMPASSE ANDRE LE NOTRE	Du 0 au 9999 LE NOTRE	Pair/Impair
	9402800073 (MAILLOL) RUE ARISTIDE MAILLOL	Du 4 au 4 MAILLOL	Pair
	9402800248 (GENETS) IMPASSE DES GENETS	Du 0 au 9999 genets	Pair/Impair
	9402801400 (DARTOIS) RUE CAMILLE DARTOIS	Du 0 au 9999 DARTOIS	Pair/Impair
	9402801428 (FRANCK) RUE CESAR FRANCK	Du 0 au 9999 FRANCK	Pair/Impair
	9402802510 (ANGERS) RUE DAVID D'ANGERS	Du 0 au 9999 ANGERS	Pair/Impair
	9402803135 (VUILLARD) RUE EDOUARD VUILLARD	Du 0 au 9999 VUILLARD	Pair/Impair
	9402803540 (LEGER) IMPASSE FERNAND LEGER	Du 0 au 9999 LEGER	Pair/Impair
	9402804147 (DUHAMEL) AVENUE GEORGES DUHAMEL	Du 23 au 33 DUHAMEL	Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 102 au 104 SAVAR	Pair
	9402805172 (BLERIOT) RUE LOUIS BLERIOT	Du 0 au 9999 BLERIOT	Pair/Impair
	9402807178 (LESCOT) RUE PIERRE LESCOT	Du 0 au 9999 RUE PIERRE LESCOT	Pair/Impair
	9402808148 (DELAUNAY) RUE ROBERT DELAUNAY	Du 0 au 9999 DELAUNAY	Pair/Impair
	9402809653 (INDY) RUE VINCENT D INDY	Du 0 au 9999 INDY	Pair/Impair
0042 ECOLE DU JEU DE PAUME	9402800075 (RODIN) IMPASSE AUGUSTE RODIN	Du 0 au 9999 RODIN	Pair/Impair
	9402801438 (DESPIAU) RUE CHARLES DESPIAU	Du 0 au 9999 DESPIAU	Pair/Impair
	9402801466 (DEBUSSY) RUE CLAUDE DEBUSSY	Du 0 au 9999 DEBUSSY	Pair/Impair
	9402803143 (CHABRIER) RUE EMMANUEL CHABRIER	Du 0 au 9999 CHABRIER	Pair/Impair
	9402803190 (FALGUIERE) RUE FALGUIERE	Du 0 au 9999 FALGUIERE	Pair/Impair
	9402803598 (RUDE) IMPASSE FRANCOIS RUDE	Du 0 au 9999 RUDE	Pair/Impair
	9402804175 (CHARPENTIE) RUE GUSTAVE CHARPENTIER	Du 0 au 9999 CHARPENTIER	Pair/Impair
	9402804421 (HABETTE) AVENUE DE LA HABETTE	Du 1 au 13 HABETTE	Impair
	9402804421 (HABETTE) AVENUE DE LA HABETTE	Du 2 au 2 Bis habette	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804709 (CARPEAUX) IMPASSE JEAN-BAPTISTE CARPEAUX	Du 0 au 9999 CARPEAUX	Pair/Impair
	9402804727 (JEU DE PAU) RUE DU JEU DE PAUME	Du 0 au 9999 JEU DE PAUME	Pair/Impair
	9402804735 (KENNEDY) BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	Du 29 au 63 KENNEDY	Impair
	9402804735 (KENNEDY) BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	Du 46 au 60 KENNEDY	Pair
	9402804753 (DALOU) IMPASSE JULES DALOU	Du 0 au 9999 DALOU	Pair/Impair
	9402807131 (BARTHOLDI) IMPASSE ALBERT BARTHOLDI	Du 0 au 9999 BARTHOLDI	Pair/Impair
	9402808905 (SORBIERS) ALLEE DES SORBIERS	Du 0 au 9999 SORBIERS	Pair/Impair
0043 ECOLE MATERNELLE SAVIGNAT	9402800007 (ABBAYE) PLACE DE L ABBAYE	Du 0 au 9999 ABBAYE	Pair/Impair
	9402800266 (SAVIGNAT) IMPASSE SAVIGNAT	Du 0 au 9999 SAVIGNAT	Pair/Impair
	9402800612 (BAUDRIEUX) RUE DES BAUDRIEUX	Du 0 au 9999 BAUDRIEUX	Pair/Impair
	9402800653 (SAINT ELOI) RUE SAINT ELOI	Du 0 au 9999 SAINT ELOI	Pair/Impair
	9402800680 (BRIE) RUE DE BRIE	Du 181 au 181	Impair
	9402800680 (BRIE) RUE DE BRIE	Du 232 au 236 BRIE	Pair
	9402801403 (ROBERT) RUE CAMILLE ROBERT	Du 0 au 9999 ROBERT	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801477 (COMMERCE) ALLEE DU COMMERCE	Du 0 au 9999 COMMERCE	Pair/Impair
	9402801479 (COTE D OR) ALLEE DE LA COTE D OR	Du 0 au 9999 COTE D OR	Pair/Impair
	9402801487 (COUDRIERS) PASSAGE DES COUDRIERS	Du 0 au 9999 COUDRIERS	Pair/Impair
	9402802500 (DAGOBERT) RUE DAGOBERT	Du 0 au 9999 DAGOBERT	Pair/Impair
	9402803145 (EMOULEUSES) RUE DES EMOULEUSES	Du 2 au 8 emouleuses	Pair
	9402804147 (DUHAMEL) AVENUE GEORGES DUHAMEL	Du 3 au 21 DUHAMEL	Impair
	9402804147 (DUHAMEL) AVENUE GEORGES DUHAMEL	Du 10 au 10 DUHAMEL	Pair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 100 au 100 SAVAR	Pair
	9402804780 (ROUSSEL) RUE K X ROUSSEL	Du 0 au 9999 ROUSSEL	Pair/Impair
	9402805150 (LEMOINE) PASSAGE LEMOINE	Du 0 au 9999 LEMOINE	Pair/Impair
	9402808525 (SAVIGNAT) RUE SAVIGNAT	Du 0 au 9999 SAVIGNAT	Pair/Impair
0044 ECOLE ELEMENTAIRE SAVIGNAT	9402800019 (THOMAS) RUE ALBERT THOMAS	Du 0 au 9999 THOMAS	Pair/Impair
	9402800692 (BUTTE BLAN) ALLEE DE LA BUTTE BLANCHE	Du 0 au 9999 BUTTE BLANCHE	Pair/Impair
	9402800800 (CAILLOTINS) RUE DES CAILLOTINS	Du 0 au 9999 CAILLOTINS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402803145 (EMOULEUSES) RUE DES EMOULEUSES	Du 5 au 13 EMOULEUSES	Impair
	9402803145 (EMOULEUSES) RUE DES EMOULEUSES	Du 14 au 44 EMOULEUSES	Pair
	9402804172 (GUIBLETS) ALLEE DES GUIBLETS	Du 0 au 9999 GUIBLETS	Pair/Impair
	9402804173 (GUYNEMER) RUE GUYNEMER	Du 0 au 9999 GUYNEMER	Pair/Impair
	9402804725 (MERMOZ) RUE JEAN MERMOZ	Du 0 au 9999 MERMOZ	Pair/Impair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 112 au 120 SAVAR	Pair
	9402804760 (SAVAR) RUE JULIETTE SAVAR	Du 119 au 121 SAVAR	Impair
	9402806133 (MARIN LA M) RUE MARIN LA MESLEE	Du 0 au 9999 MARIN DE LA MESLEE	Pair/Impair
	9402806680 (NUNGESSER) RUE NUNGESSER ET COLI	Du 0 au 9999 NUNGESSER	Pair/Impair
	9402807132 (CODOS) RUE PAUL CODOS	Du 0 au 9999 CODOS	Pair/Impair
	9402807225 (PLATRIERES) RUE DES PLATRIERES	Du 0 au 9999 PLATRIERES	Pair/Impair
	9402807230 (PLUMERETTE) RUE DE LA PLUMERETTE	Du 0 au 9999 PLUMERETTE	Pair/Impair
	9402809645 (VIGNES) RUE DES VIGNES	Du 0 au 9999 VIGNES	Pair/Impair
0045 ECOLE ELEMENTAIRE DE LA HABETTE	9402800575 (SAND) RUE GEORGE SAND	Du 0 au 9999	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402802590 (RAMON) RUE DU DOCTEUR RAMON	Du 0 au 9999 RAMON	Pair/Impair
	9402804157 (VALLERAY) VOIE GEORGES VALLERAY	Du 0 au 9999 VALLERAY	Pair/Impair
	9402804421 (HABETTE) AVENUE DE LA HABETTE	Du 4 au 9998 habette	Pair
	9402804422 (HABETTE) PLACE DE LA HABETTE	Du 0 au 9999 HABETTE	Pair/Impair
	9402804445 (OREILLER) RUE HENRI OREILLER	Du 0 au 9999 OREILLER	Pair/Impair
	9402805160 (TERRAY) RUE LIONEL TERRAY	Du 0 au 9999 TERRAY	Pair/Impair
	9402808117 (REFUGNIKS) RUE DES REFUGNIKS	Du 0 au 9999 REFUGNIKS	Pair/Impair
	9402808526 (SATIE) RUE ERIK SATIE	Du 0 au 9999 SATIE	Pair/Impair
	9402808529 (SCHUMANN) RUE ROBERT SCHUMANN	Du 0 au 9999 SCHUMANN	Pair/Impair
0046 ECOLE MATERNELLE DE LA HABETTE	9402801488 (CORBIERES) RUE DES CORBIERES	Du 0 au 9999 CORBIERES	Pair/Impair
	9402801502 (VERGERS) PLACE DU CLOS DES VERGERS	Du 0 au 9999 VERGERS	Pair/Impair
	9402801505 (VOUGEOT) RUE DU CLOS DE VOUGEOT	Du 0 au 9999 VOUGEOT	Pair/Impair
	9402801507 (FOURTRET) RUE DU CLOS FORTTET	Du 0 au 9999 FOURTRET	Pair/Impair
	9402801509 (SAINT DENI) RUE DU CLOS SAINT DENIS	Du 0 au 9999 SAINT DENIS	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402804203 (CURAT) RUE GUY CURAT	Du 1 au 17 CURAT	Impair
	9402804203 (CURAT) RUE GUY CURAT	Du 2 au 10 CURAT	Pair
	9402804729 (MARTINEZ) SQUARE J.P. MARTINEZ	Du 0 au 9999 MARTINEZ	Pair/Impair
	9402808531 (SAUSSURE) RUE SAUSSURE	Du 1 au 41 SAUSSURE	Impair
	9402808531 (SAUSSURE) RUE SAUSSURE	Du 2 au 40 SAUSSURE	Pair
0047 CENTRE SOCIOCULTUREL MADELEINE REBERIOUX	9402800480 (COTEAUX) RUE DES COTEAUX	Du 0 au 9999 RUE DES COTEAUX	Pair/Impair
	9402800544 (SAMARITAIN) RUE DU SAMARITAIN	Du 0 au 9999 RUE DU SAMARITAIN	Pair/Impair
	9402801524 (COTEAUX) SENTIER DES COTEAUX	Du 0 au 9999 SENTIER DES COTEAUX	Pair/Impair
	9402801532 (COULEE VER) CHEMIN DE LA COULEE VERTE	Du 0 au 9999 CHEMIN DE LA COULEE VERTE	Pair/Impair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 26 au 64 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Pair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 41 au 63 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Impair
	9402804733 (ROSTAND) RUE JEAN ROSTAND	Du 0 au 9999 RUE JEAN ROSTAND	Pair/Impair
	9402805176 (SEVIGNE) RUE MADAME DE SEVIGNE	Du 0 au 9999 RUE MADAME DE SEVIGNE	Pair/Impair
	9402808521 (SALENGRO) RUE ROGER SALENGRO	Du 0 au 9999 RUE ROGER SALENGRO	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808524 (SARTRE) RUE JEAN PAUL SARTRE	Du 0 au 9999 RUE JEAN PAUL SARTRE	Pair/Impair
	9402808528 (SCHOELCHER) RUE VICTOR SCHOELCHER	Du 0 au 9999 RUE VICTOR SCHOELCHER	Pair/Impair
	9402808548 (ATTRIPES) RUE DU SENTIER DES ATTRIPES	Du 0 au 9998 RUE DU SENTIER DES ATTRIPES	Pair
	940280ZZ03 (SORBIERS) PASSAGE DES SORBIERS	Du 0 au 9999 PASSAGE DES SORBIERS	Pair/Impair
0048 ECOLE ELEMENTAIRE DES SARRAZINS	9402800031 (ROCHERS) ALLEE DES ROCHERS	Du 0 au 9999 ROCHERS	Pair/Impair
	9402800032 (SAULES) ALLEE DES SAULES	Du 0 au 9999 SAULES	Pair/Impair
	9402800083 (PERRET) RUE AUGUSTE PERRET	Du 0 au 9999 PERRET	Pair/Impair
	9402800426 (VASCONI) RUE CLAUDE VASCONI	Du 0 au 9999 VASCONI	Pair/Impair
	9402800552 (CORBUSIER) RUE LE CORBUSIER	Du 0 au 9999 CORBUSIER	Pair/Impair
	9402800559 (DUPUIS) RUE EUGENE DUPUIS	Du 0 au 9999 DUPUIS	Pair/Impair
	9402800560 (FREYSSINET) RUE EUGENE FREYSSINET	Du 0 au 9999 freyssinet	Pair/Impair
	9402800611 (BASSINS) CHEMIN DES BASSINS	Du 0 au 9999 BASSINS	Pair/Impair
	9402800661 (SODDY) RUE SIRE FREDERIC SODDY	Du 0 au 9999 SODDY	Pair/Impair
	9402800686 (POMPADOUR) CHEMIN DE LA POMPADOUR	Du 0 au 9999 POMPADOUR	Pair/Impair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402801429 (CERCIS) SENTIER DES CERCIS	Du 0 au 9999 CERCIS	Pair/Impair
	9402801443 (GARNIER) IMPASSE CHARLES GARNIER	Du 0 au 9999 GARNIER	Pair/Impair
	9402801503 (TART) RUE DU CLOS DU TART	Du 0 au 9999 TART	Pair/Impair
	9402801511 (SAINT JACQ) PLACE DU CLOS SAINT-JACQUES	Du 0 au 9999 SAINT JACQUES	Pair/Impair
	9402801530 (COTONOU) RUE DE COTONOU	Du 0 au 9999 COTONOU	Pair/Impair
	9402803541 (POUILLON) AVENUE FERNAND POUILLON	Du 0 au 9999 POUILLON	Pair/Impair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 65 au 85 mitterrand	Impair
	9402803599 (MITTERRAND) AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	Du 66 au 68 mitterrand	Pair
	9402803601 (MITTERRAND) MAIL FRANCOIS MITTERRAND	Du 0 au 9999 MITTERRAND	Pair/Impair
	9402804203 (CURAT) RUE GUY CURAT	Du 16 au 16 CURAT	Pair
	9402804203 (CURAT) RUE GUY CURAT	Du 21 au 29 CURAT	Impair
	9402807709 (CARRIERES) ALLEE DES CARRIERES	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402808516 (SARRAZINS) RUE DES SARRAZINS	Du 0 au 9999 SARRAZINS	Pair/Impair
	9402808531 (SAUSSURE) RUE SAUSSURE	Du 42 au 9998 saussure	Pair

DECOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE

CRETEIL (94)

MARS 2023

Bureau	Code Rivoli (Abrégé Rue) Nom de la voie	Bornage du tronçon de rue Libellé	Côté
	9402808531 (SAUSSURE) RUE SAUSSURE	Du 43 saussure au 9999	Impair
	9402808546 (SEJOURNE) RUE PAUL SEJOURNE	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402808548 (ATTRIPES) RUE DU SENTIER DES ATTRIPES	Du 1 ATTRIPES au 9999	Impair
	9402808902 (SINCLAIR) RUE SINCLAIR	Du 0 au 9999	Pair/Impair
	9402808910 (SULLY) RUE SULLY	Du 0 au 9999	Pair/Impair
0049 ECOLE ELEMENTAIRE DES SARRAZINS	9402801469 (LEDOUX) RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX	Du 0 LEDOUX au 9999	Pair/Impair
	9402808532 (SAUSSURE) MAIL SAUSSURE	Du 0 SAUSSURE au 9999	Pair/Impair
	9402809636 (VIEUX BASS) RUE DES VIEUX BASSINS	Du 0 BASSINS au 9999	Pair/Impair
	940280ZZ07 (STOSKOPF) RUE CHARLES GUSTAVE STOSKOPF	Du 0 STOSKOPF au 9999	Pair/Impair
0050 HOTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES	9402894028 (dérogatoire) Rue Du bureau dérogatoire	Du 0 au 9999 Rue Du bureau dérogatoire	Pair/Impair

Creteil, le 11 juillet 2023

de Maire



Laurent CATHALA



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3071
instituant les bureaux de vote dans la commune de Bonneuil-sur-Marne
à compter du 1^{er} janvier 2024**

**La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2019/3226 du 15 octobre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Bonneuil-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le courrier du Maire en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant la création des bureaux de vote n° 11, 12 et 13 et le déplacement des bureaux de vote n° 1 et 2 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2019/3226 du 15 octobre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Chennevières-sur-Marne est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Bonneuil-sur-Marne sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 18 (Saint-Maur-des-Fossés-2)

Bureau n° 1 – Salle de la ferme – impasse du Morbras

Bureau n° 2 – CALB Langevin Wallon – 10 rue Auguste Gross

Bureau n° 3 – École maternelle Danielle Casanova – 11 rue Romain Rolland

Bureau n° 4 – Gymnase Langevin Wallon – 1 rue Victor Hugo

Bureau n° 5 – École maternelle Romain Rolland – 1 rue Romain Rolland

Bureau n° 6 – École primaire Romain Rolland A – 3 rue Romain Rolland

Bureau n° 7 – École primaire Romain Rolland B – 5 rue Romain Rolland

Bureau n° 8 – École primaire A&E Cotton A – 5 avenue de la République

Bureau n° 9 - École primaire A&E Cotton B – 9 avenue de la République

Bureau n° 10 – École primaire Henri Arles – 9 rue Auguste Delaune

Bureau n° 11 - École maternelle Henri Arles – 9 rue Auguste Delaune

Bureau n° 12 – Espace Louise Voëlckel – rue du 8 mai 1945

Bureau n° 13 – Salle médiathèque Bernard Ywanne – 1 rue de la commune.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Salle de la ferme – impasse du Morbras.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Bonneuil-sur-Marne et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Direction de l'Administration Générale

IMPLANTATION BUREAU DE VOTE- 2024

Service des Relations aux Usagers

Etat Civil / Elections / Funéraire

☎ 01.45.13.88.22

✉ elections@bonneuil94.fr

Nos références : 23/EL/

BV1 : SALLE DE LA FERME (impasse du Morbras) – Bureau centralisateur – 714 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue Anne Frank (ex Rue du Regard)	113	Rue de l'Eglise	153	Rue d'Estienne d'Orves	31
Place Henri Barbusse	9	Avenue du Maréchal Leclerc	72	Rue Paul Vaillant-Couturier	89
Quai du Rancy	8	Cours des Chasselas	11	Cour du Raisin Muscat	2
Cour de la Treille	10	Sente du Pressoir	21	Sente des Sarments	14
Rue Jacques Brel	55	Place Georges Brassens	77	Rue des Usines Perier	41
Rue du 19 Mars 1962	38				

BV2 : CALB LANGEVIN WALLON – (10 rue Auguste Gross) – 685 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue du Fort à Faire	43	Impasse Lemoine	40	Avenue des Bleuets	3
Rue du Docteur Aline Pagès	182	Rue Anatole France	58	Rue Auguste Gross	66
Rue Désiré Dautier	28	Rue Mahsa Amini (ex Rue des Ecoles)	26	Rue du Moulin Bateau	1
Rue Ronsard	39	Allée Edith Piaf	35	Allée Daniel Balavoine	27
Allée Lino Ventura	23	Allée Michel Berger	42	Allée Léo Ferré	20
Allée Joe Dassin	20	Allée Yves Montand	28	Allée Claude François	23
Rue Danielle Mitterrand	3	Allée Joliot Curie	0	Rue des roses	0

Toute correspondance
Doit être adressée
A Monsieur le Maire

Les délais de recours contre la présente décision
auprès du tribunal administratif de Melun, sont de
deux mois à compter de la notification à l'intéressé-e.

BV3 : ECOLE MATERNELLE D. CASANOVA - (11 rue Romain Rolland) – 818 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue de l'Espérance	246	Rue Pasteur	246	Rue des Ratraits	165
Rue Léa Maury	170				

BV4 : GYMNASSE LANGEVIN WALLON – (1 rue Victor Hugo) – 762 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Passage Lemoine	17	Place Jean Jaurès	341	rue Alexandre Guillou	23
Rue Montaigne	112	Impasse du Morbras	1	Route Clara Zetkin (ex Route de l'Ouest)	3
Avenue Marie-Claude Vaillant-Couturier (ex Avenue de Paris)	174	Route de Stains	13	Rue Victor Hugo	90
rue Alfred Gilet	0	Avenue Pablo Neruda	0		

BV5 : ECOLE MATERNELLE R. ROLLAND – (1 rue Romain Rolland) – 676 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue du Mont Mesly	178	Rue Arthur Honegger	66	rue Frédéric Mistral	49
Rue Michel Ange	263	Allée de la Renardière	1	Square de la Renardière	50
Avenue du Docteur Emile Roux	77				

BV6 : ECOLE PRIMAIRE R. ROLLAND A - (3 rue Romain Rolland) – 802 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue Georges Ferrand	171	Rue Joséphine Backer (ex Rue des Faux Rois)	127	Rue Mariama Bâ (ex Rue des Varennes)	182
Rue Michel Goutier	342				

Toute correspondance
Doit être adressée
A Monsieur le Maire

Les délais de recours contre la présente décision
auprès du tribunal administratif de Melun, sont de
deux mois à compter de la notification à l'intéressé-e

BV7 : ECOLE PRIMAIRE R. ROLLAND B - (5 rue Romain Rolland) – 832 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue Louis Dominique Michel	36	Rue du Hameau	60	Sente des Vignes	12
Impasse des beaux regards	14	Rue des Beaux Regards	26	Sentier des Beaux Regards	11
Rue des clavizis	406	Rue du Commandant Bouchet	15	Rue de la Fosse aux Moines	156
rue Romain Rolland	5	Cour du Fouloir	5	Square des Vendanges	40
Avenue Gisèle Halimi (ex Avenue du Centre)	22	Voie Jean Sciandra	33	Mail Salvador Allendé	0

BV8 : ECOLE PRIMAIRE E. COTTON A – (5 avenue de la République) – 785 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
rue Alexandre Fleming	160	Rue du Docteur Fernand Lamaze	71	Rue Fernand Widal	121
Avenue de la République	245	Rue Anna Politkovskaïa (ex Rue des Longs Rideaux)	2	Rue Françoise Dolto	92
Rue de la Révolution des Œillets	54	Mail Alexandre Fleming	23	Rue Emile Roux	29

BV9 : ECOLE PRIMAIRE E. COTTON B – (9 avenue de la République) – 772 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Avenue d'Oradour-sur-Glane	514	Rue Guy Môquet	83	Voie Paul Eluard	15
Villa de l'Entente	106	Rue de la Pompadour	56	Chemin de la Pompadour	0

BV10 : ECOLE PRIMAIRE H. ARLES – (9 avenue Auguste Delaune) – 668 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue Auguste Delaune	77	Place des Libertés	406	Rue du Pasteur Martin Luther King	31
Rue Gabriel Péri	85	Rue Jacques Gilbert-Collet	41	Rue Jean Macé	18
rue des Champs	1	Rue Jean Zay	16	Avenue Jean Rostand	0

BV11 : ECOLE PRIMAIRE H. ARLES – (9 avenue Auguste Delaune) – 796 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue Bouglione	227	Mail de la Résistance	468	Rue Charles Beauvais	109

Toute correspondance
Doit être adressée
A Monsieur le Maire

Les délais de recours contre la présente décision
auprès du tribunal administratif de Melun, sont de
deux mois à compter de la notification à l'intéressé-e

BV12 : Espace Louise Voëlckel – (rue du 8 Mai 1945) – 874 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Rue de l'Avenir	179	Avenue Simone Veil (ex Avenue de Choisy)	240	Rue du Soleil	84
Rue des Aunettes	196	Rue de la Plumerette	165	Square des Gardes Vignes	16
Impasse des Fortes Terres	2				

BV13 : Salle d'animation de la Médiathèque Bernard Ywanne – (1 rue de la Commune) – 685 électeurs

RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS	RUE	NBS ELECTEURS
Avenue Lucie Aubrac (ex Avenue de Boissy)	131	Avenue du Colonel Fabien	92	Rue Assia Djebar (ex Rue du Chemin Vert)	117
Rue des Maçonnes	75	Avenue de Verdun	70	Rue Jean Moulin	51
Carrefour Charles de Gaulle	39	Rue du Cirque d'Hiver	66	Mail Bernard Ywanne	56

Toute correspondance
Doit être adressée
A Monsieur le Maire.

Les délais de recours contre la présente décision
auprès du tribunal administratif de Melun, sont de
deux mois à compter de la notification à l'intéressé-e.



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections

A R R Ê T É N° 2023/3072
instituant les bureaux de vote dans la commune de Vitry-sur-Seine
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2021/3129 du 31 août 2021 modifié instituant les bureaux de vote dans la commune de Vitry-sur-Seine à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu les courriel et courrier du Maire en dates des 21 et 26 juillet 2023 ;

Considérant la modification de l'adresse du bureau de vote n° 56 suite à une erreur matérielle ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2021/3129 du 31 août 2021 modifié instituant les bureaux de vote dans la commune de Vitry-sur-Seine est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune de Vitry-sur-Seine sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 24 (Vitry-sur-Seine-1)

Bureau n° 30 - Collège Gustave Monod – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
20 rue Carpeaux

Bureau n° 31 - École maternelle Charles Perrault - Préau 1 (9^{ème} circonscription)
20 bis rue Edouard Til

Bureau n° 32 - École maternelle Charles Perrault – Préau 2 (9^{ème} circonscription)
20 bis rue Edouard Til

Bureau n° 33 - École élémentaire Joliot-Curie – Réfectoire B (9^{ème} circonscription)
rue Saint Germain

Bureau n° 34 - École maternelle Jean Jaurès – Préau (9^{ème} circonscription)
12 rue Désiré Granet

Bureau n° 35 - Palais des Sports Maurice Thorez (9^{ème} circonscription)
2 avenue Henri Barbusse

.../...

Bureau n° 36 - École élémentaire Diderot – Préau (9^{ème} circonscription)
6 rue Lakanal

Bureau n° 37 – École élémentaire Marcel Cachin – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
91 rue Jules Lagaisse

Bureau n° 41 – École élémentaire Jean Moulin – Préau A (10^{ème} circonscription)
30 rue Audigeois

Bureau n° 42 – Salle Robespierre Haute (10^{ème} circonscription)
1 allée du Puits Farouche

Bureau n° 43 – École élémentaire Jean Moulin – Préau 2 (10^{ème} circonscription)
30 rue Audigeois

Bureau n° 44 – Palais des Sports Maurice Thorez (10^{ème} circonscription)
2 avenue Henri Barbusse

Bureau n° 45 – École élémentaire Marcel Cachin – Réfectoire B (10^{ème} circonscription)
91 rue Jules Lagaisse

Bureau n° 46 – Salle Municipale Auber (10^{ème} circonscription)
18 rue Auber

Bureau n° 47 – École maternelle des Malassis – Préau (10^{ème} circonscription)
22 voie Glück

Bureau n° 48 – Stade Roger Couderc – Foyer sportif (10^{ème} circonscription)
40 rue Auber

Bureau n° 49 – École maternelle Louise Michel – Préau (10^{ème} circonscription)
21 à 29 rue de la Concorde

Bureau n° 50 – Centre de Quartier Jean Bécot (10^{ème} circonscription)
19 rue de la Fraternité

Bureau n° 51 – École élémentaire Henri Wallon – Réfectoire A (10^{ème} circonscription)
99 rue Louise Aglaé Cretté

Bureau n° 52 - École élémentaire Henri Wallon – Réfectoire B (10^{ème} circonscription)
99 rue Louise Aglaé Cretté

Bureau n° 53 – Foyer Paul et Noémie Froment (10^{ème} circonscription)
64 rue Louise Aglaé Cretté

Bureau n° 54 – École élémentaire Montesquieu – Réfectoire (10^{ème} circonscription)
20/22 avenue Anatole France

Bureau n° 55 – École élémentaire Montesquieu – Préau (10^{ème} circonscription)
20/22 avenue Anatole France

Bureau n° 56 – École maternelle Eva Salmon – Préau (10^{ème} circonscription)
42/60 rue Charles Fourier

Bureau n° 57 – Centre de Quartier du Port-à-l'Anglais (10^{ème} circonscription)
53 bis rue Charles Fourier

.../...

Canton n° 25 (Vitry-sur-Seine-2)

Bureau n° 1 – Hôtel de ville – Salle civique 1 (9^{ème} circonscription)
2 avenue Youri Gagarine

Bureau n° 2 – École élémentaire Paul Eluard – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
rue de Burmley

Bureau n° 3 - École élémentaire Paul Eluard – Réfectoire B (9^{ème} circonscription)
rue de Burmley

Bureau n° 4 – École maternelle Jules Verne – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
9/11 avenue de la Commune de Paris

Bureau n° 5 – École maternelle Jules Verne – Préau (9^{ème} circonscription)
9/11 avenue de la Commune de Paris

Bureau n° 6 – École maternelle Victor Hugo – Préau 1 (9^{ème} circonscription)
103 avenue Rouget de Lisle

Bureau n° 7 – École maternelle Victor Hugo – Préau 2 (9^{ème} circonscription)
103 avenue Rouget de Lisle

Bureau n° 8 – École maternelle Jean-Jacques Rousseau (9^{ème} circonscription)
10 avenue du Colonel Fabien

Bureau n° 9 – École élémentaire Paul Langevin – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
Rue Gérard Philippe

Bureau n° 10 – École maternelle Paul Langevin – Préau (9^{ème} circonscription)
Rue Gérard Philippe

Bureau n° 11 – École maternelle Eugénie Cotton – Préau (9^{ème} circonscription)
31/35 impasse André Kommer

Bureau n° 12 – École élémentaire Eugénie Cotton – Réfectoire B (9^{ème} circonscription)
31/35 impasse André Kommer

Bureau n° 13 - École élémentaire Eugénie Cotton – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
31/35 impasse André Kommer

Bureau n° 14 – École élémentaire Jean Jaurès – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
8 rue Désiré Granet

Bureau n° 15 - École élémentaire Jean Jaurès – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
8 rue Désiré Granet

Bureau n° 17 – École élémentaire Anatole France – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
133 rue Balzac

Bureau n° 18 – École élémentaire Anatole France – Réfectoire B (9^{ème} circonscription)
133 rue Balzac

Bureau n° 19 – École élémentaire Blaise Pascal – Réfectoire (9^{ème} circonscription)
60 rue Victor Ruiz

Bureau n° 20 – École maternelle Joliot-Curie – Préau (9^{ème} circonscription)
8 rue du 18 juin 1940

Bureau n° 21 – Stade Omnisports (9^{ème} circonscription)
94 rue Gabriel Péri

Bureau n° 22 – École élémentaire Joliot-Curie – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
8 rue du 18 juin 1940

Bureau n° 23 – École maternelle Pauline Kergomard – Préau (9^{ème} circonscription)
33 rue Camille Blanc

Bureau n° 24 – École maternelle Danielle Casanova – Préau (9^{ème} circonscription)
5 rue du 10 juillet 1940

Bureau n° 25 – École élémentaire Makarenko – Réfectoire A (9^{ème} circonscription)
31 rue Ampère

Bureau n° 26 - École élémentaire Makarenko – Réfectoire B (9^{ème} circonscription)
31 rue Ampère

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – 2 avenue Youri Gagarine.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de Vitry-sur-Seine et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**

Ludovic GUILLAUME

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°001

HOTEL DE VILLE

RUE DE BURNLEY	Du 4 au 4	Paire
VOIE FALGUIERE	Du 10 au 12	
AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 1 au 41	Impaire
	Du 22 au 40	Paire
VOIE HOUDON	Du 2 au 2	Paire
RUE LANGLOIS	Du 1 au 7	Impaire
RUE DE MEISSEN	Du 1 au 1	Impaire
VOIE DES MONIS	Du 34 au 44	Paire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 30 au 36	Paire
	Du 45 au 69	Impaire
CHEMIN SAINT MARTIN	Du 1 au 25	Impaire
	Du 50 au 72	Paire
RUE EDOUARD TIL	Du 1 au 1	Impaire
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 15 au 23 Quinter	Impaire
VOIE VAN LOO	Du 2 au 12	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°002

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD

RUE DE BURNLEY	Du 1 au 5	Impaire
ALLEE DES ERABLES	Du 2 au 10	
AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 2 au 14	Paire
AVE YOURI GAGARINE	Du 8 au 34	Paire
RUE DE KLDNO	Du 1 au 9	Impaire
ALLEE DU MARRONNIER	Du 1 au 7	
RUE DE MEISSEN	Du 2 au 2	Paire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 1 au 19	Impaire
	Du 2 au 22 Bis	Paire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°003
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD**

RUE MARIO CAPRA	Du 26 au 32	Paire
ALLEE DU CEDRE	Du 1 au 9	
AVE DE LA COMMUNE DE PARIS	Du 12 au 20	Paire
	Du 33 au 55	Impaire
VOIE MICHEL ANGE	Du 1 au 24	
VOIE MURILLO	Du 1 au 25	
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 21 au 41	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°004
ECOLE MATERNELLE JULES VERNE**

RUE MARIO CAPRA	Du 1 au 7	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
AVE DE LA COMMUNE DE PARIS	Du 2 au 6 Quinter	Paire
AVE ROUGET DE LISLE	Du 181 au 181	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°005
ECOLE MATERNELLE JULES VERNE**

RUE MARIO CAPRA	Du 23 au 29	Impaire
AVE DE LA COMMUNE DE PARIS	Du 7 au 31	Impaire
ALLEE ARSENE GRAVIER	Du 2 au 6	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 165 au 179	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°006
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO**

RUE CHARLES BESSE	Du 1 au 5	
PRC DES BLONDEAUX	Du 29 au 29	
VOIE DES BLONDEAUX	Du 80 au 142	
VOIE DAUMIER	Du 1 au 75	
RUE HENRI MATISSE	Du 1 au 61	
VOIE NATTIER	Du 1 au 10	
ALLEE DES NOYERS	Du 1 au 11	
AVE RABELAIS	Du 2 au 18	Paire
RUE RAPHAEL	Du 1 au 80	
VOIE REMBRANDT	Du 1 au 61	
VOIE RODIN	Du 1 au 84	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 1 au 75	Impaire
VOIE RUBENS	Du 5 au 48	
VOIE WATTEAU	Du 1 au 63	Impaire
	Du 2 au 60	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°007
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO

ALLEE DE L ANNAPURNA	Du 1 au 3	
RUE DU CERVIN	Du 1 au 10	
RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Du 6 au 6	
RUE DU MONT BLANC	Du 1 au 10	
SQUARE DU PELVOUX	Du 1 au 17	
AVE RABELAIS	Du 1 au 3	Impaire
	Du 24 au 38	Paire
AVE ROUGET DE LISLE	Du 77 au 161	Impaire
ALLEE DE LA VANOISE	Du 2 au 16	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°008

ECOLE MATERNELLE JEAN JACQUES ROUSSEAU

RUE PAUL ARMANGOT	Du 1 au 55	Impaire
	Du 2 au 60	Paire
VOIE BARYE	Du 6 au 31	
VOIE GEORGES CARRE	Du 7 au 25	Impaire
	Du 22 au 84	Paire
VOIE LOUIS CHAVIGNIER	Du 1 au 11	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 14	Paire
VOIE FRAGONARD	Du 1 au 101	
RUE JULIAN GRIMAU	Du 111 au 151	Impaire
	Du 126 au 172	Paire
RUE PHILIPPE LANDRIEUX	Du 1 au 26	
AVE LEMERLE VETTER	Du 1 au 196	
VOIE DES MONIS	Du 29 au 63	Impaire
VOIE DU MOULIN VERT	Du 7 au 43	
VOIE POUSSIN	Du 5 au 12	
VOIE RAFFET	Du 1 au 10	
RUE VERTE	Du 1 au 43	Impaire
	Du 10 au 38	Paire
VOIE WATTEAU	Du 62 au 82	Paire
	Du 65 au 81	Impaire
SENTE DES LILAS	Du 1 au 10	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°009

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN

IMPASSE PAUL ARMANGOT	Du 1 au 20	
RUE PAUL ARMANGOT	Du 57 au 107	Impaire
	Du 62 au 150	Paire
RUE DU BOCAGE	Du 2 au 34	
VOIE GEORGES CARRE	Du 96 au 154	Paire
RUE EUGENE DERRIEN	Du 41 au 63	Impaire
RUE ROBERT DOISNEAU	Du 1 au 69	
ALLEE PIERRE FRESNAY	Du 1 au 13	
RUE JULIAN GRIMAU	Du 2 au 124	Paire
	Du 13 au 109	Impaire
RUE GERARD PHILIPPE	Du 1 au 36	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°010

ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN

RUE PAUL ARMANGOT	Du 111 au 117	Impaire
RUE BRUNO BRAUN	Du 1 au 26	
RUE CENDRILLON	Du 1 au 19	
RUE DU CHAPERON ROUGE	Du 1 au 16	
RUE DU CHAT BOTTE	Du 1 au 24	
RUE DES CONTES DE FEES	Du 1 au 8	
RUE MAURICE COQUELIN	Du 1 au 10	
RUE EUGENE DERRIEN	Du 1 au 35	Impaire
	Du 4 au 44	Paire
RUE BLANCHE FESTEAU	Du 1 au 10	
ROUTE DE FONTAINEBLEAU	Du 4 au 15	
RUE DE FRANCE	Du 1 au 54	
PLACE ANNE CLAUDE GODEAU	Du 1 au 10	
RUE GEORGES GUYNEMER	Du 1 au 10	
RUE DES JARDINS	Du 1 au 32	
RUE CAMILLE JUGLAR	Du 2 au 4	
IMPASSE PAULINE LACROIX	Du 1 au 23	
RUE PAULINE LACROIX	Du 1 au 16	
PLACE JEAN DE LA FONTAINE	Du 1 au 999	
SQUARE JEAN DE LA FONTAINE	Du 1 au 10	
ALLEE DES MESANGES	Du 1 au 39	
RUE ANTOINE MIMEREL	Du 1 au 33	
RUE DES TROIS FRERES MIMEREL	Du 1 au 13	
RUE FREDERIC MISTRAL	Du 2 au 6	
RUE DU MOULIN VERT	Du 1 au 20	
RUE PEAU D'ANE	Du 1 au 8	
RUE DU PETIT POUCKET	Du 1 au 33	
RUE CAMILLE RISCH	Du 1 au 12	
RUE GEORGES URBAIN	Du 1 au 37	
RUE HENRI VIOLLET	Du 2 au 7	
ALLEE DU MOULIN VERT	Du 1 au 10	
RUE DES PEPINIERES	Du 1 au 15	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°011

ECOLE MATERNELLE EUGENIE COTTON

ALLEE GUSTAVE COURBET	Du 1 au 3	
SENTIER DES EGLANTIERS	Du 3 au 21	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 22 au 60	Paire
	Du 31 au 57	Impaire
VOIE PAUL GAUGUIN	Du 1 au 56	
VOIE GREUZE	Du 53 au 81	Impaire
	Du 62 au 86	Paire
RUE LEBRUN	Du 15 au 15	Impaire
	Du 60 au 66 Bis	Paire
ALLEE FERNAND LEGER	Du 2 au 16	
RUE MEISSONIER	Du 31 au 95	Impaire
ALLEE AUGUSTE RENOIR	Du 1 au 25	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 81 au 105	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°012

ECOLE ELEMENTAIRE EUGENIE COTTON

ALLEE DU VERT COTTAGE	Du 3 au 34	
ALLEE DE LA CROIX DU MONT	Du 1 au 10	
RUE DALOU	Du 63 au 69	Impaire
RUE JULIAN GRIMAU	Du 153 au 243	Impaire
	Du 174 au 252	Paire
ALLEE DU POTEAU	Du 6 au 12	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 163 au 249	Impaire
	Du 178 au 214	Paire
ALLEE DES VERGERS	Du 2 au 26	
RUE VERTE	Du 48 au 68	Paire
	Du 53 au 65	Impaire
IMPASSE DE LA VOIE DE THIAIS	Du 4 au 10	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°013

ECOLE ELEMENTAIRE EUGENIE COTTON

RUE ANTOINE BOURDELLE	Du 1 au 27	
RUE DALOU	Du 13 au 61	Impaire
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 59 au 111	Impaire
	Du 62 au 88	Paire
IMPASSE GIOTTO	Du 1 au 16	
IMPASSE ANDRE KOMMER	Du 1 au 35	
IMPASSE MARIE ROSE	Du 2 au 6	
IMPASSE DU MONT	Du 1 au 16	
ALLEE DU CLOS SAINT-REMY	Du 1 au 8	
RUE HIPPOLYTE SARTY	Du 1 au 28	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 109 au 161	Impaire
	Du 126 au 174	Paire
RUE VERTE	Du 40 au 46	Paire
	Du 45 au 51	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°014
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES**

RUE DESIRE GRANET	Du 1 au 15	
AVE JEAN JAURES	Du 57 au 71	Impaire
	Du 62 au 74	Paire
RUE NEUVE	Du 1 au 23	Impaire
RUE GABRIEL PERI	Du 167 au 183	Impaire
	Du 170 au 194	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 91 au 107	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°015
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES**

RUE DE L'ARGONNE	Du 1 au 45	Impaire
IMPASSE DES ARTISANS	Du 1 au 4	
RUE DE L'ENTENTE	Du 12 au 46	Paire
	Du 13 au 47	Impaire
AVE DU GROUPE MANOUCHIAN	Du 73 au 115	Impaire
AVE JEAN JAURES	Du 28 au 60	Paire
	Du 31 au 53	Impaire
	Du 73 au 103	Impaire
	Du 80 au 96	Paire
IMPASSE JEAN JAURES	Du 1 au 29	
AVE ANDRE MAGINOT	Du 150 au 168	Paire
	Du 151 au 177	Impaire
RUE DES MARGUERITES	Du 1 au 30	
RUE DE LA MARNE	Du 1 au 23	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE DU COLONEL MOLL	Du 3 au 21	Impaire
AVE GUY MOQUET	Du 70 au 86	Paire
RUE D'ODESSA	Du 4 au 28	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 154 au 168	Paire
	Du 157 au 163 Quinter	Impaire
RUE DES FRERES POIRIER	Du 1 au 22	
ALLEE DE SEINE	Du 3 au 24	
RUE TALMA	Du 157 au 171	Impaire
	Du 166 au 182	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 111 au 131	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°017
ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE**

RUE BALZAC	Du 1 au 107	Impaire
	Du 58 au 116	Paire
RUE CONSTANT COQUELIN	Du 28 au 144 Quinter	Paire
	Du 31 au 205	Impaire
RUE GRETILLAT	Du 53 au 69	Impaire
RUE JEAN PERRIN	Du 1 au 10	
AVE DU PROGRES	Du 1 au 53	
RUE JEAN ROCHE	Du 1 au 45	
RUE ANSELME RONDENAY	Du 91 au 117	Impaire
	Du 92 au 114	Paire
AVE ROUGET DE LISLE	Du 2 au 124	Paire
RUE VOLTAIRE	Du 1 au 19	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°018

ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE

RUE BALZAC	Du 109 au 145	Impaire
	Du 118 au 144	Paire
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	Du 1 au 17	
RUE DU BEL AIR	Du 2 au 32	Paire
RUE COLETTE	Du 1 au 16	
RUE RENE DESCARTES	Du 1 au 27	
RUE LEON GEFFROY	Du 7 au 109	Impaire
RUE OLYMPE DE GOUGES	Du 1 au 32	
RUE GENERAL MALLERET JOINVILLE	Du 1 au 151	
RUE ANSELME RONDENAY	Du 1 au 89	Impaire
	Du 2 au 88	Paire
RUE ELSA TRIOLET	Du 1 au 50	
RUE VOLTAIRE	Du 2 au 26	Paire
RUE CHRISTINE DE PISAN	Du 1 au 10	
ALLEE MARGUERITE YOURCENAR	Du 2 au 12	
SENTE FLORA TRISTAN	Du 1 au 8	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°019

ECOLE ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL

RUE AMPERE	Du 1 au 23	Impaire
	Du 2 au 26	Paire
RUE DES ARDOINES	Du 1 au 61	Impaire
	Du 22 au 64	Paire
RUE DU BEL AIR	Du 1 au 27	Impaire
RUE PAUL BERT	Du 17 au 51	Impaire
	Du 18 au 54	Paire
RUE BROUSSAIS	Du 9 au 53	Impaire
	Du 10 au 60	Paire
RUE DE CHOISY	Du 3 au 79	Impaire
	Du 8 au 86	Paire
RUE DE LA FERME	Du 23 au 29	Impaire
PLACE PAUL FROMENT	Du 1 au 17	
RUE LEON GEFFROY	Du 115 au 139	Impaire
RUE GRETILLAT	Du 1 au 25	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
AVE ERNEST HAVET	Du 7 au 77	Impaire
	Du 12 au 80	Paire
RUE FREDERIC JOLIOT CURIE	Du 1 au 38	
AVE LA BRUYERE	Du 1 au 73	Impaire
	Du 2 au 72	Paire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 1 au 35	Impaire
	Du 4 au 32	Paire
RUE GEORGES MARTIN	Du 1 au 29	
RUE BLAISE PASCAL	Du 1 au 52	
RUE VICTOR RUIZ	Du 19 au 77	
RUE TALMA	Du 1 au 63	Impaire
ALLEE VOLTA	Du 1 au 13	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°020

ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

RUE D'ALEGRE	Du 1 au 43	
RUE ARAGO	Du 1 au 3	Impaire
	Du 2 au 8	Paire
AVE DANIELLE CASANOVA	Du 3 au 55	Impaire
	Du 10 au 54	Paire
RUE ROGER CONTESENNE	Du 1 au 28 Bis	
PLACE DU DIX NEUF MARS 1962	Du 1 au 10	
RUE CAMILLE GROULT	Du 4 au 20	Paire
AVE LA BRUYERE	Du 106 au 136	Paire
	Du 111 au 143	Impaire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 85 au 149	Impaire
	Du 86 au 146	Paire
AVE GUY MOQUET	Du 56 au 68	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 115 au 151 Quinter	Impaire
	Du 136 au 152 Bis	Paire
RUE DU PERREUX	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE RACHEL	Du 1 au 20	
RUE TALMA	Du 99 au 155	Impaire
	Du 106 au 162	Paire
RUE ANDRE VISAGE	Du 1 au 43	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE**CANTON N°25****BUREAU N°021****STADE OMNISPORT**

AVE PRESIDENT S. ALLENDE	Du 5 au 23	Impaire
RUE DES ARDOINES	Du 4 au 20	Paire
RUE PAUL BERT	Du 1 au 15	Impaire
	Du 2 au 16	Paire
RUE MARCELIN BERTHELOT	Du 4 au 25	
AVE LOUIS BLERIOT	Du 1 au 33	
RUE BROUSSAIS	Du 3 au 7	Impaire
	Du 4 au 4	Paire
VILLA BROUSSAIS	Du 1 au 22	
RUE EDITH CAVELL	Du 1 au 29	Impaire
	Du 2 au 20	Paire
RUE CONDORCET	Du 1 au 15	
RUE DE L'ENTENTE	Du 2 au 10	Paire
	Du 3 au 11	Impaire
COURS FARMAN	Du 1 au 10	
RUE DE LA FERME	Du 2 au 14	Paire
	Du 5 au 15	Impaire
PNT DES FUSILLES	Du 1 au 10	
RUE DES FUSILLES	Du 1 au 34	
PAS DE LA GAITE	Du 1 au 10	
RUE DE LA GAITE	Du 1 au 33	
RUE LEON GEFFROY	Du 6 au 182	Paire
RUE CAMILLE GROULT	Du 1 au 19	Impaire
AVE DU GROUPE MANOUCHIAN	Du 2 au 130	Paire
	Du 13 au 51	Impaire
QUAI JULES GUESDE	Du 1 au 45	Impaire
	Du 4 au 30	Paire
AVE ERNEST HAVET	Du 85 au 115	Impaire
	Du 86 au 120	Paire
RUE CHARLES HELLER	Du 1 au 78	
RUE EUGENE HENAFF	Du 1 au 27	

COURS LATHAM	Du 4 au 6	
RUE LEON MAUVAIS	Du 2 au 14	
RUE DE LA PAIX	Du 1 au 29	
RUE GABRIEL PERI	Du 1 au 111	Impaire
	Du 2 au 134	Paire
RUE DU PERREUX	Du 22 au 30	Paire
AVE DES PEUPLIERS	Du 1 au 15	
RUE PAUL RANNOU	Du 1 au 22	
RUE TALMA	Du 2 au 100	Paire
RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	Du 1 au 10	
RUE TORTUE	Du 5 au 18	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25

BUREAU N°022
ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE

RUE ARAGO	Du 5 au 21	Impaire
	Du 10 au 28	Paire
RUE DE CHOISY	Du 96 au 156	Paire
	Du 115 au 119	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 17 au 39	Impaire
RUE DUPETITVAL	Du 1 au 15	Impaire
RUE DE LA FERME	Du 22 au 60	Paire
	Du 35 au 61	Impaire
RUE GOUNOD	Du 1 au 26	
RUE CAMILLE GROULT	Du 21 au 133	Impaire
	Du 26 au 56	Paire
RUE RAYMOND JEANNOT	Du 2 au 26	
RUE DE JOIGNY	Du 2 au 13	
AVE LA BRUYERE	Du 76 au 102	Paire
	Du 77 au 109	Impaire
AVE ANDRE MAGINOT	Du 34 au 78	Paire
	Du 37 au 83	Impaire
PLACE MARTYRS DE LA DEPORTATION	Du 10 au 18	
AVE GUY MOQUET	Du 1 au 41	Impaire
	Du 2 au 54	Paire
IMPASSE D'ONCY	Du 1 au 12	
RUE TALMA	Du 67 au 95	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°023

ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

RUE CAMILLE BLANC	Du 15 au 43	Impaire
	Du 36 au 46	Paire
ALLEE DU MAIL	Du 1 au 11	
RUE LOUIS MARCHANDISE	Du 2 au 18	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 174 au 182	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°25

BUREAU N°024

ECOLE MATERNELLE DANIELLE CASANOVA

RUE CAMILLE BLANC	Du 24 au 34	Paire
RUE DE CHOISY	Du 88 au 94	Paire
	Du 101 au 101	Impaire
RUE DU DIX JUILLET 1940	Du 1 au 23	
PRC DANIEL FERY	Du 1 au 5	
ALLEE PIERRE GASPARD	Du 2 au 12	
RUE DES GRANGES	Du 1 au 6	
RUE LOUIS LACHENAL	Du 3 au 9	
ALLEE JACQUES DE LEPINEY	Du 1 au 10	
JAR PABLO NERUDA	Du 1 au 5	
RUE JOSEPH RAVANEL	Du 1 au 12	

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°025
ECOLE ELEMENTAIRE MAKARENKO**

RUE DE BOURGOGNE	Du 1 au 23	Impaire
RUE CONSTANT COQUELIN	Du 1 au 29	Impaire
	Du 2 au 26	Paire
RUE GRETILLAT	Du 58 au 64	Paire
AVENUE DU ONZE NOVEMBRE 1918	Du 1 au 21	
AVE ROUGET DE LISLE	Du 126 au 164	Paire
AVE ALBERT THOMAS	Du 2 au 20	Paire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°25**

**BUREAU N°026
ECOLE ELEMENTAIRE MAKARENKO**

RUE AMPERE	Du 25 au 49	Impaire
	Du 28 au 54	Paire
RUE CAMILLE BLANC	Du 1 au 13	Impaire
	Du 2 au 22	Paire
RUE DE BOURGOGNE	Du 4 au 16	Paire
ALLEE JEAN COUSY	Du 1 au 16	
ALLEE MICHEL CROZ	Du 1 au 10	
RUE GRETILLAT	Du 22 au 54	Paire
	Du 27 au 51	Impaire
AVE DU HUIT MAI 1945	Du 1 au 31	
PLACE DU HUIT MAI 1945	Du 1 au 10	
RUE PAUL LANGEVIN	Du 1 au 25	
SQUARE LIONEL TERRAY	Du 1 au 10	
AVE ALBERT THOMAS	Du 1 au 19	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°030

COLLEGE GUSTAVE MONOD

RUE BERLIOZ	Du 1 au 51	Impaire
	Du 4 au 60	Paire
RUE CAMELINAT	Du 3 au 67	
RUE CARPEAUX	Du 1 au 61	
VOIE CHOPIN	Du 1 au 22	
RUE COROT	Du 1 au 39	
VOIE COYPEL	Du 3 au 4	
VOIE COYSEVOX	Du 1 au 27	
RUE DALOU	Du 1 au 11	Impaire
	Du 2 au 12	Paire
VOIE DELACROIX	Du 3 au 50	
VOIE DELIBES	Du 1 au 21	
AVE DU COLONEL FABIEN	Du 90 au 176	Paire
PAS DU COLONEL FABIEN	Du 1 au 114	
RUE DU GENIE	Du 117 au 161 Quinter	Impaire
	Du 124 au 158	Paire
VOIE ARTHUR HONEGGER	Du 1 au 13	
RUE LECOCQ	Du 1 au 33	
VOIE MEHUL	Du 3 au 30	
VOIE CLAUDE MONET	Du 1 au 80	
RUE MONSIGNY	Du 1 au 19	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 58 au 150	Paire
	Du 75 au 139	Impaire
RUE SAINT JUST	Du 30 au 34	
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 104 au 124	Paire
SENTIER DES TUILERIES	Du 1 au 15	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°031

ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

AVE LUCIEN FRANCAIS	Du 42 au 42	Paire
	Du 43 au 55	Impaire
AVE YOURI GAGARINE	Du 2 au 2	Paire
RUE DE KLADNO	Du 2 au 10	Paire
RUE LANGLOIS	Du 2 au 10	Paire
CAR DE LA LIBERATION	Du 1 au 10	
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 1 au 13	Impaire
RUE DES PAPELOTS	Du 4 au 16	
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 2 au 26	Paire
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 3 au 13 Quinter	Impaire
	Du 6 au 34	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°032

ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

VOIE BELLINI	Du 6 au 26	
VOIE BOUCHARDON	Du 11 au 13	
RUE PAUL CEZANNE	Du 2 au 14	
RUE DES FLANDRES	Du 2 au 29	
VOIE GREUZE	Du 1 au 45	Impaire
	Du 2 au 60	Paire
VOIE HOUDON	Du 1 au 107	Impaire
	Du 30 au 78	Paire
VOIE INGRES	Du 2 au 43	
VOIE ISABEY	Du 2 au 46	
VOIE LANCRET	Du 3 au 30	
RUE LEBRUN	Du 5 au 11	Impaire
	Du 42 au 54	Paire
RUE LESUEUR	Du 1 au 90	
RUE MEISSONIER	Du 6 au 112	Paire
VOIE DES MONIS	Du 92 au 92	Paire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 15 au 73	Impaire
RUE DE LA PETITE SAUSSAIE	Du 62 au 72	Paire
RUE DE LA PREVOYANCE	Du 1 au 28	
CHEMIN SAINT MARTIN	Du 4 au 48 Bis	Paire
RUE EDOUARD TIL	Du 3 au 35	Impaire
	Du 4 au 28	Paire
RUE EDOUARD TREMBLAY	Du 27 au 79	Impaire
	Du 38 au 102	Paire
IMPASSE UTRILLO	Du 4 au 8	
RUE UTRILLO	Du 3 au 32	
VOIE VAN LOO	Du 7 au 13	Impaire
RUE VELASQUEZ	Du 3 au 5	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°033

ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE

RUE ANTOINE MARIE COLIN	Du 1 au 83	
AVE ABBE ROGER DERRY	Du 7 au 29	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 12 au 24	Paire
RUE DE LA GLACIERE	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 4	Paire
RUE CAMILLE GROULT	Du 60 au 122	Paire
RUE CLEMENT PERROT	Du 2 au 46	Paire
	Du 5 au 19	Impaire
RUE SAINT GERMAIN	Du 3 au 7	

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°034
ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES**

RUE DE L'ARGONNE	Du 2 au 50	Paire
AVE CHANZY	Du 13 au 31	Impaire
	Du 16 au 36	Paire
IMPASSE FAIDHERBE	Du 2 au 14	
RUE DU MARECHAL FOCH	Du 1 au 18	
AVE GAMBETTA	Du 2 au 32	Paire
RUE CHARLES INFROIT	Du 3 au 33	Impaire
AVE DE L'INSURRECTION	Du 1 au 31	
RUE MARCEL LAURENT	Du 1 au 18	
RUE DE LA MARNE	Du 24 au 58	Paire
	Du 25 au 53	Impaire
RUE DU COLONEL MOLL	Du 23 au 61	Impaire
RUE NEUVE	Du 2 au 18	Paire
RUE GABRIEL PERI	Du 187 au 213 Bis	Impaire
	Du 196 au 226	Paire
RUE DES PRES	Le 4	Paire
RUE DE SALONIQUE	Du 3 au 16	
RUE DE LA SOMME	Du 1 au 41	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 29 au 89	Impaire
	Du 44 au 58 Bis	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°035

PALAIS DES SPORTS MAURICE THOREZ

AVE DANIELLE CASANOVA	Du 56 au 74	Paire
	Du 57 au 77	Impaire
RUE CORNEILLE	Du 1 au 28	
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 2 au 38	Paire
AVE ABBE ROGER DERRY	Du 1 au 5	Impaire
RUE DU DIX HUIT JUIN 1940	Du 1 au 15	Impaire
	Du 4 au 10	Paire
RUE DUPETITVAL	Du 2 au 14	Paire
SQUARE DE LA GALERIE	Du 1 au 3	
RUE CHARLES INFROIT	Du 45 au 45	Impaire
PLACE JEAN MARTIN	Du 1 au 26	
RUE MASSIAS	Du 1 au 45	
AVE GUY MOQUET	Du 45 au 71	Impaire
AVE DU PARC	Du 2 au 12	
RUE HENRI POINCARE	Du 1 au 37	
RUE RACINE	Du 2 au 20	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 60 au 120	Paire
	Du 139 au 159	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE**CANTON N°24****BUREAU N°036****ECOLE ELEMENTAIRE DIDEROT**

IMPASSE AUDRAN	Du 1 au 6	
RUE AUDRAN	Du 2 au 26	Paire
	Du 5 au 37	Impaire
RUE DES BASSES BLANCHES	Du 1 au 31	
RUE BERLIOZ	Du 55 au 91	Impaire
	Du 64 au 98	Paire
RUE DES BLANCHES	Du 1 au 91	
ALLEE DE LA BOHEME	Du 2 au 10	
VOIE LILI BOULANGER	Du 1 au 10	
ALLEE CHABRIER	Du 1 au 10	
SENTE DE LA CRETAINE	Du 1 au 10	
RUE DU GENIE	Du 69 au 115	Impaire
	Du 76 au 122	Paire
VOIE GRETRY	Du 1 au 26	
SENTE DU HERON	Du 1 au 5	
SENTE DES JOLIVETTES	Du 1 au 8	
RUE LAKANAL	Du 2 au 34	
RUE DU LION D'OR	Du 63 au 119 Quinter	Impaire
VOIE MASSENET	Du 1 au 18	
RUE MONSIGNY	Du 20 au 26	Paire
	Du 23 au 29	Impaire
AVE DU MOULIN DE SAQUET	Du 2 au 52	Paire
RUE MOZART	Du 1 au 21	Impaire
RUE DES NORIETS	Du 1 au 37	Impaire
	Du 12 au 34	Paire
RUE DES PAVILLONS	Du 1 au 9	Impaire
AVE EUGENE PELLETAN	Du 1 au 23	Impaire
RUE PLANQUETTE	Du 19 au 29	Impaire
RUE PUCCINI	Du 1 au 49	
VOIE SCHUMANN	Du 1 au 55	
ALLEE DES SOURCES	Du 1 au 7	

IMPASSE DE LA TULEUSE

Du 8 au 12

SENTE DU VERGER

Du 2 au 14

VOIE WAGNER

Du 1 au 62

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE**CANTON N°24****BUREAU N°037****ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL CACHIN**

RUE AUDRAN	Du 41 au 61	Impaire
RUE BERLIOZ	Du 93 au 111	Impaire
	Du 100 au 122	Paire
IMPASSE DES CHALETS	Du 1 au 10	
VOIE CHARCOT	Du 2 au 31	
RUE DES CLEVEAUX	Du 1 au 38	
RUE DU GENIE	Du 1 au 67	Impaire
	Du 4 au 74 Quinter	Paire
VOIE ELIE GRAS	Du 1 au 16	
RUE JULES LAGASSE	Du 53 au 143	Impaire
RUE DU LION D'OR	Du 1 au 61	Impaire
RUE DES MALASSIS	Du 27 au 117	Impaire
VOIE VICTOR MASSE	Du 1 au 16	
IMPASSE GUY DE MAUPASSANT	Du 1 au 22	
VOIE ANDRE MESSENGER	Du 1 au 15	
ALLEE DU CLOS MOZART	Du 1 au 23	
RUE MOZART	Du 2 au 114	Paire
	Du 23 au 125	Impaire
RUE DES NORIETS	Du 36 au 64	Paire
	Du 39 au 57	Impaire
RUE OFFENBACH	Du 1 au 37	
RUE PERGOLESE	Du 1 au 100	
RUE PLANQUETTE	Du 34 au 38	Paire
VOIE RAMEAU	Du 1 au 14	
ALLEE MAURICE RAVEL	Du 1 au 5	
RUE ROSSINI	Du 1 au 32	
IMPASSE DES SABLONS	Du 1 au 10	
VOIE JACQUES THIBAUD	Du 1 au 17	
IMPASSE VERDI	Du 2 au 4	
RUE VERDI	Du 1 au 49	

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°041
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN**

AVE ABBE ROGER DERRY	Du 2 au 24	Paire
	Du 31 au 49	Impaire
PLACE DE L'EGLISE	Du 6 au 14	
RUE DE L'EGLISE	Du 4 au 4	
AVE YOURI GAGARINE	Du 3 au 23 Bis	Impaire
RUE DE LA GLACIERE	Du 8 au 20	Paire
AVE DU GENERAL LECLERC	Du 1 au 38	
PAS DU GENERAL LECLERC	Du 3 au 7	Impaire
RUE MONTEBELLO	Du 2 au 6	Paire
	Du 5 au 5 Quinter	Impaire
RUE CLEMENT PERROT	Du 23 au 35	Impaire
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 27 au 33	Impaire
PLACE SAINT-JUST	Du 2 au 22	
ALLEE ARTHUR TEISSEIRE	Du 2 au 6	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 126 au 130	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°042
SALLE ROBESPIERRE HAUTE

ALLEE DU COTEAU	Du 11 au 17	
PAS DU GENERAL LECLERC	Du 2 au 30	Paire
ALLEE DE LA PETITE FAUCILLE	Du 1 au 16	
ALLEE DU PETIT TONNEAU	Du 2 au 32	
ALLEE DU PUIITS FAROUCHE	Du 1 au 10	
AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Du 1 au 25	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°043

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

RUE AUDIGEOIS	Du 1 au 46	
AVE HENRI BARBUSSE	Du 15 au 39	Impaire
	Du 36 au 50	Paire
RUE DU CHATEAU	Du 5 au 13	
AVE AMBROISE CROIZAT	Du 1 au 3	
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 1 au 11	Impaire
	Du 14 au 14	Paire
PLACE DE LA HEUNIERE	Du 2 au 2 Quinter	
SQUARE DE L'HORLOGE	Du 1 au 4	
AVE EUGENE PELLETAN	Du 10 au 18	Paire
RUE HENRI DE VILMORIN	Du 1 au 23	Impaire
	Du 4 au 6	Paire
VILLA DE VITRY	Du 1 au 10	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°044

PALAIS DES SPORTS MAURICE THOREZ

AVE HENRI BARBUSSE	Du 1 au 7	Impaire
	Du 4 au 34	Paire
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 1 au 27	Impaire
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 23 au 33	Impaire
	Du 30 au 64	Paire
RUE DU GENERAL DE GAULLE	Du 12 au 38	Paire
	Du 13 au 43 Quinter	Impaire
RUE MONTEBELLO	Du 7 au 7 Quinter	Impaire
	Du 8 au 12	Paire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°045

ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL CACHIN

RUE AUDRAN	Du 28 au 68	Paire
RUE BEETHOVEN	Du 3 au 30	
SENTIER DU CHAMP CANNE	Du 0 au 10	
RUE DU FOSSE VERT	Du 1 au 10	
RUE LACOME	Du 1 au 40	
RUE JULES LAGASSE	Du 1 au 47	Impaire
	Du 2 au 96	Paire
RUE LALO	Du 1 au 13	
RUE DES NORIETS	Du 2 au 8	Paire
RUE DES PAVILLONS	Du 2 au 6	Paire
RUE GERMAIN PINSON	Du 10 au 16	Paire
	Du 15 au 19	Impaire
RUE PLANQUETTE	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
BLD DE STALINGRAD	Du 1 au 101	Impaire
	Du 40 au 78	Paire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°046
SALLE MUNICIPALE AUBER**

ALLEE DES CHAMPS FLEURIS	Du 2 au 8	
RUE JULES LAGASSE	Du 98 au 120	Paire
RUE DES MALASSIS	Du 1 au 25	Impaire
	Du 2 au 22 Quinter	Paire
RUE MOLIERE	Du 1 au 21	Impaire
	Du 2 au 30	Paire
ALLEE DES SOPHORAS	Du 1 au 8	
BLD DE STALINGRAD	Du 103 au 157	Impaire
	Du 110 au 120	Paire
ALLEE DES SYCOMORES	Du 2 au 4	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°047

ECOLE MATERNELLE DES MALASSIS

PAS BELA BARTOK	Du 1 au 10	
RUE BELLEVUE	Du 1 au 10	
RUE BIZET	Du 2 au 52	
IMPASSE BOIELDIEU	Du 2 au 28	
RUE BOIELDIEU	Du 3 au 35	Impaire
VOIE ALPHONSE DAUDET	Du 1 au 15	
ALLEE CLAUDE DEBUSSY	Du 1 au 14	
RUE CLAUDE DEBUSSY	Du 1 au 43	Impaire
	Du 2 au 42	Paire
RUE DONIZETTI	Du 10 au 64	Paire
	Du 15 au 79	Impaire
VILLA DONIZETTI	Du 1 au 15	
VOIE GLUCK	Du 1 au 67	
RUE DES MALASSIS	Du 28 au 96	Paire
SENTIER MONCOUTEAU	Du 1 au 10	
RUE FRANCIS POULENC	Du 9 au 66	
PLACE DES ROSES	Du 1 au 3	
SENTIER ROUXEL	Du 1 au 15	
SENTIER EMILE ZOLA	Du 4 au 40	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°048

STADE ROGER COUDERC

RUE AUBER	Du 1 au 104	
RUE EMILE BASTARD	Du 10 au 10	
RUE BOIELDIEU	Du 2 au 74	Paire
	Du 37 au 69	Impaire
RUE CLAUDE DEBUSSY	Du 44 au 50	Paire
	Du 45 au 63	Impaire
RUE ROBERT DEGERT	Du 3 au 61	
RUE DONIZETTI	Du 4 au 8	Paire
	Du 13 au 13	Impaire
RUE DE GOURNAY	Du 1 au 10	
RUE LAMARTINE	Du 1 au 30	
RUE DES MALASSIS	Du 24 au 26	Paire
RUE MOLIERE	Du 25 au 25	Impaire
	Du 34 au 36	Paire
RUE ERIK SATIE	Du 1 au 40	
BLD DE STALINGRAD	Du 159 au 207	Impaire
RUE GERMAINE TAILLEFERRE	Du 1 au 14	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°049

ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL

RUE CHAMPOLLION	Du 43 au 67	Impaire
	Du 68 au 82	Paire
RUE DE LA CONCORDE	Du 1 au 80	
RUE DE LA FRATERNITE	Du 1 au 17	Impaire
	Du 2 au 20 Bis	Paire
RUE GAGNEE	Du 2 au 16	Paire
RUE FEDERICO GARCIA LORCA	Du 3 au 31	
ALLEE PIERRE LAMOUREUX	Du 1 au 7	
PLACE DE LA LIBERTE	Du 1 au 8	
PASSAGE LOUISE MICHEL	Du 1 au 5	
RUE NAPEE	Du 1 au 16	
RUE DES NYMPHES	Du 1 au 19	
ALLEE JEAN BECOT	Du 1 au 8	
RUE DE LA SOLIDARITE	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 30	Paire
IMPASSE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 1 au 14	
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 43 au 57	Impaire
	Du 48 au 62	Paire
BLD DE STALINGRAD	Du 82 au 108 Bis	Paire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°050
CENTRE DE QUARTIER JEAN BECOT**

RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	Du 1 au 53	
RUE CHAMPOLLION	Du 75 au 85	Impaire
	Du 90 au 120	Paire
RUE DE LA FRATERNITE	Du 23 au 31	Impaire
	Du 34 au 48	Paire
RUE GAGNEE	Du 26 au 76	Paire
RUE ARTHUR RIMBAUD	Du 1 au 10	
RUE DE LA SOLIDARITE	Du 31 au 81	Impaire
	Du 32 au 50	Paire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

BUREAU N°051

ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON

VILLA BELLEVUE	Du 1 au 20	
RUE DES BLANCS MURS	Du 1 au 106	
VOIE BROCA	Du 1 au 15	
RUE DES CARRIERES	Du 1 au 82	
RUE CHAMPOLLION	Du 2 au 66	Paire
	Du 3 au 41	Impaire
RUE CHAPTAL	Du 1 au 24	
RUE CUJAS	Du 1 au 31	
RUE CUVIER	Du 1 au 32	
RUE DU FORT	Du 1 au 61	
RUE CHARLES INFROIT	Du 68 au 94	Paire
	Du 71 au 79	Impaire
IMPASSE JEAN JACOB	Du 1 au 22	
RUE LARREY	Du 2 au 13	
RUE LAVOISIER	Du 1 au 23	
RUE ANDRE MALRAUX	Du 1 au 33	
VOIE PINEL	Du 6 au 12	
IMPASSE REAUMUR	Du 2 au 13 Bis	
RUE REAUMUR	Du 26 au 77	
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 2 au 46 Bis	Paire
RUE EUGENE VARLIN	Du 1 au 22	
IMPASSE DES VAULOYERS	Du 1 au 10	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°052

ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON

RUE CHARLES INFROIT	Du 81 au 99	Impaire
	Du 94 Bis au 118	Paire
AVE EUGENE PELLETAN	Du 20 au 30	Paire
RUE GERMAIN PINSON	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 8	Paire
RUE MARIE SORIN DEFRESNE	Du 1 au 41	Impaire
BLD DE STALINGRAD	Du 2 au 38	Paire
SENTIER TISSEBARBE	Du 3 au 46	
RUE HENRI DE VILMORIN	Du 10 au 46	Paire
	Du 27 au 47	Impaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24**

**BUREAU N°053
FOYER PAUL ET NOEMIE FROMENT**

ALLEE DES ACACIAS	Du 1 au 7	
VOIE BUFFON	Du 1 au 26	
RUE LOUISE AGLAE CRETTE	Du 29 au 121	Impaire
	Du 50 au 176	Paire
RUE GERMAIN DEFRESNE	Du 49 au 51	Impaire
RUE DU GENERAL DE GAULLE	Du 40 au 46	Paire
	Du 45 au 53	Impaire
RUE CHARLES FLOQUET	Du 1 au 73	
RUE CHARLES INFROIT	Du 32 au 66	Paire
	Du 49 au 69 Ter	Impaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°054

ECOLE ELEMENTAIRE MONTESQUIEU

RUE FELIX FAURE	Du 1 au 25 Quinter	
RUE FRANKLIN	Du 1 au 24	
RUE CHARLES INFROIT	Du 4 au 30 Ter	Paire
RUE DES MARAIS	Du 1 au 35	
PLACE GABRIEL PERI	Du 2 au 4	
RUE GABRIEL PERI	Du 215 au 261	Impaire
	Du 232 au 272	Paire
RUE DES PRES	Du 5 au 69	Impaire
	Du 4 Ter au 46	Paire
AVE DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 50	
RUE SAINTE GENEVIEVE	Du 1 au 38	
RUE CHARLES TELLIER	Du 1 au 41	
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 18 au 42	Paire
RUE DE L'YSER	Du 2 au 35	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°055

ECOLE ELEMENTAIRE MONTESQUIEU

AVE PIERRE BROSSOLETTE	Du 1 au 25	Impaire
	Du 4 au 28	Paire
AVE CHANZY	Du 1 au 9	Impaire
	Du 2 au 12	Paire
RUE DU CHEVALERET	Du 2 au 22	
RUE CHEVREUL	Du 3 au 14	
RUE ALBERT EINSTEIN	Du 2 au 44	
RUE JULES FERRY	Du 1 au 57	
RUE CHARLES FOURIER	Du 55 au 61	Impaire
	Du 62 au 80	Paire
AVE ANATOLE FRANCE	Du 1 au 33	Impaire
	Du 2 au 18	Paire
AVE GAMBETTA	Du 1 au 27	Impaire
COURS DE LA GARE	Du 1 au 3	
AVE VICTOR HUGO	Du 1 au 30	
RUE D'IVRY	Du 2 au 46	
AVE D'ORLEANS	Du 1 au 16	
RUE PARMENTIER	Du 1 au 38	
AVE DES PLATANES	Du 1 au 4	
AVE EVA SALMON	Du 1 au 34	
PLACE PIERRE SEMARD	Du 1 au 10	
RUE PIERRE SEMARD	Du 15 au 19	Impaire
	Du 20 au 42	Paire
AVE PAUL VAILLANT COUTURIER	Du 1 au 27	Impaire
	Du 2 au 16	Paire
AVE VIAL	Du 2 au 15	
RUE EMILE ZOLA	Du 1 au 19	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
CANTON N°24

BUREAU N°056
ECOLE MATERNELLE EVA SALMON

RUE DE LA BAIGNADE	Du 3 au 27	
RUE AUGUSTE BLANQUI	Du 1 au 41	
AVE PIERRE BROSSOLETTE	Du 29 au 47	Impaire
	Du 32 au 50	Paire
RUE EDITH CAVELL	Du 92 au 98	Paire
	Du 97 au 113	Impaire
RUE FRANCK CHAUVEAU	Du 1 au 26	
IMPASSE CONSTANTIN	Du 2 au 15	
RUE CONSTANTIN	Du 1 au 29	
VILLA CONSTANTIN	Du 1 au 7	
RUE MARGUERITE DURAS	Du 1 au 26	
VILLA DES FLEURS	Du 1 au 2 Quinter	
RUE CHARLES FOURIER	Du 22 au 52	Paire
AVE ANATOLE FRANCE	Du 24 au 112	Paire
	Du 35 au 55	Impaire
PASSAGE GERARD	Du 2 au 4	
QUAI JULES GUESDE	Du 56 au 58	Paire
	Du 107 au 163	Impaire
RUE ROSA PARKS	Du 1 au 29	
RUE PASTEUR	Du 69 au 93	Impaire
	Du 82 au 86	Paire
RUE DU PORT A L'ANGLAIS	Du 1 au 11	
RUE SAINT SIMON	Du 1 au 14	

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE

CANTON N°24

BUREAU N°057

CENTRE DE QUARTIER DU PORT A L'ANGLAIS

RUE BERTHIE ALBRECHT	Du 1 au 150	
RUE D'ALGESIRAS	Du 1 au 28	
AVE PRESIDENT S. ALLENDE	Du 2 au 44	Paire
PAS DES ANOUES	Du 1 au 10	
RUE EDITH CAVELL	Du 30 au 86	Paire
	Du 31 au 95	Impaire
RUE AIME CESAIRE	Du 1 au 10	
CHEMIN DE HALAGE	Du 25 au 31	
CHEMIN LATERAL	Du 5 au 7	
RUE DUGUESCLIN	Du 1 au 48	
RUE CHARLES FOURIER	Du 11 au 53	Impaire
QUAI JULES GUESDE	Du 32 au 52	Paire
	Du 47 au 105 Quinter	Impaire
RUE MARAT	Du 1 au 26	
RUE ALFRED DE MUSSET	Du 1 au 38	
RUE NOBEL	Du 1 au 14	
RUE PASTEUR	Du 1 au 61	Impaire
	Du 2 au 74	Paire
RUE PASTEUR PROLONGEE	Du 1 au 10	
RUE GEORGES SAND	Du 2 au 56	
RUE DE SEINE	Du 2 au 101	
RUE PIERRE SEMARD	Du 2 au 12	Paire
	Du 5 au 13	Impaire
IMPASSE EDOUARD VAILLANT	Du 3 au 25 Bis	
RUE EDOUARD VAILLANT	Du 2 au 41	
RUE VERCINGETORIX	Du 1 au 37	
RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 2 au 60	



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

**A R R Ê T É N° 2023/3073
instituant les bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne
à compter du 1^{er} janvier 2024**

La Préfète du Val-de-Marne

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 2009/3318 du 27 août 2009 instituant les bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne à compter du 1^{er} mars 2010 ;

Vu le courrier du Maire en date du 24 juillet 2023 ;

Considérant la création des bureaux de vote n° 21, 22, 23 et 24 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n° 2009/3318 du 27 août 2009 instituant les bureaux de vote dans la commune du Perreux-sur-Marne est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – À compter du 1^{er} janvier 2024, les électeurs de la commune du Perreux-sur-Marne sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

Canton n° 14 (Nogent-sur-Marne)

Bureau n° 1 - Mairie – place de la Libération

Bureau n° 2 - Salle Charles de Gaulle – 147 avenue du Général de Gaulle

Bureau n° 3 - École maternelle Clémenceau – 61 avenue Georges Clémenceau

Bureau n° 4 - École élémentaire Clémenceau A – 59 avenue Georges Clémenceau

Bureau n° 5 - École élémentaire Clémenceau B – 57 avenue Georges Clémenceau

Bureau n° 6 - Collège Brossolette – 154 bis avenue Pierre Brossolette

Bureau n° 7 - École élémentaire Brossolette – 154 avenue Pierre Brossolette

Bureau n° 8 - École maternelle Paul Doumer – 168 avenue Pierre Brossolette

Bureau n° 9 - Lycée Paul Doumer – 2 rue Paul Doumer
Bureau n° 10 - École maternelle de Lattre – 45 rue de la Gaité
Bureau n° 11 - Réfectoire maternelle de Lattre - 45 rue de la Gaité
Bureau n° 12 - École maternelle des Thillards – 2 rue du Thillard
Bureau n° 13 - Réfectoire maternelle des Thillards – 2 rue du Thillard
Bureau n° 14 - Saut du loup – 4 rue Jean d'Estienne d'Orves
Bureau n° 15 - les 4 saisons (1) – 2 rue Jean d'Estienne d'Orves
Bureau n° 16 - les 4 saisons (2) – 45 bis avenue Gabriel Péri
Bureau n° 17 - École élémentaire Jules Ferry Sud – 8 rue Jules Ferry
Bureau n° 18 - École élémentaire Jules Ferry Nord – 8 rue Jules Ferry
Bureau n° 19 - École maternelle Jules Ferry – 10 rue Jules Ferry
Bureau n° 20 - Centre Joffre – 98 avenue du Maréchal Joffre
Bureau n° 21 - École Germaine Sablon A – 36 boulevard d'Alsace Lorraine
Bureau n° 22 - École Germaine Sablon B – 38 boulevard d'Alsace Lorraine
Bureau n° 23 - Mairie (2) – place de la Libération
Bureau n° 24 - Lycée Paul Doumer (2) – 2 rue Paul Doumer.

Article 3 - À compter du 1^{er} janvier 2024, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de Ville – place de la Libération.

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune du Perreux-sur-Marne et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} janvier suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

Article 6 - Les Français établis hors de France (*article L.12 du code électoral*) et les militaires (*article L.13 du code électoral*) seront inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune.

Article 7 - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (*article L.15 du code électoral*) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

Article 8 - Les personnes sans domicile fixe (*article L.15-1 du code électoral*) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

Article 9 - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

.../...

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 11 - Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 21 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général**

Ludovic GUILLAUME

LISTE DES RUES

Page 1 / 24

Bureau de vote	Code rivoti	Libellé	Cité de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
001	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Paire	Du 96 au 128			41
001	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 105 au 137			41
001	00006	Avenue Ledru Rollin		Du 1 au 9999	Impaire	Du 69 au 999			43
001	00006	Avenue Ledru Rollin		Du 1 au 9999	Paire	Du 72 au 998			43
001	00063	Rue des Fratellini		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999			198
001	00063	Rue des Fratellini		Du 0 au 9999	Paire	Du 2 au 32			198
001	00063	Rue des Fratellini		Du 0 au 9999	Paire	Du 34 au 9998			198

24 JUL. 2023

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint,

Thomas BERRUEZO

LISTE DES RUES

Page 2 / 24

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Norms	Obsolète	Id Adagio
002	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Pair	Du 154 au 198			41
002	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 163 au 211			41
002	00023	Rue d'Avron		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 47			59
002	00023	Rue d'Avron		Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 62			59
002	00028	Rue du Bel Air		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 4			125
002	00028	Rue du Bel Air		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 3			125
002	00041	Rue des Champs		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			183
002	00042	Rue Chanzy		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			184
002	00051	Rue des Cortuis		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			190
002	00065	Rue de la Gaieté		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 37			137
002	00065	Rue de la Gaieté		Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 24			137
002	00069	Rue Gilbert Médéric		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			202
002	00135	Allée Victor Basch		Du 0 au 9999	Pair	Du 14 ¹⁵ au 998			30
002	00135	Allée Victor Basch		Du 0 au 9999	Impaire	Du 27 au 9999			30
002	00163	Allée Marthe		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			71
002	00177	Villa Renée		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			85
002	00183	Allée du Square		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			91
002	00195	Allée des Vignes		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			119

24 JUL. 2023



LISTE DES RUES

Page 3 / 24

Bureau de vote	Code rivoi	Libellé	Cité de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
003	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Pair	Du 130 au 152			41
003	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 139 au 161			41
003	00006	Avenue Ledru Rollin		Du 1 au 9999	Impaire	Du 49 au 67			43
003	00006	Avenue Ledru Rollin		Du 1 au 9999	Pair	Du 50 au 70			43
003	00059	Rue de la Ferme		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			135
003	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Pair	Du 54 au 998			138
003	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Impaire	Du 65 au 9999			138
003	00126	Rue de la Station		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			24
003	00135	Allée Victor Basch		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 25			30
003	00135	Allée Victor Basch		Du 0 au 9999	Pair	Du 2 au 14			30

24 JUIL. 2023



LISTE DES RUES

Page 4 / 24

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Cité de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
004	00020	Rue des Arts		Du 1 au 9999	Pair	Du 20 au 9998			57
004	00020	Rue des Arts		Du 1 au 9999	Impaire	Du 29 au 9999			57
004	00056	Rue Denfert Rochereau		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 5			134
004	00056	Rue Denfert Rochereau		Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 6			134
004	00064	Avenue Gabriel Péri		Du 0 au 9999	Impaire	Du 63 au 81			199
004	00064	Avenue Gabriel Péri		Du 0 au 9999	Pair	Du 68 au 106			199
004	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Pair	Du 26 au 52			138
004	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Impaire	Du 35 au 63			138
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 20			2
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 15			2
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Impaire	Du 17 au 27			2
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Pair	Du 22 au 34			2
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Impaire	Du 29 au 9999			2
004	00095	Avenue Montaigne		Du 0 au 9999	Pair	Du 36 au 998			2
004	00139	Impasse des Acacias		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			156
004	00142	Avenue du Château		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			35
004	00145	Rue du Docteur Faugeroux		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			158
004	00153	Rue du Hêtre		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			64
004	00185	Avenue du Sud		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			93
004	00192	Impasse des Vieux Pavillons		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			165

24 JUL. 2023



LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code r/voit	Libellé	Cité de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
005	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 43 au 103			41
005	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Pair	Du 58 au 94			41
005	00064	Avenue Gabriel Péri		Du 0 au 9999	Impaire	Du 83 au 9999			199
005	00064	Avenue Gabriel Péri		Du 0 au 9999	Pair	Du 108 au 998			199
005	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Pair	Du 44 au 80			105
005	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Impaire	Du 45 au 87			105
005	00160	Allée Léonide		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			68

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivot	Libellé	Clé de tri	Numeros de rue	Parié	Numeros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
006	00009	Avenue Pierre Brossolette		Du 0 au 9999	Impaire	Du 75 au 129			46
006	00013	Rue Albert Lecocq		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			50
006	00018	Quai de l'Artois		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 54			55
006	00057	Rue des Deux Iles		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			194
006	00071	Rue Henri Navarre		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			139
006	00073	Avenue de l'île d'Amour		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			140
006	00168	Cité Nouvelle		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			76
006	00180	Villa des Roses		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			88
006	00189	Villa du Trocadéro		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			115

24 JUL. 2023



LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code r/voil	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numeros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
007	00009	Avenue Pierre Brossollette		Du 0 au 9999	Paire	Du 88 au 142			46
007	00009	Avenue Pierre Brossollette		Du 0 au 9999	Impaire	Du 131 au 161			46
007	00009	Avenue Pierre Brossollette		Du 0 au 9999	Paire	Du 144 au 180			46
007	00020	Rue des Arts		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 27			57
007	00020	Rue des Arts		Du 1 au 9999	Paire	Du 2 au 18			57
007	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 33			138
007	00067	Avenue Georges Clémenceau		Du 1 au 9999	Paire	Du 2 au 24			138
007	00070	Allée Guy Môquet		Du 0 au 9999	Paire	Du 0 au 34			203
007	00070	Allée Guy Môquet		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 21			203
007	00108	Rue Patier Soupault		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			13
007	00150	Villa de la Garenne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			62
007	00181	Allée des Rosiers		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			89
007	00194	Allée Yvonne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			118



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code r/voil	Libellé	Cle de tri	Números de rue	Parité	Números de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
008	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 41			41
008	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Paire	Du 2 au 56			41
008	00026	Place Beaufranchet		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			173
008	00039	Quai de Champagne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 19			182
008	00040	Rue de Champagne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			129
008	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 43			105
008	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Paire	Du 2 au 42			105
008	00098	Rue Nouvelle Monceau		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			5
008	00141	Allée des Castors		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			34
008	00154	Ile des Loups		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			161
008	00173	Villa du Pont de Bry		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			81

24 JUL. 2023



LISTE DES RUES

Page 9 / 24

Bureau de vote	Code r/voili	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
009	00009	Avenue Pierre Brossollette		Du 0 au 9999	Impaire	Du 163 au 9999			46
009	00009	Avenue Pierre Brossollette		Du 0 au 9999	Pair	Du 182 au 998			46
009	00018	Quai de l'Artois		Du 1 au 9999	Suite	Du 87 au 9999			55
009	00019	Rue d'Artois		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			56
009	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Impaire	Du 101 au 9999			197
009	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Pair	Du 110 au 998			197
009	00103	Allée des Ormes		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 14			143
009	00103	Allée des Ormes		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 21			143
009	00103	Allée des Ormes		Du 0 au 9999	Pair	Du 16 au 998			143
009	00103	Allée des Ormes		Du 0 au 9999	Impaire	Du 23 au 9999			143
009	00119	Rue de la Rivière		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			149
009	00165	Villa Meyer		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			73
009	00191	Sentier du Trou à Sable		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			116
009	00198	Allée des Maronniers		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			121



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Clé de tri	Numeros de rue	Parité	Numeros de section de rue	Norms	Obsolète	Id Adagio
010	00027	Avenue Bécheret		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			174
010	00065	Rue de la Gaieté		Du 1 au 9999	Pair	Du 48 au 9998			137
010	00065	Rue de la Gaieté		Du 1 au 9999	Impaire	Du 57 au 9999			137
010	00072	Avenue du Huit Mai 1945		Du 104 au 9999	Pair	Du 124 au 998			204
010	00072	Avenue du Huit Mai 1945		Du 104 au 9999	Impaire	Du 163 au 999			204
010	00077	Avenue Jeanne D'Arc		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			96
010	00094	Avenue Molière		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			1
010	00104	Rue de la Paix		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 33			10
010	00104	Rue de la Paix		Du 0 au 9999	Pair	Du 2 au 40			10
010	00113	Rue Pommier de L'Eglise		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			16
010	00120	Avenue Robert		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			20
010	00136	Rue Victor Recourat		Du 0 au 9999	Pair	Du 108 au 998			155
010	00136	Rue Victor Recourat		Du 0 au 9999	Impaire	Du 123 au 9999			155

24 JUL. 2023



LISTE DES RUES

Page 12 / 24

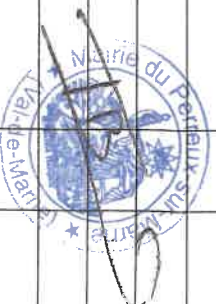
Bureau de vote	Code rvoili	Libellé	Cité de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
012	00011	Place Robert Belvaux		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			48
012	00028	Rue du Bel Air		Du 0 au 9999	Impaire	Du 5 au 999			125
012	00028	Rue du Bel Air		Du 0 au 9999	Pair	Du 6 au 998			125
012	00029	Rue de Belfort		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			175
012	00044	Rue Charles Ollier		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			185
012	00048	Rue de Colmar		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			188
012	00096	Rue de Nancy		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			3
012	00100	Rue de l'Orage		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			7
012	00104	Rue de la Paix		Du 0 au 9999	Impaire	Du 91 au 9999			10
012	00104	Rue de la Paix		Du 0 au 9999	Pair	Du 100 au 9998			10
012	00118	Place de la République		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			19
012	00129	Rue du Thillard		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			26
012	00130	Allée des Vergers		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			27



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
015	00002	Avenue de Bry		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			39
015	00006	Avenue Ledru Rollin		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 47			43
015	00009	Avenue Pierre Brossolette		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 73			46
015	00009	Avenue Pierre Brossolette		Du 0 au 9999	Pair	Du 2 au 86			46
015	00060	Avenue des Fleurs		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			196
015	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 21			197
015	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 30			197
015	00083	Rue Latérale au Vladuc		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			101
015	00122	Boulevard Sadi Carnot		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			150
015	00138	Rue de l'Yser		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			32
015	00149	Villa Florian		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			159
015	00162	Villa Foch		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			70
015	00164	Rue Mathias		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			72
015	00169	Rue Patou		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			77
015	00175	Allée Quo Vadis		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			83
015	00176	Villa Magdelaine Rameau		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			84
015	00182	Impasse Sadi Carnot		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			90
015	00187	Allée des Tilleuls		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			113
015	00197	Cité Saint Antoine		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			166
015	00199	Villa Patou		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			122



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Clé de tri	Numeros de rue	Parité	Numeros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
016	00007	Boulevard de la Liberté		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			44
016	00014	Allée de l'Alma		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			51
016	00015	Rue Ampère		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			52
016	00043	Rue Charles Bridou		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			130
016	00046	Rue Claude Jean-Romain		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			186
016	00050	Rue de la Concorde		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			189
016	00052	Rue Crespin		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			191
016	00091	Allée Marigny		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			109
016	00106	Rue des Parclairs		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			144
016	00123	Rue des Saintfoins		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			22
016	00127	Rue de Tannebourg		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			152
016	00133	Rue de l'Union		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			29
016	00144	Passage Daguerre		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			36
016	00152	Rue Henri Rivière		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			63
016	00188	Cité Trianon		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			114
016	00193	Avenue des Villas		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			117



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Page 17 / 24

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
017	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Pair	Du 120 au 9998			38
017	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 137 au 9999			38
017	00016	Quai de l'Argonne		Du 0 au 9999	Suite	Du 36 au 999			53
017	00035	Rue du Canal		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			179
017	00058	Rue de l'Épargne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			195
017	00079	Rue Jouleau		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			98
017	00089	Rue de la Marchaussee		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			107
017	00115	Avenue du Président Roosevelt		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 25			17
017	00116	Rue des Prestes		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			148
017	00155	Impasse Janine		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			65
017	00167	Impasse du Nord		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			75
017	00190	Impasse des Trois Pavillons		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			164
017	10001	Rue de l'Embarcadère		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			167
017	10002	Rue des Bateliers		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			168
017	10003	Rue de la Dame de Nage		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			169
017	10004	Rue des Rameurs		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			170
017	10005	Rue du Canotage		Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			171



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rvoil	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
018	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Pair	Du 100 au 118			38
018	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 117 au 135			38
018	00012	Rue Albert Collinet		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			49
018	00062	Rue de la Fosse Moreau		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			136
018	00066	Rue Gallieni		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			200
018	00078	Rue Joséphine		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			97
018	00080	Rue Jules Auffret		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 18			142
018	00080	Rue Jules Auffret		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 25			142
018	00086	Rue du Marché		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			104
018	00090	Rue Marie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			108
018	00107	Rue Pasteur		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			12
018	00115	Avenue du Président Roosevelt		Du 0 au 9999	Impaire	Du 27 au 9999			17
018	00121	Rue Robert Diaquin		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			21
018	00134	Rue de Verdun		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 24			154
018	00134	Rue de Verdun		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 27			154
018	00134	Rue de Verdun		Du 0 au 9999	Pair	Du 26 au 9998			154
018	00134	Rue de Verdun		Du 0 au 9999	Impaire	Du 29 au 9999			154
018	00143	Villa Clotilde		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			157
018	00148	Impasse Emilie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			61
018	00151	Villa Henriette		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			160
018	00156	Allée des Joncs Marins		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			162
018	00171	Allée des Peupliers		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			79
018	00178	Rue Robert Schuman		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			86



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivoi	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
019	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Paire	Du 68 au 98			38
019	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 85 au 115			38
019	00030	Rue du Bois		Du 0 au 9999	Paire	Du 32 au 998			176
019	00036	Rue de la Cascade		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			180
019	00049	Rue du Commandant Raynal		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			132
019	00053	Rue Cristino Garcia		Du 0 au 9999	Impaire	Du 23 au 9999			133
019	00053	Rue Cristino Garcia		Du 0 au 9999	Paire	Du 30 au 998			133
019	00068	Rue Georges Guynemer		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			201
019	00080	Rue Jules Aulfret		Du 0 au 9999	Paire	Du 18 au 42			142
019	00081	Rue Jules Ferry		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			99
019	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Paire	Du 74 au 998			100
019	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 97 au 9999			100
019	00097	Avenue de Neuilly Plaisance		Du 0 au 9999	Paire	Du 20 au 998			4
019	00097	Avenue de Neuilly Plaisance		Du 0 au 9999	Impaire	Du 23 au 9999			4
019	00102	Avenue des Ormeaux		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			9
019	00105	Rue des Paquerettes		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			11
019	00140	Villa Arnelie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			33
019	00157	Impasse Lamartine		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			66
019	00186	Villa Saint Paul		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			112



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rvoili	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
020	00016	Quai de l'Argonne		Du 0 au 9999	Suite	Du 1 au 35			53
020	00024	Rue du Bac		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			172
020	00033	Rue des Bords de Marne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			178
020	00038	Rue des Cent Marches		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			181
020	00039	Quai de Champagne		Du 0 au 9999	Suite	Du 20 au 9999			182
020	00072	Avenue du Huit Mai 1945		Du 104 au 9999	Pair	Du 104 au 122			204
020	00072	Avenue du Huit Mai 1945		Du 104 au 9999	Impaire	Du 115 au 161			204
020	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Pair	Du 82 au 112			105
020	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Impaire	Du 89 au 119			105
020	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Pair	Du 114 au 9998			105
020	00087	Avenue du Maréchal Joffre		Du 1 au 9999	Impaire	Du 121 au 9999			105
020	00114	Rue de la Prairie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			147
020	00128	Rue Thierry		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			25
020	00132	Rue Traversière		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			28
020	00159	Impasse Ledru Rollin		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			163
020	00196	Villa Leseur		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			120



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Page 21 / 24

Bureau de vote	Code rivoi	Libellé	Cle de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
021	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 33 au 83			38
021	00017	Rue Arthur Dailidé		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			54
021	00021	Rue Auguste Dasprat		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			58
021	00023	Rue d'Avron		Du 1 au 9999	Impaire	Du 49 au 999			59
021	00023	Rue d'Avron		Du 1 au 9999	Pair	Du 64 au 998			59
021	00030	Rue du Bois		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 30			176
021	00032	Rue du Bois des Joncs Marins		Du 0 au 9999	Suite	Du 46 au 998			177
021	00045	Avenue Château de Plaisance		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			131
021	00053	Rue Cristiano Garcia		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 28			133
021	00053	Rue Cristiano Garcia		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 21			133
021	00080	Rue Jules Aulfret		Du 0 au 9999	Impaire	Du 43 au 9999			142
021	00080	Rue Jules Aulfret		Du 0 au 9999	Pair	Du 44 au 998			142
021	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 52			100
021	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 75			100
021	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Pair	Du 54 au 72			100
021	00082	Avenue Lamartine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 77 au 97			100
021	00088	Rue du Maréchal Lyautey		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			106
021	00097	Avenue de Neuilly Plaisance		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 20			4
021	00097	Avenue de Neuilly Plaisance		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 21			4
021	00101	Rue de l'Orangerie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			8
021	00110	Rue Pierre Barberet		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			14
021	00146	Allée de l'Égalité		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			37
021	00147	Rue Emile Druibigny		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			60



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Page 22 / 24

Bureau de vote	Code rivoi	Libellé	Cle de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
022	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 20			38
022	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 31			38
022	00001	Boulevard d'Alsace Lorraine		Du 0 au 9999	Pair	Du 22 au 66			38
022	00003	Boulevard de Fontenay		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			40
022	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Pair	Du 200 au 240			41
022	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 213 au 245			41
022	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Pair	Du 242 au 9998			41
022	00004	Avenue du Général de Gaulle		Du 1 au 9999	Impaire	Du 247 au 9999			41
022	00008	Avenue du Onze Novembre		Du 0 au 9999	Pair	Du 72 au 998			45
022	00008	Avenue du Onze Novembre		Du 0 au 9999	Impaire	Du 75 au 9999			45
022	00010	Boulevard Raymond Poincaré		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			47
022	00031	Chemin du Bois des Joncs Marins		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999	Oui		126
022	00032	Rue du Bois des Joncs Marins		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 44			177
022	00054	Rue de la Croix d'Eau		Du 0 au 9999	Pair	Du 0 au 20			192
022	00054	Rue de la Croix d'Eau		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 17			192
022	00054	Rue de la Croix d'Eau		Du 0 au 9999	Impaire	Du 19 au 9999			192
022	00054	Rue de la Croix d'Eau		Du 0 au 9999	Pair	Du 22 au 998			192
022	00085	Rue Pierre Grange		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			103
022	00111	Rue Pierre Curie		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			146
022	00112	Rue de la Pointe du Grand Chemin		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			15
022	00137	Rue des Villemains		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			31
022	00172	Villa Maison Blanche		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			80
022	00174	Villa du Pré Lamartine		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			82



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code r/voll	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
023	00047	Rue Coll		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			187
023	00056	Rue Denfert Rochereau		Du 1 au 9999	Impaire	Du 7 au 9999			134
023	00056	Rue Denfert Rochereau		Du 1 au 9999	Paire	Du 8 au 9998			134
023	00092	Rue de la Marne		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			110
023	00099	Rue Nungesser		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			6
023	00125	Allée de Bellevue		Du 0 au 9999	Paire	Du 0 au 40			151
023	00125	Allée de Bellevue		Du 0 au 9999	Impaire	Du 1 au 31			151
023	00125	Allée de Bellevue		Du 0 au 9999	Impaire	Du 33 au 9999			151
023	00125	Allée de Bellevue		Du 0 au 9999	Paire	Du 40 au 998			151
023	00158	Rue Jean-Baptiste Lanoz		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			67



24 JUL. 2023

LISTE DES RUES

Page 24 / 24

Bureau de vote	Code rivoili	Libellé	Cla de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
024	00018	Quai de l'Artois		Du 1 au 9999	Suite	Du 55 au 69			55
024	00018	Quai de l'Artois		Du 1 au 9999	Suite	Du 71 au 86			55
024	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Impaire	Du 23 au 45			197
024	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Pair	Du 32 au 64			197
024	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Impaire	Du 47 au 99			197
024	00061	Boulevard Foch		Du 1 au 9999	Pair	Du 66 au 108			197
024	00070	Allée Guy Moquet		Du 0 au 9999	Impaire	Du 23 au 9999			203
024	00070	Allée Guy Moquet		Du 0 au 9999	Pair	Du 36 au 998			203
024	00074	Résidence des Iles		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			94
024	00075	Rue Jean Mermoz		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			95
024	00109	Rue Paul Doumer		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			145
024	00166	Villa Monceau		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			74
024	00170	Sentier des Petits Ormes		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			78
024	00184	Allée du Stade		Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			92

24 JUL. 2023





**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun Départemental
Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Service Départemental de l'Action Sociale**

ARRÊTÉ n°2023/02752

Portant composition de la commission locale d'action sociale du Val de Marne

La Préfète du Val de Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel n° NOR IOMA2227640A du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu les résultats des élections du 9 décembre 2022 des représentants du personnel au comité technique de proximité interdépartemental Police pour les départements 75-92-93-94 pour ce qui concerne le département du Val de Marne ;

Vu les résultats des élections du 9 décembre 2022 des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté n°2023/01714 du 10 mai 2023 portant composition et répartition des sièges au sein de la commission locale d'action sociale du Val de Marne ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales composant la commission locale d'action sociale du Val de Marne ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture :

A R R E T E :

Article 1^{er}: Les membres de droit de la commission locale d'action sociale du Val de Marne sont :

- le représentant de l'État ;
- le haut fonctionnaire de zone de défense et de sécurité ou son représentant ;
- le directeur départemental de la police nationale ou le directeur territorial de la police nationale, à défaut, le directeur départemental de la sécurité publique ;
- le commandant de région de gendarmerie ou le commandant d'un service de gendarmerie représenté localement ;
- le directeur du secrétariat général commun départemental ;
- un assistant de service social.

Article 2 : Les représentants du personnel des services de police au sein de la commission locale d'action sociale du Val de Marne sont :

Syndicats	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
ALLIANCE	9	Benoît GOBBATO	Frédéric LE COËNT
		Florian LEMERCIER	Guillaume LOUBIE
		ROBIN LEMAIRE	Emmanuel TOPLAN
		Anthony DEBARNAUD	Laurent DE CORDOVA
		Samira BOUAZIZ	Sophie LEBAS
		Jean GABACH	Sandra BEHREND
		Kevin JAMES	Yann KERENGUEVEN
		Nicolas PUCHEUX	Benjamin BACHELIER
		Régis COUPEZ	Charlène KRUMM
UNITE SG POLICE	6	Benoît LERICHE	Audrey PEQUINOT
		Benjamin THEPOT	Manuel REZIG
		David VENEAU	Yoan ROBIN
		EVA BRIOUL	Victor DA SILVA
		Mathieu FLEUROT	
		Virginie TRENTINO	

Article 3 : Les représentants du personnel des services de préfecture au sein de la commission locale d'action sociale du Val de Marne sont :

Syndicats	Nombre de représentants	Titulaires	Suppléants
SAPACMI/ALLIANCE	1	Valérie CLAVARESSA	Christelle JEAN-BAPTISTE-ADOLPHE
FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR/UNITE SG	1	Jean-Luc PIERRE	Romain NOEL

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023
sophie Thibault, préfète du val de marne

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023 / 03146 du 29 août 2023
portant modifications de l'Arrêté Préfectoral modifié n°2006-5267 du 18 décembre 2006
portant approbation du règlement intérieur du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS

La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de Commerce et notamment ses articles L 761-1 à L 761-11 et R 761-1 à R761-26, et A761-16 ;
- VU** l'ordonnance 2004-274 du 25 mars 2004 portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises ;
- VU** le décret n° 71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attributions du Préfet de Police aux Préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°2006-5267 du 18 décembre 2006 modifié, portant approbation du règlement intérieur du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS et notamment son article 22 et l'annexe 20 ;
- VU** la demande de la SEMMARIS du 3 août 2023 relative aux modifications de circulation au sein du Marché d'Intérêt National de Paris-Rungis, le temps de la durée du chantier prévu dans le cadre des travaux concernant la construction du bâtiment dénommé « F7» jusqu'au 2 avril 2025 avec la modification du sens de circulation Rue Saint Antoine :
- Suppression de la circulation de la Rue Saint Antoine le long du bâtiment F5c ;
 - Rétrécissement du double sens de 2 voies à une voie de la Rue Saint Antoine le long du bâtiment F6b.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en sécurité le site durant les travaux, en modifiant la circulation et le stationnement aux abords du chantier ;

SUR PROPOSITION de la Sous-Préfète de L'Hay-les-Roses,

ARRÊTE

Article 1er :

L'ANNEXE 20 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ - est modifiée comme suit :

Jusqu'au 2 avril 2025, la circulation Rue Saint Antoine se fera de la manière suivante :

- Suppression de la circulation de la Rue Saint Antoine le long du bâtiment F5c ;
- Rétrécissement du double sens de 2 voies à une voie de la Rue Saint Antoine le long du bâtiment F6b.;

Des panneaux de signalisation directionnelle, portant sur les modifications des conditions de circulation, seront mis en place pour faciliter les déplacements des usagers.

Un plan est joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'Arrêté Préfectoral n°2006-5267 du 18 décembre 2006 modifié demeurent inchangées.

Article 3:

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès de la Préfète du Val-de-Marne dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

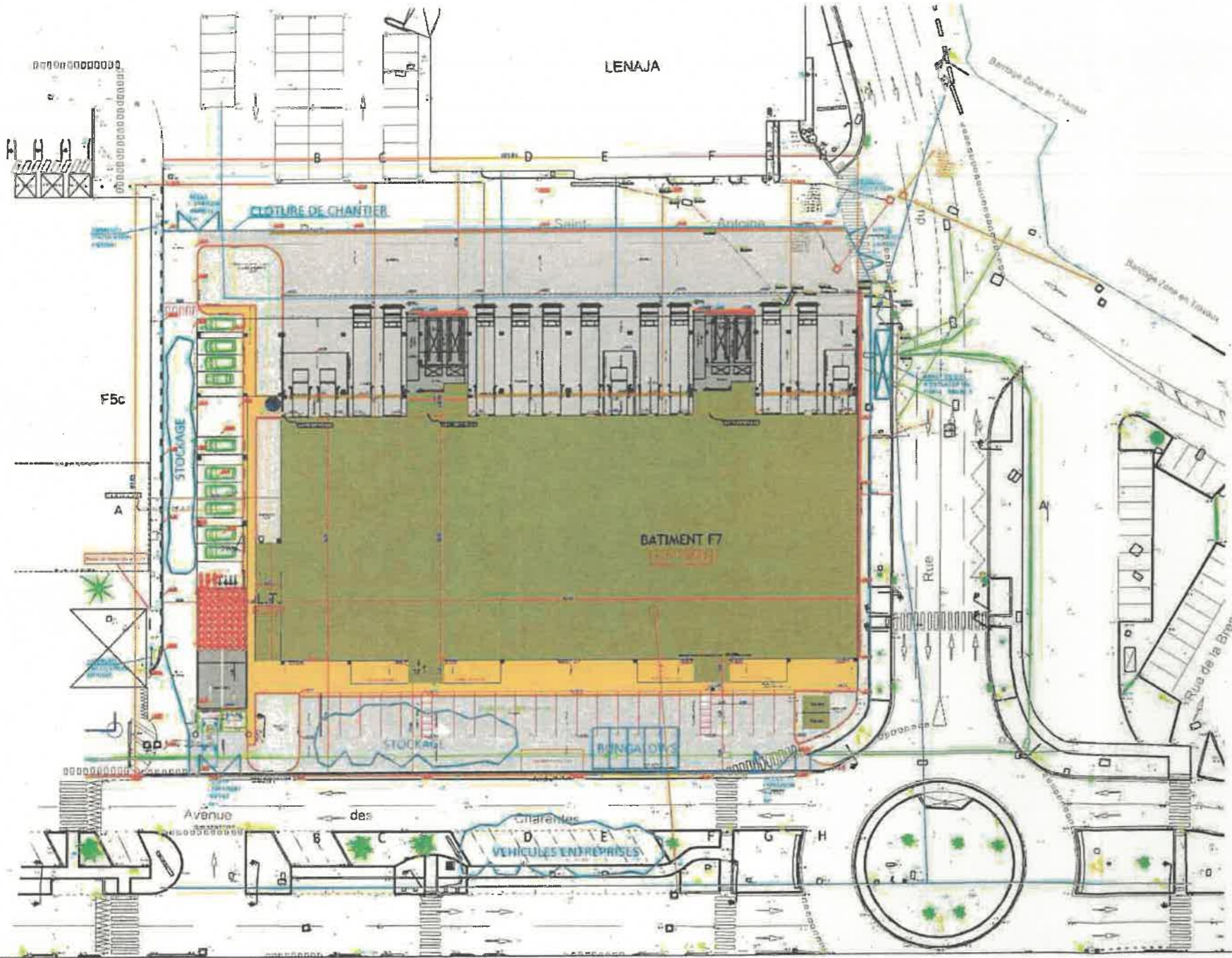
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – sis 43, rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN – dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou dans un délai de deux (2) mois à compter de la réponse de la Préfète du Val-de-Marne si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » (accessible à partir du site www.telerecours.fr).

Article 4:

La Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, le Président Directeur Général de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Paris-Rungis, tous fonctionnaires et officiers publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et affiché dans les communes de Chevilly-Larue et Rungis.

Fait à Créteil, le 29 août 2023

SIGNE: Sophie THIBAUT



PROJET: **SEMARIS**
11 rue de la Tour
84 530 Chevilly-Lainay

PROJET: **BUNDES (Bâtiment F7)**
Avenue des Charentes

PROJET: **essor**

PROJET: **PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER**
PLAN DE CIRCULATION EXTÉRIEURS DE CHANTIER

NO	DATE	DESCRIPTION	ETAT
1	10/01/2024	PROJET INITIAL	EN COURS
2	15/01/2024	REVISION 1	TERMINÉ
3	20/01/2024	REVISION 2	TERMINÉ



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**
Délégation départementale du Val-de-Marne

ARRÊTE N° 2023/2898

**portant renouvellement de l'habilitation de
Monsieur Benoit HARRAULT
Technicien Stagiaire
à la mairie de VILLEJUIF (94800)**

**LA PREFETE DU VAL-DE-MARNE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 1312-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 1985 portant règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée par Monsieur le Maire de Villejuif en date du 18 juillet 2023;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/1773 du 16 mai 2022 portant habilitation de, Monsieur Benoit HARRAULT, en qualité de technicien principal contractuel affecté au sein du Service Communal d'hygiène et de Santé de Villejuif du 14 mai 2022 au 13 mai 2023;

Vu la reconduction du contrat à durée déterminée de Monsieur Benoit HARRAULT en qualité de technicien stagiaire affecté au sein du Service Communal d'Hygiène et de Santé de Villejuif du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} novembre 2023 ;

VU le décret du 30 juin 2023 nommant Madame Corinne SIMON, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France :

A R R Ê T E

ARTICLE 1

Monsieur Benoit HARRAULT, technicien stagiaire, affecté à la mairie de Villejuif, est habilité jusqu'au 1^{er} novembre 2023 inclus, dans le cadre de ses compétences

et dans la limite territoriale de la commune de Villejuif, à rechercher et à constater les infractions aux prescriptions des articles du livre III de la 1ère partie du Code de la Santé publique, ou des règlements pris pour leur application.

ARTICLE 2

Monsieur Benoit HARRAULT fera enregistrer sa prestation de serment sur le présent arrêté ou sur sa carte professionnelle, par le greffier du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve sa résidence administrative.

ARTICLE 3

Le présent arrêté d'habilitation sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 4

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le Maire de Villejuif, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 03/08/2023

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète de l'Haÿ-les-Roses

Corinne SIMON

**Décision n°2023-13 du 25/08/2023
portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques
du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice départementale des finances publiques de Val-de-Marne, à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

DECIDE :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

• **Pour la Division Fiscalité des particuliers, missions foncières :**

M. Stéphane CAMPION, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division de la fiscalité des particuliers et des missions foncières », reçoit pouvoir de signer toute

correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de tout autre division dont il assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Marie-Pierre BAUDOUY, inspectrice principale des finances publiques et M. Fernand DESCAZAUX, inspecteur divisionnaire de classe normale expert, adjoints au responsable de la "Division de la fiscalité des particuliers et des missions foncières", reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif à leur division.

– Pilotage et animation de l'assiette des SIP :

M. Grégory DUSSIEL, inspecteur des finances publiques, responsable d'équipe

M. Christophe FOURMAULT, contrôleur des finances publiques,

Mme Isabelle GABOURIAUT, contrôleuse des finances publiques,

Mme Awa HABA contrôleuse des finances publiques.

– Pilotage et animation du recouvrement des SIP et amendes :

Mme Anne LE MOULLAC et M. David DELAROCHE, inspecteurs des finances publiques, chefs de service,

Mme Karine BOURGEOIS, contrôleuse des finances publiques,

Mme Clarisse MENTOR, agente administrative des finances publiques.

– Pilotage de la mission foncière :

M. Hubert CHOMAT, inspecteur des finances publiques, chef de service,

Mme Saliha SLAMNIA, inspectrice des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier et les bordereaux de transmission de pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division des professionnels et du recouvrement forcé**

Mme Sylvie BERGNAUD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des professionnels et du recouvrement forcé", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout documents relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mmes Caroline VIGIER et Anne-Sophie LOPEZ-ZERAFA, inspectrices principales des finances publiques et M. Marc DELVAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoints à la responsable de la « Division des professionnels et du recouvrement forcé », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout documents relatifs à leur division.

– Pilotage des SIE et du PRS :

Mme Marianne ROLLAND, inspectrice des finances publiques,

Mme Leslie GAUTEUL, inspectrice des finances publiques,
Mme Delphine AUDIVERT, contrôlease principale des finances publiques,
M. Frédéric GRENIER, contrôleur des finances publiques,
Mme Bernadette HUTIN, agente administrative des finances publiques.

- Équipe dédiée au recouvrement forcé des impôts des professionnels et des particuliers :

Mme Nathalie AUBERTY, inspectrice des finances publiques,
M. David BOMBARDE, inspecteur des finances publiques ,
Mme Anne BONNAFFOUS, inspectrice des finances publiques,
Mme Annick DZOKANGA, inspectrice des finances publiques,
Mme Ophélie MANIGLIER, inspectrice des finances publiques,
Mme Nelly SEREGBA, inspectrice des finances publiques,
Mme Christine ANISS, contrôlease principale des finances publiques,
M. Nabil BOUBAKER, contrôleur des finances publiques,
Mme Clotilde BOUTIN-LAMASINE, contrôlease des finances publiques,
Mme Claire CAPITAIN, contrôlease principale des finances publiques,
Mme Magalie CHRISTOPHE, contrôlease des finances publiques,
Mme Sandrine FERRAND, contrôlease des finances publiques,
Mme Johana MAZANIELLO , contrôlease des finances publiques,
Mme Astrid PLAISANCE, contrôlease des finances publiques,
Mme Christine FONTAINE, agente administrative principale des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division des Affaires juridiques :**

Mme Lucie ALBENY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Marianne TRUTTMANN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, et M. Patrice ZIMMERMANN, inspecteur principal des finances publiques, adjoints à la responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

- Service législation, contentieux et conciliateur fiscal :

Mme Christine AIT BOUDAOU, inspectrice des finances publiques,
Mme H  l  ne ALBERTOLI, inspectrice des finances publiques,
Mme Samah BORGI, inspectrice des finances publiques,
Mme Josiane BRASSAC, inspectrice des finances publiques,
M. Eric DA COSTA, inspecteur des finances publiques,
Mme Noella FARCY, inspectrice des finances publiques,
M. Jonathan FARHI, inspecteur des finances publiques,
Mme Aliz  e FILA, inspectrice des finances publiques,
Mme Nelly GOUTTEBROZE, inspectrice des finances publiques,
M. Eric GEUENS, inspecteur des finances publiques,
Mme   lisabeth LA PIGNOLA, inspectrice des finances publiques,
Mme Carol-Reine LEVY-FASSINA, inspectrice des finances publiques,
M. J  r  me VILAS BOAS, inspecteur des finances publiques,
Mme Christelle FERREIRA, contr  leuse des finances publiques,
Mme Annick REGENT, contr  leuse des finances publiques.

– Services communs :

Mme Camille BARTY-LOUIS, contr  leuse des finances publiques,
M. Jean-Claude MVELLE EVINA, contr  leur des finances publiques,
Mme Tania FORTUN  , agente administrative des finances publiques,

Les inspecteurs, contr  leurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionn  s au pr  sent arr  t   re  oivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pi  ces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division du Contr  le Fiscal :**

Mme C  cile BALLAND, inspectrice principale des finances publiques responsable par int  rim de la "Division du contr  le fiscal", re  oit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'int  rim en l'absence du titulaire.

M. J  r  my DANE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint    la responsable par int  rim de la "Division du contr  le fiscal", re  oit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leur division.

– P  le quartier sensible :

Mme Sylvie ESCLAMADON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, chef de service, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à son service.

– Service pilotage et animation des pôles de contrôle :

M. Pierre GOUREAU, inspecteur des finances publiques, chef de service,
Mme Fatma LARIBI, contrôlease des finances publiques,
Mme Marie-Laurence RAMY, contrôlease des finances publiques,
M. Mohamed Rida KTOUB, agent des finances publiques.

– Service contrôle sur place et poursuites pénales :

M. Akli HOUCHI, inspecteur des finances publiques,
Mme Corinne MONTAUBAN, inspectrice des finances publiques,
Mme Ludivine MOREIRA, inspectrice des finances publiques,
Mme Catherine RUH, inspectrice des finances publiques.

- Service de contrôle des comptabilités informatisées :

Mme Isabelle VANICAT, inspectrice des finances publiques.

– Remboursement de crédits de TVA et régimes particuliers :

M. Alexandre PHAN, inspecteur des finances publiques,
M. Nicolas MARGET, contrôleur des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne
le Directeur du pôle gestion publique,

Signé

Monsieur Christophe MOREAU
Administrateur de l'État



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE
1 PLACE DU GÉNÉRAL BILLOTTE
94 040 CRÉTEIL CEDEX

ARRETE N°2023/03123

**ARRÊTÉ PORTANT CONSTATATION DE LA DÉSAFFECTATION DES PARCELLES CADASTRÉES
SECTION AD N°37 ET AE n°41 À RUNGIS ET DE LEUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
DE L'ÉTAT**

LA PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2111-2, L.2141-1 et L.3211-1 ;

Vu le décret n°61-836 du 22 juillet 1961 modifié instituant un commissaire à l'aménagement du marché d'intérêt national de la région parisienne ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie Thibaut en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil Général de la Seine des 30 et 31 Mars 1966 ;

Vu le courrier de la SOGARIS adressé à la DDFIP le 14 septembre 2022 demandant l'acquisition des parcelles AD n° 37 et AE n° 41 situées à Rungis dans le but de poursuivre l'homogénéisation du foncier de sa plateforme logistique ;

Considérant que les parcelles AD n° 37 et AE n° 41 sont nécessaires à l'accomplissement des activités d'intérêt général assurées par la SOGARIS ;

Considérant que la cession des parcelles AD n°37 et AE n°41 s'inscrit dans la continuité de l'acte de cession des parcelles AD n° 36, 40, 43, 46, 38, 40, 42 situées à Rungis en date du 19 novembre 2015 de l'État à la SOGARIS ;

Considérant la demande de la directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1: Il est constaté, sur la commune de Rungis, la désaffectation des parcelles cadastrées :

- section AD n°37 d'une superficie de 240 m²
- section AE n°41 d'une superficie de 471 m².

ARTICLE 2: Eu égard à la désaffectation des parcelles cadastrées section AD n°37 et AE n°41 susvisées, il est prononcé leur déclassement du domaine public de l'État.

ARTICLE 3: Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne et la directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à CRETEIL, le 24 août 2023

SIGNE :

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et des Transports d'Île-de-France**

Arrêté DRIEAT-IDF N°2023-0771

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation de la **RN6**, dans le sens de circulation Paris vers province, au carrefour de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue des Malfourches, sur la commune de Créteil pour des travaux de réparation d'urgence d'un regard d'assainissement.

La Préfète du Val-De-Marne

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2215-1, L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le code de la route, notamment les articles L.110-3, L. 411-5 et R.411-8-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière notamment les articles L.115-1 et R*.152-1 ;

Vu l'ordonnance générale du 1er juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie Thibault en qualité de préfète du Val-de-Marne (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977 et ses annexes ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°2022-02608 du 21 juillet 2022 de la préfète du Val-de-Marne portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IdF 2023-0402 du 27 juin 2023 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 19 janvier 2023, de la ministre déléguée auprès du ministre de la transition écologique en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2023 et du mois de janvier 2024 ;

Vu la demande transmise le 28 août 2023 par la DIRIF-AGER-S-BGAR ;

Vu l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, du 28 août 2023 ;

Vu l'avis de la mairie de Créteil, du 29 août 2023 ;

Considérant que la RN6, à Créteil, est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que les travaux de réparation d'urgence d'un regard d'assainissement nécessitent de prendre des mesures de restriction de la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France :

ARRÊTE

Article 1

Le mardi 29 août 2023 de 21h30 à 04h30, la circulation des véhicules de toutes catégories, est réglementée au droit de la RN6 dans le sens de circulation Paris/provinces afin permettre le remplacement d'un regard d'assainissement, sur la commune de Créteil :

- Neutralisation des deux voies de circulation de droite de l'avenue du Maréchal Foch à l'angle du carrefour avec la rue des Malfourches, avec maintien de circulation sur la voie de circulation de gauche et du tourne à gauche vers la rue de la Fonte Saint-Christophe ;
- Neutralisation de la voie de circulation de droite de la rue des Malfourches au droit du carrefour avec l'avenue du Maréchal Foch.
- Les neutralisations de voies de circulation conservent l'ensemble des mouvements du carrefour.

Article 2

Aucun matériel, outillage et engin ne sera stocké hors de la zone chantier.

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire et le contrôle sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

Article 3

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la préfète du Val-de-Marne, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, le Ponant II - 27/29 rue Leblanc, 75015 Paris Cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;
Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
Le directeur des routes d'Île-de-France ;
Le maire de Créteil ;

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 29 août 2023

Pour la Préfète et par subdélégation,
L'Adjoint du chef de l'Unité Circulation routière

Félie LESUR



arrêté n° 2023-01002

accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la
brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Le préfet de police,

VU le code de la commande publique ;

VU le code de la défense ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article R*122-43 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

VU l'arrêté du 24 janvier 2008 portant agrément de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris comme organisme de formation et relatif à la formation au sein de cette unité ;

VU l'arrêté du ministre de la Défense du 14 février 2014 relatif à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe), à compter du 21 juillet 2022 ;

VU le décret du 23 janvier 2023 portant nomination d'officiers généraux, par lequel M. le général de brigade Joseph DUPRE LA TOUR est promu au grade de général de division pour prendre rang du 1^{er} février 2023, avec maintien dans ses fonctions de commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1^{er} août 2022 ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée au général de division Joseph DUPRE LA TOUR, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et sans préjudice des règles de calcul de la valeur estimée du besoin issues du code de la commande publique, les actes portant engagement :

- des recettes inscrites au budget spécial ;
- des crédits inscrits au budget spécial de la préfecture de police d'un montant inférieur :
 - jusqu'à 1 000 000 (un million) d'euros hors taxe sur le chapitre-article 90-1212 « BSPP-casernement » (grosses réparations) ;
 - jusqu'à 90 000 (quatre-vingt-dix mille) euros hors taxe sur le chapitre-article d'investissement 90-1211 « BSPP», ainsi que sur le chapitre-article de fonctionnement 93-1211 « BSPP » du budget spécial de la préfecture de police ;

- jusqu'aux seuils européens conformément à l'article L.2124-1 du code de la commande publique, lorsque ces dépenses relèvent d'une urgence impérieuse prévue à l'article R.2122-1 du code susvisé.

Article 2

Le général de division Joseph DUPRE LA TOUR est également habilité à signer :

- 1°) les propositions d'engagement comptable des dépenses ;
- 2°) les bons de commande et les ordres de service sur les marchés, groupements de commandes et conventions d'achats ;
- 3°) la certification du service fait ;
- 4°) les liquidations des dépenses ;
- 5°) les propositions de mandatement relatives aux imputations budgétaires susvisées ;
- 6°) les conventions avec une centrale d'achat ;
- 7°) a) les marchés subséquents passés au profit de la BSPP par une centrale d'achats ;
b) les marchés subséquents à un accord-cadre inférieurs aux montants mentionnés à l'article 1 ;
c) les marchés spécifiques à un système d'acquisition dynamique inférieurs aux montants mentionnés à l'article 1 ;
- 8°) les conventions avec un organisme relevant du ministère des Armées ;
- 9°) les contrats de concession dans la limite de 90 000 euros hors taxe ;
- 10°) pour les biens dont la valeur nette comptable ne dépasse pas 4600 (quatre mille six cent) euros HT :
 - les arrêtés de réforme portant cession à titre gracieux de biens non-amortis, dans la limite de 50 000 (cinquante mille) euros annuels de valeur nette comptable ;
 - les arrêtés de réforme relatifs aux biens destinés à la destruction ou la vente, toutes catégories confondues, dans la limite de 400 000 (quatre cent mille) euros annuels de valeur nette comptable ;
- 11°) les actes relatifs aux droits de propriété intellectuelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- 12°) les attestations d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel conforme à l'arrêté du 4 juillet 2008, dans les conditions fixées par le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 ;
- 13°) les actes spéciaux d'exécution des marchés relatifs à la déclaration de sous-traitance résultant des marchés stipulés à l'article 1er ou des bons de commande ou les ordres de services sur les marchés du 2°) de l'article 2 ;
- 14°) les actes modificatifs :
 - a) aux marchés conclus en vertu de l'article 1^{er}, sans incidence financière ou dont le montant additionné au montant initial du marché, est inférieur aux seuils mentionnés à l'article 1^{er}; en cas d'actes modificatifs successifs à incidence financière leurs montants sont cumulés et additionnés au montant initial du marché ;
 - b) aux marchés subséquents mentionnés au b) de l'article 7, sans incidence financière ou dont le montant additionné au montant initial du marché subséquent, est inférieur aux seuils mentionnés à l'article 1^{er}; en cas d'actes modificatifs successifs à incidence financière leurs montants sont cumulés et additionnés au montant initial du marché subséquent ;
 - c) aux conventions avec une centrale d'achats mentionnée à l'article 2.6° ;
- 15°) pour les matériels mobiliers cédés les actes de vente de gré à gré jusqu'à 4 600 (quatre mille six cent) euros.

Il sera rendu compte régulièrement de l'utilisation des délégations consenties dans les matières relevant du code de la commande publique.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du général de division Joseph DUPRE LA TOUR, le général de brigade Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER, commandant en second, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du général de brigade Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER, le colonel Guillaume TROHEL, chef d'état-major, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du général de division Joseph DUPRE LA TOUR, du général de brigade Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER et du colonel Guillaume TROHEL, le commissaire en chef de 1^{ère} classe Renaud DE CORTA sous-chef d'état-major, chef de la division administration finances, reçoit délégation pour signer tous les actes et pièces comptables, dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1^{er} et aux alinéas 1^o à 9^o et 13^o à 15^o de l'article 2.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire en chef de 1^{ère} classe Renaud DE CORTA, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le lieutenant-colonel Christophe ALLO, chef du bureau de la programmation financière et du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Christophe ALLO, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commissaire principal François RULAND, chef du bureau des affaires juridiques et de la commande publique.

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire principal François RULAND, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commandant Sébastien LATOUR, adjoint au chef du bureau de la programmation financière et du budget.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement du général de division Joseph DUPRE LA TOUR, reçoivent, dans la limite de leurs attributions respectives, délégation pour signer les marchés publics inférieurs à 40 000 (quarante mille) euros HT, les bons de commande et les ordres de service sur les marchés, groupements de commandes et conventions d'achats après autorisation d'engagement comptable et les actes spéciaux en découlant, la certification du service fait, ainsi que les actes de vente de gré à gré :

- le médecin en chef Stéphane TRAVERS, sous-chef d'état-major, chef de la division santé ; En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le médecin en chef Olivier BON, chef du bureau de médecine d'urgence ;
- le colonel Olivier D'ASTORG, sous-chef d'état-major, chef de la division organisation ressources humaines ;
- le lieutenant-colonel François-Régis LE BIGOT, chef du bureau maintien en condition opérationnelle. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Cyril FREMAUX, premier

adjoint et le commandant Olivier SACAL, second adjoint au chef du bureau maintien en condition opérationnelle ;

- le lieutenant-colonel Denis BRETEAU, chef du bureau organisation des systèmes d'information. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le commandant Michaël PLANA, adjoint au chef du bureau organisation des systèmes d'information ;
- l'ingénieur en chef de deuxième classe Thierry SUROWANIEC, chef du bureau soutien de l'infrastructure. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par l'ingénieur principal Vincent CARREZ, adjoint au chef du bureau soutien de l'infrastructure ;
- le lieutenant-colonel Franck CAPMARTY, chef du bureau soutien de l'homme. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le commandant Stéphane DOUGUET, adjoint au chef du bureau soutien de l'homme ;
- le commandant Franck POIDEVIN, chef du bureau restauration hôtellerie loisirs. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant Kevin LEMAISTRE, adjoint au chef du bureau restauration hôtellerie loisirs ;
- le médecin chef Guillaume BURLATON, chef du bureau de santé et de prévention ;
- le pharmacien en chef François KRAMP, chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale.
En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le pharmacien principal Flora JOURQUIN et par le pharmacien en chef Géraldine GAUTHIER, adjoints au chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale ;
- le lieutenant-colonel Claire BOËT, chef du bureau communication. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut-être exercée par le lieutenant-colonel Pierre DAVID, adjoint au chef du bureau communication » ;
- le lieutenant-colonel Karl FILLON, chef du bureau organisation ressources humaines. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Florence BONNEFOND, adjoint au chef du bureau organisation ressources humaines.

Article 8

Le général de division Joseph DUPRE LA TOUR est en outre habilité à signer :

1°) les conventions-types relatives à l'emploi :

- de médecins civils à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- d'agents non titulaires disposant de qualifications ou compétences spécifiques pour le soutien à la lutte contre les incendies et le secours ;
- d'élèves des écoles d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la défense, disposant de qualifications particulières dans le cadre d'activités de secours et d'assistance aux victimes, au-delà de leur période de stage au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- des élèves des écoles d'enseignement supérieur ou secondaire sous contrat en alternance dans la limite des crédits alloués ;

2°) les conventions-types relatives aux stages rémunérés effectués par les élèves des établissements d'enseignement supérieur dans la limite des crédits alloués ;

3°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la convocation de la réserve opérationnelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

4°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

- 5°) les conventions de partenariat à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des entreprises ou des structures publiques lorsqu'elles ont pour objet des échanges professionnels ou des partages d'expériences concourant à une amélioration du service public ;
- 6°) les conventions de partenariat à titre non onéreux relatives à la formation ;
- 7°) les conventions de partenariat ou d'échanges à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des services d'incendie et de secours français ou étrangers ;
- 8°) les conventions portant rétribution pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté fixant le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- 9°) en tant que de besoin, les conventions relatives aux stages effectués :
- par les élèves des établissements d'enseignement supérieur non admis au bénéfice d'un stage rémunéré par la BSPP ;
 - par les adultes en formation professionnelle continue, en vue d'occuper un emploi au sein des partenaires publics de la BSPP, dans le cadre de l'exécution de ses missions ;
 - par les adultes, à bord des véhicules d'intervention de la BSPP, dans le cadre d'une préparation professionnelle spécifique ou d'une opération de sensibilisation aux missions de secours à victime ;
- 10°) les conventions de prêt gratuit d'installations d'entraînement à caractère sportif, militaire ou relatives aux missions relevant du service d'incendie et de secours :
- intégrées au sein des centres de secours de la BSPP, au profit d'unités de police des directions de la préfecture de police, de la gendarmerie nationale ou d'unités militaires ;
 - appartenant à l'Etat, aux diverses collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées.
- 11°) les documents ordonnant les déplacements de personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dès lors qu'ils ont pour effet de produire un engagement financier, tels que :
- les notes de mise en route pour la métropole ;
 - les notes de mise en route pour l'outre-mer et l'étranger ;
 - les ordres de mission.
- 12°) les conventions de mise à disposition de volontaires dans le cadre du service civique ;
- 13°) les conventions, participant au rayonnement et au lien Armées Nation avec le monde associatif ;
- 14°) les conventions encadrant les autorisations d'occupation temporaire à titre non onéreux liées aux activités apicoles ;
- 15°) les conventions conclues avec les associations liées à la BSPP, notamment dans le domaine social, sportif et culturel ;
- 16°) les certificats administratifs de don à un organisme d'intérêt général (formulaire 11580) pour tous les dons reçus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, y compris en nature, sans limitation de valeur.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement du général de division Joseph DUPRE LA TOUR, le général de brigade Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et conventions visés à l'article 8.

En cas d'absence ou d'empêchement du général de brigade Arnaud DE CACQUERAY-VALMENIER, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Roger BARRAU, adjoint territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Roger BARRAU, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Guillaume TROHEL, chef d'état-major.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Guillaume TROHEL, le colonel Olivier d'ASTORG reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les conventions de formation spécifiques à titre onéreux contenues dans le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ainsi que les conventions-types relatives à l'emploi prévues au 1° de l'article 8. En cas d'absence ou en cas d'empêchement, le lieutenant-colonel Karl FILLON et le lieutenant-colonel Florence BONNEFOND reçoivent délégation pour signer dans la limite de leurs attributions ces mêmes documents.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Guillaume TROHEL, le colonel Olivier D'ASTORG reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les documents découlant du bénéfice du régime douanier applicable aux importations et exportations effectuées pour le compte du ministère des Armées et du personnel qui y est affecté ainsi que les conventions-type de stages effectués par les élèves des établissements d'enseignement secondaire. En cas d'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, le lieutenant-colonel Thierry VERDET, chef du bureau ingénierie formation, et le commandant Anne OLLIVIER, adjoint au chef du bureau ingénierie formation, sont habilités à signer, dans la limite de leurs attributions, les mêmes documents.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Guillaume TROHEL, le médecin en chef Stéphane TRAVERS, sous-chef d'état-major, chef de la division santé, reçoit délégation pour signer les conventions-types relatives aux stages non onéreux inscrits dans le plan de formation de la division santé. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le médecin chef Olivier STIBBE, chef du bureau de médecine d'urgence, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les mêmes documents.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Guillaume TROHEL, le colonel Patrick GINDRE, sous-chef d'état-major, chef de la division emploi, le colonel Nicolas DEGRAND, sous-chef d'état-major, chef de la division logistique, le colonel Olivier D'ASTORG, le commissaire en chef de 1^{ère} classe Renaud DE CORTA, le médecin en chef Stéphane TRAVERS, reçoivent délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les notes de mise en route pour la métropole relevant de l'article 8.11°) ».

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Guillaume TROHEL, le capitaine Olivier CLIMAUD, officier trésorier, reçoit délégation pour signer les ordres de mission relevant de l'article 8.11°).

Article 15 Le préfet, directeur de cabinet, et le général commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au portail des publications de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 26 juillet 2023

Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ

Arrêté n° 2023-00990
autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la RATP à procéder à
des palpations de sécurité dans certaines stations, gares et arrêts du réseau
francilien, du vendredi 1^{er} septembre 2023 au jeudi 30 novembre 2023 inclus

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-2 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 2251-9 et R. 2251-49 à R. 2251-53 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2016 relatif à la formation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu la saisine en date du 10 août 2023 de la direction de la sûreté de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) ;

Considérant que, en application l'article R. 2251-52 du code des transports, les agents du service interne de sécurité de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du même code ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnée à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ; que cet arrêté est pris pour les transports en commun de voyageurs de la région d'Ile-de-France par le préfet de police ;

Considérant que certaines stations, gares et arrêts du réseau de la RATP desservent des lieux particulièrement exposés à des risques de vol et à divers trafics ; que des mesures doivent être prises pour lutter contre ces phénomènes ;

Considérant que cette situation caractérise les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionnées à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que les forces de sécurité intérieure, fortement mobilisées pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, ne sauraient assurer seules les contrôles spécifiques

nécessaires à la sécurité des usagers de la RATP, qui relève au premier chef de la responsabilité de l'exploitant ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; qu'une mesure autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la RATP à procéder à des palpations de sécurité dans certaines stations, gares et arrêts du réseau, ainsi que dans les véhicules de transport les desservant, du vendredi 1^{er} septembre au jeudi 30 novembre 2023 inclus répond à ces objectifs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les agents du service interne de sécurité de la Régie Autonome des Transports Parisiens, agréés dans les conditions prévues par l'article R. 2251-53 du code des transports, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille, à des palpations de sécurité, du vendredi 1^{er} septembre au jeudi 30 novembre 2023 inclus, dans les stations, gares et arrêts de bus suivants et dans les véhicules de transport les desservant, de leur ouverture à leur fermeture :

Lignes du réseau métropolitain :

- Ligne 1, entre les stations *La Défense* et *Château de Vincennes* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne 2, entre les stations *Nation* et *Charles de Gaulle – Etoile* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne 3, entre les stations *Pont de Levallois – Bécon* et *Gallieni* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 3 bis, entre les stations *Porte des Lilas* et *Gambetta* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 4, entre les stations *Porte de Clignancourt* et *Bagneux – Lucie Aubrac* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne 5, entre les stations *Bobigny – Pablo Picasso* et *Place d'Italie* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne 6, entre les stations *Charles de Gaulle – Etoile* et *Nation* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne 7, entre les stations *La Courneuve – 8 mai 1945* et *Villejuif – Louis Aragon* incluses et entre les stations *Porte d'Italie* et *Mairie d'Ivry* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 7 bis, entre les stations *Louis Blanc* et *Pré-Saint-Gervais* incluses ;
- Ligne 8, entre les stations *Balard* et *Créteil – Pointe du Lac* incluses, y compris les lignes en correspondance ;

- Ligne 9, entre les stations *Pont de Sèvres* et *Mairie de Montreuil* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 10, entre les stations *Gare d'Austerlitz* et *Boulogne – Pont de Saint-Cloud* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 11, entre les stations *Mairie des Lilas* et *Châtelet* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 12, entre les stations *Mairie d'Aubervilliers* et *Mairie d'Issy* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 13, entre les stations *Brochant* et *Asnières-Gennevilliers – les Courtilles* incluses et entre les stations *Châtillon – Montrouge* et *Saint-Denis – Université* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne 14, entre les stations *Mairie de Saint-Ouen* et *Olympiades* incluses, y compris les lignes en correspondance.

Lignes du réseau express régional :

- Ligne A du RER, entre les gares de *Saint-Germain-en-Laye* et de *Marne-la-Vallée - Chessy* incluses et entre les gares de *Fontenay-sous-Bois* et de *Boissy-Saint-Léger* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER) ;
- Ligne B du RER, entre les gares de *Saint-Rémy-lès-Chevreuse* et *Gare du Nord* incluses, ainsi qu'entre les gares de *Sceaux* et de *Robinson* incluses, y compris les lignes en correspondance (métro et RER).

Lignes de tramways :

- Ligne T1, entre les stations *Asnières – Gennevilliers – les Courtilles* et *Noisy-le-Sec Gare* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T2, entre les stations *Pont de Bezons* et *Porte de Versailles* incluses y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T3A, entre les stations *Porte de Vincennes* et *Pont du Garigliano* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T3B, entre les stations *Porte d'Asnières – Marguerite Long* et *Porte de Vincennes* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T5, entre les stations *Marché de Saint-Denis* et *Garges – Sarcelles* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T6, entre les stations *Viroflay – Rive-Droite* et *Châtillon – Montrouge* incluses, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T7, entre les stations *Villejuif Louis Aragon* et *Athis-Mons Porte de l'Essonne incluses*, y compris les lignes en correspondance ;
- Ligne T8, entre les stations *Epinay Orgemont* et *Saint-Denis Porte de Paris* et entre les stations *Delaunay-Belleville* et *Villetaneuse Université incluses*, y compris les lignes en correspondance ;

Lignes de bus :

- Bus TVM : de l'arrêt *Antony - La Croix de Berny RER* à l'arrêt *Saint-Maur Créteil RER* sur l'ensemble de la ligne ;

- Bus Ligne 234 : de l'arrêt *Cimetière* à l'arrêt *Bobigny – Pablo Picasso* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N01 : de l'arrêt *Rond-point des Champs-Élysées – Matignon* à l'arrêt *Palais de la découverte* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N02 : de l'arrêt *Rond-point des Champs-Élysées – Franklin D. Roosevelt* à l'arrêt *La Boétie – Percier* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N11 : de l'arrêt *Pont de Neuilly* à l'arrêt *Château de Vincennes* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N12 : de l'arrêt *Pont de Sèvres* à l'arrêt *Romainville-Carnot* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N13 : de l'arrêt *Mairie d'Issy* à l'arrêt *Bobigny - Pablo Picasso* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N14 : de l'arrêt *Mairie de Saint-Ouen - République* à l'arrêt *La Croix de Berny RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N15 : de l'arrêt *Gabriel Péri-Métro* à l'arrêt *Villejuif - Louis Aragon* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N16 : de l'arrêt *Pont de Levallois* à l'arrêt *Mairie de Montreuil – Rouget de Lisle* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N21 : de l'arrêt *Châtelet* à l'arrêt *Hôpital de Longjumeau* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N22 : de l'arrêt *Châtelet* à l'arrêt *Juvisy-sur-Orge* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N23 : de l'arrêt *Châtelet* à l'arrêt *Chelles-Gournay* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N24 : de l'arrêt *Châtelet* à l'arrêt *Sartrouville RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N31 : de l'arrêt *Gare de Lyon* à l'arrêt *Aéroport d'Orly 4* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N32 : de l'arrêt *Gare de Lyon - Diderot* à l'arrêt *Boissy Saint-Léger RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N33 : de l'arrêt *Gare de Lyon - Maison de la RATP* à l'arrêt *Villiers-sur-Marne – Le Plessis-Trévise RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N34 : de l'arrêt *Gare de Lyon - Diderot* à l'arrêt *Torcy RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N35 : de l'arrêt *Gare de Lyon - Diderot* à l'arrêt *Villiers-sur-Marne – Le Plessis-Trévise RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N41 : de l'arrêt *Gare de l'Est* à l'arrêt *Villeparisis – Mitry-le-Neuf RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N42 : de l'arrêt *Gare de l'Est* à l'arrêt *Aulnay-sous-Bois – Garonor* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N43 : de l'arrêt *Gare de l'Est* à l'arrêt *Gare de Sarcelles – Saint-Brice* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N44 : de l'arrêt *Gare de l'Est* à l'arrêt *Garges-Sarcelles RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N45 : de l'arrêt *Gare de l'Est* à l'arrêt *Hôpital de Montfermeil* sur l'ensemble de la ligne ;

- Bus N51 : de l'arrêt *Gare Saint-Lazare* à l'arrêt *Gare d'Enghien* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N52 : de l'arrêt *Gare Saint-Lazare* à l'arrêt *Gare de Cormeilles-en-Parisis* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N53 : de l'arrêt *Gare Saint-Lazare* à l'arrêt *Nanterre – Anatole France* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N61 : de l'arrêt *Gare Montparnasse* à l'arrêt *Clamart – Georges Pompidou* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N62 : de l'arrêt *Gare Montparnasse* à l'arrêt *Marché international de Rungis* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N63 : de l'arrêt *Gare Montparnasse* à l'arrêt *Polytechnique Vauve* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N66 : de l'arrêt *Gare Montparnasse* à l'arrêt *Gare de Chaville – Rive droite* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N71 : de l'arrêt *Marché international de Rungis* à l'arrêt *Val de Fontenay RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N122 : de l'arrêt *Châtelet* à l'arrêt *Saint-Rémy-lès-Chevreuse RER* sur l'ensemble de la ligne ;
- Bus N153 : de l'arrêt *Gare Saint-Lazare* à l'arrêt *Saint-Germain-en-Laye RER* sur l'ensemble de la ligne.

Article 2 :

Le préfet de la Seine-et-Marne, le préfet des Yvelines, le préfet de l'Essonne, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, la préfète du Val-de-Marne, le préfet du Val-d'Oise, la préfète, directrice du cabinet de la préfecture de police, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président-directeur de la Régie autonome des transports parisiens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du département de Paris et des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise, et consultable sur le site internet de la préfecture de police (<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>).

Fait à Paris, le 29 août 2023

Pour le Préfet de Police et par délégation,

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Paris :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP
- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS
- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant adhésion au Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune du Chesnay-Rocquencourt (78) au titre de la compétence
« Service extérieur des Pompes Funèbres »

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

**Commandeur de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**LE PRÉFET DES YVELINES,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-18 et L. 5711-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1926 modifié par arrêté du 6 février 1926 portant création du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les pompes funèbres ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 26 mars 2003 adoptant la modification de la dénomination et des statuts du syndicat et l'arrêté interpréfectoral du 22 février 2019 portant, notamment, modification des statuts du SIFUREP ;

VU la délibération du conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt du 14 décembre 2022 demandant l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération n° 2023-02-06 du comité syndical du SIFUREP du 7 février 2023 approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre des compétences « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la circulaire n° 2023-3 du 9 mars 2023 du Président du SIFUREP adressée aux adhérents du SIFUREP par lettre recommandée avec accusé de réception ;

VU la délibération du 27 mars 2023 du conseil municipal de la commune de Chaville approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 31 mars 2023 du conseil municipal de la commune de Saint Maurice approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 3 avril 2023 du conseil municipal de la commune de Carrières-sur-Seine approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 6 avril 2023 du conseil municipal de la commune du Bourget approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 13 avril 2023 du conseil municipal de la commune de Sèvres approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 13 avril 2023 du conseil municipal de la commune de Thiais approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 10 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 25 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Saint-Maur-des-Fossés approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU la délibération du 27 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Nogent-sur-Marne approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres » ;

VU l'absence d'avis de la part des conseils municipaux des communes d'Alfortville, d'Antony, d'Arcueil, d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, d'Aulnay-sous-Bois, d'Aubervilliers, de Bagneux, de Bagnole, de Ballainvilliers, de Bièvres, de Bobigny, de Bois-Colombes, de Boissy-Saint-Léger, de Bonneuil-sur-Marne, de Boulogne-Billancourt, de Bourg-la-Reine, de Bry-sur-Marne, de Cachan, de Champigny-sur-Marne, de Charenton-le-Pont, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Chennevières-sur-Marne, de Chevilly-Larue, de Clamart, de Clichy-la-Garenne, de Clichy-sous-Bois, de Colombes, de Courbevoie, de Créteil, de Drancy, de Dugny, d'Épinay-sur-Seine, de Fleury-Mérogis, de Fontenay-aux-Roses, de Fontenay-sous-Bois, de Fresnes, de Gagny, de Garches, de Gennevilliers, de Gentilly, de Gonesse, de Grigny, d'Issy-les-Moulineaux, d'Ivry-sur-Seine, de Joinville-le-Pont, de La Courneuve, de la Garenne-Colombes, de la Queue-en-Brie, du Blanc-Mesnil, du Kremlin-Bicêtre, du Perreux-sur-Marne, du Plessis-Robinson, du Pré-Saint Gervais, des Lilas, des Pavillons-sous-Bois, de Levallois-Perret, de L'Haÿ-les-Roses, de L'Île-Saint-Denis, de Maisons-Alfort, de Maisons-Laffitte, de Malakoff, de Mériel, de Méry-sur-Oise, de Montfermeil, de Montreuil, de Montrouge, de Nanterre, de Noisy-le-Sec, d'Orly, de Pantin, de Pierrefitte, de Pontoise, de Puteaux, de Ris-Orangis, de Romainville, de Rosny-sous-Bois, de Rueil-Malmaison, de Rungis, de Saint-Cloud, de Saint-Denis, de Saint-Mandé, de Saint-Ouen, de Saint-Ouen-l'Aumône, de Sceaux, de Stains, de Sucy-en-Brie, de Suresnes, de Valenton, de Vanves, de Vaucresson, de Villejuif, de Villemomble, de Villeneuve-la-Garenne, de Villeneuve-Saint-Georges, de Villepinte, de Villetaneuse, de Villiers-le-Bel et de Vitry-sur-Seine, dans le délai de trois mois, valant décisions favorables, en application du I de l'article L. 5211-18 du CGCT ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{er} : La commune du Chesnay-Rocquencourt (78) est autorisée à adhérer au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne au titre de la compétence « Service Extérieur des Pompes Funèbres ».

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures.

Fait à Paris, le 28 août 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Le préfet des Yvelines,

Signé

Jean-Jacques Brot

Pour le préfet de l'Essonne et par délégation,
le secrétaire général,

Signé

Olivier DELCAYROU

Pour le préfet des Hauts-de-Seine et par délégation,
le secrétaire général,

Signé

Pascal GAUCI

Pour le Préfet de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
le secrétaire général,

Signé

Frédéric ANTIPHON

La préfète du Val-de-Marne et par délégation,
Le préfet délégué pour l'égalité des chances,

Signé

Mathias OTT

Le préfet du Val-d'Oise et par délégation,
la secrétaire générale,

Signé

Laetitia CESARI-GIORDANI



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Pôle d'Expertise
Juridique Départemental**

ARRETE n°2023/03149

portant renouvellement de l'agrément de la société DOCAPOSTE ARKHINEO pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique.

La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, art. L 212-4, R 212-19 à R 212-31 ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 2 septembre 2023 portant nomination de M. Ludovic GUILLAUME en qualité de secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, sous-préfet de Créteil;

Vu le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ; Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée ;

Vu l'arrêté n°2023/00432 portant délégation de signature à M. Ludovic GUILLAUME, Secrétaire Général de la Préfecture du Val de Marne;

Vu l'arrêté NOR MICC2033862A du 27 novembre 2020 portant agrément de la société DOCAPOSTE pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires pour une durée de trois ans;

Vu la certification NF 461 n° 70331.6 délivrée par l'AFNOR en date du 1/01/2022 pour une durée de 3 ans, certifiant le système d'archivage numérique de la société DOCAPOSTE nommé ARKHINEO, opérationnel dans son centre serveur et de duplication du 4 rue Berthollet 94114 ARCUEIL CEDEX et dans son centre de sauvegarde du 5 rue du Vergne Quartier du Lac 33059 BORDEAUX CEDEX;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée le 23 juin 2023 par le Directeur Innovation et Développement Produits de la société DOCAPOSTE ARKHINEO, immatriculée 435 405 923 R.C.S. Créteil et l'ensemble du dossier conforme présenté à l'appui de cette demande ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La société DOCAPOSTE ARKHINEO, sise 45-47 boulevard Paul Vaillant Couturier - 94200 IVRY-SUR-SEINE est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au moyen de son système d'archivage électronique ARKHINEO hébergé par les centres serveurs du 4 rue Berthollet FR-94114 ARCUEIL CEDEX et du 5 rue du Vergne Quartier du Lac FR-33059 BORDEAUX CEDEX.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est accordé tant que la certification NF 461 citée est valide et renouvelée, à compter de la publication du présent arrêté au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture Val-de-Marne. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai le directeur des Archives départementales qui en référera au préfet.

ARTICLE 3 : Voies et délais de recours :

Toute personne intéressée a la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours contentieux.

Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil le 29 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général**

SIGNE

Ludovic Guillaume

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD